

637^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 13 décembre 2004

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 29 SEPTEMBRE 2006 (N° 7.775)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2005 :
- Rapport du Gouvernement (p. 1305).
 - Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale (p. 1380).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2004**

—
**Séance publique
du lundi 13 décembre 2004**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National; M. Claude BOISSON, Vice-Président; M. Bruno BLANCHY; Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLO, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Patrick LECLERCO, Ministre d'Etat; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales; M. Gilles TONELLI, Secrétaire Général du Ministère d'Etat; Mme Sophie THEVENOUX, Directeur du Budget et du Trésor.

M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National; M. Olivier PASTORELLI, Administrateur, assurent le secrétariat.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement, en ce début de séance, deux de nos collègues qui ont récemment été l'objet de distinctions, toutes deux en rapport avec leur engagement en tant qu'élus.

Tout d'abord, notre Collègue Vincent PALMARO, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, a été nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles par S.A.S. le Prince Souverain, à l'occasion de la toute récente Fête Nationale.

Porté à la Présidence de la Commission des Finances par le Conseil National issu des élections de février 2003, Vincent PALMARO n'a cessé, depuis lors, de diriger avec dynamisme, compétence et détermination les importants débats budgétaires et législatifs au sein de cette importante Commission. Ses compétences et sa vision à la fois exigeante et consensuelle des questions financières et économiques, sont pour nous et notre Assemblée, un atout précieux. Je tiens à l'en remercier publiquement et, encore une fois, à le féliciter chaleureusement et amicalement pour la distinction qu'a bien voulu lui accorder S.A.S. le Prince Souverain.

Par ailleurs, la Jeune Chambre Economique de Monaco a récemment désigné comme « leader de l'année » Mme Catherine FAUTRIER, Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille de notre Assemblée. On se souvient du travail considérable accompli par Mme FAUTRIER à la tête de cette Commission créée dès le début de cette législature, en 2003, pour faire avancer le projet de loi établissant l'égalité homme-femme au sein de la famille, c'est-à-dire dans le couple marié et à l'égard des enfants.

Toujours dans le sens de l'égalité juridique entre les sexes, Mme FAUTRIER et tous les membres de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille – auxquels bien sûr je rends hommage aussi ce soir pour leur travail à ses côtés – ont également beaucoup travaillé à l'adoption par le Conseil National issu des élections de 2003, de la loi conférant la nationalité monégasque aux enfants mineurs de mère naturalisée et aux enfants de ces enfants; de même, sa contribution a été déterminante dans la proposition de loi votée par le Conseil National conférant la nationalité monégasque aux enfants nés d'une mère devenue monégasque par la loi dite « des trois générations », proposition de loi que le Gouvernement a confirmée et qui devrait bientôt revenir au Conseil National sous forme d'un projet de loi gouvernemental. Mme Catherine FAUTRIER mène donc de front, avec une constante et égale énergie, sa carrière professionnelle au sein de la Chambre de Développement Economique, son engagement d'élue et ses activités de mère de famille.

La récompense que lui a décernée la Jeune Chambre Economique vient reconnaître la détermination et l'efficacité dont elle fait preuve dans tous ces domaines.

Qu'elle en soit remerciée et, une fois encore, chaleureusement et amicalement félicitée.

L'ordre du jour appelle à présent l'examen du Budget Primitif 2005.

Comme vous le savez, le Conseil National a voté, dès le début de la législature, l'an passé, une résolution demandant la diffusion intégrale des séances publiques

sur le canal local de la télévision, dans un souci de transparence et pour respecter le droit à l'information des Monégasques sur la vie publique de leur pays.

Le Gouvernement a répondu, pour ce Budget Primitif 2005, comme il l'avait fait pour le Budget Primitif 2004, partiellement à cette demande de notre Assemblée et a décidé de diffuser la première partie de nos débats de ce soir, précédant la discussion générale, puis lundi prochain, le 20 décembre, à 19 h 30, les explications de vote et le vote des élus.

L'ensemble de nos débats portant notamment sur toutes les lignes de recettes et de dépenses du budget qui aura lieu demain, mercredi et vendredi n'étant donc pas diffusé à la télévision, le Conseil National a décidé, fidèle à ses convictions et déterminé à tenir les engagements pris devant les Monégasques, de les retransmettre en direct et en intégralité sur son site internet : www.conseil-national.mc.

Par ailleurs, nous avons reçu dans la journée, la réponse de M. le Ministre d'Etat au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de budget 2005.

Nous comprenons parfaitement, compte tenu de l'emploi du temps très chargé des membres du Gouvernement et, notamment, de l'important débat que nous avons eu vendredi soir sur le secteur protégé du logement; compte tenu de cet emploi du temps, il est évident qu'il n'a pas été possible à M. le Ministre d'Etat de nous faire parvenir plus tôt sa réponse détaillée au rapport de la Commission des Finances.

Les élus vont donc prendre connaissance sur le siège de cette réponse argumentée et détaillée du Gouvernement.

C'est pourquoi, comme je l'avais annoncé l'an passé, je suspendrai tout à l'heure la séance avant le début de la discussion générale, pour permettre aux Conseillers Nationaux de prendre connaissance de manière approfondie des arguments et des analyses du Gouvernement.

Nos débats reprendront demain à 17 heures, donnant lieu, ainsi, à des échanges équilibrés, le Gouvernement Princier et le Conseil National ayant eu le temps d'être pleinement informés de leurs positions réciproques sur les grandes questions qui engagent l'avenir de la Principauté.

Cette décision nous conduira, dès demain, à des discussions plus riches, dans le but de parvenir ensemble au consensus et de prendre les meilleures décisions pour Monaco et les Monégasques.

Pour ce soir, le Conseil National a pris connaissance avec intérêt du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire et la parole est à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme Sophie THEVENOUX.-

1 – EXPOSE SUR LES FINANCES PUBLIQUES ET L'ECONOMIE TELLES QU'ELLES APPARAISSENT APRES L'EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2003

I – INTRODUCTION

a) L'établissement du budget 2003 s'inscrivait dans une conjoncture économique assez incertaine, marquée notamment par des marchés financiers fortement perturbés. Le Gouvernement, tout en s'assignant un objectif de rigueur budgétaire, n'avait pourtant pas choisi de réduire sa politique ambitieuse d'équipement et de développement du pays, qui était marquée par :

1. l'équipement et le développement économique, en repensant la façade maritime de Monaco et en positionnant la Principauté dans le développement des nouvelles technologies et de l'économie numérique ;
2. une activité internationale soutenue avec la poursuite du processus d'adhésion au Conseil de l'Europe, la révision de traités importants liant la Principauté et la France, la poursuite de l'évaluation du secteur financier par le F.M.I., à la demande du Gouvernement Princier ;
3. une politique sanitaire et sociale affirmée avec la construction de logements à loyers modérés, une réflexion approfondie sur la prise en charge de la vieillesse et sur le positionnement du centre hospitalier public, le Centre Hospitalier Princesse Grace ;
4. la préservation de la qualité de vie qui passe par une protection de l'environnement local mais aussi périphérique, une diversification accrue de la politique culturelle vers des publics plus larges, le renforcement de la politique de sécurité des biens et des personnes.

b) Traduites en termes financiers, ces orientations conduisaient à présenter les comptes de l'Etat avec un montant de recettes de 619.934.800 € pour un montant de dépenses de 658.465.000 €, générant un déficit de

38.530.200 €. Le Budget voté par le Conseil National (Loi n° 1260 du 23 décembre 2002 publiée au Journal de Monaco du 27 décembre 2002) présentait donc un excédent de dépenses sur les recettes. Cet excédent de dépenses est financé par le rendement des réserves de l'Etat. En effet, les excédents budgétaires des années antérieures ont permis de constituer un actif mobilier dont le rendement moyen est supérieur au déficit.

Les évolutions suivantes, par rapport à l'exercice 2002, avaient conduit à ce résultat :

- une croissance des recettes peu marquée : + 1,3 % ;
- des crédits d'interventions publiques et d'équipement en baisse respectivement de - 3,4 % et - 6,4 % ;
- des dépenses de fonctionnement en augmentation de 7,4 %, en liaison avec les dépenses de personnel de l'Etat mais aussi en raison de retraitements comptables de certaines dépenses (gestion directe de l'Auditorium Rainier III par exemple).

Dans le courant de l'année 2003, certaines tendances et événements ont conduit le Gouvernement à présenter une rectification de ces montants au vote du Conseil National (Loi n° 1272 du 25 novembre 2003, publiée au Journal de Monaco du 28 novembre 2003). Le budget rectifié a enregistré une baisse des prévisions de recettes à 596.518.700 € et a porté le montant maximal de dépenses autorisé à 668.708.381 €, avec un accroissement marqué des dépenses d'investissement. On peut observer que ces dépenses représentent environ 7,3 % du chiffre d'affaires global de la Principauté, qui s'établit à 9 milliards d'euros.

	Résultat 2003
Recettes	593 216 373,00 €
Total des Dépenses	610 873 172,00 €
Excédent de Dépenses	17 656 799,00 €

La confrontation de ces prévisions rectifiées à l'exécution du budget 2003, qui va être développée ci-après, démontre une bonne anticipation du montant des recettes qui ont été clôturées à 593.216.373 € alors que la consommation des crédits s'est limitée à 610.873.172 €. Bien que répartie sur toutes les sections de dépenses, cette sous consommation est manifeste sur les crédits d'investissement qui n'ont pu être utilisés qu'à 83,3 % en raison même de leur nature et des règles d'exécution budgétaire que la loi impose dans ce domaine.

II - LES FINANCES PUBLIQUES A L'ISSUE DE L'EXECUTION DU BUDGET 2003

II - 1. Les recettes

a) Introduction

Comme indiqué plus haut, les recettes anticipées avaient été corrigées en milieu d'année. Force est de constater que cette diminution ne fût pas vaine, car les encaissements 2003 ont été clôturés en diminution de 0,1 % par rapport à l'exercice précédent, avec un taux d'exécution de 99,6 % par rapport au budget rectifié. (Dans la suite du document les comparaisons des recettes et dépenses réalisées en 2003 se feront avec le budget rectifié, sauf mention du contraire).

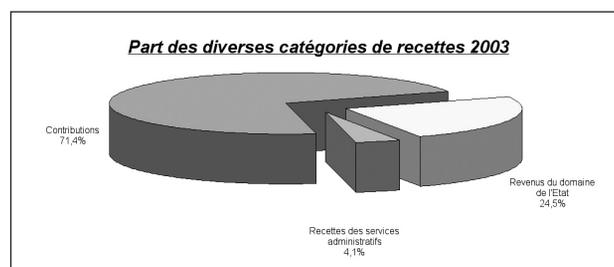
b) Examen des différentes sources de recettes

En détaillant selon les trois grands chapitres des recettes (revenus du domaine de l'Etat, recettes des services administratifs et contributions), on remarque que les contributions, qui comportent notamment les encaissements de T.V.A. représentent plus de 71 % des recettes totales de l'Etat et sont en diminution de 1,8 % par rapport à l'exercice 2002, avec un taux de réalisation de 99,1 % par rapport au budget.

Les revenus du domaine de l'Etat (immobilier locatif, parkings publics et monopoles) restent égaux et sont inférieurs de 3,4 % par rapport aux prévisions budgétaires de 150,4 M€.

En revanche, les recettes des services administratifs progressent de 45,5 % par rapport aux résultats 2002.

La représentation suivante permet de visualiser la part de chaque source de recettes dans le budget de l'Etat.



1 - Revenus du domaine de l'Etat

Les recettes de ce chapitre restent étales et connaissent un pourcentage d'exécution de 96,6% par rapport aux prévisions primitives et rectificatives. Elles représentent près du quart de la recette globale, soit 24,5%.

Les revenus du domaine immobilier (immobilier à usage locatif, parkings publics) qui avaient connu deux années de croissance successives en 2001 et 2002, subissent une baisse de 5,8% cette année, essentiellement sous l'effet d'une écriture de régularisation comptable. On peut noter aussi la baisse de fréquentation des parkings publics, enregistrée alors que le reste du parc immobilier génère une recette en hausse de 7,2%.

Les recettes des monopoles sont en hausse de 4,1%. La raison de cette hausse est la forte progression des revenus des « monopoles concédés » (+ 10,3%), essentiellement due à la Société des Bains de Mer qui, au titre de sa redevance d'exploitation du monopole des jeux, a versé en 2003 une somme globale en hausse. L'exploitation par Monaco Télécom de sa concession a généré une redevance également en hausse de 2,2%. Les recettes des « monopoles exploités par l'Etat », qui sont principalement les tabacs, les timbres et les services postaux, diminuent de 3,3%.

Les revenus financiers enregistrent une progression de 2,8% par rapport à 2002. Cette hausse provient de l'augmentation de 15% par rapport à 2002 des revenus des valeurs mobilières, comprenant les dividendes des 600.000 actions de la Société des Bains de Mer, propriété inaliénable de l'Etat, et les dividendes de l'exercice 2002 de Monaco Télécom. Cette augmentation compense la diminution de 26,8% des intérêts bancaires du fait de la baisse conjointe de la moyenne du taux rémunérateur et de la moyenne des disponibilités.

2 - Recettes des services administratifs

Les recettes des services administratifs ont connu en 2003, une très forte hausse comparativement à la clôture précédente (+ 45,5%).

Cette augmentation provient de quatre sources principales :

- l'exploitation du port, avec une progression de ses recettes de 43,2%, suite à la hausse des tarifs de stationnement du port principal, le Port Hercule, intervenue en début d'exercice, et à la modification importante de l'infrastructure de ce port. Ainsi, la mise en service de la digue d'avant-port au printemps 2003 permet désormais l'accueil, le long de ce quai nouveau, de yachts de grande taille ;

- le service de la propriété intellectuelle avec une hausse de 39,7%. Il convient de rappeler à cet égard que la Principauté de Monaco est membre de l'O.M.P.I. (W.I.P.O.) et de l'O.E.B (E.P.O.) ;

- le service des titres de circulation, responsable de la délivrance des immatriculations et des estampilles annuelles des véhicules automobiles ainsi que de leurs visites techniques, à raison de 12,1% ;

- l'exploitation du Stade Louis II, complexe qui regroupe aussi des bureaux, avec une augmentation de 6,5%.

Enfin on peut noter des encaissements exceptionnels relatifs à des confiscations sur décision judiciaire.

3 - Contributions

Le niveau des contributions enregistré en 2003 est en légère diminution par rapport à celui de l'exercice 2002, soit - 1,8%. Le niveau global avait cependant été bien évalué en terme de prévisions, puisque le montant du budget a été atteint à plus de 99%.

Les contributions, constituées à près de 70% par la perception de la T.V.A., reflètent la conjoncture économique monégasque, qui a été largement influencée par la conjoncture internationale et particulièrement celle de la zone Euro. Localement, l'économie a toutefois bien résisté à ces tendances négatives.

Le chiffre d'affaires total déclaré par les entreprises de la Principauté s'est élevé en 2003 à près de 9,2 milliards d'euros.

Certains secteurs économiques, plus sensibles à l'environnement extérieur comme les banques et l'hôtellerie, ont vu leur chiffre d'affaires baisser. D'autres ont connu une croissance nette (travaux publics, immobilier, commerce de gros, industrie) ou sont quasiment stables (commerce de détail).

Outre leur évolution intrinsèque, il est intéressant d'observer l'évolution de la part prise dans le budget de l'Etat par les différentes rubriques qui composent les trois pôles de revenus.

Ainsi, la taxation à la T.V.A. des transactions commerciales, sur les mêmes bases et selon les mêmes taux que la France, avec laquelle la Principauté dispose d'un accord sur ce point, constitue toujours et de loin la principale ressource. Elle assure 49% des recettes pour cet exercice (contre la moitié l'an dernier), alors que cinq années plus tôt, sa part sur l'ensemble des recettes avait enregistré un pic à 54,2%.

Il doit aussi être tenu compte des recettes de T.V.A. reversées par la France, en raison des accords signés en 1963 prévoyant un compte de partage. Elles ont peu

évolué compte tenu des encaissements de T.V.A. de la France en 2002. Globalement les recettes de T.V.A. ont baissé de 2,6% par rapport à 2002.

L'extension du parc immobilier domanial à usage d'habitation, mais aussi à usage commercial, industriel et de parking, conduit à une participation à hauteur de 10% des recettes totales. Il est à remarquer toutefois que le domaine immobilier se place en troisième position en 2003, cédant sa deuxième place au profit des droits perçus sur les transactions juridiques.

On peut noter aussi un repli de la part de l'impôt sur les bénéfices commerciaux (7,6% des recettes au lieu de 8,5%), des droits de consommation, des redevances sur les monopoles concédés ou exploités en direct par l'Etat, et une augmentation du rôle des recettes des services administratifs et des droits de douane (+ 8,9%).

Sur cette dernière rubrique, il doit être souligné que le montant des échanges entre la Principauté et l'extérieur s'élève approximativement pour la moitié au sein de l'Union Européenne. Bien entendu, ces chiffres excluent les échanges avec la France, avec qui la Principauté est en union douanière.

RECETTES	2003
Contributions sur transactions commerciales	49,0%
Contributions sur transactions juridiques	10,2%
Domaine immobilier	10,1%
Bénéfices commerciaux	7,6%
Monopoles concédés par l'Etat	7,4%
Monopoles exploités par l'Etat	5,4%
Droits de douane	4,3%
Recettes des services administratifs	4,1%
Domaine financier	1,5%
Droits de consommation	0,3%
TOTAL	100%

II – 2. Les dépenses

a) Introduction

Arrêtées définitivement à l'issue d'une période complémentaire de trois mois, soit au 31 mars 2004, les dépenses de l'Etat au titre de l'exercice 2003 se sont élevées à 610.873.172 €, contre 616.745.278 € pour

l'exercice 2002, soit une minoration de l'ordre de 5,9 M€. Elles affichent aussi une diminution de 8,7% par rapport aux prévisions du budget.

L'évolution des dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

Au vu de l'exécution des dépenses budgétaires de l'exercice 2003, retracée dans les données du tableau ci-dessus, se dégagent deux tendances :

	2003/2002
Dépenses de fonctionnement	4,53%
Dépenses d'interventions publiques	1,93%
TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES (1)	3,70%
Dépenses d'équipement	- 14,03%
Dépenses d'investissements	66,04%
TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES (2)	- 11,28%
TOTAL GENERAL (1 + 2)	- 0,95%

✓ un taux de croissance des dépenses ordinaires de 3,7%, dû essentiellement à la majoration des dépenses de fonctionnement, les interventions publiques affichant une hausse légère (+ 1,9%);

✓ une baisse de - 11,3% des dépenses d'équipement et d'investissements, qui s'explique par l'achèvement sur l'exercice d'importantes opérations de construction (extension du Centre Hospitalier Princesse Grace sur le site dit Lou Clapas, immeubles domaniaux à usage d'habitation : les Carmes, les Agaves, immeuble industriel de la Ruche-Vulcain, et centre de congrès Grimaldi Forum), alors même que les projets nouveaux ont pour certains été différés dans leur lancement ou leur montée en puissance.

Il s'agit par exemple de la construction d'un tunnel descendant reliant la Moyenne Corniche, sur la commune française de Cap d'Ail, au quartier industriel et commercial de Fontvieille, en raison des accords à signer avec la partie française; de l'extension de l'héliport, qui requiert des adaptations techniques en raison du manque de surfaces disponibles.

Ainsi, logiquement, la part des dépenses ordinaires passe de 69% en 2002 à 72,2% en 2003.

En contrepartie, les opérations d'équipement et d'investissements ont vu leur pourcentage diminuer de 3,2 points par rapport à l'exercice 2002, pour s'établir à 27,8% du total des dépenses.

Au total, l'ensemble des dépenses suit la tendance amorcée en 2002 et a représenté près de 103% des recettes, générant ainsi un déficit de 17,6 M€.

b) Examen des dépenses selon leur nature

1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires enregistrent une progression de 3,7% par comparaison à l'exercice précédent.

Cette croissance est la conséquence de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 4,5%) parallèlement à une augmentation plus modérée des dépenses d'interventions publiques (+ 1,9%).

1.1. Dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement reflète l'organisation administrative de l'Etat, fortement présent dans la vie du pays. La part prépondérante des charges de personnel entraîne à la hausse la rubrique des dépenses de fonctionnement. Les services de l'Etat comptent un effectif de près de 3.200 agents et fonctionnaires, les services communaux 500 et les établissements publics 1.670. Au total, ce sont 5.370 emplois, pour une population salariée globale de 41.000 personnes et une population de 32.000 résidents.

Plus particulièrement, on enregistre cette année la réorganisation et la revalorisation exceptionnelle effectuées en faveur des services de police et une mise à jour des organigrammes en fonction des missions des services, dont certaines d'entre elles se sont accrues.

Les dépenses communes des services administratifs en matière de fournitures, prestations de services et travaux s'accroissent également, mais de manière moins marquée que les charges de personnel (+ 2,7%). Ce sont les secteurs des assurances (+ 20%) et des consommations de fluides (+ 8,3%) qui connaissent des hausses significatives.

Certains services publics sont concédés par l'Etat à des exploitants privés : il s'agit de l'assainissement, de la fourniture de l'électricité et de l'eau et des transports en commun. Les dépenses de cette nature pour les prestations fournies à l'Etat sont en augmentation (+ 3,27%) en raison de la politique d'équipement du pays qui a conduit à l'ouverture de sites nouveaux, fortement consommateurs, tels le Grimaldi Forum ou la digue d'avant-port.

Il convient de noter que cette hausse est mesurée grâce à des efforts de maîtrise des flux, qui vont encore s'intensifier dans les années à venir, la Principauté étant résolument engagée dans une politique volontariste de

protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie.

1.2. Dépenses d'interventions publiques

Ces dépenses sont importantes et se divisent en deux catégories :

- dépenses liées à des prestations en faveur de bénéficiaires finaux de la politique publique de l'Etat (santé, éducation, coopération) ;

- octroi de subventions à des entités, le plus souvent établissements publics ou associations, contribuant de par leur objet à renforcer les politiques publiques promues par le Gouvernement monégasque. Plus récemment, l'Etat a choisi aussi de créer des sociétés anonymes qu'il détient à 100% et à qui sont confiées des missions de nature commerciale. Il en est ainsi par exemple de la société d'exploitation du centre culturel et de congrès Grimaldi Forum.

A noter également une particularité de la Principauté : la constitution prévoit que le territoire de la Principauté est aussi une commune unique ; les services communaux se voient confier des missions traditionnelles : gestion de l'Etat Civil, de l'affichage, de prestations de proximité notamment vers la petite enfance ou les personnes âgées.

Il est prévu que les dépenses de la Commune, qui ne sont pas couvertes par ses recettes propres, font l'objet d'une subvention d'équilibre versée par l'Etat au titre des interventions publiques. Pour 2003, la subvention versée au budget communal est en hausse de 5,3%. Les raisons de cette hausse tiennent principalement aux dépenses de personnel et de fonctionnement, en forte augmentation suite à la prise en charge par la Mairie de l'intégralité du service des crèches depuis le premier janvier 2003.

Globalement, les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse limitée en pourcentage de + 1,9%, mais qui grève le budget de dépenses supplémentaires. Ce supplément est la constatation de mouvement divers, à la hausse et à la baisse.

Les variations concernent :

- le domaine social avec une hausse de 4,8%. On peut noter dans ce secteur la place prépondérante de l'établissement public « Centre Hospitalier Princesse Grace ». Cette forte intervention de l'Etat marque notamment une volonté d'équiper cet établissement d'outils et de protocoles de soins de pointe. En 2003 a ainsi commencé l'opération de renouvellement du plateau de radiothérapie.

Le financement de la prise en charge de thérapies et protocoles mis sur le marché, mais ne faisant pas l'objet

de remboursement par les organismes sociaux (curiethérapie...), fait l'objet d'un financement direct de l'Etat.

- dans le domaine éducatif et culturel, on recense trois établissements publics :

- la Fondation Prince Pierre et le Musée National, tous deux à vocation artistique ;
- le Centre Scientifique de Monaco, spécialisé dans les recherches sur le milieu marin ;

qui perçoivent globalement en 2003 une aide légèrement en baisse.

En revanche, les interventions en faveur des associations culturelles sur lesquelles s'appuie aussi l'Etat pour mettre en œuvre sa politique se trouvent majorées de 12,7%. On y trouve trois entités majeures, présentes à Monaco de longue date :

- l'Orchestre Philharmonique de Monaco, qui bénéficie d'une contribution en hausse de 5% ;
- la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, dont l'aide varie dans la même proportion ;
- l'Opéra de Monte-Carlo, qui bénéficie d'une subvention en raison d'une saison « hors-les-murs », la Salle Garnier étant, comme indiqué ci-après, en travaux.

En effet, la forte progression de cette rubrique provient aussi d'une contribution nouvelle et ponctuelle représentant la participation de l'Etat à la rénovation complète de la Salle Garnier. Cette salle de spectacle prestigieuse est destinée aux représentations de l'Opéra de Monte-Carlo et aux manifestations culturelles officielles. Sise dans l'édifice du Casino de Monte-Carlo, elle est gérée par la S.B.M.

- L'aide aux secteurs économiques des industries, du commerce et du tourisme est globalement en augmentation de 27,6%.

Un soutien coutumier est accordé à des commerçants et restaurateurs à l'occasion d'opérations d'animation de la ville ou dans le cadre du développement des entreprises locales (bonifications de prêts par exemple).

Le secteur industriel – pharmacie, moulage des plastiques – bénéficie d'un système de prime qui vient compenser en partie le coût de location élevé des surfaces industrielles de la Principauté.

Des aides ont été également octroyées afin de favoriser la recherche et l'innovation.

Dans un tout autre domaine, le Gouvernement Princier a sollicité de grands cabinets de consultants pour développer sa réflexion sur l'économie numérique et les télécommunications.

On peut noter aussi au titre de cette rubrique un crédit destiné à aider financièrement les acquéreurs de véhicules électriques ; bien que modeste, la dépense croît. Enfin, une somme est destinée à participer à l'entretien des infrastructures de la Gare ferroviaire exploitée par la S.N.C.F. pour les années 2000 à 2003. En effet, sa mise en souterrain au terme de travaux très importants, en vue de libérer des surfaces constructibles, génère un surcoût annuel partagé entre la S.N.C.F. et Monaco.

- Les interventions dans le domaine sportif connaissent une diminution d'un quart, suite à une réaffectation comptable d'une des dépenses au chapitre des manifestations. On peut noter par ailleurs la croissance de la subvention destinée au Comité Olympique Monégasque, la Principauté attachant une importance toute particulière au rôle et à l'esprit des Jeux Olympiques.

- Enfin, un montant en diminution de 8,5% a permis de contribuer à l'organisation de conférences, séminaires et autres manifestations culturelles ou sportives qui contribuent à la fois à l'économie de la Principauté et à son rayonnement international. Cette baisse est essentiellement le fruit du développement du Grimaldi Forum, désigné en 2003 et pour la deuxième année consécutive, « Best Overseas Conference Center » par les M&IT Industry Awards, récompensant les différents secteurs liés au tourisme d'affaires.

Du fait de ses bons résultats, la contribution accordée à la société chargée de l'exploitation du Grimaldi Forum baisse. Il convient de souligner toutefois que cette entité bénéficie aussi d'une subvention particulière pour sa mission culturelle, par définition déficitaire. Malgré le vif succès de l'exposition « The Factory » dédiée à Andy WARHOL, qui s'est tenue au cours de l'été 2003, cette subvention est en hausse.

On recense enfin diverses associations nouvelles qui, de par les représentations qu'elles offrent au public, témoignent du dynamisme culturel de la Principauté. On peut à titre d'exemple citer :

- le Festival International des Arts qui, outre le « Printemps des Arts », manifestation avant-gardiste de haut niveau dans le domaine de la musique, organise désormais une biennale de sculptures monumentales, ornant les jardins de Monte-Carlo,
- le Monaco Dance Forum qui organise une manifestation biennale autour de la danse,
- l'Association monégasque pour la Connaissance des Arts, qui organise des cycles de conférences thématiques sur l'art pictural.

2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements ont représenté, en 2003, 28 % des dépenses totales de l'Etat, contre 31 % en 2002.

Ces dépenses se répartissent en :

✓ des acquisitions immobilières qui ont concerné notamment des appartements, droits au bail, et locaux commerciaux ;

✓ travaux d'équipement et matériels. La politique de travaux s'est matérialisée par d'importants chantiers. Ils ont concerné plus particulièrement :

- la poursuite des travaux relatifs à l'installation de la nouvelle digue et au réaménagement du port de Monaco, qui sont programmés jusqu'en 2007. En effet, certains contentieux réglés par arbitrage sont venus alourdir les premières estimations.

- l'urbanisation des terrains laissés libres par la mise en souterrain de la gare de chemin de fer, qui va permettre de dégager des surfaces très importantes pour la Principauté, et qui pourront recevoir des surfaces commerciales, des habitations, des industries, écoles...

- la poursuite de constructions d'immeubles domaniaux à usage d'habitation ou industriel.

- des rénovations en matière d'établissements scolaires, dont les deux principales ont concerné le Lycée Technique et la surélévation de l'école de la Condamine, afin d'augmenter les surfaces de classes destinées aux maternelles, le nombre d'enfants bénéficiant de la possibilité d'une scolarisation publique dès l'âge de trois ans étant en croissance continue ces dernières années.

- des travaux destinés à permettre un déroulement optimal du Grand Prix de formule 1 avec notamment l'extension du Quai Albert 1^{er}. Cette opération a permis l'élargissement de la zone des stands et l'édification de tribunes supplémentaires. Elle a aussi permis une rénovation et une extension des locaux commerciaux situés en front de mer, dans le cadre du réaménagement complet du port Hercule.

✓ Parmi les dépenses de matériel d'équipement, on peut noter les efforts faits sur la gestion du trafic et l'amélioration de la circulation dans la ville, qui est une constante de la politique gouvernementale. Le centre de régulation du trafic a ainsi pour mission la surveillance des nombreux tunnels et autres ouvrages d'art (ascenseurs publics) destinés à fluidifier les déplacements dans un réseau urbain complexe et parsemé de chantiers liés aux opérations décrites ci-dessus.

III - CONCLUSION

Avec des recettes de 593.216.373,42 € et des dépenses de 610.873.127,27 €, l'analyse des comptes de l'Etat pour 2003 fait apparaître un déficit de 17.656.798,85 €, en diminution de 23,8 % par rapport au déficit constaté en 2002. Conformément à la loi, ce déficit sera, après clôture définitive des comptes, financé sur les réserves de l'Etat. Il résulte d'une conjoncture assez morose qui n'a pas suscité toutefois de réorientation majeure de la politique de dépenses et d'investissement de la Principauté, celles-ci s'inscrivant dans le long terme.

2 - PROGRAMME GOUVERNEMENTAL D'ACTION 2005

INTRODUCTION

Le budget national de l'exercice 2005 se situe dans le cadre d'une conjoncture légèrement plus favorable que celle de l'an dernier, mais incertaine toutefois :

- légèrement plus favorable en raison d'indices de retour à une certaine croissance,

- mais incertaine, les économistes éprouvant cependant quelques difficultés à apprécier l'ampleur de cette reprise.

Aux Etats-Unis d'Amérique, les experts sont divisés à cet égard, les uns affirmant que la conjoncture devrait rapidement renouer avec une croissance forte, tandis que d'autres s'inquiètent du tassement du pouvoir d'achat des salariés qui, en érodant la consommation, freine la reprise.

En l'absence de tendance claire dans cette période d'incertitude tenant tant à l'environnement international qu'au prix du pétrole et aux fluctuations monétaires euro/dollar, la prudence demeure de mise, certains risques planant toujours sur la solidité de la reprise.

Ainsi, le déséquilibre des comptes extérieurs américains engendre un risque de dépréciation supplémentaire sur le dollar, de même que sur la compétitivité européenne.

En d'autres termes, si l'amélioration de la conjoncture internationale, qui devrait entraîner celle de nos recettes, autorise la confiance, elle ne dispense en rien de la rigueur, bien au contraire. De surcroît, elle détermine le Gouvernement Princier à tirer le profit optimal de l'évolution internationale et de l'activité internationale de la Principauté particulièrement marquée cette année. Enfin, elle l'incite à préparer Monaco à la reprise qui se

profile sans que l'effort d'équipement ne néglige la politique sanitaire et sociale.

Telles sont les quatre lignes directrices qui inspirent l'action du Gouvernement pour l'exercice qui va s'ouvrir.

I - UNE GESTION RIGOUREUSE DES FINANCES PUBLIQUES

Dans le contexte de fragilité de la reprise que connaissent les économies européennes, la reconnaissance de la priorité nationale que constitue le logement des monégasques, manifestée par les engagements pris par le Gouvernement Princier lors du vote du Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2004, impose à l'évidence d'effectuer par ailleurs des choix dans la programmation des opérations projetées pour les prochaines années.

De même, le principe de préservation du Fonds de Réserve Constitutionnel apparaît intangible car garant de l'avenir de la Principauté, ainsi que de son indépendance.

C'est pourquoi le Gouvernement ne se départira pas du respect de la règle qu'il s'est assignée, selon laquelle seuls les intérêts dégagés par le Fonds de Réserve peuvent au besoin être temporairement utilisés pour financer le déficit résultant de priorités nationales.

C'est également pour ce motif que, comme cela avait été annoncé dès le mois de juillet 2003, un point sera fait à cet égard en fin d'année 2005.

Dès cette année, la situation budgétaire préoccupante a conduit le Gouvernement Princier à prendre des dispositions afin de ramener dans des limites acceptables le déficit du budget 2005 au terme d'arbitrages gouvernementaux particulièrement rigoureux.

De nombreuses minoration ont porté sur les inscriptions relatives à des opérations d'équipement ou d'investissement, en vertu du principe selon lequel doivent être décalées d'une année ou davantage les opérations moins prioritaires, dans le respect de la règle de bonne gestion qui conditionne l'avenir de la Principauté.

Le Gouvernement Princier est néanmoins attaché à conserver les crédits relatifs à la priorité que représente le logement.

Pour d'autres opérations, seules ont été conservées les sommes nécessaires au regard d'engagements pris ou d'obligations techniques.

Par ailleurs, d'autres minoration, nécessairement de moindre envergure en raison de la nature des dépenses, ont concerné des dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques.

Bien évidemment, cette vigilance s'est exercée avec discernement.

Il ne saurait en effet s'agir, sous couvert de rigueur, de compromettre l'aptitude de la Principauté à saisir les opportunités qu'offrirait la reprise.

Tout au contraire, l'objectif du Gouvernement Princier est d'élargir les dépenses non génératrices de retombées économiques, sociales ou d'amélioration du cadre de vie pour centrer l'effort des Finances Publiques sur les opérations ou dépenses qui préparent la Principauté à tirer le profit optimal de la reprise qui s'ébauche, par exemple par des investissements lourds dédiés notamment à l'aménagement des délaissés S.N.C.F. et à l'achèvement ou à la rénovation des équipements du port.

Monaco entend également tirer le meilleur parti possible de l'évolution internationale et de l'activité internationale soutenue qui ont marqué pour le pays l'année 2004.

II - LA MISE A PROFIT OPTIMALE DE L'EVOLUTION INTERNATIONALE ET D'UNE ACTIVITE INTERNATIONALE SOUTENUE

L'activité internationale de la Principauté a été particulièrement intense en 2004 avec l'aboutissement de deux chantiers ouverts à l'initiative de S.A.S. le Prince Souverain :

- D'une part, l'accord trouvé avec la France le 22 juin sur la convention de 1930 lèvera l'impossibilité de principe faite aux monégasques d'accéder à certaines hautes fonctions administratives.

- D'autre part, l'entrée officielle de Monaco au Conseil de l'Europe le 5 octobre marque une nouvelle étape de la reconnaissance officielle sur la scène internationale de la souveraineté de la Principauté dans le respect de ses équilibres institutionnels et de ses spécificités, sur lesquels le Gouvernement Princier continuera à porter sans relâche une attention sourcilleuse.

Dans le même temps, Monaco, Etat-tiers à l'Union Européenne, a assisté à l'élargissement de celle-ci à vingt-cinq pays.

Dans ce contexte, la Principauté développera un partenariat croissant lorsque la nécessité s'en fera ressentir, comme notamment dans les secteurs de marchés en expansion tels celui des produits pharmaceutiques et cosmétiques, pour lequel l'accord signé le 4 décembre 2003 est entré en vigueur le 1^{er} mai 2004.

Par ailleurs, la Principauté, grâce à la conjugaison de l'Union Douanière avec la France et de l'extension de

l'Union Européenne à dix nouveaux pays, identifiera de nouvelles opportunités pour les débouchés de ses entreprises et donc, de ce fait, pour les recettes budgétaires de l'Etat.

De même, l'entrée de ces dix Etats au sein de l'Union ouvrira à la Chambre de Développement Economique autant de champs de contact et de prospection, dans la perspective de l'instauration d'échanges économiques.

Parallèlement, l'augmentation prévisible – en vertu du traité franco-monégasque signé le 24 juin 2002 – du nombre d'Ambassades de Monaco à l'étranger ou à tout le moins leur réorganisation au travers d'accréditations multiples, donnera un élan nouveau à la promotion de la Principauté à l'extérieur, avec toutes les retombées qui en sont escomptées.

Ainsi s'établit tout naturellement un lien entre l'activité diplomatique de Monaco et son activité économique, tant il est important que soit apportée dans les pays étrangers une information objective sur la réalité monégasque afin d'y créer les conditions de l'établissement de relations d'affaires saines, durables et fructueuses.

Par ailleurs, la Principauté de Monaco est depuis plusieurs années inéluctablement conduite à ne pas demeurer à l'écart de mouvements internationaux, ce qui l'amène à nouer des contacts, engager des discussions, puis des négociations, voire conclure des accords avec telle ou telle entité supra-nationale ou organisation internationale.

Dans la gestion de ces dossiers complexes et sensibles qui touchent au domaine fiscal et de ce fait également au domaine bancaire, le Gouvernement Princier s'attache à défendre fermement les spécificités de la Principauté et veille rigoureusement à ce qu'au nom des principes d'équité, Monaco ne subisse pas de traitement discriminatoire tant au regard de pays du continent européen que de continents plus lointains.

Les négociations qui s'achèvent avec l'Union Européenne et relatives à la fiscalité de l'épargne des non-résidents et les contacts en cours avec l'OCDE, sur la mise en place de règles du jeu équitables au plan mondial dans le domaine de la transparence et de l'échange d'informations en matière fiscale, en constituent l'illustration.

Ces discussions internationales s'inscrivent dans la durée, ces entités internationales s'assignant des objectifs d'harmonisation sur le long terme.

C'est dans ce contexte international que la Principauté se prépare activement à la reprise économique.

III – LA PREPARATION DE LA PRINCIPAUTE A LA REPRISE

Ce fil directeur inspire la réflexion du Gouvernement Princier dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de la volonté de diversification des activités génératrices de recettes, de l'affinement de la stratégie à mettre en œuvre dans les domaines touristique et commercial ou encore des orientations relatives à l'aménagement des délaissés SNCF.

L'impératif de diversification des recettes par celle des activités confirme le Gouvernement Princier dans son sentiment que les nouvelles technologies constituent une niche à explorer avec détermination. Elles sont en effet appelées à venir enrichir la gamme des secteurs d'activités – commerce, industrie, secteur bancaire et financier, services, tourisme, immobilier – qui contribuent, dans la complémentarité, à la prospérité de Monaco.

Au demeurant, l'adaptation de l'économie monégasque est une constante de notre pays et le passé a démontré que chaque fois que son économie s'est enrichie d'un nouveau « pilier », cela ne préjudiciait en rien à ceux qui y préexistaient mais à l'inverse, leur était bénéfique en consolidant l'économie dans son ensemble.

De même, dans le domaine des produits et services financiers, le Gouvernement Princier demeure déterminé dans sa volonté de diversification, y compris dans le cadre de discussions bilatérales ou internationales.

Cet impératif de diversification doit également être pris en compte dans la stratégie d'adaptation de certains secteurs de notre économie, tels le tourisme ou le commerce, tandis que le climat de sécurité des personnes et des biens doit demeurer un atout capital alors que l'insécurité ébranle tant de régions du monde.

Une conjoncture économique délicate a incontestablement mis à l'épreuve l'activité touristique de ces trois dernières années au moment où le Grimaldi Forum ouvrait ses portes. Ce temps de répit un peu forcé a été et est mis à profit pour rénover plusieurs hôtels et accroître d'un tiers notre capacité hôtelière à l'horizon 2007.

Ce ne sera pas en effet avec des hôtels surannés ou une offre en chambres insuffisante que la Principauté pourra prétendre affronter la concurrence sévère de destinations désormais accessibles en peu de temps et à des conditions tarifaires très raisonnables, tant pour le tourisme d'affaires que pour le tourisme individuel.

Dotée demain d'un outil hôtelier diversifié, moderne ou modernisé à la hauteur de sa capacité d'accueil de congrès et salons, la Principauté sera ainsi « armée » lorsque la reprise sera au rendez-vous.

L'année 2004 a enfin enrayé la chute du nombre de touristes qui était constante depuis 2001 et amorce une inversion de tendance avec une remontée du tourisme d'affaires de + 22 % par rapport à 2003.

Il appartient maintenant à la Principauté par la mise en œuvre d'une politique de tarifs équilibrée, par un traitement individualisé des dossiers, y compris l'analyse des motifs de la préférence d'une destination concurrente dans le cas de la perte d'un marché, de confirmer la reprise en mettant tout en œuvre pour que la destination « Monaco » acquière le renom de celle qui offre un plus en termes d'analyse personnalisée des dossiers.

Un autre enjeu réside dans l'affinement également de notre politique de tourisme de plaisance et de croisières par une utilisation optimale, harmonieuse et complémentaire du Port Hercule, en voie de reconfiguration.

Il apparaît en effet que la nouvelle digue a pris toute sa part au redressement annoncé avec une forte proportion de croisiéristes américains.

Ainsi, le port étendu et remodelé sur fonds publics, constitue, au même titre que le « Grimaldi Forum » pour le tourisme d'affaires, un outil exceptionnel de relance de tout un pan d'activités économiques axées sur la mer.

L'exercice 2004 a révélé l'apprentissage de la cohabitation en son sein et sur son pourtour de nombreuses activités et manifestations. Cette conciliation n'est certes pas aisée tant les contraintes qui pèsent sur les uns et les autres sont parfois antinomiques.

Il convient toutefois de conjuguer les efforts de toutes les parties prenantes pour que chacun puisse y trouver sa place dans le respect des obligations des autres utilisateurs, la première vocation d'un port étant toutefois, faut-il le rappeler, maritime.

Dans le domaine du commerce, il ne saurait non plus être question de laisser échapper l'occasion d'insuffler un sang nouveau à ce secteur à la faveur des travaux de modernisation de l'environnement portuaire.

La vocation commerciale du quartier de la Condamine doit être repensée dans sa globalité dans cette perspective, sans pour autant que quelque autre quartier ne devienne le « parent pauvre ».

C'est bien sûr dans cet objectif que le Gouvernement a engagé une réflexion à l'aide d'un cabinet spécialisé.

Bien évidemment, ces diverses orientations auront un impact sur l'aménagement des délaissés S.N.C.F., les superficies qu'ils offrent représentant une opportunité unique de dédier aux activités considérées pour les décennies à venir les espaces dont elles ont besoin.

La concomitance de la modernisation du Port, de la relance du quartier de la Condamine et de l'aménagement des délaissés S.N.C.F. offre au demeurant au Gouvernement Princier la possibilité d'avoir à cet égard une approche globale, en articulant dans une certaine unité de temps les différentes composantes de ce puzzle.

L'exercice 2005 permettra donc au Gouvernement Princier de peaufiner ses options pour ces terrains en prenant également en considération tant les besoins en équipements publics que de logements, qu'il ne saurait à l'évidence être question de sous-estimer ou de remettre en cause.

IV – UNE POLITIQUE D'EQUIPEMENT A L'APPUI D'UNE POLITIQUE SANITAIRE ET SOCIALE

De la même manière que la question du financement est le dénominateur commun de toute politique, de même, l'étude et la réalisation des équipements indispensables à sa mise en œuvre en constituent également le préalable, qu'il s'agisse des programmes sociaux de construction de logements domaniaux, de la réalisation d'équipements publics dédiés notamment aux jeunes sur les délaissés S.N.C.F. ou de toute autre opération d'équipement public d'intérêt général tels, par exemple pour les personnes âgées, la construction de l'immeuble-tiroir destiné à héberger provisoirement à l'avenue du Port des pensionnaires du Cap Fleuri ou l'édification de l'U.L.M.S à Lou Clapas.

La politique d'équipement de l'Etat comporte donc également une forte connotation sociale orientée dans trois directions essentielles.

- l'accélération de la construction de logements domaniaux pour atteindre les objectifs pris lors du précédent débat budgétaire et améliorer ainsi la satisfaction des besoins de logement des nationaux, la réforme de la loi n° 1.235 s'attachant pour sa part à améliorer, à cet égard, la situation des personnes de souche de nationalité non monégasque ;

- la réalisation d'un programme d'équipements sanitaires ambitieux répondant aux besoins des personnes des troisième et quatrième âges, notamment de celles en état de dépendance ;

- l'affinement des études sur les besoins en équipements scolaires et associatifs des jeunes.

Ce préambule vise à démontrer la volonté du Gouvernement Princier de mettre le pays en mesure, à court terme, d'être au rendez-vous de la reprise, à plus long terme, d'affronter les décennies à venir avec le maximum d'atouts par une gestion rigoureuse des deniers publics et la mise en œuvre d'une politique de travaux publics et d'équipement obéissant à des

considérations, d'une part, de rentabilité, d'autre part, d'aide sanitaire et sociale.

Le niveau du déficit, qui entraînera une ponction importante sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, ne s'explique que par la volonté de permettre la poursuite d'investissements, pour certains productifs et susceptibles d'accroître à terme le chiffre d'affaires de la Principauté, pour d'autres, moins productifs, mais destinés à couvrir des besoins sociaux et à ce titre, légitimes.

En oeuvrant pour sauvegarder un niveau d'activité économique élevé, le Gouvernement Princier travaille donc bien également à la satisfaction des besoins sociaux de niveau soutenu qui s'expriment.

Afin de ne pas pérenniser cependant une situation aussi déficitaire que celle sous-tendue par le présent budget, le Gouvernement Princier persistera à s'attacher à maîtriser les charges de fonctionnement – ce qui suppose une modération réelle des dépenses de personnel – ainsi que les dépenses d'interventions publiques.

Les responsables d'associations et manifestations subventionnées par l'Etat doivent comprendre à cet égard que ne peuvent s'inscrire dans le long terme des dépenses sans cesse croissantes.

En tenant ce discours raisonnable, le Gouvernement Princier ne cède nullement à l'austérité.

Il rappelle simplement le principe de bon sens selon lequel la satisfaction d'objectifs prioritaires requiert inévitablement, en contrepartie, de la modération et le report de certains objectifs.

IV – 1. L'équipement du pays

A – Grands travaux d'équipements

Les principales actions du Gouvernement Princier peuvent se résumer comme suit :

DIGUE – AMÉNAGEMENT DU PORT HERCULE

Les travaux d'aménagement de la digue flottante, du terre-plein et de la contre-jetée se terminent avec la levée des réserves et un ensemble de petits aménagements permettant la meilleure utilisation des ouvrages, dans l'attente des décisions relatives aux aménagements définitifs.

Les promenades piétonnes sur la digue et la contre-jetée sont ouvertes au public.

Une opération importante et complexe consiste dans le remplacement de la membrane de protection de la

rotule, endommagée à la fin des travaux. Cette opération est financée par l'assurance tous risques chantier.

Enfin, le réseau de distribution électrique du quai des Etats-Unis a été renforcé pour limiter les nuisances occasionnées aux riverains par le fonctionnement des moteurs des bateaux amarrés.

Il est prévu, dès le début de l'année 2005, le démarrage des travaux d'aménagement de l'avant-port, pour une durée totale de trois ans. Ces travaux concernent la création du quai Louis II, la restructuration des anciennes digues Nord et Sud et la création du merlon pour les mouillages.

AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES TUNNELS ROUTIERS

Les actions engagées par le groupe de travail sur la sécurité des tunnels routiers concernent : l'équipement de la Détection Automatique d'Incident dans les tunnels sous le Rocher et dans le tunnel T7, l'Etude Spécifique des Dangers dans le tunnel T7, le missionnement d'un maître d'œuvre afin de mener les études de remise à niveau des installations de sécurité dans les tunnels sous le Rocher.

Les actions à mener en 2005 pour l'amélioration de la sécurité dans les tunnels seront de trois types :

- assurer la continuité radio pour les services de sécurité dans les tunnels,
- mettre à niveau les installations de sécurité des tunnels sous le rocher et compléter les installations par la création d'un système de désenfumage,
- améliorer la signalisation des abris du tunnel T7.

TUNNEL DESCENDANT OUEST RN7-MONACO

Lors de la réunion de la Commission Mixte franco-monégasque qui s'est tenue le 22 janvier 2004 à Paris, le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco et le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères français ont signé la convention relative à la réalisation du tunnel descendant.

L'étude d'impact sur l'environnement jointe au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, qui datait de 1997, a été mise à jour et complétée. Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique fait actuellement l'objet d'un audit assuré par le Professeur PIQUEMAL.

La solution qui semble devoir être retenue pour l'acquisition des tréfonds sur la partie française du tracé est une expropriation au bénéfice de l'Etat monégasque, la Société Immobilière Domaniale n'intervenant qu'en qualité de mandataire.

URBANISATION DES TERRAINS SNCF – INFRASTRUCTURES

Dans le cadre de l'urbanisation des terrains SNCF, les études et travaux des ouvrages d'infrastructure se poursuivent.

Sur la zone Ouest, les études de projet général et le dossier de consultation des entreprises portent sur les galeries techniques et le déversoir d'eaux usées et d'orage de l'îlot Pasteur, sur le tunnel routier T33 devant se substituer à terme au boulevard Rainier III, au niveau de l'îlot Pasteur et sur la prolongation du boulevard du Larvotto sur l'îlot Rainier III. Les travaux en cours sont ceux de la voie souterraine sur l'îlot Prince Pierre, comportant la reconstitution du pont Prince Pierre et du carrefour du Castelleretto, ainsi que les équipements des galeries techniques réalisées sur les îlots Aurégliia et Grimaldi.

Sur la zone centrale, les études de projet général et D.C.E. portent sur la prolongation du boulevard du Larvotto sur les îlots Rainier III et Canton.

Les travaux se poursuivront sur l'îlot Prince Pierre avec une mise en service du pont Prince Pierre fin 2005, le démarrage du percement du tunnel T33 sur l'îlot Pasteur et les travaux préparatoires à la réalisation de la voie souterraine sur l'îlot Rainier III, la mise en œuvre des équipements et la réalisation de la chaussée dans le tunnel sous les immeubles Millenium et Villa Pasteur.

URBANISATION DES TERRAINS SNCF – ILOT AURÉGLIA-GRIMALDI

Cette opération s'inscrit dans le programme de logements sociaux arrêté par le Gouvernement, en accord avec le Conseil National.

Sur la base d'une programmation élaborée par la D.P.E.U., un contrat de conception-construction a été confié à l'entreprise ENGECO, en vue de la réalisation de cent quatre-vingts appartements et d'un parking d'une capacité de trois cent places.

Sur l'exercice en cours et parallèlement aux procédures d'instruction du permis de construire, il est prévu de procéder aux travaux de terrassement et de soutènement sur la totalité de l'emprise du parking.

URBANISATION DES TERRAINS SNCF – ILOT CASTELLERETTO

Il s'agit également d'une opération de logements sociaux confiée à l'entreprise JB PASTOR et Fils sur la base d'un programme élaboré par la D.P.E.U., comprenant quatre-vingt-sept logements, des locaux commerciaux et un parking de cent quatre-vingt-quinze places de stationnement en infrastructure.

Au cours de cet exercice, ont été entreprises les études d'avant-projet et permis de construire qui devraient permettre de finaliser le contrat de conception-construction et de procéder à l'instruction et l'obtention du permis de construire.

Le début des travaux est conditionné par l'achèvement des ouvrages de génie civil de l'ensemble H1 prévu en juin 2005.

PARKING D'OSTENDE

Cette opération concerne la réalisation d'un parking public d'une capacité de cent quatre-vingt-six places réparties sur cinq niveaux de sous-sols, situé en infrastructure de l'Institut Monégasque de Médecine du Sport (IM2S). La réalisation de cet ouvrage a été confiée en conception-construction à la Société d'Investissements Immobiliers IM2S.

Sur l'exercice en cours, seront réalisés les travaux de terrassement, soutènement et construction de préfondés métalliques sur l'ensemble de l'emprise du projet pour constituer les appuis de la superstructure de l'IM2S et permettre d'entreprendre l'excavation en taupe et la construction des cinq niveaux de parking.

Ces travaux se poursuivront sur l'exercice 2005 et devraient permettre une mise en service du parking au 1^{er} trimestre 2006.

REMISE EN ÉTAT ET SURVEILLANCE DES OUVRAGES D'ART

Le service fait procéder aux vérifications périodiques des ouvrages d'art par le CEBTP. Sur la base des investigations effectuées l'année passée, sont programmés les travaux de purge des tunnels routiers situés sous le rocher. Cette intervention sera suivie de travaux de consolidation des parois et de la voûte à l'aide de béton projeté dans certaines zones reconnues fragiles.

Au cours du deuxième semestre de cette année, ont été également entrepris les travaux de démolition et de reconstruction d'un mur de soutènement de l'avenue de l'Annonciade au droit de la Villa Nathalie.

PARKING BUREAUX VALLON SAINTE DEVOTE

Après quelques années d'exploitation de la nouvelle gare SNCF, il est apparu opportun d'améliorer les dispositions retenues à l'origine pour le traitement de la façade et des abords de l'accès situé sur le pont de Sainte Devote.

Sur la base des esquisses de principe élaborées par le Chef du Service de l'Aménagement Urbain, il est procédé à une étude de conception en vue de procéder à une consultation et à la réalisation des travaux sur l'exercice en cours.

SUPERSTRUCTURES DIGUES NORD ET SUD

Les études préliminaires seront menées en 2005, notamment celles relatives aux locaux techniques des réseaux d'approvisionnement des navires.

SUPERSTRUCTURES DIGUE FLOTTANTE ET CONTRE JETÉE – 2^{ème} PHASE

Dans l'attente des décisions d'aménagement définitif, un aménagement provisoire a été réalisé pour permettre l'utilisation des gares maritimes et le respect de la convention SOLAS de l'Organisation Maritime Internationale relative à la sécurité des navires de croisière.

Les études et le début des travaux d'aménagement définitif des gares maritimes devraient être engagés en 2005.

CENTRALE THERMOFRIGORIFIQUE – INSTALLATION

La SMEG, chargée de l'exploitation de la centrale thermofrigorifique, a sollicité l'augmentation de la capacité de production frigorifique ainsi que l'extension du réseau de distribution du chauffage, consécutif à l'achèvement de l'urbanisation du terre-plein de Fontvieille.

Les études et travaux programmés sur les exercices 2003 et 2004 ont pour objet l'ajout d'un groupe thermofrigorifique de production dans la centrale d'énergie, suivant le schéma de développement prévu à l'origine. En ce qui concerne la distribution du chauffage, les travaux programmés consistent à prolonger d'une centaine de mètres la conduite de transport dans la galerie technique de l'avenue des Guelfes, pour atteindre les ensembles immobiliers « les Terrasses du Port » et le « Memmo Center ». Les travaux sont achevés et les réceptions sont en cours.

OPERATION DU DEVENS

Les travaux de cette opération, qui comprend la réalisation d'un foyer d'activités pour adultes handicapés, d'un centre d'hébergement pour élèves étrangers et d'un centre de loisirs sans hébergement pour jeunes enfants, sur les terrains du Devens Supérieur, propriété des Domaines sise sur la commune de La Turbie, ont été entrepris en décembre 2003. La phase de terrassement et de soutènement est achevée et les travaux de gros-œuvre ainsi que ceux des corps d'état

techniques sont en cours. La livraison de l'opération est prévue pour juin 2005.

CENTRE HOSPITALIER PRINCESSE GRACE

**** C.H.P.G. MISE À NIVEAU***

Un certain nombre d'opérations sont en cours de réalisation. Il s'agit :

- de la rénovation du service de cardiologie,
- de l'augmentation de puissance des groupes de production de froid du bâtiment Princesse Charlotte,
- de l'installation d'une climatisation aux niveaux 6 et 7 de ce même bâtiment,
- de la rénovation du service de rééducation fonctionnelle,
- de l'unité d'hospitalisation de courte durée dans des bâtiments préfabriqués,
- de la réfection de l'étanchéité du bâtiment Centre de Transfusion Sanguine,
- des bureaux de consultation au 4^{ème} étage du bâtiment tour,
- de la restructuration du service de radiothérapie,
- de la mise en sécurité de l'installation électrique.

Certaines d'entre elles ne seront pas terminées en 2004.

Un certain nombre d'opérations sont en cours d'étude, telles que la restructuration du service de pédiatrie-néonatalogie et la mise au point du service de stérilisation centrale.

D'autres sont envisagées comme la restructuration du centre de transfusion sanguine, la climatisation du pavillon Princesse Charlotte, la réfection du service des urgences ou la création d'un bloc opératoire provisoire et devront faire l'objet d'arbitrages pour leur planification.

**** C.H.P.G. U.L.M.S. CENTRALE D'ÉNERGIE***

Les deux opérations ont été regroupées et le projet général de l'opération est en cours. Afin de permettre la finalisation des études des bâtiments de cette opération de taille importante, un premier lot de terrassement-soutènement-traitement de sol a été prévu, les travaux devraient démarrer au second semestre 2004.

**** C.H.P.G. EXTENSION SUD***

La nouvelle étude préliminaire sur la base du nouveau programme n'a pas apporté les économies escomptées, l'estimation fournie par l'architecte étant supérieure à celle de la précédente étude.

Il a été demandé à HOSPICONSEIL d'analyser cette étude, dans le but de pouvoir l'intégrer au projet de reconstruction de l'hôpital dénommé « Variante 5 ».

*** C.H.P.G. SOLUTION 5**

Le programme de la reconstruction de l'ensemble des services hospitaliers, à l'exclusion de l'Unité de Long et Moyen Séjour, a fait l'objet de compléments d'études pour mieux en cerner les dispositions géométriques et la compatibilité avec l'extension sud. Une fois le programme figé et définitivement validé, il conviendra de désigner une maîtrise d'œuvre de l'opération.

OPÉRATION FONTVIEILLE ZONE A

L'opération Fontvieille Zone A s'inscrit dans le programme important de logements sociaux qui seront réalisés au cours des quatre prochaines années. Le programme de la zone A comprend cent quatre-vingt-dix-neuf appartements, une crèche de 900 m², ainsi que la rénovation du parking existant de cinq cents places situé dans le socle. Les travaux entrepris sur l'exercice en cours concernent le transfert provisoire de la crèche de la Croix Rouge et le lancement des travaux de gros-œuvre de huit bâtiments à ériger sur la dalle à + 8,50. Il s'agit d'une opération réalisée en conception-construction, confiée au Groupe SAMEGI. Le contrat correspondant est en cours d'élaboration avec Monsieur l'Administrateur des Domaines.

OPÉRATION INDUSTRIA – MINERVE

Sur la base d'un engagement de l'Etat vis-à-vis de la SAMEGI, cette société a repris des études afin d'optimiser ce projet de logements sociaux et en particulier les contraintes techniques liées aux ouvrages de soutènement des propriétés voisines.

L'orientation du programme actuel permet de réaliser cent à cent vingt logements et deux cents à trois cents places de parking, suivant les choix qui seront arrêtés.

Parallèlement, ont été entrepris les travaux de transfert des courts de tennis et du club house sur la commune de Cap d'Ail, ainsi que le déplacement de certains équipements tels que le transformateur électrique de la S.M.E.G. et la chaufferie centrale, préalable au lancement des travaux de construction de cette opération.

OPÉRATION 21-23 RUE DE LA TURBIE

Il s'agit d'une opération de logements sociaux confiée à l'entreprise JB Pastor et Fils en conception-

construction, dont la réalisation est conditionnée par l'achèvement des travaux de mise en souterrain du boulevard du Larvotto dans le secteur Castelleretto et Prince Pierre.

Sur l'exercice en cours, il est prévu de mener à bien les études d'Avant-Projet et Permis de Construire, ainsi que la mise au point et la passation du contrat de promotion afin d'entreprendre les travaux sur l'exercice 2005.

OPÉRATION BOULEVARD RAINIER III

Cette opération s'inscrit également dans le programme de logements sociaux que le Gouvernement s'est engagé à réaliser, en accord avec le Conseil National. Il comprend trente-trois appartements, soixante-douze places de parking ainsi que le déplacement du boulevard Rainier III dans l'emprise du projet. La convention de promotion immobilière a été signée en avril de cette année. Concomitamment à la procédure d'instruction du dossier de permis de construire, sont entrepris les travaux de démolition qui se poursuivront par les terrassements et soutènements à compter de septembre 2004.

YACHT CLUB ET MUSÉE DE LA MARINE

Les études préliminaires et d'avant-projet se poursuivent pour aboutir au dépôt d'un permis de construire vers la fin de l'année.

L'année 2005 verra la poursuite des études dans l'attente de l'achèvement des travaux de création du quai Louis II, qui constituera le terrain bâtissable.

RECONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE L'A.S.M.

Les résultats des appels d'offres se sont avérés notablement supérieurs aux prévisions. Les travaux ont été entrepris début avril 2004. Les vestiaires professionnels devraient être livrés en février 2005 et les vestiaires amateurs et le bassin de rééducation fonctionnelle devraient être livrés en avril 2006.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – GROS TRAVAUX

Les travaux de réaménagement des niveaux -2 et -3 du lycée technique Charles III ont débuté en juillet 2003. Moyennant des relogements provisoires sur la toiture-terrasse de cet établissement, il est procédé à la restructuration des locaux cuisine et réfectoire, ainsi que des salles de classes d'enseignement technique.

La rénovation de la salle de restaurant, de la salle d'application et des locaux administratifs est en cours et sera achevée pour la rentrée scolaire de septembre 2004.

GRIMALDI FORUM

Dans le cadre du contentieux avec le groupement titulaire du lot n° 16.3 « Courants faibles » et de l'expertise judiciaire correspondante, ont été menées les études et le début des travaux de restructuration du Système de Sécurité Incendie.

En 2005, seront poursuivis les travaux de restructuration du système de sécurité incendie.

EXTENSION QUAI ALBERT 1^{ER}

La deuxième phase des travaux de l'extension du quai Albert 1^{er} Sud a été achevée à la veille du Grand Prix Automobile 2004. Elle a permis l'installation par l'Automobile Club des nouvelles structures mises à disposition de chaque écurie de Formule 1, dans le cadre de la nouvelle organisation de la zone des stands ainsi que l'ouverture d'un passage piéton sous piste, permettant de desservir les nouvelles tribunes et loges. Sur cette zone, le Grand Prix 2004 s'est tenu dans une configuration provisoire en ce qui concerne l'infrastructure et les alimentations en réseaux divers, les nouveaux stands reposant sur l'ancienne structure et le réaménagement des jardinières n'étant pas encore réalisés.

La démolition de l'ancienne structure et sa reconstruction à neuf ainsi que le réaménagement complet de la bande de jardinières accueillant les pins font l'objet de la tranche de travaux entre les Grands Prix 2004 et 2005.

Parallèlement, les études de la darse Nord se poursuivent avec la participation d'un cabinet d'urbanistes, de sorte qu'une continuité de travaux puisse être assurée après le Grand Prix 2005.

TRANSFERT DU CONSEIL NATIONAL

L'exercice en cours a permis de finaliser le programme de l'opération et de procéder au lancement du concours d'architectes. L'année 2005 sera consacrée aux études de maîtrise d'œuvre qui seront confiées au lauréat.

* * * *

En terme de programmation et d'étude des besoins, le bilan de l'action de la Direction de la Prospective et des Etudes d'Urbanisme durant l'exercice 2004 est le suivant :

*** La réalisation d'études d'urbanisme d'ensemble et de secteurs particuliers**

Ces actions concernent le lancement et le suivi d'études externalisées, mais également les études menées en interne sur des ensembles urbains à échelle d'un ou plusieurs quartiers, existants ou futurs.

Pour ce qui a trait au schéma directeur d'aménagement du littoral, à partir de l'étude menée en 2003 par le groupement Ilex/De Geyter, un rapport d'analyse globale de la problématique a été élaboré. Ce rapport comporte notamment un outil d'élaboration et d'évaluation des hypothèses d'urbanisation du littoral. Ce document a pour ambition d'ouvrir la réflexion sur des dimensions prospectives et stratégiques, ayant trait aux enjeux et au potentiel de développement.

S'agissant de l'entrée de la ville Ouest, l'étude du secteur a été concrétisée par un document d'analyse proposant un schéma directeur d'aménagement qui a été remis, répondant aux premiers objectifs programmatiques connus. De nombreuses variantes sont étudiées dans le cadre du schéma d'ensemble.

Une étude de la réglementation d'urbanisme en Principauté a été amorcée dans le but de la refonte du Règlement Général d'Urbanisme et de Voirie. Avec l'appui d'un avocat spécialiste du droit des sols, cette étude comprend une analyse rétrospective et des textes existants, l'analyse de textes d'autres pays, des analyses thématiques ainsi que des propositions d'évolution.

Enfin, des études de secteurs particuliers ont été réalisées portant sur le quartier du boulevard des Moulins, le parc de Monte-Carlo, le secteur des Carrières, le quartier de la gare, l'opération Industria-Minerve, le secteur Charles III et la place de la Visitation.

*** La programmation des équipements publics**

Elle a été caractérisée par la poursuite du recensement des besoins en équipements publics, l'élaboration d'un document synthétique de présentation et l'élaboration de différents pré-programmes d'équipements publics.

*** L'environnement**

Dans le domaine de l'Environnement, il a été notamment procédé à une analyse et à la rédaction d'un article de règlement à insérer dans le projet du Parc de Monte-Carlo, afin d'intégrer les préoccupations environnementales dans la conception des bâtiments, au suivi de l'étude d'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement, de l'étude sur la Maîtrise de la Demande en Energie, ainsi que de l'étude d'élaboration d'un Plan de Traitement des Ordures Ménagères.

* La réglementation d'urbanisme

La modification de l'urbanisme réglementaire – Ordonnance Souveraine – a été poursuivie en liaison avec des études urbanistiques de quartiers.

* Les missions et études générales

Diverses études ont été ou seront menées à bien durant l'année 2004, qu'il s'agisse d'études programmes, du suivi d'études d'urbanisme en France ou de la Maquette générale de la Principauté.

Au niveau du port de la Condamine, après la production par le Lauréat du Concours de variantes d'aménagement, la réflexion s'est poursuivie pour procéder à la définition générale des ouvrages des digues Nord et Sud.

Pour ce qui a trait au boulevard du Larvotto, peut être signalé l'aboutissement de l'étude préliminaire de la mise en souterrain du boulevard.

Enfin, en matière de déplacements, seront réalisés lors la présente année 2004 la définition et la mise en place d'un observatoire des déplacements, ainsi qu'une étude de la demande en matière de déplacements sur la Principauté.

Les programmes prioritaires d'action envisagés pour 2005 sont les suivants :

* Pour ce qui a trait aux études d'ensemble, la réflexion sera orientée autour :

- du schéma directeur d'aménagement du littoral, étant précisé que la phase à venir en 2005 pourrait comporter trois volets avec l'établissement d'un cahier des charges des objectifs d'aménagement; le lancement d'une étude externe de définition de plusieurs variantes détaillées d'aménagement, répondant aux exigences du cahier des charges précité et enfin, l'établissement de documents de communication à partir des deux actions précédentes.

- de l'entrée de ville Ouest sachant que l'année prochaine devrait permettre d'affiner la stratégie d'aménagement avec la mise au point des programmes d'habitation, d'un avant-projet global d'infrastructure; l'intégration au projet urbain des données programmes, des contraintes techniques et des choix architecturaux de principe sur l'ensemble muséographique et la préparation d'un schéma directeur de l'ensemble des parcs et jardins.

* S'agissant de la programmation des équipements publics, le recensement des besoins sera poursuivi et l'étude « Niveau d'équipement de la Principauté » devrait aboutir à terme à l'élaboration d'un document de synthèse sur les équipements publics en Principauté : caractérisation de la Principauté dans ce domaine,

réflexion sur les moyens d'optimiser l'attribution des sites potentiels aux équipements (caractérisation des sites et des besoins pour aider à leur hiérarchisation,...).

Enfin, des pré-programmes seront élaborés pour diverses opérations telles que le regroupement des entités de la Médiathèque municipale; le relogement de l'Association des Archives Audio-Visuelles; le relogement de la Station Shell, boulevard Charles III; le relogement définitif du Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie...

* En terme d'environnement peuvent être signalés la participation au groupe de travail sur la maîtrise de la demande en énergie; la poursuite du suivi de l'étude d'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement, ainsi que la réflexion sur les équipements publics associés au traitement des déchets.

* Pour ce qui a trait plus spécifiquement à la réglementation, diverses démarches sont prévues telles que la mise en place de l'observatoire de la préemption publique sur Mapinfo et l'amorce informatique des observatoires emplois, logements et démographie; la poursuite de l'étude du règlement d'urbanisme en Principauté (approches thématiques et formalisation de textes); la finalisation du pré-programme de l'îlot Charles III des ex-terrains ferroviaires; la poursuite des modifications de l'urbanisme réglementaire en liaison avec les études urbanistiques de quartiers et le suivi des études en France (Cap d'Ail et Eze notamment).

* la question de la gestion des déplacements sera également traitée avec la définition des spécifications du système de transport à l'échelon de la Principauté; l'analyse et évaluation des compatibilités des moyens de transports actuels avec le système de mobilité projeté; le lancement de l'étude de faisabilité relative au TCSP (transport en commun en site propre) et la poursuite de l'étude du P.D.U. à partir du bilan dressé pour les première et deuxième phases de l'étude et de diverses actions.

B – Environnement

Le Gouvernement Princier a poursuivi ses démarches dans les domaines suivants :

* Surveillance de la qualité des milieux

La qualité des eaux de baignade a été surveillée selon les fréquences usuelles. Conformément à la réglementation en vigueur, la déclaration de conformité établie sur la base des résultats de la saison balnéaire 2003 a été affichée sur tous les lieux de baignade en mai 2004. Le suivi des zones de pollutions éventuelles s'est poursuivi également.

Huit stations d'enregistrement en continu de la température ont été implantées à différentes profondeurs dans la Réserve du Larvotto et le long du tombant coralligène; les séries de mesures ont été collectées, de grand intérêt en océanographie.

La surveillance de la qualité de l'air s'est effectuée sur les six stations du réseau de la qualité de l'air de Monaco. Les analyseurs d'oxyde d'azote nécessitent une mise à niveau en 2004.

Au niveau de l'usine d'incinération des résidus urbains et industriels, pour satisfaire aux prescriptions de la Directive européenne applicable à partir du 28 décembre 2005 aux installations existantes, une étude de faisabilité de modification des systèmes d'épuration des fumées a été diligentée en 2002 et a conclu à sa faisabilité au plan technique. La mise au point du programme définitif, les études d'exécution et les travaux correspondants sont prévus dans le cadre du triennal 2003-2005.

* Protection des biocénoses

Faisant suite à la cartographie des biocénoses marines de la Réserve du Larvotto effectuée en 2002, un balisage de la limite inférieure de l'herbier de Posidonies, à raison d'une marque tous les cinq mètres, a été réalisé début septembre 2004. Une description aussi fine de la limite inférieure de l'herbier sera une première au niveau régional et permettra un suivi écologique de grande qualité.

Les missions réalisées en 2003 ont permis de dresser un inventaire des spongiaires et des bryozoaires et de mettre en place une stratégie de suivi d'indicateurs biologiques. Ce programme est complété en 2004 par l'exploration des roches profondes situées au large de la Réserve du Larvotto et par des plongées complémentaires au niveau des Roches Saint Nicolas.

S'agissant de la colonisation des ouvrages maritimes de l'extension du port de la Condamine, une réunion du Comité de Pilotage s'est tenue en avril 2004 pour effectuer un bilan de cette expertise et évaluer les propositions d'actions futures.

* Lutte contre les pollutions

Dans le cadre de la contribution au programme MEDPOL Phase III dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée du P.N.U.E., le prélèvement annuel d'échantillons de moules et sédiments dans les eaux côtières de la Principauté, prévu dans le cadre de ce programme, a été effectué en juillet et les résultats des analyses devraient être disponibles d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction participe aux réunions

du Comité de pilotage du Schéma Directeur d'Assainissement et fournit au Bureau d'études de nombreux documents et renseignements utiles au fur et à mesure de l'avancement de l'étude, notamment données météorologiques, informations concernant l'industrie, textes réglementaires concernant l'environnement, rapports de la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction sur la qualité du milieu marin, rapport final de la campagne de prélèvement effectuée à l'UPTER, rapport sur les performances de l'UTER, etc.

A des fins de sensibilisation, un projet de plaquette à but pédagogique a été élaboré sur la protection de l'atmosphère et est destiné aux élèves des collèges.

* Météorologie

Le programme d'acquisition de données météorologiques s'est poursuivi en fonction des relevés des deux stations, à savoir la station principale située sur la terrasse du Musée Océanographique et la station située sur la digue Nord du Port Hercule.

Ces données sont enregistrées quotidiennement dans une base de données et permettent de répondre à de nombreuses demandes d'information de la part de certains services publics, de bureaux d'études, des assureurs, etc...

* Etudes sismiques

Dans le cadre de l'étude en cours sur la définition du séisme de référence, en collaboration avec le CETE (Centre Etude de l'Équipement) et le Centre Régional de Géologie Méditerranéenne de l'Université de Nice Sophia Antipolis, a été calculée autour de Monaco la partie sismologie avec un état de la connaissance sismotectonique et de nouveaux mécanismes au foyer.

Des recherches ont permis de définir des zones de dommages maximums qui vont être comparées avec les résultats du microzonage et d'une campagne de bruit de fond. Cette étude permettra de préciser les effets de site et les éventuels dégâts à attendre si un séisme similaire à celui de 1887 venait à se reproduire.

En 2004 un effort de traitement du message d'alerte est réalisé afin d'abaisser le seuil de détection qui est adapté aux besoins monégasques mais encore trop élevé pour les besoins du C.S.E.M.

* Réalisation de la cartographie sonore de la Principauté

L'étude sur l'environnement sonore de la Principauté sera arrivée au terme de sa phase 2. En fin d'année 2003, la première phase de collecte des données était acquise

pour élaborer le modèle numérique qui allait servir à réaliser la cartographie sonore de la Principauté, à l'instar des grandes villes européennes.

Cette cartographie a pour but de présenter un diagnostic de la situation sonore de Monaco. Les données cartographiques obtenues prennent en considération quatre types de problématique « bruit » : le trafic routier, qui constitue la source prépondérante, l'héliport, l'activité industrielle, les terrasses des bars et des restaurants. C'est à partir d'un bilan que le plan d'action pour la lutte contre le bruit et l'amélioration de l'ambiance sonore sera déterminé en 2005.

* Actions pour le développement durable

Depuis la journée mondiale de l'eau du 22 mars 2004, une partie des eaux utilisées pour le lavage de la voirie est récupérée dans le vallon de La Noix. L'utilisation de cette eau de qualité marginale, actuellement perdue, diminue la demande en eau potable et illustre une gestion rationnelle de la ressource en eau. Cette action s'inscrit dans le cadre du développement durable, tel que préconisé dans l'Agenda 21.

* Actions sur le terrain pour la lutte contre les pollutions et les nuisances

- La surveillance de la qualité physico-chimique des eaux côtières s'est poursuivie selon une fréquence de prélèvements mensuelle sur un réseau de six stations fixes dans la baie de Monaco et une attention particulière continuera à être accordée à la mesure de certains paramètres, pour déterminer si les tendances constatées se poursuivront ou non, les années suivantes.

- Dans le cadre de la Commission Technique, le contrôleur des pollutions participe aux visites techniques des usines et ateliers et poursuit son action de sensibilisation des industriels.

- Diverses actions de sensibilisation ont été menées auprès du grand public (notamment à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Environnement 2004, placée sous l'égide des Nations Unies), dont les scolaires, étant précisé que les interventions dans les écoles à la demande des enseignants se sont poursuivies.

* Etablissement des inventaires requis dans le cadre des conventions internationales relatives à la protection de l'atmosphère.

Des inventaires ont été établis et transmis aux Secrétariats des conventions concernés dans les domaines suivants : Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques; rapport national sur les émissions de gaz à effet de serre; Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone.

* Participation aux activités internationales et relations internationales

Dans le cadre du programme MEDPOL Phase III et du Programme d'Actions Stratégiques du P.N.U.E. visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, le « Bilan de Base » des émissions de polluants engendrés par les activités humaines dans le pays en 2003 a été réalisé, de même que le « Bilan Diagnostique National ».

Ces documents servent de base à la mise en place d'un Plan d'Action National visant à combattre la pollution due aux activités menées à terre entre 2003 et 2025 (l'objectif en 2025 étant de réduire de moitié les rejets directs de substances polluantes en mer).

Ainsi et conformément aux Lignes Directrices établies par le MEDPOL, il est attendu de la Principauté de Monaco la mise en place de programmes concrets destinés à améliorer les performances environnementales du pays dans les domaines ci-après visés : gestion des eaux usées urbaines; déchets solides urbains; pollution atmosphérique; pollution causée par les métaux lourds; eaux usées et les déchets solides d'installations industrielles...

S'agissant de l'accord RAMOGE, conclu à l'origine en 1976, cet accord vient de franchir une étape importante de mise à jour, marquée par la signature le 27 novembre 2003 d'un nouveau texte, entré en vigueur à Monaco le 9 avril 2004 et en France le 13 mai 2004.

La Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction a, cette année, à la fois renforcé et restructuré sa participation aux Groupes de Travail dépendant du Comité Technique RAMOGE.

La Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction a participé aux réunions des groupes de travail dont les thèmes étaient « Ports et usagers de la mer » et « Connaissance du milieu marin et côtier, suivi et maîtrise des pollutions telluriques » ; chaque groupe de travail ayant généré des actions concrètes de ladite Direction.

* CITES – Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

La reconnaissance de cette Convention et son application prennent de plus en plus d'importance à Monaco. En 2003, neuf cent quatre-vingt-six permis ont été délivrés.

La Direction compétente continuera à informer les boutiques de luxe et de prêt-à-porter, ainsi que les cabinets de gestion de bien ou de vente aux enchères et les organisateurs de foires et salons des dispositions existantes et à effectuer, en tant que de besoin, les alertes nécessaires.

Le rapport annuel CITES pour 2003, en cours de réalisation, sera envoyé au Secrétariat de la Convention avant octobre 2004.

* Instruction de permis de construire

L'examen des demandes de permis de construire s'est poursuivi. Ainsi début juin 2004 : cent soixante-six demandes de permis de construire ont été instruites, se répartissant majoritairement en immeubles et villas puis en bureaux, commerces, locaux industriels...

* Elaboration de textes réglementaires

Les projets de texte suivants ont fait l'objet de réflexions qui sont à des stades plus ou moins avancés :

- Texte d'application de la CITES.
- Réglementation sur l'interdiction de l'amiante.
- Définition des mesures d'application nationale de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques.
- Etablissements ou locaux ouverts au public et dispensant à titre habituel une animation ou une ambiance musicale.
- Projet d'Arrêté Ministériel relatif aux contrôles techniques et aux vérifications réglementaires.
- Projet d'Arrêté Ministériel fixant les mesures générales de sécurité à appliquer pour la construction des Immeubles de Grande Hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.
- Réglementation sur la circulation des animaux et leurs déjections.
- Mesures de sécurité, d'hygiène et de confort pour la construction d'un logement.

Le Gouvernement attachera une importance toute particulière aux programmes d'action suivants en 2005 :

* La surveillance de la qualité des eaux de baignade sera reconduite à l'identique, ainsi que l'étude du régime thermique le long du littoral. Le programme de bio-surveillance sera constitué de deux sessions.

S'agissant de la protection des biocénoses, suivant les résultats des inventaires effectués en 2004 et les recommandations qui en découlent, il pourra être envisagé la mise à jour d'autres inventaires, en particulier pour les poissons, mais un retour sur sites pour les suivis écologiques mis en place en 2004 sera probablement nécessaire.

Comme suite à la réunion du groupe de travail sur la colonisation des nouveaux ouvrages, une opération de nettoyage de la surcharge sédimentaire du tombant à corail de la pointe des Spélugues a été proposée. Cette opération comprendra un encadrement et un suivi scientifique afin de maintenir en bonne condition la faune et la flore en place.

* La maintenance du réseau de la surveillance de la qualité de l'air est prévue dans le cadre du budget 2005 avec le même nombre de stations et d'analyseurs.

Les analyseurs du réseau de la qualité de l'air ont, pour la plupart, dépassé la durée de vie recommandée par l'ADEME (sept ans). Il sera donc nécessaire de poursuivre leur remplacement progressif.

* Pour ce qui a trait à la lutte contre la pollution et les nuisances :

La poursuite du programme de surveillance continue, initié en 2001, de la pollution du milieu marin côtier par la détermination de micropolluants minéraux et organiques dans les biotes et les sédiments sera effectuée.

Pour ce qui concerne la cartographie sonore de la Principauté, pour l'année 2005, au vu du diagnostic sonore réalisé en 2004, il est prévu de définir le plan d'actions de lutte contre le bruit ou de préservation des zones calmes. Les éléments quantitatifs et qualitatifs mis en relief par les supports cartographiques permettront de hiérarchiser les actions à envisager.

Le modèle numérique mis en place pourra intégrer les projets de nouvelles infrastructures routières et évaluer leur incidence globale sur les ambiances sonores des secteurs concernés.

A terme, la cartographie de l'ambiance sonore constituera un outil d'aide à la décision qui pourra être actualisé. Notamment, elle pourra être un document de référence à des fins opérationnelles pour les projets d'urbanisme ou dans le cadre du plan des déplacements urbains.

* Au niveau de la météorologie, l'acquisition, le stockage et le traitement des enregistrements des deux stations météorologiques seront poursuivis en 2005. La

vérification périodique annuelle de la station située sur les terrasses du Musée Océanographique sera assurée par Météo France, dans le cadre de la Convention de maintenance préventive.

* Diverses actions de sensibilisation seront menées, en vue notamment d'une maîtrise de la demande en électricité et énergies renouvelables.

Le groupe de travail inter-services commencera à mettre en application le programme retenu, en particulier :

- impression et diffusion de la plaquette présentant le programme;

- organisation d'une réunion d'information sur la géothermie et étude de son éventuelle application à Monaco;

- développement du recours à l'énergie solaire;

- organisation éventuelle d'un audit énergétique du complexe scolaire de l'Annonciade.

En outre, les actions de sensibilisation auprès du public à l'occasion de la Journée de l'Environnement et autres journées à thème se poursuivront.

C – Aménagement Urbain

Durant l'année 2004 ont été développées les actions suivantes :

* Assainissement :

- Travaux d'entretien du réseau : Réfection par l'intérieur du collecteur d'égouts du boulevard d'Italie; réfection du collecteur d'égout de l'avenue Saint Roman; réfection du collecteur d'égouts de l'escalier de jonction du boulevard de Belgique et de la rue Plati.

- Travaux d'amélioration de la station de prétraitement : motorisation de la vanne bêche aval avec contrôle déporté; mise en place d'un détecteur d'hydrocarbures avec gestion d'alarmes; remplacement de la deuxième pompe de 750l/s; remplacement de l'armoire de commande du compartiment air vicié; centralisation de tous les capteurs de niveaux.

- Travaux d'amélioration du réseau d'égouts : création d'un réseau séparatif dans la rue Augustin Vento; création d'un collecteur d'égouts Impasse du Castelleretto; installation de nouveaux capteurs et remplacement des anciens; remontée des données de terrain des capteurs sur un poste central, par l'intermédiaire de la communication radio; création d'un maillage entre le boulevard de Belgique et la rue Bosio.

* Energie/éclairage public :

- Aménagement de l'éclairage public du port.

- Rénovation par tranches des réseaux d'éclairage public.

- Remplacement des transformateurs électriques et des armoires de régulation pour les électrofiltres de l'UIRUI.

* Bassins et fontaines :

- Mise en place d'une filtration et d'un traitement automatique dans le bassin 2 des Boulingrins.

* Liaisons mécaniques :

- Deuxième tranche pour la mise en place de brosses de sécurité sur les escaliers mécaniques.

- Réfection de l'habillage cabine de l'ascenseur « Monte-handicapés » Liaison Louis II / CCAM.

- Audit général des installations (liaisons mécaniques).

* Galeries et passages publics :

- Mise en place d'une vidéo surveillance Square Princesse Stéphanie.

- Acquisition de mesures de circulation humaine.

- Prise en compte dans le cadre de l'entretien des nouvelles installations de la digue.

* Tunnel :

- Création et mise en place d'une Détection Automatique d'Incidents (DAI) dans le tunnel Rainier III.

- Mise en place de trois barrières supplémentaires de sécurité dans les tunnels sous le Rocher.

- Etude en collaboration avec le Service des Travaux Publics et un bureau d'études spécialisé d'un système de radio communication dans les tunnels existants de la Principauté (projet commun TP).

- Participation à la réalisation d'une ESD approfondie pour mode d'évacuation usagers du tunnel montant (projet commun TP).

- Mise en place de matériel de signalisation à stocker dans le tunnel sous le rocher.

* Circulation / signalisation :

- Remplacement des lentilles des répéteurs des feux de signalisation tricolore.

- Panneaux d'informations places de parking : poursuite de l'équipement de la signalisation du quartier de Fontvieille; équipement d'un ensemble rue Terrazzani.

* Voirie :

- Poursuite de la mise en conformité d'entrées charretières (passage pour personnes à mobilité réduite).

- Aménagement des abords des « Terrasses du Port ».

* Amélioration de l'esthétique de la ville :

- Les Terrasses du Port : Aménagement des abords de l'immeuble.

- Débroussaillage des espaces naturels domaniaux (glacis de la Porte Neuve, talus de la Quarantaine, vallon Sainte Dévote, etc.).

- Changement du revêtement de l'avenue des Castelans.

- Réfection de divers enrobés et trottoirs.

* Actions de préservation et de mise en valeur des forêts dans le département des Alpes Maritimes :

- Parc départemental de la Grande Corniche : convention passée avec l'Office National des Forêts et le Département des Alpes Maritimes.

- Massif de la Tête de Chien : convention passée avec les Communes de La Turbie, de Cap d'Ail et l'Office National des Forêts.

- Arboretum Marcel Kroenlein à Roure, poursuite de la convention quinquennale de participation, avec l'Association « Les Amis de l'Arboretum ».

- Mont Gros et Cros de Casté à Roquebrune Cap Martin : poursuite de la convention quinquennale 2003-2007.

Et dans le domaine de la coopération : poursuite de la convention de coopération en matière de reboisement avec le Liban et de la convention de coopération en matière d'espaces verts avec la Tunisie.

* Actions pédagogiques en collaboration avec la Direction de l'Education Nationale avec la réalisation, avec les classes de l'école de Fontvieille et de Plati, d'un jardin potager tout au long de l'année scolaire.

Le Gouvernement s'attachera à développer les programmes d'action prioritaires ci dessous exposés en 2005 :

* Amélioration des équipements :

Concernant le réseau d'Assainissement, est prévue la poursuite de la réfection par l'intérieur du collecteur du boulevard d'Italie, ainsi que des travaux d'amélioration de la station de pré-traitement. En raison de graves problèmes de corrosion rencontrés sur les conduits de refoulement de l'UPTER et de UTER, d'importants travaux de réhabilitation seront entrepris dès 2005.

Des travaux de rénovation par tranches du réseau d'Eclairage Public seront menés, notamment aux abords du Port Hercule. Par ailleurs, le mobilier d'éclairage sera entièrement remplacé dans l'avenue Princesse Grâce; de même, au niveau de la galerie de l'immeuble Panorama où il sera procédé à la réfection des faux-plafonds. Dans un souci d'optimiser les consommations électriques, un système d'économie d'énergie sera mis en place dans une zone test du réseau d'éclairage.

Les deux ascenseurs des Moulins, en service depuis trente ans, seront modernisés. Au niveau du tunnel Rainier III, l'ensemble des panneaux de signalisation dynamique seront remplacés.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de nouvelles techniques, le programme d'équipement de la pépinière d'Eze sera poursuivi, ainsi que celui du réseau d'arrosage automatique des espaces verts. Enfin, l'année 2005 verra la mise en place d'un traitement biologique contre les insectes parasites et acariens.

* Amélioration des espaces publics :

Outre les habituels travaux de remise en état d'un tiers du circuit du Grand Prix F1, le Service envisage de procéder à la réfection des enrobés des voies du quartier de l'ancienne gare touchées par les travaux des délaissés SNCF (rue de la Turbie, impasse du Castelleretto et le boulevard Rainier III pour partie).

Par ailleurs, deux portions du quartier de Fontvieille (avenue Prince Héritaire Albert et avenue des Ligures) feront l'objet de réfections pour la première fois depuis leur création.

Des travaux de rénovation des trottoirs seront également entrepris, intéressant notamment la partie amont du boulevard des Moulins et l'avenue Princesse Grace (du Portier au Musée National). Le programme de mise en conformité des entrées charretières sera poursuivi.

S'agissant des espaces piétonniers, le revêtement de la rue Caroline sera entièrement refait et un contrôle d'accès sera mis en place dans la partie semi-piétonne de l'avenue des Castelans. Enfin, la toiture jardin du Parking de la Costa sera rénovée et des améliorations seront apportées au Jardin Japonais.

Dans le cadre de la gestion des terrains de sport, une pelouse synthétique sera mise en place au stade des Moneghetti. Enfin, il devrait être entrepris une étude d'exécution définitive pour l'aménagement d'un espace sportif sur les terrains de La Fornia à la Turbie.

Afin d'améliorer la signalisation en ville, il est prévu l'étude d'un schéma directeur de jalonnement directionnel, ainsi que de la signalisation dynamique des parkings publics de la Principauté.

*** Coopération/Environnement :**

Dans le cadre des relations avec les communes limitrophes, le Gouvernement continuera de mener les actions de préservation et de mise en valeur des forêts dans le département des Alpes Maritimes :

- Parc départemental de la Grande Corniche : convention passée avec l'Office National des Forêts et le Département des Alpes Maritimes.

- Massif de la Tête de Chien : convention passée avec les Communes de La Turbie, de Cap d'Ail et l'Office National des Forêts.

- Arboretum Marcel Kroenlein à Roure, poursuite de la convention quinquennale de participation, avec l'Association « Les Amis de l'Arboretum ».

- Mont Gros et Cros de Casté à Roquebrune Cap Martin : poursuite de la convention quinquennal 2003-2007.

Au niveau international, seront poursuivies les actions de coopération en matière de reboisement avec le Liban et en matière d'espaces verts avec la Tunisie.

D – Aviation Civile

Le bilan des actions menées en 2004 s'établit comme suit :

Au niveau des accords aériens franco-monégasques, la compagnie Hélicoptères Sécurité, désignée par les autorités françaises, a débuté son exploitation en avril 2004.

S'agissant de l'accord italo-monégasque, ce dossier, suivi par S.E.M. l'Ambassadeur de Monaco à Rome, est en attente d'une réponse de la partie italienne.

Pour ce qui a trait à l'accord avec la Commission Européenne, les discussions exploratoires qui se sont tenues en juillet 2002 ont montré la faisabilité de l'adhésion de la Principauté à la nouvelle agence européenne de l'Aviation Civile (EASA). Il serait nécessaire que la Principauté formalise son intention d'adhérer à l'EASA pour relancer le processus.

Dans le domaine du JAA, l'équipe de standardisation des procédures de maintenance (MAST Team) est venue en principauté en mai 2004.

Pour ce qui concerne l'enregistrement à destination finale, compte-tenu de l'impossibilité d'affecter les effectifs complémentaires demandés par les services officiels français, cet enregistrement devrait être limité, dans un premier temps, aux départs et aux arrivées dans l'espace Schengen.

Le Bureau d'Etude a finalisé le projet de loi relatif à l'élaboration d'un code de l'aviation civile. Les services concernés de l'administration l'examinent de façon à pouvoir le soumettre à la procédure législative.

Les actions prioritaires pour 2005 seront les suivantes :

Au niveau des accords aériens, les négociations avec la Communauté Européenne et les autorités italiennes seront poursuivies et celles pour extension de l'accord franco-monégasque à l'ensemble de la région PACA entamées.

Le processus d'adhésion à l'EASA sera poursuivi.

En ce qui concerne l'enregistrement à destination finale, le nouveau service de et vers l'espace Schengen devrait être mis en œuvre.

E – Direction des Affaires Maritimes

La mise en place des mesures de sûreté liées aux escales de paquebots, conformément aux prescriptions du Code ISPS, constitue l'action majeure de l'année 2004. En effet, à l'occasion de chaque escale, la Direction des Affaires Maritimes devra prévoir l'infrastructure d'accueil des paquebots et notamment le contrôle des bagages par rayon X, l'organisation des voies d'accès piétonniers et automobiles sur la digue ainsi que la présence d'une société de gardiennage.

Au cours de l'année 2004, la Direction des Affaires Maritimes devra également prendre en charge la gestion des gares maritimes en y organisant le nettoyage, l'aménagement et le fonctionnement général.

Les programmes pour 2005 demeurent non définis en l'absence de certitude sur le futur exploitant des ports.

IV – 2. La politique économique

A – Des secteurs économiques porteurs

* Dans le cadre de ses actions pour encourager la diversification de l'économie monégasque, le

Gouvernement a poursuivi sa réflexion dans le secteur des nouvelles technologies.

Il a ainsi décidé, comme suite aux recommandations du Cabinet spécialisé dans les technologies de l'information et de la communication qu'il avait mandaté, de créer une entité dédiée aux projets innovants.

Dans cette perspective, le Gouvernement est devenu dans un premier temps actionnaire à 100 % en 2004 de la S.A.M. dénommée S.A.C.D.E.

Le plan d'action de cette S.A.M. reste à finaliser, autour des grands axes ci-après :

- la présence de nombreux investisseurs privés en Principauté représente un atout incontestable et constitue la base d'une plate-forme de financement de l'innovation. Une étude sera confiée à un prestataire afin de déterminer le meilleur positionnement de celle-ci au regard de ce qui existe déjà dans le monde; le Gouvernement envisage également l'opportunité de s'impliquer davantage dans l'organisation et le déroulement de manifestations ayant lieu en Principauté et susceptibles de regrouper des investisseurs;

- des projets « d'image », de type « vitrine technologique » (développement de réseaux sans fils WiFi et WiMAX, hôtel technologique par exemple) ont été soumis d'une part, au Gouvernement et, d'autre part, à des acteurs privés (Monaco Telecom, experts comptables, etc.). La S.A.C.D.E. aura pour objectif de fédérer les différents acteurs autour de ces projets, afin qu'ils puissent bénéficier à la Principauté en terme à la fois d'image et de création de valeur ajoutée pour les secteurs privé et public : nouvelles recettes, apport de compétences, création d'emplois, etc.

- Un certain nombre d'entreprises monégasques et étrangères sont à la recherche de financement pour des projets innovants. La S.A.C.D.E. aura pour vocation d'investir dans ces projets, dès lors qu'ils seront portés par des entreprises monégasques ou qu'ils présenteront un intérêt pour la Principauté.

Ces projets seront analysés par la S.A.C.D.E. et validés sur le plan technologique par des experts sectoriels. Par ailleurs, la S.A.C.D.E. pourra prendre des participations dans des fonds, ce qui lui permettra d'être actionnaire minoritaire dans des secteurs diversifiés (notamment telecom).

Concernant l'accueil et la création de nouvelles sociétés, une des premières étapes consiste dans la modernisation des relations entre les administrations et le secteur privé. La mise en place de téléprocédures constitue le démarrage concret d'un projet plus large, qui vise le développement d'une E-administration

monégasque afin d'améliorer l'accueil et la gestion des entreprises en Principauté.

En outre, dans le cadre de la mise en place d'une réglementation spécifique à l'économie numérique, un groupe de travail a été constitué pour travailler sur l'évolution de la charte du domaine géographique « .mc ».

Ce groupe de travail s'attachera d'une part à modifier la charte, de telle sorte qu'elle s'inscrive dans les standards définis au niveau international et, d'autre part, à élaborer un projet économique de valorisation de cette « ressource incorporelle ».

Dans le domaine des télécommunications, la cession des parts de Vivendi Universal dans le capital de Monaco Telecom par Cable & Wireless a fait l'objet d'engagements industriels de la part de ce nouvel actionnaire. Le Gouvernement s'attachera à ce que ces développements industriels soient mis en œuvre. Ces engagements concernent :

- le développement des activités internationales de Monaco Telecom,

- la mise en place de nouveaux services à Monaco,

- l'amélioration des conditions tarifaires appliquées par l'opérateur en Principauté notamment dans le domaine de l'accès à Internet.

Enfin, sur le plan des positions orbitales de la Principauté, la mission du cabinet spécialisé Satel Conseil International ayant conclu à l'absence de « valeur commerciale » des positions actuelles, seront étudiées plus avant les possibilités de négocier de nouvelles fréquences et de nouvelles positions orbitales.

Dès 2005, le Gouvernement, accompagné des experts de Satel Conseil International, pourrait entamer des négociations internationales avec des administrations dans le monde pour tenter d'obtenir la modification des positions de la Principauté, dans le but d'une exploitation commerciale à long terme.

S'agissant des entités oeuvrant dans les domaines de l'audiovisuel et de la radiodiffusion et pour ce qui a trait plus particulièrement à RMC, le Gouvernement Princier relève que le format « info talk sport », mis en place au cours de l'année 2001, a constitué une réussite puisque l'audience qui avait progressée de 43,48 % pour l'année 2002, a encore été augmentée en 2003, confirmant ainsi la fidélisation des auditeurs de cette station. Ainsi, le chiffre d'affaires, qui avait déjà enregistré une progression significative au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002, enregistre à nouveau pour l'exercice 2003 une hausse considérable de 65 %.

Quant à la société TMC, elle a acquis, afin de mener à bien le développement de la chaîne en mode numérique,

la société MDO, qui assure la production déléguée des programmes de la chaîne, ainsi que la régie publicitaire et sa commercialisation.

La société Pathé, détentrice de 80 % des actions de la société TMC, devrait céder sa participation aux groupes TF1 et AB groupe, ce qui permettra d'une part de faire bénéficier cette société de leurs compétences et expériences, notamment en matière d'acquisition de programmes, de production et dans le domaine de l'information et, d'autre part, d'étendre l'initialisation de TMC par un lancement volontariste de la diffusion numérique terrestre et un renforcement de la diffusion câble et satellite.

* Au-delà de ces secteurs d'activité, le Gouvernement entend bien évidemment préserver le tissu local existant et les secteurs dits plus traditionnels, qui concourent à la diversité de l'économie monégasque.

Pour ce qui concerne le secteur du commerce de détail, l'année 2004 a vu la concrétisation de l'implantation d'enseignes de notoriété dans le secteur de Monte-Carlo susceptibles de générer un flux de clientèle dans cette zone géographique.

La recherche d'enseignes dynamiques, prenant en compte les contraintes d'ordre urbanistiques, s'intègre dans une réflexion globale de redynamisation du commerce qui, en outre, se doit de tenir compte des spécificités des divers quartiers de la Principauté.

Dans cette optique, une mission, en complément de celle à caractère urbanistique, à vocation plus commerciale, a été confiée à une société spécialisée sur le pourtour du port et la Condamine.

Les premiers résultats de cette dernière vont faire l'objet d'un examen particulièrement attentif dans les prochains mois.

Des manifestations à l'initiative du Gouvernement initiées l'an passé, telles « Absolument Monaco », ont été reconduites et sont évoquées par ailleurs. Elles ont pour objectif, en rassemblant les synergies de divers acteurs de la place, d'offrir des prestations à une clientèle ainsi attirée à Monaco et fidélisée.

Le Gouvernement a également poursuivi sa politique d'octroi d'aides sélectives pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises de la place : aides à la prospection et à l'innovation, participation à des formations à l'initiative de groupements professionnels du secteur privé...

La volonté du Gouvernement de dynamiser toujours davantage l'économie par un soutien permanent aux entreprises dans le domaine de la recherche et du

développement s'est également manifestée cette année par les démarches effectuées concernant le dispositif Eureka, dispositif européen destiné à favoriser le développement à l'international de projets innovants d'entrepreneurs privés.

Ce réseau européen de recherche développement industriel offre un label d'excellence reconnu à l'international, ainsi que la possibilité pour les entreprises de la place de diversifier leurs partenaires technologiques potentiels et de recevoir des aides financières.

La Principauté de Monaco sera officiellement admise au sein d'Eureka le 1^{er} janvier 2005.

* Pour ce qui concerne les travaux législatifs :

Au cours de cette année ont été promulguées :

- la loi n° 1.287 du 15 juillet 2004 modifiant la loi n° 490 du 24 novembre 1948 sur les loyers commerciaux permettant d'étendre aux artisans le bénéfice des dispositions sur les loyers commerciaux ;

- la loi n° 1.285 du 15 juillet 2004 relative aux droits d'enregistrement sur les actes judiciaires et les condamnations visant à faciliter l'accès à la justice pour tous les justiciables, notamment par la suppression de certaines obligations devenues obsolètes.

En outre, le Gouvernement Princier finalise d'une part, le projet de loi visant à introduire la société à responsabilité limitée à Monaco et, d'autre part, le projet de loi relatif à l'assistance judiciaire, lesquels devraient être déposés avant la fin de l'année 2004 sur le bureau de la Haute Assemblée.

Il procèdera également dans les prochains mois à l'engagement d'une étude sur la modernisation de la loi datant de 1895 sur les sociétés anonymes monégasques.

S'agissant de la réforme de la loi n° 1058 sur les marques de fabrique, de commerce ou de service du 10 juin 1983, elle entre dans le cadre général de la mission confiée à un grand cabinet parisien quant au domaine de la propriété intellectuelle.

Le groupe de travail interne à l'Administration poursuit l'étude de la mise en place des orientations formulées par le cabinet susvisé, laquelle pourrait être envisagée dans le courant de l'année 2005. Dès lors, le projet de loi correspondant pourrait être déposé à la fin de l'année 2005.

Sur l'activité de conseil juridique, le Gouvernement poursuit sa réflexion en lien avec l'Ordre des Avocats afin que la solution législative proposée soit équilibrée.

S'agissant enfin des nouvelles technologies et du code de l'économie numérique, le Gouvernement a poursuivi

la mise au point du texte portant modification de la loi de 1993 sur la protection des informations nominatives.

Ce projet de loi, qui devrait être déposé très prochainement sur le bureau de la Haute Assemblée, viendra compléter l'ensemble des textes concernant tant la fraude informatique que l'économie numérique ou l'éventuelle mise en œuvre des casinos virtuels.

Le Gouvernement a proposé au Conseil National qu'une présentation globale de ce Code soit effectuée devant la Commission de Législation à l'automne, ce qui a été agréé par la Haute Assemblée, d'autant que de nouvelles dispositions sont à envisager, notamment pour permettre une meilleure protection des mineurs face à des contenus à caractère violent ou pornographique, en vue de la mise en œuvre de poursuites pénales envers les diffuseurs de ce type de contenus.

Du fait de l'évolution de l'environnement juridique international, les textes proposés pourront mériter quelques ajustements.

B – Le Tourisme

La Principauté de Monaco a enregistré pour la deuxième année consécutive un recul d'activité pour l'année 2003 par rapport à 2002.

Toutefois, cette baisse conjoncturelle d'activité peut être nuancée par les bons chiffres du premier semestre de l'année 2004, qui semblent traduire une légère reprise.

Ces prémices de relance résultent de la confirmation du choix fait il y a deux ans de réorienter le plan stratégique de la Principauté pour tenir compte de l'évolution du contexte mondial, ainsi que des changements de consommation touristique, qui ont fortement remodelé l'industrie touristique internationale.

Ce plan demeure fondé sur quatre piliers : le tourisme d'affaires, le tourisme de loisirs haut de gamme, les croisières, le tourisme de passage.

Autour de ces derniers s'articule une politique volontariste de partenariats stratégiques, mise en œuvre par l'ensemble des acteurs professionnels liés directement ou indirectement au tourisme en Principauté, tels que le Grimaldi Forum, les hôtels, les restaurants, les centres attractifs, les commerces, les organismes culturels, les agences maritimes, la SAM des Ports....

* Des objectifs ambitieux ont été fixés afin de confirmer la place prioritaire du tourisme d'affaires dans la stratégie de la Principauté.

Dans cette optique, différents outils marketing ont été mis en place, avec notamment le préfinancement des congrès associatifs internationaux, l'offre citywide, la charte du tourisme d'affaires et le carnet de congressistes.

En terme de promotion, une campagne de marketing direct est prévue avant la fin 2004, dont l'objectif est d'une part de positionner le Convention bureau de la Direction du Tourisme et des Congrès et, d'autre part, de générer de la demande à court et à moyen terme par le biais d'une offre « citywide » attractive.

A l'appui de cette opération, des dossiers spéciaux ont été négociés simultanément, comme de coutume, dans la presse professionnelle du tourisme d'affaires ou spécialisée pour susciter des retombées en Principauté

L'objectif à l'horizon 2007 est de positionner la Principauté de Monaco comme Destination tourisme d'affaires à part entière, afin d'être en adéquation avec l'accroissement de 33% de la capacité hôtelière à cette même échéance.

Dans cette perspective, les actions visant à instaurer une véritable relation avec les professionnels du secteur – agences, sociétés, associations – seront intensifiées sur les principaux marchés européens, mais aussi aux Etats-Unis d'Amérique.

La Direction du Tourisme et des Congrès a par ailleurs organisé un road show de présentation aux Etats-Unis et huit opérations de présentation « Destination Monaco » en Europe. Elle a, en outre, participé à sept salons professionnels en Europe et quatre aux Etats-Unis.

L'ensemble des actions entreprises en matière de promotion de la Destination le sont en fonction des spécificités et des besoins de chaque marché.

Aussi, a-t-il été décidé de commander auprès de cabinets spécialisés un complément d'études qualitatives et quantitatives sur le marché italien en 2003, sur les marchés français et britannique en 2004.

L'effort initié l'an passé pour la mise à jour de la base de données informatiques sera poursuivi, en vue de mettre en ligne entre la Direction du Tourisme et des Congrès et ses bureaux de l'étranger une base commune de contacts (fichiers prospects) et de manifestations (portefeuilles d'activités en option, confirmés ou annulés).

A ce jour, seuls les bureaux de Londres et Paris sont connectés à cette base informatique : les Bureaux de Düsseldorf et Milan le seront dans le courant du dernier trimestre 2004 et la connexion des Bureaux de New York et Tokyo est programmée pour le début de l'année 2005.

* En matière de tourisme de loisirs, la Direction du Tourisme et des Congrès a poursuivi ses actions tant à destination des tour-opérateurs que du grand public.

Cette Direction a poursuivi la promotion du « Passeport pour Monte-Carlo » qui est à présent commercialisé dans onze pays en collaboration avec dix-huit tour-opérateurs différents.

Elle a également participé à cinq salons professionnels et organisera sur l'année quarante séminaires et présentations pour agents de voyages et tour-opérateurs en Europe, aux Etats-Unis, au Japon et en Chine.

Aux Etats-Unis, la promotion du « Club Diamant Rouge » qui compte près de huit mille membres a été maintenue.

Pour ce qui a trait plus particulièrement au grand public, comme annoncé l'an passé, dans le cadre de la refonte de la documentation touristique, une nouvelle brochure intitulée « Monaco : les nouveaux sens » a été éditée en quatre langues à l'attention essentiellement des professionnels.

Son objectif est de mettre en avant les atouts de la Principauté en termes de bien-être du corps (spa, remise en forme) et de l'esprit (culture, événementiel, découverte) de façon à progressivement allonger la durée moyenne de séjour jusqu'à quatre jours d'ici 2008.

Un document d'appel a, par ailleurs, été édité à l'attention de la clientèle individuelle qui pourra solliciter des propositions de séjour sur mesure en renvoyant un coupon prévu à cet effet, ce qui permettra à la Direction du Tourisme et des Congrès de se constituer une base de données clientèle individuelle.

Les Bureaux à l'étranger ont, par ailleurs, été particulièrement actifs.

En effet, le Bureau de New York a renouvelé, en collaboration avec de nombreux partenaires, l'opération de relations publiques « Monaco takes New York » du 17 au 25 mai 2004 et a organisé l'opération « Monaco takes Aspen (Colorado) » du 17 au 20 juin 2004.

Pour sa part, le Bureau de Tokyo a organisé, à l'occasion de la venue de la Compagnie des ballets de Monte-Carlo à Tokyo, un événement original intitulé « Monaco takes Tokyo » du 17 au 25 juillet 2004.

* Le tourisme de passage n'est pas sous-estimé puisque les actions engagées l'an dernier ont été poursuivies, en étroite collaboration avec la Direction de l'Expansion Economique et l'ensemble des professionnels.

L'opération « Monaco Cadeaux », qui s'est tenue en décembre 2003, visait essentiellement à promouvoir le commerce local tandis que l'opération « Absolument Monaco », organisée dans le cadre du Printemps des Arts en avril 2004, était plus orientée vers la culture. Cette dernière opération a été d'ailleurs reconduite au mois de septembre 2004.

Parallèlement, le support « L'essentiel, le monde bouge en Principauté » a connu sa première transformation après dix années d'existence.

Il s'agit à présent d'un véritable outil marketing intitulé « Monaco, les Essentiels », au format tabloïd, inséré dans le quotidien « Nice-Matin », et qui vise à diffuser une information promotionnelle à l'attention d'une clientèle plus locale.

* Le secteur des croisières continuera à faire l'objet d'une attention toute particulière, la Direction du Tourisme et des Congrès ayant pour objectif d'optimiser l'accueil des passagers en escale en Principauté et de positionner Monaco en tant que leader en terme de qualité et de sécurité pour les navires de croisière et de grande plaisance.

Dans cet esprit, elle a participé au salon Seatrade à Miami afin de présenter la destination par le biais d'un document réalisé spécifiquement pour cette occasion « Monaco : Port of Calls in the Mediterranean ».

La Principauté a par ailleurs accueilli les principaux représentants du monde de la croisière (compagnies, presse professionnelle, agences et tour-opérateurs) à l'occasion du US Cruise Summit, qui leur a permis de découvrir nos nouvelles infrastructures d'accueil.

S'agissant de la clientèle de croisiéristes à proprement parler, un document d'information qui leur est spécialement destiné a récemment été édité : le « Monaco Welcome Cruise Kit », distribué par les hôtesses de la Direction du Tourisme et des Congrès dans la guérite d'information installée sur le terre-plein, propose, outre des informations pratiques, des réductions dans les principaux centres attractifs et les musées.

* Enfin, dans le domaine des relations publiques, l'action menée en collaboration avec les Bureaux de représentation à l'étranger et les partenaires touristiques a été renforcée.

Ainsi, sept conférences de presse (Londres, Munich, Hambourg, Düsseldorf, Monaco, Paris et Milan) et trois déjeuners de presse (Londres, Paris, Monaco) orientés vers le tourisme d'affaires ont été organisés et l'accueil régulier de journalistes internationaux poursuivi.

Un travail quotidien est en outre accompli visant à assurer une mise à jour régulière des rubriques « news » et « infos » du site www.monaco-tourisme.com et à assurer, en parallèle, une sensibilisation permanente de la presse locale et régionale.

Pour l'avenir, la Direction du Tourisme et des Congrès a mis en place un plan stratégique à cinq ans en tenant compte de l'évolution du contexte économique, ainsi que des modifications de consommation touristique qui ont fortement transformé l'industrie touristique internationale. Ce plan fera l'objet de réactualisations périodiques dans le cadre d'une démarche participative de l'ensemble des acteurs professionnels liés directement ou indirectement au tourisme en Principauté.

Les efforts engagés depuis deux ans seront intensifiés en 2005 avec le maintien des quatre segments principaux de clientèle évoqués par ailleurs, un effort tout particulier étant porté au tourisme d'affaires, dont la clientèle est plus aisée à capter et susceptible de générer des retombées à court et moyen termes, particulièrement appréciables dans la conjoncture délicate actuelle.

Aussi, les actions visant à développer une véritable relation avec les professionnels seront reconduites sur les principaux marchés émetteurs européens.

La stratégie consistant à rassembler une opération de marketing direct, un supplément ou un dossier spécial dans la presse professionnelle et l'organisation d'opérations de promotion en Europe sera poursuivie. Bien évidemment, les actions entreprises prendront en considération les spécificités et besoins de chaque marché. Une présence plus accentuée est ainsi prévue sur le marché nord américain (Canada et Etats-Unis).

La recherche de fidélisation de la clientèle sera maintenue au travers, notamment d'offres spécifiques telles que le guide du congressiste.

En matière de tourisme de loisirs, à la lumière des expériences passées, la Direction du Tourisme et des Congrès s'attachera à multiplier en 2005 des opérations de présentation ciblées auprès des prescripteurs que sont les tour opérateurs et les agences de voyages : au-delà d'une présence active sur les marchés émetteurs de proximité, est envisagée une intensification des efforts sur des marchés jusqu'à lors moins prioritaires (Russie, Moyen Orient), ainsi qu'une ouverture accrue à de nouveaux marchés (Chine, Inde, Malaisie et Singapour), vivier de clientèle potentielle haut de gamme à moyen terme.

Les nombreuses manifestations sportives et culturelles se déroulant en Principauté constitueront également des possibilités de développer la politique de « Corporate Entertainment » engagée les années passées.

S'agissant du tourisme de passage, les offres spéciales au moyen de la distribution du document « Monaco Loisirs » et du supplément « Les Essentiels » distribué par Nice Matin seront maintenues.

Le segment des croisières bénéficiera toujours d'une attention forte, l'objectif étant d'optimiser l'accueil des compagnies et des passagers en escale en Principauté ; la Direction du Tourisme et des Congrès développera à cette fin, en collaboration avec la Société d'exploitation des Ports, une stratégie visant à conforter Monaco comme port d'escale incontournable en Méditerranée.

Dans le domaine des relations publiques, les actions sur les marchés émetteurs seront consolidées avec la planification de conférences de presse régulières sur les divers marchés prospectés tant dans le secteur du tourisme d'affaires que de loisirs.

Le site internet sera encore amélioré afin de le rendre toujours plus pratique et de procéder à certaines mises à jour significatives, en vue de positionner clairement la convention bureau, le concept « Monaco, les nouveaux sens », ainsi que les offres de « Monaco, les essentiels », voire de consacrer un espace à Monaco, port d'escale.

Bien évidemment, les tableaux de bord ayant pour objectif de mesurer le retour sur investissement et le bien fondé des opérations engagées par la Direction du Tourisme et des Congrès et de ses bureaux de représentation seront encore affinés et ce, dans un souci d'efficacité maximum et d'optimisation des budgets.

C – La Place bancaire et financière

La stabilisation amorcée l'an passé tend à se confirmer avec un retour progressif à la confiance des différents marchés qui se traduit par une reprise de l'activité sur la Place.

S'agissant de la coopération internationale, la Commission de contrôle de la gestion de portefeuilles et des activités boursières assimilées a signé dans le courant de l'année 2004 deux nouveaux accords de coopération, le premier avec l'Italie – CONSOB, le second avec le Luxembourg – CCSF, comparables à celui signé en son temps avec la Commission des Opérations de Bourse.

Des contacts demeurent établis avec d'autres pays européens, susceptibles d'aboutir à la signature de nouvelles conventions de coopération.

Le Gouvernement a bien évidemment poursuivi sa réflexion sur les nécessaires évolutions à apporter à la place financière monégasque.

Dans cette perspective, le groupe de travail associant des professionnels de la finance, des juristes et des représentants du Gouvernement, a quasiment achevé ses études, ce qui devrait se traduire prochainement par la finalisation de plusieurs projets de textes modifiant l'ensemble de notre cadre législatif et réglementaire en matière de gestion, à savoir les lois n° 1.130 de janvier 1990 et n° 1.194 du 9 juillet 1997.

Cette évolution devra bien évidemment prendre en compte les principales évolutions législatives et réglementaires qui ont affecté le domaine de la gestion collective à l'échelon européen.

Elle renforcera l'attractivité de la place en permettant l'essor d'instruments souples adaptés à une clientèle spécifique, tout en fixant des règles d'information claires et en assurant un contrôle adapté des produits.

Dans le même temps, le groupe de travail franco-monégasque relatif à la législation financière applicable en Principauté de Monaco a poursuivi ses travaux en 2003 et tout au long du premier semestre 2004 : ils déboucheront à moyen terme sur le dépôt de projets de loi relatifs aux services d'investissement.

Par ailleurs, le Comité mixte, constitué en application de la Convention monétaire euro signée en fin d'année 2001, a tenu sa deuxième réunion en Principauté le 17 juin 2004.

Cette séance de travail, qui a rassemblé des représentants de la Commission Européenne, de la Banque Centrale Européenne, de la Direction française du Trésor, de la Banque de France et du Gouvernement monégasque, a permis de faire le point sur les différents engagements pris par la Principauté au moment de l'introduction de l'euro, notamment en matière de lutte contre le faux monnayage.

Pour ce qui a trait plus particulièrement au SICCFIN, les actions diligentées en 2004 ont porté sur les domaines suivants :

- Amélioration des moyens du SICCFIN :

Ce service a déménagé en juillet dans des locaux plus vastes et plus fonctionnels, tandis que la réflexion a été poursuivie sur les améliorations informatiques susceptibles d'être mises en œuvre afin de faciliter son fonctionnement quotidien (base de données du service, actualisation du site internet, transmission d'informations par le biais de support électronique sécurisé...).

La formation du personnel, qui se poursuivra en 2005, a été maintenue tant auprès d'autres services homologues que par des participations à des séminaires

spécialisés (exemples : séminaire du groupe Egmont en Thaïlande en octobre 2004, stage de formation auprès de la Commission Bancaire à Paris, séminaire organisé par un homologue en Espagne...).

- la poursuite de la coopération internationale :

Suite à la signature en octobre 2003 de l'accord entre la Commission Bancaire et le SICCFIN en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, une coopération s'est instaurée.

Par ailleurs, de nouveaux accords de coopération bilatéraux ont été signés avec des homologues étrangers, ce qui porte le nombre des accords à dix-huit ; d'autres sont en cours d'établissement.

De même, ce service a continué à participer à :

- des réunions plénières et des groupes de travail du groupe Egmont ;

- des réunions du Comité Moneyval – Conseil de l'Europe. Pour ce qui a trait plus particulièrement à Moneyval, la Principauté devra présenter fin 2004 un rapport intermédiaire sur les améliorations apportées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, dans la perspective de la prochaine évaluation par les experts dudit Comité programmée à Monaco début 2006 ;

- des réunions du Comité d'experts sur la révision de la convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime - Conseil de l'Europe ;

- des conventions et conférences diverses en France et à l'étranger sur la criminalité.

Le Gouvernement, dans le souci de coopération permanent qui l'anime, a également répondu à des questionnaires diffusés par le GAFI, le FMI et Moneyval relatifs au suivi du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

- l'adaptation du cadre légal :

Outre certaines modifications déjà effectuées en 2004, une réflexion a été engagée en vue de la poursuite de l'harmonisation des dispositions de droit interne monégasque au regard, d'une part, des recommandations du GAFI contre le terrorisme, révisées lors de l'Assemblée plénière de 2003 et des notes interprétatives diffusées par cette organisation et, d'autre part, des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation du Fonds Monétaire International du secteur financier de la Principauté, publié en 2003 et dans

le rapport d'évaluation du dispositif anti-blanchiment par le Comité Moneyval, dont les conclusions ont été adoptées en Assemblée plénière en décembre 2003 à Strasbourg.

- la surveillance des activités sur le territoire :

Le SICCFIN a continué ses actions de sensibilisation des professionnels soumis à la législation en vigueur en établissant des notes directives à l'intention de ces derniers, conformément aux recommandations du FMI et du GAFI ainsi qu'en diffusant des questionnaires conformément à l'Arrêté ministériel d'avril 2004 aux fins de vérification et suivi des procédures internes et programmes destinés à ménager des rencontres régulières avec les correspondants désignés conformément à la loi.

Il a participé à des réunions-débats organisées par l'Association Monégasque des Banques, l'Association Monégasque des Compliance Officers, à un séminaire organisé par des consultants spécialisés en informatique, ainsi qu'à un colloque organisé à Monaco par l'Association Européenne de droit bancaire et financier.

Il n'a pas manqué enfin de procéder à des contrôles dans les établissements financiers (établissements bancaires, sociétés de gestion de portefeuilles et sociétés de gestion de structures étrangères), tels que prévus par les textes.

Le Gouvernement a également tenu, à intervalles réguliers, des réunions du Comité de Coordination composé de divers services administratifs ayant pour vocation d'évoquer et d'examiner toute question intéressant les conditions d'exercice des activités financières sur la place.

Il ne manquera pas de poursuivre et développer l'ensemble des ces actions en 2005 qui illustrent sa volonté marquée de lutter sans relâche contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Au titre des négociations internationales, celles menées avec l'Union Européenne et relatives à la fiscalité de l'épargne des non-résidents devraient aboutir à la conclusion d'un accord entre la Principauté et l'Union, qui entrerait en vigueur en principe le 1^{er} juillet 2005.

Cet accord, comparable à celui que la Suisse a paraphé avec l'Union, conduira à l'introduction en droit interne

monégasque de la notion d'escroquerie fiscale circonscrite à la fiscalité de l'épargne des non-résidents, par une loi créant ledit délit dont la définition sera très proche de celle de l'escroquerie fiscale au sens du droit suisse.

Cet accord préservera le secret bancaire et assurera à la place monégasque le maintien de sa compétitivité à l'égard de pays comme la Suisse ou le Luxembourg.

Il constitue aussi l'opportunité de demander à l'Union l'ouverture de discussions avec elle pour l'accès au marché européen de produits et services de la place.

Par ailleurs, les contacts avec l'OCDE sont maintenus.

Lors de sa réunion à Ottawa en octobre 2003, le Forum mondial de l'OCDE sur la fiscalité a examiné la mise en place de règles du jeu équitables au plan mondial dans le domaine de la transparence et de l'échange d'informations en matière fiscale, s'assignant comme objectif d'imposer des normes élevées de transparence et d'échange d'informations dans des termes justes permettant une concurrence honnête entre tous les pays, qu'ils appartiennent ou non à l'OCDE.

Ainsi, outre les cinq juridictions maintenues sur la liste noire de l'OCDE (Andorre, Libéria, Liechtenstein, Iles Marshall et Monaco), seraient notamment incluses dans ce processus onze nouvelles juridictions considérées comme « centres financiers » (Barbades, Brunei, Costa Rica, Dubaï, Guatemala, Hong Kong, Macao, Malaisie, Philippines, Singapour et Uruguay).

Le Forum mondial s'est à nouveau réuni à Berlin les 3 et 4 juin 2004 afin de débattre des propositions d'un groupe de pays « volontaires », chargés de définir les règles du jeu équitables susmentionnées.

Suite à cette réunion, l'OCDE a informé la Principauté de son souhait de la voir participer aux travaux du Forum mondial.

Elle va donc être destinataire, dans cette perspective, d'un questionnaire auquel elle répondra, qui permettra l'établissement d'un rapport synthétique que l'OCDE présentera au Japon fin 2005 en présence de nombreux pays dont le Luxembourg, la Suisse, Singapour et Hong Kong.

Monaco a fait connaître sa volonté de participer à cette réunion.

IV – 3. Les relations extérieures

Les priorités pour 2005 demeureront la mise en œuvre de l'actualisation des relations franco-monégasques, le

suivi de l'adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe, ainsi que l'aménagement continu de ses rapports avec l'Union Européenne et, au-delà, son environnement international.

Dans un contexte budgétaire plus difficile, le Gouvernement poursuivra sa politique de promotion de la position de MONACO, notamment par sa participation aux principales organisations internationales et par l'expression de sa solidarité avec la communauté internationale au travers, en particulier, d'un effort de coopération actif d'esprit humanitaire.

Enfin, pour soutenir ces actions, le réseau des représentations extérieures de la Principauté continuera d'être adapté en fonction des besoins.

A – Les relations avec la France

Elles sont entrées, depuis la signature du nouveau Traité du 24 octobre 2002 dont la ratification demeure encore attendue en 2004, dans une phase marquée par des développements importants.

Les négociations qui portaient sur le réexamen de la Convention de 1930 relative aux emplois publics ont abouti. Un texte a été paraphé le 22 juin 2004 : il donne satisfaction aux légitimes revendications de la Principauté quant à l'accession des monégasques à tous les emplois publics.

Dans le même esprit, la mise au point d'une nouvelle convention d'entraide judiciaire en matière pénale a connu des avancées substantielles qui laissent espérer un accord avant la fin de l'année 2004.

La coopération bilatérale très dense qu'entretiennent les deux pays s'est également traduite par la signature d'un certain nombre de conventions :

- rénovation et renforcement sur le territoire monégasque de la canalisation d'eau entre l'usine de traitement des eaux du canal de la Vésubie, implantée au col de Villefranche et la commune de Menton;

- réalisation à entreprendre d'un tunnel routier unidirectionnel dit « descendant » ;

- intégration des sapeurs-pompiers monégasques dans les équipes de secours françaises lors de leurs interventions hors du territoire français, en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents technologiques majeurs;

- reconnaissance mutuelle des formations d'enseignement supérieur artistique (spécialité : Arts Plastiques).

B – Les relations avec l'Union Européenne

L'élargissement de l'Union Européenne à vingt-cinq Etats, si elle ne modifie pas l'approche de la Principauté, rend encore plus nécessaire et utile l'établissement de liens sectoriels dans des domaines où, en intégrant « l'acquis communautaire », la Principauté permet à certaines de ses activités économiques de tirer parti de ce marché en expansion.

Ainsi, l'accord relatif à la commercialisation, sur le territoire de l'Union, des produits pharmaceutiques, cosmétiques et autres fabriqués en Principauté, qui avait été signé le 4 décembre 2003, est entré en vigueur le 1^{er} mai 2004.

De même, les négociations avec EUROPOL pour la lutte contre le faux-monnayage de l'Euro sont entrées dans une phase active et devraient aboutir dans le courant de 2005.

La Principauté demeure également vigilante pour ce qui touche aux évolutions en cours au sein de l'Union, notamment celles concernant le « troisième pilier » traitant de la création progressive, mais en constante accélération, d'un « espace judiciaire européen ».

C – L'Adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe

C'est à l'automne 2004 que se réalisera cette grande ambition monégasque après de longues années de négociation.

Les instances qualifiées du Conseil, Assemblée Parlementaire et Comité des Ministres, ont avalisé les engagements requis de la part de la Principauté pour son adhésion.

Les autorités monégasques y ont souscrit en considérant qu'ils ne remettaient en cause ni les institutions monégasques dans leurs principes et équilibres fondamentaux, ni les protections dont les nationaux bénéficient et qui concernent, notamment l'emploi et le logement.

Par ailleurs et avec la volonté de renforcer ses liens avec le Conseil de l'Europe avant même d'en devenir membre, la Principauté a adhéré à un certain nombre de conventions qui font partie du patrimoine juridique de cette organisation :

- convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors des manifestations sportives et notamment des matches de football;

- convention contre le dopage et son Protocole additionnel;

- convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel et son Protocole sur la protection des productions télévisuelles.

D – La Participation de la Principauté à des accords internationaux et à des organisations internationales

La Principauté a, en 2004, adhéré à un certain nombre de conventions internationales :

- Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique à longue distance relatif aux métaux lourds;

- Protocole à la Convention de Barcelone relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution des navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée;

- Amendements à la Constitution de l'O.M.S.;

- Instrument amendant la convention relative à la création du Bureau européen des radiocommunications;

- Amendements à la convention et à la Constitution de l'U.I.T.;

- Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies;

- Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international;

- Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

L'étude entamée en vue de la ratification du Protocole facultatif à la convention relative aux Droits de l'Enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants permet désormais d'envisager que la Principauté devienne partie à ce texte dans le proche avenir.

Sont actuellement en cours d'examen d'autres situations telles que la Convention cadre de l'O.M.S. sur la lutte anti-tabac ou le Protocole dit « de Kyoto » à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Seules des études plus approfondies permettront d'apprécier avec pertinence la compatibilité d'une adhésion à ces conventions avec les intérêts ou les possibilités de la Principauté.

On rappellera que l'entrée de Monaco au Conseil de l'Europe entraînera ipso facto, à partir de 2004, l'adhésion de la Principauté à un certain nombre de conventions qui figurent dans les engagements souscrits par le Gouvernement Princier : au premier rang de celles-ci figurent la Convention Européenne des Droits de l'Homme et la Charte Sociale européenne.

La Principauté avait été amenée, en 2003, à ne pas

présenter sa candidature au Conseil Exécutif de l'UNESCO dans le cadre d'une démarche générale, visant à faciliter le retour des Etats-Unis au sein de cette organisation dont ils sont désormais le principal contributeur. Ce projet n'est pas abandonné; mais le choix du moment auquel une candidature serait susceptible d'aboutir favorablement aura à être déterminé en fonction de considérations de circonstances qui ne peuvent dont être appréciées à ce stade.

La Principauté, en revanche, a été élue en 2004 à la Commission du Développement Social du Conseil Economique et Social des Nations Unies; elle continue de siéger jusqu'en 2005 au Comité du Programme et de la Coordination de ce même Conseil.

La Principauté a décidé de promouvoir au sein des instances de l'ONU, sous la forme d'un Troisième Protocole facultatif à la Convention des Droits de l'Enfant, le projet initié au sein de l'AMADE qui vise à poursuivre et à réprimer de manière imprescriptible certains crimes particulièrement odieux commis à l'encontre des enfants :

Enfin, ont été accueillies en Principauté dans l'année 2004 :

- une conférence internationale sur les isotopes dans les études environnementales organisée par l'AIEA;

- une réunion d'experts pour la préparation d'un Protocole à la Convention de Barcelone qui portera sur la navigation de plaisance.

E – La politique de coopération internationale

La Principauté a poursuivi en 2004 son effort de coopération internationale traditionnellement axé sur l'Environnement et l'aide humanitaire aux Pays les moins développés. Cet effort se concentre de plus en plus sur trois zones géographiques :

- les Balkans,

- la rive Sud du Bassin méditerranéen,

- l'Afrique de l'Ouest et Madagascar.

L'aide ainsi apportée s'inscrit dans la poursuite de la réalisation des « Objectifs de Développement du Millénaire », à savoir :

- la lutte contre la pauvreté et les grandes endémies,

- la lutte contre la désertification et la promotion du développement rural notamment par l'intermédiaire de groupements féminins,

- l'éducation primaire et la santé de base,

- la protection de la nature et la diversité biologique.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, elle a concentré encore plus cet effort en direction des Etats où son efficacité peut être vérifiée et soutenue par le réseau consulaire monégasque (Niger, Maroc, Tunisie, Madagascar, Croatie), tout en appuyant l'action de nos ONG dans un souci bienvenu de synergie favorisant les partenariats avec l'action étatique.

Le Sommet de la Francophonie, tenu à l'Automne 2004 à Ouagadougou, offrira l'occasion d'un renforcement de la coopération avec le Burkina Faso qui aura à être poursuivi.

Afin d'accroître les ressources financières au profit de cette politique de coopération, le Gouvernement s'efforce d'y associer des entreprises de la Principauté opérant dans des secteurs où elle se développe : c'est ainsi qu'une convention a été signée en 2004 avec la Monego pour soutenir des actions de coopération dans le domaine de l'Eau. C'est une politique qui sera poursuivie et, si possible, amplifiée dans les années à venir.

C'est le même souci d'efficacité à moyen et long termes qui conduit désormais à inscrire les actions de coopération dans des accords bilatéraux pluriannuels, leur donnant à la fois une meilleure visibilité et une garantie de ressources.

F – L'adaptation du réseau diplomatique et consulaire monégasque

L'objectif est principalement de soutenir sur place nos actions de coopération et de faciliter les contacts économiques et culturels bilatéraux.

C'est ainsi qu'en 2004 ont été ouverts des consulats honoraires à Casablanca (Maroc), Cape Town (Afrique du Sud) et KARACHI (Pakistan). Dans le même temps, les consulats honoraires de Lituanie et de Bulgarie ont été ouverts à Monaco.

Il convient par ailleurs de se préparer à la mise en œuvre du Traité franco-monégasque signé le 24 juin 2002, qui ouvrira la voie à un développement et à une diversification de nos rapports bilatéraux avec un plus grand nombre d'Etats, dont plusieurs accrédièrent vraisemblablement des Ambassadeurs auprès de la Principauté, tandis que, par réciprocité, nous aurons à faire de même auprès d'eux sous des formes appropriées (accréditations multiples à partir des postes diplomatiques existants, Ambassadeurs en mission, etc.).

L'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe, enfin, conduit à l'ouverture à Strasbourg d'une nouvelle représentation diplomatique.

IV – 4. L'action sanitaire et sociale

A – La politique sociale – la sécurité sociale

L'année 2004 a notamment été marquée par les faits suivants :

*** Dialogue social – Accords collectifs**

Les orientations arrêtées par le Gouvernement en mai 2003 en matière de salaires, de durée et d'organisation du travail ont été traduites par des projets de Loi qui ont fait l'objet de larges échanges avec les partenaires sociaux, puis avec le Conseil Economique et Social, qui ne se sont pas concrétisés.

Face à la forte augmentation du SMIC au 1^{er} juillet 2004, le Gouvernement, soucieux de maintenir l'équilibre économique et social de la Principauté, suit avec la plus grande attention la situation des secteurs concernés.

Une cellule d'analyse économique réunissant des représentants du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales, du Département des Finances et de l'Economie et des Caisses Sociales Monégasques a été constituée à cet effet. Elle a été chargée de présenter des propositions au Gouvernement dans la perspective du Rendez-Vous Social prévu à l'automne.

Plus généralement, malgré un certain nombre de déclarations d'intention tant du côté du patronat que des syndicats, le dialogue social est délicat au niveau national, comme dans certaines branches professionnelles, ce qui a pour effet qu'aucun accord collectif ne semble devoir être signé en 2004.

* Pour ce qui a trait aux évolutions législatives et réglementaires, outre les projets de Loi évoqués ci-dessus, le groupe de travail chargé de la refonte du droit social monégasque a finalisé un texte sur le contrat de travail couvrant l'ensemble des formes d'engagement contractuel des salariés : contrats à durée indéterminée, contrats à durée déterminée, contrats d'intérim.

Ce texte a été communiqué aux partenaires sociaux en avril 2004 avant consultation du Conseil Economique et Social et dépôt au Conseil National.

* Au niveau de la protection sociale, plusieurs points peuvent être signalés.

- Devant une augmentation inquiétante des indemnités journalières maladie, phénomène également constaté dans le pays voisin, la CCSS a été amenée à renforcer notablement ses procédures de contrôle. Ces

évolutions seront traduites au plan réglementaire au second semestre 2004.

- La mise en application de la Classification Commune des Actes Médicaux initialement prévue au 1^{er} janvier 2004 dans le pays voisin a été repoussée au 1^{er} octobre 2004, voire au 1^{er} janvier 2005.

- Les Caisses Sociales Monégasques ont développé les liens nécessaires entre les logiciels CCAM et leurs programmes de décompte maladie et ces applications seront également utilisées par le Service des Prestations Médicales de l'Etat. Les négociations tarifaires avec l'Ordre des Médecins pourront officiellement être ouvertes dès que les actes seront valorisés en France.

- Une commission mixte franco-monégasque s'est réunie en Principauté en mars 2004. Elle a essentiellement été consacrée à régler des problèmes tarifaires en adoptant des solutions transitoires, dans l'attente de la mise en place de la Tarification à l'Activité des établissements de soins prévue entre fin 2004 et début 2005. Les deux parties ont convenu de se revoir dès que l'ensemble des modalités techniques d'application de la Tarification à l'Activité seront précisément connues.

- Au niveau de la Convention italo-monégasque de sécurité sociale, les échanges entre les autorités italiennes et monégasques intervenus en mars et avril 2004 ont permis la mise au point d'un ordre du jour de la réunion de la commission mixte. La date de cette rencontre n'est pas encore arrêtée, elle pourrait se situer fin 2004 ou début 2005.

- Les modalités d'application en Principauté des mesures prévues par l'accord UNEDIC du 1^{er} janvier 2001, reprises par l'accord du 1^{er} janvier 2004, ont été finalisées. Ce dernier texte a fait l'objet d'une extension géographique en Principauté suite à la demande des partenaires sociaux monégasques, ainsi qu'il est d'usage. L'accès à certaines aides au reclassement des demandeurs d'emploi étant désormais acquis, une partie des crédits d'Etat consacrés à ce domaine d'intervention pourront être redéployés, notamment pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes monégasques et enfants du pays suivant un projet qui a été proposé au Gouvernement.

- La commission chargée d'étudier les mesures d'évolution du régime CAR destinées à garantir sa pérennité a poursuivi ses travaux. Face aux divergences de vues persistantes entre les partenaires sociaux, la délégation gouvernementale a présenté des propositions concrètes après que celles-ci aient reçu l'approbation du Gouvernement. Ces mesures ont été communiquées lors de la réunion du 6 avril 2004. Les délégations des salariés et des employeurs n'ont pas encore fait connaître leur position à ce sujet.

- Les négociations entre les partenaires sociaux français sur les conséquences en terme de retraites complémentaires de la réforme du système de base se sont conclues par l'accord du 13 novembre 2003. Celui-ci repousse au 31 décembre 2008 la date butoir pour l'intégration de l'AGFF dans l'AGIRC et l'ARRCO.

Les accords AMSF monégasques voient donc leur validité prolongée, apaisant les inquiétudes qu'avait suscité l'annonce d'une disparition de l'AGFF au 1^{er} janvier 2004. Ce nouveau délai doit être mis à profit par les partenaires sociaux monégasques pour arrêter les orientations futures des régimes de retraite complémentaire en Principauté, démarche qui avait été initiée avec l'étude d'actuaire remise en avril 2003 au Conseil d'Administration de l'AMRR.

Les programmes d'actions prioritaires pour 2005 seront les suivants :

* Dialogue social – Accords collectifs

S'agissant des débats relatifs aux salaires et à la durée du travail, l'action de l'Etat, en cette matière, pourrait être recentrée sur ses missions essentielles de fixation des règles de base de l'ordre public social : salaire minimum interprofessionnel, contrats de travail, embauchage et licenciement, organisation du temps de travail (annualisation, temps partiel, travail en cycles, etc.).

A l'inverse, les partenaires sociaux auront à se réappropriier les domaines relevant de leur compétence. A ce propos, une réflexion préalable sur l'organisation de la négociation collective apparaît nécessaire.

Enfin, des accords collectifs pourraient être recherchés par les partenaires sociaux avec l'appui de la Direction du Travail sur des thèmes fédérateurs et porteurs d'avenir : l'apprentissage et l'alternance, la formation professionnelle notamment. D'autres instances de réflexion et de propositions comme le Conseil Economique et Social, voire d'autres acteurs économiques et sociaux de la Principauté, pourraient être associés à cette démarche.

* Evolutions législatives et réglementaires

Le texte sur l'organisation du temps de travail devra être amélioré et complété, le cas échéant, après avoir été examiné par le Conseil Economique et Social.

Les projets concernant le contrat d'apprentissage et le contrôle de l'application de la législation du travail seront finalisés.

Les réflexions sur la formation professionnelle et la négociation collective seront entamées.

* Protection sociale

La conclusion d'une nouvelle convention tarifaire puis l'entrée en application de la Classification Commune des Actes Médicaux occuperont l'essentiel de l'année 2005, concomitamment avec la mise en œuvre de la Tarification à l'Activité pour les établissements de soins.

- Le thème de la TAA sera également au centre des négociations tarifaires menées dans le cadre de la commission mixte franco-monégasque de sécurité sociale. Il est aujourd'hui difficile de bien cerner les contours de cette négociation du fait des marges d'incertitude qui demeurent dans le pays voisin. Compte tenu de la complexité du sujet et des enjeux financiers qui s'y attachent, il faut s'attendre à des débats longs et animés.

- Convention italo-monégasque de sécurité sociale : les axes de discussion sont désormais fixés, l'inconnue réside dans l'état d'esprit des autorités italiennes que rien ne permet d'appréhender, le dialogue conventionnel étant interrompu depuis plus d'une décennie.

- Retraites CAR : Faute d'accord entre les représentations des salariés et des employeurs, le Gouvernement devra imposer dans les meilleurs délais et au plus tard en septembre 2005, des mesures de sauvegarde du régime qui, pour impopulaires qu'elles soient, s'avéreront d'autant moins brutales et douloureuses qu'elles interviendront rapidement.

- Prise en charge de la dépendance :

La réflexion entamée par le Gouvernement en collaboration avec les Caisses Sociales Monégasque, la Mairie, l'Office de Protection Sociale et des praticiens intervenant dans le domaine de la Gériatrie doit déboucher sur un projet structuré de prise en charge des personnes âgées dépendantes, privilégiant autant que faire se peut le maintien à domicile.

La nécessité de mettre en place un financement adapté et pérenne de ce nouveau volet de la protection sociale conduira inévitablement à se poser la question de la contribution des actifs et des retraités, les employeurs ne pouvant raisonnablement assurer la couverture de ce risque par leurs seules cotisations.

B – La Politique du Logement

Ainsi qu'il l'a fait savoir depuis plusieurs années et plus particulièrement dans le programme gouvernemental de l'année dernière, le Gouvernement Princier confirme que la politique du logement est au centre de ses principales préoccupations.

L'année 2004 a été marquée par l'approfondissement d'un certain nombre de réflexions et par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions déterminantes pour le respect des engagements pris, en particulier pour ce qui a trait à la livraison de logements domaniaux d'ici la fin de la présente législature.

Pour ce qui concerne le secteur domaniaux, des discussions sont intervenues en vue d'une amélioration des critères d'attribution des logements domaniaux.

Il est apparu que globalement le système en place depuis quelques attributions ne suscitait pas de critiques fondamentales, mais qu'il méritait sur certains points d'être précisé voire corrigé.

Ces améliorations devraient être appliquées dès les attributions prévues pour la fin 2004 ou le début 2005. En fonction de l'évolution des discussions avec le Conseil National, lequel doit prochainement faire part de son sentiment définitif, la nouvelle grille de critères devrait faire l'objet d'une publication au Journal de Monaco.

S'agissant du dossier de l'accession à la propriété dans les immeubles domaniaux, le Gouvernement a souhaité, avant d'ouvrir de nouvelles discussions avec l'Assemblée, pouvoir disposer de l'avis du Comité Supérieur d'Etudes Juridiques.

Sur ce dossier délicat, il est apparu en effet important de pouvoir disposer de bases juridiques solides avant de pouvoir examiner s'il est possible de relancer un dispositif d'accession qui permette à la fois de satisfaire les demandeurs monégasques, mais également de préserver le patrimoine de l'Etat, en évitant qu'il puisse, même à long terme, échapper à la communauté nationale.

La fin de l'année 2004 et le début de l'année 2005 devraient être marqués par l'attribution des soixante-quatre logements de la dernière tranche des « Agaves », de l'immeuble racheté à la CAR au boulevard d'Italie et enfin des logements situés aux « Terrasses de Fontvieille ».

Lors de cette même année 2004, toutes les dispositions ont été adoptées afin de s'assurer du lancement dans des conditions adéquates des mesures permettant la livraison de huit cent trente-six logements domaniaux nouveaux d'ici à la fin 2007.

A cette enseigne, deux projets de loi de désaffectation ont été déposés sur le bureau de l'Assemblée pour des opérations d'échanges importants de droits à bâtir.

Par ailleurs, après consultation dans certains cas ou par le biais de marchés de gré à gré, des contrats de maîtrise d'ouvrage délégué ont été passés avec des opérateurs pour la construction de logements domaniaux pour des opérations telles que la zone A de Fontvieille, « Minerve-Industria », l'îlot Aurégia des délaissés S.N.C.F. ou encore le 21-23 rue de la Turbie.

Ce dispositif, qui a été décrit aux représentants du Conseil National lors de différentes réunions d'étape, laisse à penser que les objectifs fixés devraient être respectés.

S'agissant du secteur protégé et de la modification de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, le Gouvernement Princier, conformément à l'engagement pris en séance publique le 19 décembre 2003, a déposé au mois de mai 2004 un projet de loi reprenant point par point les développements retracés dans la déclaration du Ministre d'Etat.

Depuis lors, des discussions sont en cours avec le Conseil National dont on peut espérer qu'elles aboutiront avant le vote du budget 2005.

C – L'Action Sanitaire

Au cours de l'année 2004, la Division Sécurité Sanitaire et Alimentaire s'est attachée à élaborer les textes d'application de la loi sur la sécurité alimentaire et a engagé une réflexion sur la délivrance d'autorisations d'activités commerciales à des sociétés dont l'objet social se rapporte au domaine alimentaire.

Par ailleurs, la Division Produits de Santé a mis en œuvre l'accord entre la Communauté européenne et la Principauté de Monaco sur l'application de certains actes communautaires au territoire de la Principauté de Monaco, entré en vigueur le 1^{er} mai 2004.

La Division Santé Publique a engagé plusieurs politiques :

*** En faveur des personnes âgées**

Un Conseil d'Orientation, présidé par M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, a été créé avec pour mission de fixer les priorités de cette politique.

Un réseau de coordination gérontologique est également créé. Placé sous la responsabilité du Médecin-Chef du Service de Gériatrie du Centre Hospitalier Princesse Grace, il est chargé de fédérer tous les acteurs impliqués dans la prise en charge des personnes âgées (professionnels de santé, service de maintien à domicile de la Mairie, organismes privés de prestations au domicile, associations de bénévoles...), en garantissant la qualité des services et prestations offerts aux personnes âgées.

Parallèlement au développement de la politique de maintien au domicile qui constitue un axe prioritaire, le Gouvernement Princier poursuit sa réflexion sur la mise en place d'une filière de soins gériatriques intégrant les différentes composantes de la prise en charge sanitaire

des personnes âgées (création de consultations hospitalières de gériatrie pour l'année 2004).

Enfin, une réflexion sur la création d'une allocation « prestation autonomie » en concertation avec les partenaires concernés (Mairie, Croix-Rouge Monégasque, Sociétés de prestations à domicile, Caisses Sociales...) est en cours.

*** Santé mentale**

Depuis le 1^{er} avril 2004, une équipe psychiatrique mobile composée d'un psychiatre, d'un psychologue et d'une infirmière est chargée du suivi à domicile de certaines familles suivies par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative ordonnée par le Juge Tutélaire, d'adultes handicapés suivis par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale ou de personnes résidant en Principauté, au sortir d'une hospitalisation du Service de Psychiatrie.

Par ailleurs, le renforcement de l'équipe du Centre Médico-Psychologique avec le recrutement d'un médecin pédopsychiatre et d'un psychologue, s'effectuera dès la rentrée prochaine afin de répondre à l'accroissement des demandes de prises en charge.

*** En faveur des personnes handicapées**

L'amélioration du suivi socio-éducatif des personnes handicapées se poursuit grâce au recrutement d'un éducateur spécialisé embauché dès l'exercice 2003, alors que l'engagement d'un éducateur supplémentaire est en cours.

En outre, le statut de travailleur handicapé en milieu ordinaire de travail est en cours de finalisation.

*** Les établissements de santé**

La sécurité sanitaire constituant un axe prioritaire, la mise aux normes en ce domaine se poursuit, sur la base de l'expertise technique effectuée par le Médecin-Inspecteur de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

*** Lutte antidopage**

La Direction de l'Action Sanitaire et Sociale a été amenée à former des médecins préleveurs installés en Principauté de Monaco, afin d'être en mesure de réaliser les contrôles antidopage demandés par ledit Comité.

*** Prévention auprès des jeunes**

Les actions de sensibilisation en milieu scolaire ont été poursuivies : maladies sexuellement transmissibles, dopage, tabac, protection solaire..., voire ponctuellement

du grand public : journée de dépistage du mélanome sur les plages.

En outre, au Centre Accueil Santé, outre l'accueil personnalisé de jeunes en demande d'informations, des séances d'information organisées en partenariat avec la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports sont dispensées par des professionnels de la santé (alcool à l'intention des classes de troisième, connaissance du corps humain à l'intention des classes de seconde du Lycée Technique...).

* Poursuite de la rédaction d'une Loi-cadre sur la Santé Publique et l'Action Sociale

Le Service Social – Division Action Sociale, Division Aide Sociale, Foyer de l'Enfance a, quant à lui, engagé plusieurs actions :

- la mise en œuvre du transfert de compétences de l'Office d'Assistance Sociale et du Foyer Sainte-Dévote vers la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale le 1^{er} janvier 2004 visant à rationaliser l'action des pouvoirs publics dans le domaine de l'action sociale ;

- en ce qui concerne la Commission d'Insertion Socioprofessionnelle, son fonctionnement a été révisé en concertation avec la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines en vue d'uniformiser et d'améliorer le statut de ses bénéficiaires. De plus, le suivi des bénéficiaires a été amélioré grâce à l'intervention de l'éducateur spécialisé recruté en 2003, en liaison permanente avec un référent du service accueillant ;

- la refonte de l'ensemble des dispositifs d'aide financière aux catégories sociales en difficulté est en cours d'étude.

Pour 2005, la Division Produits de Santé va s'attacher à élaborer un projet de loi visant à réglementer l'exercice des laboratoires d'analyses de biologie médicale.

La Division Santé Publique envisage cinq axes prioritaires :

* En faveur des personnes handicapées, l'ouverture du Centre d'Activités Princesse Stéphanie II (CAPS II), subventionné par l'Etat et géré par l'AMAPEI, est prévue courant 2005. Cet établissement d'une capacité de vingt-cinq places accueillera, sur décision de la Commission d'Orientation et de Reclassement Professionnel, des personnes reconnues adultes handicapés.

* En faveur des personnes âgées, est prévue la création d'une cellule de coordination visant à mieux répondre aux besoins de la personne âgée en réunissant autour d'elle l'information, les moyens et les services lui

permettant de rester chez elle dans le cadre d'une évaluation et d'un plan d'aide individualisé.

Cette structure permettrait de disposer d'un lieu d'accueil de proximité, d'écoute, d'information et de conseil des personnes âgées et de leur entourage. Il constituerait un lieu de coordination des dispositifs existants et du réseau permettant, sur la base d'une évaluation médico-sociale, l'élaboration d'un plan d'aide pour la personne âgée à la disposition du patient et de son médecin. Il permettrait non seulement la mise en œuvre des aides et la coordination des intervenants, y compris dans l'urgence, mais également un suivi du plan d'aide et l'adaptation de la prise en charge en fonction de l'évolution des besoins de la personne.

* la réalisation d'une campagne de dépistage du cancer colorectal avec la réalisation d'un test de dépistage chez les personnes âgées de cinquante à soixante-quinze ans, affiliées aux Caisses Sociales Monégasques.

* en terme d'éducation à la santé, est envisagé le recrutement d'un médecin scolaire, en remplacement d'un départ à la retraite, possédant une expérience en la matière, ce qui devrait permettre l'élaboration et la réalisation de programmes d'éducation à la santé en milieu scolaire.

Le Service Social – Division Action Sociale, Division Aide Sociale Foyer de l'Enfance, propose quant à lui de définir une politique en faveur des jeunes majeurs sur la base de l'évaluation réalisée en 2004, suite au transfert de compétences de l'Office d'Assistance Sociale, ainsi que l'élaboration d'un projet de vie du Foyer de l'Enfance dans le cadre de son prochain déménagement.

D – Le Centre Hospitalier Princesse Grace

Diverses actions ont été ou seront menées en 2004 et 2005 au Centre Hospitalier Princesse Grace. Il s'agit principalement de :

- la poursuite de l'organisation des activités médicales avec la création du département d'Imagerie permettant la mutualisation des moyens humains et matériels des services de radiologie, scanner, échographie, radiologie interventionnelle et I.R.M, médecine nucléaire ;

- la continuation de la politique de sécurisation des équipements et des bâtiments en l'attente de la reconstruction de l'hôpital ;

- la mise en œuvre d'une procédure d'accréditation ;

- la poursuite de la mise en place du P.M.S.I, orienté vers la tarification à l'activité (T2A) dans les disciplines concernées, se traduisant notamment par le développement de la classification commune des actes médicaux, la production de Groupes Homogènes de Malades (G.H.M.) en 2004, et la mise en œuvre d'un logiciel spécifique permettant de transformer les G.H.M. (Groupes Homogènes de Malades) en G.H.S. (Groupes Homogènes de Séjours) avec une valorisation de ces derniers, dans le cadre de la T2A, par application des tarifs publiés dans le pays voisin.

Cette nouvelle tarification devant permettre d'avoir une meilleure connaissance des recettes prévisionnelles, l'établissement devra s'attacher à mettre en place une analyse de gestion performante, intégrant ces nouvelles procédures et ce, afin d'ajuster le montant de ses charges, au niveau des recettes attendues;

- le développement des outils de promotion de l'établissement auprès du public avec la poursuite de la réalisation du site Internet et la réalisation du livret d'accueil du patient;

- l'ouverture à l'automne 2004 d'un nouveau pôle de consultations spécialisées, chirurgie générale et digestive, anesthésie, algologie, médecine gériatrique, au 4^{ème} étage du bâtiment Tour Maternité;

- la mise en œuvre du Projet Hôtelier afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge hôtelière des patients hospitalisés;

- la poursuite de l'étude sur le régime de retraite du personnel médical et non médical;

- la poursuite de la mise en place au Centre Hospitalier Princesse Grace et à la Résidence du Cap Fleuri d'une équipe de sécurité 24 heures sur 24;

- l'installation de la salle de radiologie interventionnelle en cardiologie (activité d'électrophysiologie).

Pour l'année 2005, les principales acquisitions permettront la poursuite de l'acquisition d'un système de communication et d'archive des images pour le service d'imagerie médicale, la mise en place d'une salle de scanographie interventionnelle pour le service d'imagerie médicale et le renouvellement d'une gamma camera pour le service de scintigraphie.

IV – 5. La culture

Le Gouvernement Princier poursuivra de manière résolue sa politique culturelle tant sur le plan international, par une programmation digne d'une métropole culturelle, qu'au niveau national, en vue de promouvoir et d'accompagner les artistes monégasques.

* Le soutien aux grandes entités culturelles vise en particulier à :

- tirer le meilleur parti du succès obtenu par la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, dont l'audience et la notoriété ont atteint un niveau international, grâce à la qualité de son travail et à la politique de création constamment menée;

- permettre pour la dernière année à l'Opéra de présenter, pendant les travaux de rénovation de la Salle Garnier, une « saison hors-les-murs » au Grimaldi Forum, ainsi qu'au « Théâtre de Fontvieille », réaménagé en salle d'opéra, et au Théâtre Princesse Grace de proposer une saison dédiée aux spectacles de divertissement;

- accompagner l'activité de l'Orchestre Philharmonique et à poursuivre la redéfinition de la formule du Printemps des Arts, qui a rencontré un large succès auprès du public;

- marquer avec éclat la réouverture de la Salle Garnier rénovée, grâce à une contribution substantielle de l'Etat, par la présentation, à l'occasion de la Fête Nationale 2005, d'un spectacle exceptionnel;

- poursuivre une politique de création et d'échanges culturels internationaux, en particulier dans le domaine de la danse, comme l'a démontré le Monaco Dance Forum, devenu un rendez-vous mondial, dont la troisième édition aura lieu en décembre 2004. Par ailleurs, la troisième édition du Festival International de Sculpture est offerte aux visiteurs de la Principauté, dans les Jardins du Casino, tout au long de l'été 2004. En 2005, la nouvelle formule du Prix International d'Art contemporain de la Fondation Prince Pierre devrait permettre de proposer une confrontation représentative de la création artistique actuelle;

- développer une programmation artistique de qualité, grâce notamment aux espaces d'exposition du Grimaldi Forum et de la Salle d'exposition du quai Antoine 1^{er} : « Saint Pétersbourg » et « Acte 1 : pour un nouveau Musée » en 2004;

- encourager la diffusion hors de la Principauté d'une image culturelle valorisante : des tournées internationales sont prévues, en 2005, par les Ballets et les Petits Chanteurs de Monaco, des déplacements à l'étranger par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo;

* Dans le souci de favoriser un large accès de tous à la culture, le Gouvernement poursuivra une série d'initiatives destinées à développer l'animation et la pratique culturelles :

- par la poursuite d'un programme de sensibilisation culturelle et artistique destiné aux élèves de la

Principauté, en liaison avec les principales entités culturelles monégasques;

- par le développement de l'enseignement artistique dispensé en Principauté, en particulier au sein de l'Académie de Musique et de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques, eu égard à la qualité des résultats pédagogiques obtenus; cet effort s'est concrétisé par la conclusion en juin 2004 d'un accord administratif entre la France et la Principauté, établissant la reconnaissance mutuelle des formations d'enseignement supérieur artistique (spécialité arts plastiques), une procédure semblable étant initiée dans le domaine musical;

- grâce au soutien aux nombreuses et dynamiques associations culturelles monégasques, et notamment une contribution exceptionnelle du Gouvernement à l'organisation en Principauté, l'été 2005, du 13^{ème} Festival Mondial du Théâtre Amateur, ainsi, comme tous les quatre ans, que l'accueil de l'assemblée générale de l'Institut International du Théâtre – Unesco;

- à travers le soutien apporté à des entités culturelles mettant à profit la multiplicité des sites disponibles pour diversifier leurs répertoires et gagner de nouveaux publics, en proposant des manifestations de qualité, gratuites et accessibles à tous;

- par la reconduction des Journées européennes du Patrimoine du Conseil de l'Europe, plébiscitées par un très large public (32.000 visiteurs en 2003), curieux chaque année de découvrir la qualité et la diversité des musées et des sites culturels de la Principauté, l'accent étant mis, en 2004, sur le « patrimoine transfrontalier ».

* La promotion des événements culturels sera poursuivie tant auprès de la presse internationale spécialisée que des publics à l'échelon régional (Côte d'Azur, Riviera et Lombardie) et international, impliquant également, afin de mettre pleinement en valeur la culture comme atout de promotion touristique, le renforcement de la synergie engagée avec la Direction du Tourisme et la Société des Bains de Mer, ainsi qu'une nécessaire coordination. Cette dernière a fait l'objet, au cours du premier semestre 2004, d'une mission de réflexion.

* Le Gouvernement continuera à accorder un caractère prioritaire à la mise en œuvre d'une politique globale et planifiée du patrimoine, afin de développer significativement ce volet indispensable à toute politique culturelle.

En matière de patrimoine artistique, autour de l'importante collection de costumes de la Société des Bains de Mer qui couvre toute l'histoire prestigieuse de l'Opéra de Monte-Carlo, se dessine le projet du nouveau

Musée National destiné à mettre en valeur le patrimoine culturel et artistique de la Principauté, « berceau de la modernité » dans le domaine des arts du spectacle.

A ce propos, le détachement en Principauté depuis 2003 d'un Conservateur en Chef va permettre au Gouvernement de disposer très prochainement de tous les éléments nécessaires à la définition d'une politique muséographique pour la Principauté, incluant une réflexion sur la politique d'acquisition d'œuvres d'art et de mise en valeur du patrimoine artistique, et sur la destination et la localisation de la collection de Galéa, actuellement présentée dans la villa Sauber.

La réflexion du Gouvernement Princier s'étend également au Musée d'Anthropologie Préhistorique pour lequel une mission a été confiée au Professeur Yves COPPENS et qui fait actuellement l'objet d'un inventaire scientifique approfondi, préalable indispensable à la réorganisation et la relance des activités du Musée.

A l'instar du Centre Scientifique de Monaco, un Comité Scientifique International vient d'être constitué et placé sous la présidence du Professeur COPPENS. Il regroupe des personnalités majeures de la préhistoire internationale, un Bureau exécutif étant désigné pour encadrer cette réorganisation.

L'Association des Archives Audiovisuelles de la Principauté, créée en 1997, poursuivra ses activités avec, dès 2005, la présentation au Théâtre des Variétés d'un cycle de films d'auteur.

Parallèlement, les développements technologiques imposent une réflexion juridique en vue de réviser et d'adapter les textes législatifs en vigueur, s'agissant en particulier du Dépôt légal, sujet sur lequel un projet de loi est désormais prêt à être soumis.

enfin, et non des moindres, grâce à un effort budgétaire particulier, édition de l'Annuaire des Artistes de Monaco, élaboré à l'initiative du Conseil National. Cet ouvrage, destiné à mieux faire connaître l'ensemble des artistes créateurs monégasques, ainsi que ceux ayant des liens étroits avec la Principauté, mettra également en avant les institutions, associations et groupements œuvrant dans le champ de la création et de l'expression culturelles.

IV – 6. Les activités éducatives

A – L'Education

* Le domaine pédagogique

Dans le primaire, l'Observatoire Monégasque de la Lecture (O.M.L.), qui œuvre en relation avec les Observatoires Français, poursuit ses travaux. Les

évaluations de cet observatoire ont été étendues au cycle 2 (grande section de maternelle, CP, CE1). Les analyses permettent d'agir de façon préventive d'une part, au niveau des élèves, en intervenant rapidement dès que des difficultés sont décelées et, d'autre part, au niveau des enseignants par l'organisation de stages destinés à adopter de nouvelles pratiques pédagogiques.

Des séances de formation ont également lieu pour permettre aux enseignants de s'adapter aux nouveaux programmes introduits au fil des réformes touchant l'enseignement.

Cet effort dans le domaine de la formation continue trouve un prolongement par la prise en compte des difficultés particulières (apprentissage, comportement, handicap); ce souci se traduit par l'acquisition de matériel spécifique adapté, mais aussi par l'organisation de stages au collège et au lycée technique destinés à former les enseignants et le personnel d'encadrement à la gestion de la difficulté. Ces stages qui concernent la formation dans le domaine du tutorat et de la médiation ont permis à des professeurs de trouver les moyens de répondre aux sollicitations émises par les jeunes en grande difficulté. En 2005, en fonction des besoins exprimés de nouvelles séances pourront avoir lieu.

En matière de nouvelles technologies, le développement des équipements se poursuit. A l'instar du secondaire, dans les écoles élémentaires, des filtres Internet ont été installés. Ils interdisent la connexion à des sites répertoriés. Ainsi est bloqué l'accès à ceux qui sont dédiés aux adultes, aux publicités, aux forums de discussion. Il est également possible de n'autoriser qu'un certain nombre de sites prédéfinis. Avec la collaboration d'intervenants de l'association « Action Innocence », des séances d'information ont permis de sensibiliser les jeunes élèves aux dangers liés à la visite des sites douteux.

La mise en place du suivi des compétences du Brevet Informatique et Internet (B2i) par fichier électronique se développe. Ainsi, chaque élève possédera sa fiche électronique, qu'il pourra ainsi compléter au fur et à mesure de ses acquis sous contrôle de l'enseignant qui procédera à sa validation.

L'accroissement du parc informatique des établissements scolaires de la Principauté se poursuit.

Dans le domaine pédagogique encore, il sera mis à la disposition des enseignants de CM1 et CM2 un ouvrage intitulé « Monaco, la Mer, les Hommes » accompagné d'un guide pédagogique, réalisés par deux professeurs de l'école Saint-Charles qui permettront d'étudier la Principauté à travers l'histoire, la géographie, les sciences.

Sur le plan culturel, neuf cents chèques-culture destinés à acquérir exclusivement des livres ont été

distribués aux élèves des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} de la Principauté. Cette opération qui donne entière satisfaction sera reconduite en 2005.

Dans le cadre des actions culturelles en milieu éducatif, les Ballets de Monte-Carlo ont présenté la « Valise pédagogique » destinée à répondre aux questions que l'élève se pose sur le monde de la danse, à le faire entrer dans les coulisses de la création à la place du chorégraphe, dans l'atelier à la rencontre des divers métiers, afin de connaître le quotidien des danseurs et leur personnalité. Cette initiative pédagogique était un préambule à la répétition générale de Cendrillon, à laquelle plusieurs centaines de jeunes scolaires ont assisté.

La collaboration entre les Ballets, l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, l'Opéra et des enseignants a donné lieu à la création d'un conte musical qui sera présenté lors de la prochaine journée des Droits de l'Enfant. Ces trois entités collaboreront à nouveau en 2005 pour la création de l'opéra Faust.

* Les bâtiments scolaires et extra-scolaires

Les opérations importantes prévues pendant les vacances scolaires d'été 2004 concerneront :

- la fin des travaux de restructuration des niveaux inférieurs du Lycée technique et hôtelier de Monte-Carlo avec une meilleure rationalisation de l'ensemble des espaces des différentes sections, la banalisation des salles d'enseignement de façon à les rendre polyvalentes et l'agrandissement des locaux relevant de la restauration collective;

- le changement du revêtement du gymnase à l'école de la Condamine;

- la transformation, au lycée Albert 1^{er}, des appartements des concierges en bureaux pour le personnel psycho-médico-social.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2004, ont commencé les travaux du futur Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) sur la partie supérieure du « Terrain de l'Abbé » situé sur la commune de la Turbie, ainsi qu'un centre d'hébergement destiné à loger des groupes de jeunes en visite en Principauté. Les locaux devraient être mis à disposition dans le courant de l'année 2005.

* Les aides financières dans le cadre scolaire et universitaire

L'effort financier aux aides destinées aux élèves et étudiants a connu en 2004 une réévaluation exceptionnelle de plus de 50 %.

Ainsi, dans un souci constant de soutenir les jeunes bénéficiaires dans la poursuite de leurs études, le

Gouvernement a souhaité répartir ses aides de façon équitable; cela concerne les bourses de perfectionnement en langues étrangères qui permettent aux élèves de l'enseignement secondaire et aux étudiants de l'enseignement supérieur d'effectuer des séjours linguistiques à l'étranger. Le Gouvernement s'est également employé à revaloriser les montants des bourses d'études, tandis que le règlement d'attribution des bourses a été modifié afin de le mettre en conformité avec l'évolution des cursus universitaires et les besoins des étudiants.

Chaque année, on observe un nombre croissant de postulants à l'aide exceptionnelle attribuée aux étudiants monégasques titulaires d'un diplôme de fin d'études, candidats à une spécialisation à l'étranger dans un établissement ayant une renommée mondiale. Cette tendance illustre la volonté de plus en plus affirmée des étudiants de poursuivre à l'étranger des études plus longues et très spécialisées.

Les étudiants qui ont l'obligation d'effectuer un stage dans le cadre de leurs études sont de plus en plus demandeurs d'aides financières. Depuis la modification du règlement des bourses de stages, qui leur permet de bénéficier pendant quatre semaines d'une bourse, les demandes se sont multipliées. En 2003-2004, douze demandes ont été acceptées, d'autres sont en cours d'instruction. La prévision 2005 envisage un doublement du nombre de demandeurs. Au même titre que les bourses d'études, les allocations vont être revues à la hausse avec un effort particulier pour les périodes de formation qui ont lieu hors d'Europe.

B – La Jeunesse

Dans le prolongement du Comité Interministériel sur la Jeunesse qui sert de référence, est à noter la création de la « Commission Consultative des Jeunes » dont les réunions seront un élément important de concertation.

*** Subventions attribuées aux associations de jeunesse**

Le budget consacré aux subventions attribuées aux associations de jeunesse revêt deux aspects :

- une aide structurelle correspondant à une subvention annuelle versée à plusieurs groupements, aide la plus importante sur le plan financier;

- une aide ciblée sur proposition d'actions originales et intéressantes pour les jeunes.

La récente mise en place de la « Commission Consultative des Jeunes » va permettre l'émergence de projets nouveaux pour lesquels les jeunes seront sans aucun doute disposés à s'investir. Il en est ainsi du concours des « Jeunes Talents » qui verra le jour en 2005.

*** Prévention des conduites à risques**

La prévention des conduites à risques (tabac, alcool, stupéfiants, maladies sexuellement transmissibles) fait partie des actions scolaires et extra-scolaires pour lesquelles l'ensemble de la communauté éducative se mobilise. La journée mondiale de lutte contre le tabac donne lieu à des interventions réalisées par des médecins désignés par la DASS, qui rencontrent des élèves dès le CM2 et la 6^{ème}.

Le budget attribué aux campagnes d'hygiène scolaire consacra une part plus large à ces actions. Malgré les campagnes de lutte contre le tabagisme, les jeunes fument de plus en plus tôt. Aussi, l'information sur les risques liés à la consommation de tabac doit s'intensifier; il en est de même de l'usage des stupéfiants.

En matière de lutte contre le VIH, chaque année, des actions de sensibilisation autour du 1^{er} décembre s'ajoutent aux programmes d'enseignement qui, en Sciences de la Vie et de la Terre, traitent de la contamination par les virus. La récente participation des lycéens et des collégiens à la 3^{ème} édition de la « Journée des Orphelins du SIDA » en est une illustration.

*** Les animations**

Le Pass'sport Culture étoffe son offre de loisirs durant l'été. En 2004, une vingtaine d'activités sportives et culturelles figurait au programme. Le crédit affecté à cette opération va être réévalué pour permettre à davantage de jeunes de s'inscrire aux différents ateliers.

C – Le Sport

La patinoire, mise en place par la Mairie sur le stade Nautique Rainier III, accueillera cette année encore l'ensemble des élèves inscrits en CE2. Cette activité nécessitera le recrutement d'un personnel spécialisé durant la durée des cycles scolaires; cette personne interviendra également, durant les vacances scolaires de Noël et d'hiver, pour le Centre de Loisirs sans Hébergement.

Trois journées de Formation Professionnelle Continue seront organisées pour les enseignants d'éducation physique de la Principauté. Selon les disciplines choisies, il sera fait appel à des spécialistes qui assureront la formation sur une ou deux journées. Ont été retenus pour l'année à venir : sport boules et sports collectifs.

L'organisation de tournois interclasses et inter-établissements connaissant beaucoup de succès auprès des populations scolaires concernées, il est envisagé de

doter ces manifestations de lots divers afin de récompenser, notamment, l'assiduité des élèves.

Dans le domaine du sport scolaire, on note également la participation régulière de nos collégiens et lycéens aux championnats de France UNSS, notamment en aviron, voile, athlétisme, gymnastique...

La participation aux 40^{èmes} Jeux des Ecoliers qui se déroulent traditionnellement durant le mois de juillet est envisagée. Une délégation composée de collégiens, encadrés par des professeurs d'éducation physique et sportive, participera aux épreuves d'athlétisme, natation et tennis.

Une délégation monégasque participera aux V^{èmes} Jeux de la Francophonie qui se dérouleront à Niamey (Niger) du 7 au 17 décembre 2005. Des athlètes monégasques seront engagés en athlétisme, judo et tennis de table. La Principauté sera également représentée dans les concours culturels en chanson, conte, danse de création et d'inspiration traditionnelle, littérature et sculpture.

Le Comité Monégasque Antidopage institué par l'Ordonnance Souveraine n° 15.656 du 7 février 2003 a tenu sa première réunion le 25 mars 2004. Préalablement, des représentants du Gouvernement avaient participé à la Conférence de Copenhague, confirmant ainsi l'engagement clair de la Principauté dans la lutte contre le dopage.

Par ailleurs, une Convention avec le Laboratoire National français de Dépistage du Dopage a été élaborée, permettant ainsi au Comité Monégasque Antidopage de faire analyser l'ensemble des prélèvements par cette entité agréée.

En outre, un processus d'information est initié auprès des fédérations afin de leur indiquer les démarches à entreprendre pour organiser les contrôles durant les manifestations sportives, en conformité avec la réglementation des Fédérations Internationales. Ces contrôles seront à la charge de la Fédération dans le cas d'une manifestation sportive, le Comité devenant un prestataire de services. Toutefois, des contrôles inopinés pourront être diligentés par le Comité Monégasque Antidopage, à l'occasion, notamment, des entraînements.

IV – 7. La sécurité des biens et des personnes

A – La Sûreté Publique

En 2004, l'opinion publique a pris conscience que le degré de sécurité qui règne à Monaco, si haut soit-il, reste

perfectible. Néanmoins, la sécurité absolue – qui reste une gageure – compromettrait assurément la garantie des libertés individuelles consacrées par la Constitution.

Pour relever ce défi, dont l'enjeu est d'intérêt national, la Sûreté Publique dispose de l'appui renouvelé du Gouvernement Princier et du Conseil National pour asseoir une politique d'efficacité et soumettre des perspectives commandées par un souci de qualité.

Pour 2004, l'action préventive est restée privilégiée avec deux niveaux d'intervention : une phase proactive et une phase réactive.

*** Une intervention proactive**

La Sûreté Publique est de plus en plus souvent étroitement associée, à titre consultatif, à l'élaboration des textes pris en application de lois ou de conventions internationales.

Ainsi, notamment, a-t-elle été intéressée à la sécurité des installations portuaires indépendamment de sa participation aux travaux sur la partie réglementaire du Code de la mer ou aux réflexions portant sur les différents plans d'intervention, notamment en matière de lutte contre la pollution marine.

En outre, confrontée directement au problème du déplacement à l'étranger des mineurs de seize ans résidant à Monaco qui étaient jusqu'alors démunis de tout document de voyage, la Division de police administrative a proposé au Gouvernement Princier un nouveau titre de circulation délivré par la Sûreté Publique.

Par ailleurs, régulièrement, la Sûreté publique est saisie pour avis de projets de conventions internationales dans la perspective que Monaco y adhère, notamment en matière d'entraide judiciaire et policière, de procédure simplifiée d'extradition, de lutte contre le terrorisme, etc.

Par ailleurs, la Police monégasque promeut une coopération policière qu'elle met en pratique. Outre l'activité de l'unité de liaison opérationnelle désormais forte de deux officiers de liaison, la Police monégasque s'est rapprochée, d'une part des autorités préfectorales et policières de la proche Ligurie, et d'autre part, des services de police et gendarmerie, tant au niveau départemental que local. Ces échanges ont déjà permis, par exemple, de mettre en œuvre des opérations de police judiciaire conjointes aux frontières de la Principauté.

La Police monégasque intervient également dans des actions de formation à forte valeur pédagogique et civique.

Acteur social, la Police s'implique dans l'éducation civique au travers d'actions récurrentes (Journée des Métiers, campagnes thématiques de sensibilisation sur les comportements routiers) ou ponctuelles (Journée mondiale de la Prévention routière et civile; interventions pédagogiques de policiers dans les établissements scolaires ou à la demande d'associations, sur des sujets sensibles (usage de stupéfiants, pédophilie, etc.).

La Sûreté publique accueille également de nombreux stagiaires, collégiens, lycéens ou étudiants et, dans un souci d'émulation, elle soutient les policiers qui rejoignent un cursus universitaire.

* Une intervention réactive

Elle se caractérise non seulement par un contrôle soutenu des activités soumises à un régime de police administrative et par une implication marquée dans le domaine des mineurs, mais également par une police de proximité.

La Division de police administrative poursuit et élargit son contrôle sur les activités soumises à autorisation ou déclaration préalables : l'emploi et le séjour clandestins, la protection privée des personnes et des biens, les fermetures tardives et les ambiances musicales des établissements recevant du public, les armes.

L'action de la Section des mineurs et de protection sociale s'inscrit dans la politique de protection des jeunes à laquelle Monaco a souscrit depuis longtemps. Mais devant l'émotion que suscite le jugement à l'étranger de deux affaires particulièrement sordides, la vigilance policière est plus que jamais de rigueur. Elle doit cependant rester particulièrement circonspecte et ne pas céder aux a priori que ce sujet passionnel nourrit inévitablement.

Parallèlement, pour satisfaire une demande qui traduit une inquiétude latente, la Section des mineurs privilégie les missions d'information auprès des différents acteurs qui gravitent dans la sphère des mineurs, mais reste, rappelons-le, compétente dans le domaine plus large des personnes particulièrement vulnérables en raison de leur état (personnes âgées, femmes battues, etc.).

Enfin, la police de proximité demeure un aspect fondamental de la sécurité du territoire avec une présence sur le terrain visible et dissuasive.

Les perspectives majeures de 2005 s'articulent autour de deux axes de réflexion, le premier tenant à l'organisation du service, l'autre à son fonctionnement.

* Pour un service public de qualité

- La qualité du service public qu'est la police réside dans la garantie effective de sa continuité. Dans cette perspective, un système de permanence continue a été mis en place au début du mois de juin afin d'offrir une permanence de polices judiciaire et générale, quotidiennement, même la nuit. Désormais, à l'instar de la Police urbaine, un officier en civil est toujours présent au service.

De surcroît, outre la surveillance urbaine du secteur du Larvotto, celle des plages durant la saison estivale est portée à 21 heures de mai à septembre, et jusqu'à 22 heures en juillet et en août.

Parallèlement, un redéploiement des effectifs en tenue d'uniforme a été opéré : un binôme d'intervention 24 heures sur 24 et un binôme mobile supplémentaire pouvant être employé en renfort de nuit, pendant les périodes dites d'affluence, ont été créés et ce, tout en maintenant les agents en faction sur les points sensibles de Monaco, notamment aux frontières.

- De même, une attention particulière est apportée aux relations avec le public. Outre l'engagement d'un projet de réflexion sur l'agencement d'un mobile d'accueil à l'entrée de la direction, qui conciliera convivialité et confidentialité, la création de la fonction d'officier de prévention procède du souci d'améliorer encore plus les relations avec le public. Sous l'autorité directe du directeur de la Sûreté publique, cet officier a pour mission principale de développer des liens avec les différents acteurs économiques et sociaux de la Principauté.

Par sa connaissance de la police et des particularismes locaux, il peut être saisi de tout problème ou question qu'il tentera de régler par la médiation ou, le cas échéant, en orientant l'administré vers le service compétent.

* La démarche qualité engagée

La Sûreté Publique a rebondi sur le vaste chantier engagé par le Gouvernement Princier concernant la simplification des démarches administratives en faveur du public, en révisant le formalisme de certaines procédures internes. Ainsi, certains modèles de procès-verbaux ont-ils déjà été épurés et soumis à l'Autorité judiciaire qui les a validés.

De plus, un logiciel de rédaction des procédures (LRP) sera bientôt mis en œuvre. Il proposera aux enquêteurs des formules procédurales pré-établies.

Dans la recherche d'une meilleure circulation de l'information supposant sa « traçabilité », deux études

sont sur le point d'aboutir. La première concerne la substitution des registres par une main courante informatisée qui pourra être consultée depuis tout poste bureautique dûment habilité, notamment grâce à la mise en réseau des sept postes de police périphériques. La seconde intéresse la mise en place d'une gestion informatisée et centralisée du courrier en provenance et à destination du service. Cette application constituera également à terme un véritable outil de gestion et de suivi des événements.

En outre, une réforme des statistiques de l'activité judiciaire est soumise à réflexion. Plus largement, un groupe de travail a été commis en vue d'établir un rapport d'activité annuel uniformisé.

La création de fichiers automatisés internes, dans le respect strict des recommandations de la CCIN, la Commission de Contrôle des Informations Nominatives, va permettre l'exploitation sûre et rapide d'informations, en offrant notamment la possibilité de recherches multicritères.

Plus particulièrement, dans l'attente de la conclusion d'un accord franco-monégasque qui permettra de donner une base légale incontestable aux échanges de données nominatives et d'affermir les procédures établies sur cette base, les Autorités françaises ont dépêché un officier de liaison au service de la Sûreté publique afin d'assurer l'accès à l'architecture informatique de la Police nationale française : CHEOPS, la Circulation hiérarchisée des enregistrements opérationnels de police sécurisés.

Par ailleurs, la Division de l'administration et de la formation s'emploie à établir un projet de Code de déontologie policière, ainsi qu'un règlement intérieur d'emploi.

B – La protection civile

Plusieurs axes principaux ont été suivis en 2004 :

* En matière de mise à jour de la réglementation relative à la protection incendie des bâtiments et de la sécurité des personnes

Les actions de rédaction et de mise à jour de la réglementation contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments, entreprises depuis plusieurs années, ont été poursuivies en 2004.

Elles concernent en particulier :

- la réactualisation de la réglementation traitant de la construction des Immeubles de Grande Hauteur;

- la création d'un texte relatif au contrôle technique et aux vérifications dans le domaine de la construction;

- la réactualisation de la réglementation incendie dans les établissements recevant du public en y incluant les dispositions particulières pour les petits établissements.

* En matière d'élaboration des plans de secours nationaux, les plans de secours spécialisés « Risque toxique » et « Attentat chimique » sont en cours d'élaboration.

* En matière de formation et d'information aux risques majeurs

Des actions de formation et d'information des enseignants aux risques naturels et technologiques dans le cadre des plans SESAM, initiés par l'Accord EUROPA Risques Majeurs du Conseil de l'Europe se sont poursuivies, plus particulièrement dans le domaine du risque sismique.

* En matière d'aide et d'assistance internationales

Le Gouvernement a concrétisé son action de coopération dans le domaine de la Sécurité Civile auprès de la République Islamique de Mauritanie par la signature d'une convention cadre, le 15 avril 2004. A cette occasion, la Principauté a fait don de deux ambulances, d'un engin-pompe, d'un véhicule utilitaire et d'un lot d'extinction réformés par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

La signature récente de la convention bi-latérale franco-monégasque le 23 avril 2004 va permettre d'intégrer un détachement de treize hommes de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Monaco au sein des équipes de secours françaises en cas d'intervention à l'étranger.

A la demande des autorités tessinoises, un accord de jumelage a été signé le 18 juin 2004 entre le Corps Civil des Pompiers de Lugano et le Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco afin de poursuivre les échanges techniques initiés en 2003.

* En matière d'équipement et de matériels spécifiques aux missions de Protection Civile

Afin d'apporter une réponse adaptée au plan de secours « attentat chimique », l'unité devrait être dotée très prochainement de matériels spécifiques de protection individuelle de détection de toxique de guerre et de décontamination de victimes.

La seconde phase de dotation d'équipements et de moyens spécifiques « sauvetage et déblaiement » pour le détachement d'intervention catastrophe à l'étranger a été réalisée.

Par ailleurs, les actions prioritaires pour l'année 2005 concerneront :

- * la réglementation comportant la mise à jour de la réglementation en matière de sécurité pour les établissements recevant du public;

- * les plans de secours nationaux, notamment l'étude des plans de secours spécialisés relatifs aux « secours à naufragés » et au « risque tellurique » ;

- * l'aide et l'assistance internationales qui seront poursuivies avec la dernière phase de dotation d'équipements destinée à compléter le matériel du détachement d'intervention catastrophe à l'étranger;

- * la seconde phase de dotation d'équipements spécifiques qui sera entreprise afin de compléter le matériel de protection individuelle, de détection de toxique de guerre et de décontamination de victimes dans le cadre du plan de secours « attentat chimique » ;

- * l'hébergement des militaires : une solution devra être trouvée pour faire face à la nécessité d'agrandir les casernes, en vue de permettre une amélioration du temps de service et d'augmenter les capacités opérationnelles des sapeurs-pompiers.

IV – 8. L'Administration

A – Le Centre de Presse

La communication et les relations publiques s'affirment comme un des enjeux majeurs de l'action du Gouvernement.

La nécessaire réorganisation du Centre de Presse, arrêtée en 2003 par l'adoption d'un nouvel organigramme, s'est traduite en 2004 par le recrutement de nouveaux collaborateurs : l'adjoint au Directeur, deux attachés de presse, une assistante à mi-temps, un responsable technique et un journaliste.

Dans cet esprit, la mission des attachés de presse a été réévaluée et enrichie; ils sont désormais spécialisés auprès de chaque Département afin d'assurer un meilleur relais entre les différents médias et les services administratifs.

Le recrutement d'un journaliste qui se consacre à la chaîne câblée participe au développement de ce canal local; par ailleurs, avant la fin de l'année 2004, le tournage, le montage et la diffusion des images s'effectueront à l'aide d'une technologie numérique.

De nombreuses actions extérieures ont complété cette démarche : organisation de conférences de presse mensuelles par le Gouvernement, nouvelle formule de l'infographie, relance du Club de la Presse de Monaco et création d'une carte accréditive pour les professionnels, renégociation du plan média, flash d'informations sur les ondes de la radio MC One, partenariat avec TMC pour l'émission Monascope, couverture rédactionnelle des missions à l'étranger de la Chambre de Développement Economique, mise en place d'une photothèque en liaison avec la Direction du Tourisme et procédures d'archivages des images en liaison avec les Archives Audiovisuelles.

L'année 2005 sera essentiellement consacrée à consolider les actions de communication avec la diffusion du programme de la chaîne câblée sur internet, la mise en ligne d'un site dédié au Centre de Presse et les actions internationales en direction des journalistes étrangers et des grands médias européens.

B – La Fonction Publique

L'année 2004 s'est caractérisée par le lancement d'un programme de simplification et de modernisation administrative, tant sur le plan interne que vis à vis de l'extérieur, qui est réalisé après consultation de certaines associations représentatives d'usagers.

Ainsi, quatre orientations ont fait dès 2004 l'objet d'applications concrètes : l'harmonisation des horaires d'ouverture au public des services administratifs, l'instauration d'un guichet unique à titre expérimental, le lancement d'un plan de numérisation des Archives Centrales et l'exploitation de deux téléprocédures permettant aux usagers de mener à bien des démarches administratives directement par Internet.

Parallèlement, les projets entrepris les années précédentes ont été poursuivis; c'est ainsi que le travail à temps partiel a été introduit effectivement dès la mi-2004 au sein des Services, après le vote de la loi en décembre dernier et que la politique de formation professionnelle a été développée.

Dans le même esprit a été entreprise une révision des modalités de recrutement des fonctionnaires, qui a conduit à une harmonisation des conditions figurant dans les avis de vacance d'emploi. Par ailleurs, la formation des jeunes fonctionnaires d'encadrement selon le dispositif du nouveau vivier a été poursuivie.

Enfin, au plan des Prestations Médicales de l'Etat, une nouvelle carte d'assuré a été diffusée à l'ensemble des services administratifs en 2004 et les procédures adéquates sont en cours d'adaptation, afin de mettre en place la classification commune des actes médicaux qui améliorera le traitement des décomptes de remboursement des prestations.

L'année 2005 s'inscrit dans le droit fil de cette volonté de modernisation et d'amélioration de l'activité administrative avec la poursuite de l'analyse des dispositions du statut à mettre à jour et, notamment, l'étude d'un statut des agents non titulaires, le développement de nouvelles opérations visant à la simplification administrative et le développement des procédures informatiques sur le plan interne avec la poursuite du plan de numérisation des Archives.

C - Service Informatique

La mise en œuvre du plan bureautique, qui se traduit par le renouvellement de plus de quatre cent-cinquante postes, a été poursuivie en 2004.

L'effort a porté également sur la restructuration de l'architecture et la présentation du portail internet officiel du Gouvernement intervenues dans le courant de l'année 2004.

Sur le plan interne, de nouveaux développements demandés par les services administratifs ont été réalisés : il s'agit notamment d'un traitement simplifié de la partie des Conseils de Gouvernement relatifs à la gestion du personnel et de celui des procédures de demande budgétaire et de gestion du personnel.

Enfin en matière de connexion, la migration progressive de la technologie Token Ring à Ethernet devrait permettre d'améliorer le débit des liaisons pour l'ensemble des bâtiments administratifs.

Pour 2005, le renouvellement de postes bureautiques installés en 2002 sera mené à bien, de nouvelles téléprocédures seront offertes aux usagers et une migration d'une partie des applications sous l'environnement LINUX sera opérée.

3 – BUDGET 2005

I – EQUILIBRE DES FINANCES PUBLIQUES

Le budget de l'exercice 2005 présente les principales caractéristiques suivantes.

Le montant des recettes proposé pour l'exercice, qui s'élève à 626.273.700 €, ne couvre pas le total des dépenses qui atteint 743.768.900 €. Le déficit, de ce fait, s'élève à 117.495.200 €, contre 98.025.900 € l'an dernier. Prenant en compte le taux d'exécution moyen des dix dernières années pour les dépenses ordinaires et un taux de 90 % pour les dépenses d'investissement, le déficit réalisé pourrait ainsi s'établir, en 2005, à 80 M€.

La comparaison du déficit global inscrit au budget primitif des exercices récents laisse apparaître une nette détérioration (2003 : 38,5 M€; 2004 : 98 M€; 2005 : 117,5 M€) due principalement à l'augmentation régulière et conséquente des dépenses d'investissement sur la période, que les prévisions de recettes 2004, en baisse, ont contribué à alourdir.

Pour l'exercice 2005, une reprise de l'économie est à attendre, conformément aux anticipations des instituts internationaux en la matière, engendrant une augmentation des recettes de 6,4 %. Toutefois, l'évolution envisagée des dépenses (+ 8,3 %) et notamment des dépenses d'investissement (+ 15 %) a rendu irréalisable la stabilisation du niveau du déficit.

En effet, la priorité définie par le Gouvernement concerne la construction de logements sociaux pour les monégasques dans un laps de temps limité. Dès lors et afin de concilier les besoins importants de financement liés à ces opérations (121,6 M€ pour 2005) et la nécessaire préservation des finances de l'Etat, il a été décidé :

- de limiter le déficit réalisé aux intérêts attendus de nos réserves;

- pour ce faire, de reporter certains projets ou chantiers dont les coûts s'étaleront sur les années à venir. Il en est notamment ainsi du projet de développement du Musée National, mais aussi de grands travaux comme le tunnel ouest, l'extension de l'héliport, le projet d'extension sud du CHPG, la construction d'un terrain de sport à la Fornà, la création d'un pôle de la mer au quai Antoine 1^{er}.

Les tendances principales qui marquent ce projet de budget sont :

- ✓ une reprise de croissance du niveau des recettes (+ 6,4 %) après le recul de 5 % prévu pour 2004, suivant

la tendance des prévisions des instituts européens de conjoncture économique qui annoncent une croissance de 2,4 % en 2005;

✓ des dépenses de fonctionnement en augmentation notable (+ 5,4%) malgré la maîtrise des dépenses de personnel (+ 2%). Ce sont les crédits de fournitures et travaux (+ 12,5%) qui sont à l'origine de cette progression, en raison essentiellement du rattrapage opéré par rapport au budget 2004, dont les crédits avaient été limités volontairement et présentaient une légère diminution sur l'exercice précédent. Sont également enregistrées les prévisions d'ouverture de nouvelles missions diplomatiques et la modification des

départements ministériels;

✓ des crédits d'interventions publiques en progression (+ 5,5 %), en raison principalement de deux écritures : le surcoût de la rénovation de la salle Garnier (+ 6,3 M€) et l'augmentation notable de l'aide nationale au logement (+ 3 M€), et malgré le report de la mise en œuvre de programmes culturels comme le développement du Musée National;

✓ des dépenses d'équipement en progression de 15%, en raison des travaux de construction accélérée de logements domaniaux (+ 53,3 M€) comprenant les opérations suivantes :

Article	Opération	Primitif 2004	Primitif 2005
701.913.1	Urbanisation SNCF - Ilot Aureglia Grimaldi	10 000 000 €	23 000 000 €
701.913.5	Urbanisation SNCF - Ilot Casteleretto	800 000 €	16 500 000 €
705.901	Immeuble Hector OTTO	1 000 000 €	1 000 000 €
705.910	Opération Teotista	0 €	10 000 €
705.911	Opération Malbousquet	0 €	10 000 €
705.933.6	Zone A	10 000 000 €	28 000 000 €
705.936	Opération Industria/Minerve	5 000 000 €	20 000 000 €
705.946	Opération Testimonio	8 000 000 €	5 000 000 €
705.954	Opération 21-25 rue de la Turbie	0 €	4 500 000 €
705.955	Imm. social Bd Jardin Exotique	200 000 €	0 €
705.965	Opération Bd Rainier III	4 750 000 €	6 700 000 €
705.987	Opération des Carmes	700 000 €	450 000 €
705.996	Opération les Agaves	3 400 000 €	640 000 €
709.991	Acquisitions (immeuble C.A.R)	24 505 000 €	15 830 000 €
Total construction + acquisitions		68 355 000 €	121 640 000 €

Enfin, les Comptes Spéciaux du Trésor présentent un solde débiteur dont l'augmentation reflète essentiellement une écriture comptable de régularisation, par le débit du compte « émission de pièces de monnaie » (+ 3,4 M€ sur les 3,7 M€ inscrits à ce compte), des opérations de démonétisation des pièces en francs.

II – PROJET DE BUDGET PROPREMENT DIT**II – 1. Les recettes**

Le budget de l'exercice 2005 enregistre une majoration sensible de ses prévisions de recettes qui, s'élevant globalement à 626.273.700 €, progressent de 6,4% contre 588.499.300 € en 2004, dépassant également le budget rectificatif 2004 (614,3 M€) de 1,9%.

Cette amélioration concerne toutes les catégories de recettes. Ainsi, les trois chapitres composant les recettes du budget de l'Etat évoluent comme suit :

- Produits et revenus du domaine de l'Etat : + 5,7%
- Produits et recettes des services administratifs : + 6,1%
- Contributions : + 6,7%

Les contributions, qui représentent à elles seules 73,6% de l'ensemble des recettes, augmentent de 6,7%. Les produits et revenus du domaine de l'Etat, qui constituent 23,3% des recettes, affichent une hausse de 5,7% en raison principalement d'une écriture de régularisation, sans laquelle l'évolution enregistrée serait de 1%. Enfin, les produits et recettes des services administratifs, qui constituent le chapitre le moins significatif avec une part de 3,1%, enregistrent une croissance de 6,1%, essentiellement due aux recettes portuaires.

1 - Produits et revenus du domaine de l'Etat

145.904.500 €, soit + 5,7%

A - Domaine immobilier

L'augmentation constatée à ce chapitre provient essentiellement de la hausse de l'ensemble des revenus du domaine immobilier, atténuée par la diminution des remboursements par le Fonds de Réserve Constitutionnel des travaux relatifs à l'opération immobilière des Agaves.

◇ Domaine immobilier

Cette croissance reflète la hausse de toutes les composantes de la rubrique et en particulier celle des revenus des immeubles bâtis (+ 11,5%), qui représentent 76,8% du total des crédits de ce type.

* Immeubles bâtis

La hausse affichée est générale quel que soit le secteur concerné. Les différents types de recettes qui composent cet article évoluent comme suit :

- le secteur habitation

Comme pour les exercices précédents, un coefficient d'augmentation de 1,6% des loyers a été pris en compte.

Outre cette augmentation de loyer, la progression de ce poste tient à la prise en compte de plusieurs éléments, qui sont :

✓ la mise en location de l'immeuble « Les Terrasses du Port » pour la partie concernant les appartements et parkings appartenant à l'Etat;

✓ la mise en location de « l'immeuble de la C.A.R. » boulevard d'Italie pour les trois derniers trimestres, la livraison devant avoir lieu début 2005.

- le secteur industriel et commercial

La hausse prévisionnelle de 1,4% s'explique essentiellement par :

✓ l'acquisition par l'Etat d'un local commercial dans l'immeuble « Château d'Azur » ;

✓ la croissance prévisionnelle de la redevance de la société Carrefour, qui est proportionnelle au chiffre d'affaires. Les excellents résultats de cette société et la conjoncture économique plus favorable laissent envisager, comme pour les exercices précédents, une augmentation de son chiffre d'affaires.

- le secteur France et Etranger

Ce secteur, qui concerne les revenus locatifs d'immeubles en France et à l'étranger, peu significatif en terme de recettes puisqu'il ne représente que 4% des revenus des immeubles bâtis, affiche un taux de progression important sur l'exercice 2005, reflétant d'une part l'indice du coût de la construction appliqué aux baux français (+ 3%) et les prévisions plus importantes pour les nouveaux secteurs, notamment Lou Clapas.

* Récupérations de charges

Il est proposé d'augmenter de 12,5% l'inscription de l'exercice, suite à l'augmentation des dépenses récupérables.

◇ Parkings publics

Cette diminution est essentiellement le fait de la baisse de 1,6% des droits de stationnement. En effet, cet article retrace d'une part une baisse des « recettes autocars » de - 8,3% reflétant une réduction de l'activité touristique.

D'autre part, une diminution des « recettes horaires » de 4,4% est à envisager suite à une baisse générale de la fréquentation, constatée principalement dans les

parkings de la Digue, du Grimaldi Forum et du Chemin des Pêcheurs.

Enfin, une diminution des recettes « Camping Cars » de 13 % est à prévoir, mais qui, de par son faible montant, n'affecte pas l'équilibre général.

Ces diminutions sont en partie compensées par une augmentation prévisible de 3,1 % des « recettes abonnements », concentrée sur les parkings récents, soit les Carmes, la Gare et les Agaves.

◇ Produits de cessions

Cette dotation, qui ne représente que 0,2 % du sous-chapitre, correspond au paiement des mensualités de remboursement en capital et intérêts effectué par les acquéreurs d'appartements domaniaux. Elle est en nette diminution par comparaison au budget primitif 2004, soit - 14,2 %, suite à différents prêts arrivant à échéance.

◇ F.R.C. V.F.A. Les Agaves

Cette ligne de recettes correspond au remboursement des dépenses de travaux réalisés concernant l'opération de construction des Agaves, sur des terrains appartenant au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Il peut être envisagé de porter en recettes du budget de l'Etat une somme de 1 M€, en fonction du montant des travaux inscrits au budget 2005 (0,64 M€), l'opération étant en cours d'achèvement.

B - Monopoles

Ces produits constituent, après les recettes de TVA, la deuxième source de revenus de l'Etat. Ils représentent, cette année encore, près de 12 % du total des prévisions de recettes.

◇ Monopoles exploités par l'Etat

L'évolution comparative des recettes et des dépenses par rapport à l'exercice 2004 est retracée ci-après, pour les différents services commerciaux qui exploitent directement des monopoles d'Etat.

	Recettes	Dépenses
- Régie des Tabacs	- 20,0%	- 12,7%
- Postes et Télégraphes	+ 4,0%	+ 0,7%
- Office des Emissions de Timbres-Poste	+ 2,7%	- 8,5%
- Publications officielles	- 1,9%	+ 38,4%

Au vu de cette répartition des résultats, les recettes des services commerciaux sont en diminution de 7,1 %, la hausse globale du chapitre étant assurée par le reversement en recettes de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor 8125 « Développement des approvisionnements en eau » à hauteur de 5 M€, soit 2,5 fois plus que pour 2004.

* Régie Monégasque des Tabacs

Les recettes de la Régie Monégasque des Tabacs connaissent une forte diminution.

En effet, l'évolution des recettes des produits du marché intérieur du tabac laisse entrevoir pour l'année 2005, une prévision en baisse de 20 %.

Celle-ci provient de la forte baisse de la consommation des produits monégasques, en raison notamment de l'écart de prix grandissant entre Monaco et l'Italie.

Il est prévu que cette situation perdure tant que l'harmonisation européenne des prix du tabac ne sera pas réalisée.

Les prévisions de variations des différents articles tabagiques (allumettes, sacs plastiques « Monte Carlo »...) sont également, globalement en baisse.

Du fait de ces différentes variations et malgré une diminution des dépenses, le bénéfice prévisionnel subit une baisse de 25,8 %.

* Poste et Télégraphes

Les prévisions de recettes ont été évaluées en fonction des résultats réels de 2003 et des anticipations économiques.

L'augmentation proposée par rapport au budget 2004 provient notamment d'une progression du chiffre d'affaires de certains produits, en raison d'une démarche commerciale importante, avec essentiellement un fort développement de la gamme courrier.

De plus, la prévision tient compte d'un ralentissement de la vente de figurines, largement compensée par les autres segments d'activités « courrier », à savoir les machines à affranchir.

Enfin, si l'on prend en compte l'augmentation minime des dépenses, notamment obtenue grâce à une bonne gestion des crédits de fonctionnement, il est prévu un résultat bénéficiaire en hausse de 11,6 %.

* Office des Emissions de Timbres-Poste

Dans leur majeure partie (92,5 %), les encaissements sont composés des recettes propres à l'Office, qui

régressent de 1 %, continuant le déclin amorcé depuis plusieurs années, témoin de la diminution de l'attrait pour la philatélie. Toutefois, cette baisse est compensée par le doublement des produits et ventes aux guichets français, qui enregistrent les résultats du compte de partage postal.

La perte régulière d'abonnés entraîne une chute des recettes propres, limitée par les prévisions des recettes attendues des différentes expositions et foires, et de la mise en place récente du site Internet de l'Office.

La confrontation de la hausse de + 2,7 % des recettes globales et de la diminution des dépenses de - 8,5 % conduit à augmenter le bénéfice d'exploitation de 57,2 %.

* Publications Officielles

Les prévisions de recettes des publications officielles pour l'exercice 2005 sont en légère diminution par comparaison au budget primitif 2004.

Cette baisse modérée s'explique essentiellement par une diminution des publications de textes officiels de 8,6 %, suite à l'évolution négative des chiffres de vente de ces publications constatée d'une année sur l'autre.

La diminution (- 1,9 %) des recettes, comparée à l'augmentation des dépenses (+ 38,4 %) suite au transfert des Codes et Lois de la Principauté sur CD-Rom, génère un déficit prévisionnel alors qu'un bénéfice était prévu pour l'exercice 2004.

* Eaux – Extension du réseau

Ces recettes correspondent au reversement, au budget général de l'Etat par la Société Monégasque des Eaux, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor 8125 « Développement des approvisionnements en eau », l'autre partie étant utilisée pour financer les travaux d'extension du réseau.

◇ Monopoles concédés

* Société des Bains de Mer

(article 031.101 : 26.650.000 €, soit + 1,3 %)

Le montant de la contribution est calculé en fonction du chiffre d'affaires du secteur Jeux de la Société des Bains de Mer, auquel s'applique un taux de redevance de 13 %.

En fonction du budget prévisionnel des résultats des jeux pour l'année 2005, la prévision des recettes budgétaires est augmentée de 1,3 %.

* Prêts sur gages

Pour l'année 2005, le taux de redevance est stable à 14 % et l'augmentation prévue de 16,7 % de la redevance versée fait suite à une phase plus favorable de l'activité, avec le recrutement de nouveaux commissionnaires.

* Radio Monte-Carlo

Un avenant au contrat de concession devrait être signé et, suite au chiffre d'affaires prévu par la société, une nouvelle redevance est envisagée, calculée sur la base des nouvelles dispositions envisagées mais non encore approuvées à ce jour, à savoir 1 % du chiffre d'affaires publicité, contre 2 % auparavant.

* MC Radio

La redevance annuelle étant de 4 % et le chiffre d'affaires estimé de 1.450.000 €, les recettes budgétaires devraient être de 58.000 €, c'est à dire de l'ordre des recettes prévues en 2004.

* Télé Monte-Carlo

Les encaissements faisant l'objet de la redevance pour l'année 2005 ont été estimés au minimum garanti par la convention de concession de novembre 1994. En effet, la redevance est, depuis cette date, arrêtée à 0,15 % du montant des recettes brutes hors taxes de publicité, et de celles résultant de la vente du temps d'antenne et des licences de marque, avec un minimum garanti.

* Monaco Télécom

La redevance due par la société Monaco Télécom à l'Etat est calculée en fonction de la redevance de référence à laquelle est appliqué le taux de progression de la marge brute du service de base, tel que défini dans le cahier des charges.

La redevance prévue sur cet exercice est comparable à celle inscrite en 2004.

* Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz

Les recettes provenant de la SMEG se déduisent des clauses de la concession pour la distribution d'électricité et de gaz. Elles sont composées d'une redevance proportionnelle et d'une redevance forfaitaire.

Cette dernière, qui représente 87 % de la redevance, se calcule en fonction de l'indice électrique moyen annuel des indices des prix à la consommation. Elle est prévue sans changement par rapport à 2004, car une hausse des tarifs est très improbable au moment de l'ouverture des marchés de l'énergie en France.

La redevance proportionnelle se détermine, elle, en fonction de la marge commerciale au titre des ventes d'électricité et de gaz et devrait diminuer.

* Pari Mutuel Urbain – Loto

Le montant prévu au titre des redevances PMU – Loto est fonction des résultats de ces dernières années.

* Usine d'incinération Energie électrique

Ces recettes correspondent aux redevances dues par la Société Monégasque d'Assainissement pour la vente d'énergie électrique.

Les prévisions pour l'exercice 2005 ont été établies en fonction des recettes réelles de l'exercice 2003 et notamment les encaissements du second semestre 2003, extrapolés sur 2004, et qui tiennent compte de la cessation de l'incinération des ordures de Vintimille depuis juin 2003. Soit une estimation, revue à la baisse, de - 34,6 % pour 2005.

* Usine d'incinération Energie Vapeur

Ces recettes correspondent aux redevances dues par la Société Monégasque d'Assainissement pour la vente de vapeur à la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz pour l'exercice 2005.

Leur montant a été inscrit en fonction des recettes effectives de l'année 2003 qui sont encaissées en début d'année, soit en diminution de 4 %.

* Télédistribution

La redevance due par la Société Monégasque de Télédistribution, qui exploite le réseau câblé de télédistribution, est calculée chaque année conformément à la convention de concession qui lie cette société à l'Etat.

Une nouvelle concession ayant été signée, ceci explique la forte augmentation de cette inscription budgétaire.

C - Domaine financier

◇ Intérêts bancaires

Ils sont calculés en fonction de deux facteurs qui ont connu une diminution. Il s'agit de la moyenne des disponibilités (qui a diminué de plus de 15 % en 2003) et de la moyenne du taux EONIA, le taux rémunérateur, qui est passé à 2,4116 % en 2003 et devrait se fixer aux alentours de 2 % en 2004.

Pour 2005, il est prévu une légère augmentation des taux mais, suite à la forte diminution des disponibilités à cause de l'accumulation des déficits, une inscription des recettes de l'article en baisse de près de 32 % est prévisible.

◇ Intérêts sur créances

La progression affichée au titre du présent article se justifie par le montant des recettes d'intérêts sur l'année 2003. Aucun nouveau remboursement de prêt n'étant prévu pour l'exercice 2005, la proposition pour le budget primitif est alignée sur les recettes 2003.

◇ Revenus des valeurs mobilières

Ce crédit correspond d'une part aux intérêts statutaires des 600.000 actions inaliénables de la SBM et, d'autre part, à une provision relative aux dividendes de Monaco Télécom, estimée en tenant compte des dividendes effectivement perçus depuis deux ans.

◇ Bénéfices sur émissions de monnaies

Cet article retrace l'écriture comptable de la démonétisation des pièces monégasques en francs. Il s'agit en effet de constater en recettes définitives la différence entre la valeur faciale globale émise et les pièces récupérées fin 2001 et remplacées par des euros.

2 - Produits et recettes des Services Administratifs

Les principaux crédits de ce chapitre évoluent comme suit.

◇ Sûreté Publique – Prestations

Ce crédit retrace d'une part les remboursements par la S.B.M. des frais relatifs aux interventions de la Sûreté Publique sur son domaine immobilier et, d'autre part, les taxes pour fermeture tardive des établissements ouverts au public ainsi que les redevances pour la délivrance des cartes de séjour. La faible augmentation prévue en 2005 est uniquement due aux remboursements de la S.B.M.

◇ Commerce & Industrie – Brevets

Les recettes du présent article sont divisées en trois catégories. Il s'agit d'une part des recettes internes, qui se décomposent en brevets nationaux, marques et produits des nantisements reçus au répertoire du commerce. Ces recettes connaissent une diminution concernant les marques, compte tenu du net ralentissement du nombre de dépôts de marques depuis le début de l'année 2004.

D'autre part, on note les recettes provenant des dépôts de brevets européens qui, après des augmentations continues et importantes depuis des années, ne devraient pas connaître d'évolution par rapport à l'année précédente, et dont la moitié est reversée à l'Office Européen des Brevets (article 355.322).

Enfin, les prévisions de recettes versées par l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) connaissent une diminution cette année, en fonction des résultats de 2003 dont la tendance devrait se maintenir.

✧ Autres recettes

Cette dotation englobe des recettes pouvant provenir de sources variées et qui ne sont pas toujours récurrentes. Le crédit porté au budget primitif 2004 est reconduit.

✧ Education Nationale – Produits divers

Cet article comprend les recettes du restaurant hôtelier, du Centre de loisirs, une fraction de celles des cantines, de la vente des « Pass' Sport' Culture » et des inscriptions à la bibliothèque et à la ludothèque.

La prévision d'une faible augmentation est essentiellement due à des hausses de fréquentation.

✧ Service de la Circulation

Les prévisions de recettes de ce service ont été revues à la hausse, intégrant l'augmentation des tarifs des pièces administratives à partir du 1^{er} janvier 2005.

✧ Aviation civile – Héliport de Monaco

La diminution constatée provient essentiellement de la baisse générale du trafic aérien, malgré la désignation d'une nouvelle société desservant Monaco, et de la baisse des tarifs de redevances d'atterrissage sur la ligne Monaco-Nice à compter de 2003.

✧ Sécurité Publique – Procès verbaux et Alarmes

Pour l'exercice 2005, les recettes diminuent de 15% suite à l'alignement des prévisions de recettes sur les encaissements 2003 avec une légère augmentation du taux prévisible de recouvrement des avis de contravention; l'année 2004 ayant été surévaluée.

✧ Remboursement par établissements privés et divers

Cette recette correspond au remboursement par les établissements privés d'enseignement et certaines associations des émoluments du personnel mis à leur disposition par l'Administration.

La minoration des prévisions pour l'exercice 2005 sur cet article s'explique principalement par la réduction d'effectif du Cours de l'Enfant Jésus, et par l'arrêt de la prise en charge d'un athlète de la Fédération Monégasque de Natation.

✧ Auditorium Rainier III

La création de cet article en 2003 correspondait à la reprise par l'Etat de la gestion de la salle de l'Auditorium, qui est essentiellement consacrée aux répétitions et représentations de l'Orchestre Philharmonique, mais dont les locaux peuvent aussi être loués lors de séminaires ou congrès. Cette augmentation est essentiellement due au nombre de congrès ayant lieu dans cette enceinte, qui est plus important que prévu.

✧ Internat Foyer Sainte Dévote

Cet article fait suite au transfert, en 2004, de l'activité « internat » de l'Etablissement Public Foyer Sainte Dévote vers l'Etat; la gestion de la crèche étant transférée vers la Commune. Ces recettes représentent la participation des parents et de la Fondation Hector Otto au coût de l'internat. Celles-ci diminuent suite à la prévision de suppression de la subvention versée par la Fondation Hecto Otto, en raison du changement de statut de l'internat.

✧ Stade Louis II

L'augmentation globale de 1,2% des recettes provenant du Stade Louis II concerne :

- l'exploitation du parking, dont les prévisions ont été établies en tenant compte des résultats des premiers mois de l'exercice 2004, ainsi que d'une augmentation tarifaire des droits de stationnement de longue durée de 2% ;

- les locations de bureaux et de commerces qui enregistrent, à superficie constante, une augmentation du même ordre que les autres locaux domaniaux ;

- la redevance publicitaire de l'A.S.M. Football Club qui sera majorée pour la saison 2005/2006 (+ 2,9%) ;

- l'augmentation de la fréquentation de la salle de musculation entraînant une hausse des recettes de 6,3%.

Enfin, les seuls articles prévus en diminution concernent les recettes diverses du stade, avec notamment la diminution des ventes d'articles (bonnets, lunettes, ...) et les recettes en atténuation avec une utilisation amoindrie des téléphones Presse.

✧ Port

Les recettes du Service de la Marine ont été établies pour 2005 sur la base des résultats des encaissements de 2003, ainsi que des premiers mois de l'exercice en cours.

Les recettes provenant des droits de stationnement sont alignées sur les résultats de l'exercice 2003, elles ont donc été revues à la hausse par rapport à l'exercice 2004. En revanche, aucune hausse des droits de stationnement n'est prévue pour l'année 2005.

Les droits divers sont en forte augmentation grâce aux taxes relatives au pilotage et aux escales de paquebots, ainsi qu'à la refacturation aux usagers de leurs dépenses d'électricité en augmentation constante.

3 - Contributions

461.266.000 €, soit + 6,7 %

Les contributions procurent l'essentiel des ressources de l'Etat, soit 73,6 % contre 73,5 % pour l'exercice 2004.

Globalement, l'évolution de la conjoncture économique se fait sentir au niveau des encaissements qui enregistrent une augmentation.

On note, selon les différents secteurs :

- la hausse des droits sur les transactions juridiques,
- l'augmentation des transactions commerciales,
- la progression des bénéfices commerciaux,
- la stagnation des droits de douane.

En contrepartie, on remarque la forte diminution des droits de consommation, qui n'a pas d'impact significatif sur les encaissements globaux en raison du faible montant concerné.

Les évolutions des différentes composantes de ces contributions sont analysées ci-après.

◇ Droits de douane

Les recettes qui seront versées au titre du forfait douanier par la France à la Principauté en 2005 sont fonction du résultat français douanier 2004 et du solde du compte 2004, reflétant les chiffres français 2003.

Or, les recettes douanières françaises de 2004, à l'origine du compte 2005, devraient être sensiblement identiques par rapport à l'exercice précédent du fait de la stagnation du produit de la taxe sur les produits pétroliers. Il est donc prévu de reconduire le crédit inscrit en 2004 au titre du montant général de la recette 2005.

◇ Contributions sur transactions juridiques

Cette hausse provient essentiellement des droits de mutations qui augmentent de 14,3 %, et des droits sur autres actes civils, dont la hausse atteint 25,9 %.

* droits de mutation

Concernant l'exercice 2005, une estimation en hausse de 14,3 % par rapport à celle de l'exercice en cours, a été faite suite aux encaissements réalisés au cours des six premiers mois de l'exercice 2004.

En effet, les encaissements opérés en 2004 sont supérieurs à ceux de la même période de 2003. Toutefois, cette hausse ne concerne pas toutes les transactions.

Pour 2004, ce sont les encaissements des droits sur mutations à titre onéreux de biens immeubles et sur mutations à titre gratuit qui augmentent de façon importante, alors que les droits sur mutations à titre onéreux de biens meubles diminuent légèrement. Cette tendance se vérifie sur les trois dernières années et, dans l'ensemble, la prévision de recettes 2005 est donc en hausse très sensible par rapport à 2004. Les encaissements ont enregistré une augmentation continue par rapport à l'exercice dernier, confirmant l'évolution à la hausse du secteur immobilier.

* droits sur autres actes civils et administratifs

Cette augmentation de près de 26 % est évaluée en fonction des résultats des premiers mois de 2004 pour ce qui concerne les différents droits concernés : droit de transcription, droit de bail et droits sur les sociétés.

* droits sur autres actes judiciaires

Cette forte diminution fait suite à la promulgation de la loi prévoyant la suppression de l'obligation d'enregistrer les actes présentés en justice. Ne subsistent que les encaissements afférents aux actes obligatoirement assujettis au droit proportionnel, beaucoup moins importants en valeur.

* droits d'hypothèques

Chaque année, l'essentiel des encaissements au titre de cet article provient d'un petit nombre d'inscriptions hypothécaires d'un montant important et, dans la mesure où il n'est pas constaté d'évolution, il est retenu la même estimation des recettes que pour l'année 2004.

* droits de timbre

Les encaissements sont en diminution depuis 2003 suite à un recours moins systématique des assujettis au papier timbré à 1 €, compte tenu de l'emploi désormais plus fréquent du papier normal avec timbre à 0,50 € pour une face annulée.

* taxe sur les assurances

A législation inchangée et conformément à la légère hausse des encaissements au titre des différents risques, l'estimation 2005 peut être augmentée.

✧ Contributions sur transactions commerciales

Les recettes de T.V.A. correspondent à la part principale des ressources de l'Etat, puisque pour cet exercice, elles représentent à elles seules plus de 51,2% de ces dernières.

Elles sont formées, pour un pourcentage en constante augmentation depuis plusieurs années et qui s'établit à 62,8% pour cet exercice, des encaissements purement monégasques, ainsi que, pour le complément, des versements effectués par l'Administration française au titre du compte de partage.

* encaissements monégasques

Ils ont évolué comme suit au cours des six premiers mois de 2004 :

	Evolution
Encaissements bruts	+ 4,09 %
Restitution de droits	- 7,97 %
Encaissements nets	+ 9,54 %

La majoration de 4,1% des encaissements bruts de T.V.A. s'accompagne de la diminution des restitutions, de sorte que les encaissements nets constatés sur cette période augmentent de 9,5%.

L'évaluation des recettes de T.V.A. brute monégasque tient compte de deux paramètres :

- la T.V.A. immobilière, pour laquelle les encaissements des premiers mois de 2004 sont apparus supérieurs à ceux de la même période en 2003. Le stock d'immeubles neufs à commercialiser reste cependant bas et seuls quelques programmes achevés en 2004, notamment à Fontvieille, devraient générer des ventes en 2005, c'est pourquoi la prévision d'encaissement reste stable pour 2005;

- la T.V.A. interne représente la part prépondérante des encaissements de T.V.A. brute. Si les recouvrements de l'année 2002/2003 ont été affectés par la conjoncture économique défavorable liée au contexte géopolitique international, il est réaliste, au vu des encaissements au 30 juin 2004, d'augurer le maintien d'une reprise économique pour 2005. Aussi, compte tenu du dynamisme général de l'économie monégasque, une croissance de la T.V.A. peut être pronostiquée pour 2005.

Sur ces bases, une augmentation de 8,2% est envisagée par rapport aux recettes brutes de 2004.

Néanmoins, il convient de tenir compte des restitutions de droits qui représentent, chaque année, un pourcentage important de la T.V.A. brute.

D'après les remboursements effectués durant le premier semestre de l'année en cours, les restitutions prévues pour l'exercice 2005 peuvent être estimées en augmentation.

* La quote-part monégasque de T.V.A. issue du compte de partage avec la France

Les versements effectués à ce titre par l'Administration française comprendront le solde du compte de partage 2004 et les quatre acomptes à percevoir sur le compte 2005.

Or, la situation économique engendre des recettes à la hausse : la Loi de Finances initiale française pour 2004 a retenu un taux de croissance spontanée de 3,3% par rapport aux recouvrements 2003. Cette estimation de croissance de la T.V.A. était basée sur une croissance économique française de 1,7%.

Cette estimation française entraîne, sur les versements opérés qui tiennent compte en outre de l'augmentation des encaissements monégasques et du décalage dans les paiements effectifs des acomptes et du solde de régularisation, une augmentation notable.

Le primitif 2005 est donc calculé en augmentation de plus de 5% par rapport au primitif 2004.

Au total, l'évaluation retenue pour le budget primitif 2005 au titre de la T.V.A. est en hausse de 5,3% par rapport au budget primitif 2004.

✧ Bénéfices commerciaux

Les encaissements réalisés au cours du premier semestre 2004 sont supérieurs de 7% à ceux encaissés en 2003 sur la même période et laissent augurer une hausse significative des résultats des entreprises soumises à l'I.S.B. Les recettes 2005, encaissées au titre des bénéfices commerciaux 2004 des entreprises, sont prévues en hausse, en conformité avec l'amélioration sur 2004 de la conjoncture économique.

✧ Droits de consommation

* droits sur les alcools

Les droits encaissés sur cet article proviennent essentiellement des droits de consommation.

Les encaissements effectués à ce titre sur le premier semestre 2004 sont en baisse de 22%. Sur la période 2002-2003, le droit de consommation était à la hausse du fait de la réorientation de certains marchands en gros vers le commerce des alcools et des Premix, au détriment des vins et de la bière pour lesquels les tarifs sont très faibles.

Toutefois, cette orientation ne semble pas se confirmer en 2004 et les prévisions 2005 doivent être revues à la baisse.

* droits sur les métaux précieux

Cet article est constitué de deux composantes qui sont la taxe sur les métaux précieux et les droits de garantie.

En ce qui concerne la taxe sur les métaux précieux, qui dépend des ventes de ce type de marchandises, aucune évolution cohérente ne peut être dégagée sur une longue période. Cependant, les droits encaissés au cours du premier semestre 2004 connaissent une relative stabilité. De ce fait, une reconduction des crédits a été prévue pour 2005.

Concernant le droit sur les métaux précieux, qui correspond aux droits encaissés par le Service de la Garantie de Nice, il est noté que, malgré une augmentation des encaissements sur le premier semestre 2004, celui-ci est attendu en forte baisse en 2005. En effet, suite à une réforme du droit de garantie entreprise par la France et applicable le 1^{er} juillet 2004, les droits encaissés sont très sensiblement réduits. Le droit proportionnel au poids du métal précieux est remplacé par une contribution fixe par bijoux. Par ailleurs, les professionnels peuvent, sur agrément, opter pour insculper eux-mêmes le poinçon et ne sont alors plus redevables d'aucun droit.

Compte tenu de ces éléments, cet article doit être revu fortement à la baisse.

* taxes sur les boissons alcooliques

Cette recette est constituée des encaissements monégasques, qui proviennent des versements effectués par des redevables établis en Principauté, et de ceux du compte de partage, qui correspondent à 60% des recouvrements monégasques de l'année précédente.

Compte tenu des encaissements du premier semestre de l'année en cours, inférieurs de 18% à ceux de 2003, et compte tenu du fait que l'orientation à la baisse semble se confirmer, les encaissements prévisibles pour le budget primitif 2005 peuvent être estimés en diminution de 13,1% par rapport à 2004.

II – 2. Les dépenses

Le montant des dépenses courantes du budget passe de 679.198.500 € au budget primitif 2004 à 738.517.800 € pour 2005, soit une augmentation entre dépenses comparables de 8,7%.

Parallèlement, le Gouvernement a accepté un montant global de programmes en minoration de 28%.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la décomposition des programmes par nature et par département.

Les recettes sont relatives à des programmes de participation de l'Office d'Emission des Timbres-Poste à des expositions, foires et salons qui génèrent des ventes. Ces montants viennent donc en déduction du fonctionnement du Département des Finances et de l'Economie.

Abstraction faite de ces recettes, les dépenses de programmes se répartissent comme suit :

	2005
FONCTIONNEMENT	
Assemblées & corps constitués	6 000 €
Ministère d'Etat	764 900 €
Département de l'Intérieur	840 500 €
Départ. des Finances & de l'Economie	55 000 €
Départ. des Travaux Publics & Aff. Soc.	682 000 €
Dépenses Communes	265 000 €
Services publics	0 €
TOTAL	2 613 400 €
INTERVENTIONS PUBLIQUES	1 527 700 €
INVESTISSEMENTS ET EQUIPEMENT	1 110 000 €
TOTAL DES PROGRAMMES	5 251 100 €

Après intégration au budget général des programmes des services, le total des dépenses s'élève à 743.768.900 €, en augmentation de 8,3% sur les dépenses de l'exercice précédent.

Le budget global se répartit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	346.503.400 €,
	soit + 5,4%
- Dépenses d'interventions publiques :	155.937.700 €,
	soit + 5,5%
- Dépenses d'équipement :	241.327.800 €,
	soit + 15%

1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires, correspondant à l'addition des dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques affichent un taux de progression de + 5,4 %.

Ce taux s'explique par la combinaison de la hausse de 5,4 % des dépenses de fonctionnement et de l'augmentation, soit + 5,5 %, des dépenses d'interventions publiques.

A - Dépenses de fonctionnement

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2005, il a été demandé aux services administratifs, après deux exercices de restriction, de limiter l'augmentation des crédits demandés à 4 % par rapport à l'exercice 2003. Il résulte de ces orientations des crédits en majoration globale de 5,4 % sur 2004.

L'évolution en valeur des différents postes concernés se trouve retracée dans le tableau ci-après :

	PR05/PR04 %
- Dépenses de Souveraineté	22,3 %
- Dépenses de personnel	2,0 %
- Fournitures, matériel, travaux	12,5 %
- Frais propres serv. comm. & pub.	4,0 %
- Frais financiers	- 10,6 %
Total dépenses de fonctionnement	5,36 %

Ce sont donc, hormis les frais financiers qui sont peu significatifs en proportion, toutes les grandes catégories de dépenses de fonctionnement qui affichent des augmentations plus ou moins marquées.

D'une part, les dépenses de personnel enregistrent une augmentation relativement modérée de + 2 %. Cette augmentation correspond principalement aux augmentations traditionnelles, la mise en place des organigrammes 2001-2005 ayant été valorisée dans les budgets antérieurs.

D'autre part, les dépenses de fournitures, matériel et travaux, qui représentent plus d'un quart (27,6 %) des dépenses de fonctionnement, augmentent de manière plus significative, soit + 12,5 %.

De plus, les frais propres à l'activité des services commerciaux et services publics concédés progressent également, soit + 4 %.

Enfin, à l'inverse des autres dépenses de fonctionnement, les dépenses du domaine financier sont en diminution de 10,6 %, du fait principalement de la baisse constatée du taux EONIA, qui rémunère les avances obtenues du Fonds de Réserve Constitutionnel et de la diminution des intérêts versés sur les comptes de dépôts.

a) Dépenses de personnel

Elles augmentent globalement de 2 % entre les budgets primitifs 2004 et 2005. Du fait de l'importance des dépenses d'équipement et d'investissements, leur part relative par rapport aux dépenses totales diminue toutefois de manière significative, pour ne représenter en 2005 plus que 27,3 % contre 29 % en 2004.

La croissance modérée de 2 % des dépenses de personnel s'explique par la progression moins marquée qu'en 2004 de leurs trois composantes :

- les charges de rémunération du personnel (+ 1,9 % contre + 2,9 % en 2004) ;

- les charges sociales (+ 1,8 % contre + 6,1 % en 2004) ;

- les rémunérations de tiers et indemnités représentatives de frais (+ 11,5 % contre + 17,7 % en 2004).

Les dépenses de personnel se ventilent comme suit.

✧ Les charges de rémunération des personnels

Elles affichent une hausse de 1,9 % sous l'effet de la prise en compte de la majoration générale annuelle, ainsi que de certains ajustements d'organigrammes.

Ainsi, globalement, le nombre de postes s'établira à 3.424 pour l'année 2005, contre 3.395,5 en 2004, soit 28,5 postes supplémentaires contre 56,5 en 2004, 21,5 postes se trouvaient déjà valorisés au budget rectificatif 2004.

Ces évolutions sont les suivantes :

✓ Palais :	+ 5
✓ Assemblées et Corps Constitués :	+ 1
✓ Ministère d'Etat :	+ 5
✓ Intérieur :	+ 0,5
✓ Finances :	0
✓ Travaux Publics :	+ 14
✓ Judiciaires :	+ 2
✓ Nettoyage :	+ 1

Si l'on analyse plus en détail, les majorations les plus significatives concernent :

- la majoration des effectifs des Relations Extérieures, soit globalement + 9 postes, nécessitée par la création d'une nouvelle mission à Strasbourg (+ 5 postes), 2 postes supplémentaires pour l'UNESCO, et 2 dans des ambassades (1 pour la Suisse et 1 pour l'Espagne) ;

- la valorisation, en année pleine, des dix personnes supplémentaires destinées au fonctionnement du parking de la nouvelle digue ;

- la création d'un poste à la Direction du Travail et des Affaires Sociales destiné à la cellule d'aide à l'insertion professionnelle des monégasques.

Par ailleurs, la mesure de hausse de traitements intervenue au mois de juillet 2004 aura aussi un impact sur l'exercice 2005.

De plus, comme pour 2004, les mesures individuelles de promotion, d'avancement et de reclassement ont été prises en compte. Elles touchent au total 1/3 des effectifs pour les avancements normaux, et 1/6^{ème} pour les mesures personnelles, soit au total 50 % de l'effectif.

Parallèlement à ces créations de postes et autres augmentations, des minérations ont pu être réalisées. Elles concernent :

- la diminution des effectifs (et des crédits s'y rapportant) relatifs aux élèves fonctionnaires qui ont été affectés sur des postes existants ;

- des remplacements de personnels partis à la retraite qui ont généré des économies, l'ancienneté du remplaçant étant significativement moindre dans la plupart des cas.

On peut noter qu'au 31 décembre 2003, la Direction du Budget et du Trésor avait rémunéré 3.248 agents, dont 995 de nationalité monégasque. Ce personnel se répartissait en 1.838 titulaires et 1.410 agents contractuels.

✧ Les charges sociales

Les crédits qui apparaissent au budget général correspondent aux sommes permettant d'alimenter le compte de trésorerie et se répartissent comme suit :

- prestations familiales :	+ 0,4 %
- prestations médicales :	- 2,7 %
- pensions & allocations :	+ 4,2 %

Les différents postes ci-dessus mentionnés évoluent comme suit.

- Prestations familiales

La relative stabilité des crédits relevant des prestations familiales s'explique par le fait que le nombre de bénéficiaires est stationnaire, parallèlement à une majoration légère du montant. Ces prévisions ont été établies en fonction des dépenses réelles constatées sur les six premiers mois de l'exercice 2004.

- Prestations médicales

Cette catégorie de dépenses reflète la consommation médicale, les frais d'hospitalisation et les jours de maladies payés aux agents.

En outre, il a été décidé de créer au budget primitif 2005 un nouvel article retraçant la prise en charge des dépenses de maladie des fonctionnaires français retraités résidant à Monaco. Ces personnes étaient jusqu'ici prises en charge par les caisses monégasques du régime général.

La baisse de 2,7 % de ces dépenses s'explique par le niveau des dépenses réelles à fin juin 2004, qui peuvent être influencées par la politique générale de maîtrise des dépenses de santé.

- Pensions et allocations

Ces crédits sont calculés en tenant compte d'une part, du montant des pensions et allocations versées réellement en 2003 pondéré par un taux de progression de 2 % et, d'autre part, des départs à la retraite prévus ou prévisibles. A noter ici que l'exercice 2004 a enregistré des départs à la retraite plus coûteux que prévu.

Cependant et dans la mesure où les départs anticipés sont en augmentation constante, il a été également provisionné une somme forfaitaire afin de faire face au paiement de ce type de retraites.

Ainsi, les pensions de retraites qui seront versées au titre de l'exercice 2005 sont en augmentation globale de 4,2 %, sur celles de l'exercice 2004.

✧ Les autres dépenses de personnel

Elles sont constituées de deux types de dépenses :

- * les indemnités versées aux tiers apportant leur concours à l'administration, qui s'accroissent de 15,7 %, du fait de cinq inscriptions principalement.

- il s'agit en premier lieu des taxes urgentes des cours et tribunaux (+ 29,6 %) qui retracent les paiements effectués en faveur des tiers (experts, traducteurs...) apportant leur concours aux services judiciaires. Cette

majoration est nécessaire si on tient compte du fait que cet article accuse régulièrement, du fait de l'augmentation de ses besoins, depuis quelques années, des dépassements de crédit allant jusqu'à 150.000 €.

- de même, les crédits destinés au Comité Supérieur d'Etudes Juridiques sont plus que multipliés par deux (+ 137,5%), afin de tenir compte de l'intensification de son activité. L'évaluation a été réalisée en tenant compte de la nomination récente des sept membres, de la tenue de deux sessions (avec deux questions juridiques de fond examinées par session, soit quatre avis rendus par an), et des frais de transport et d'hébergement afférents, ainsi que les abonnements aux publications officielles monégasques pour chaque membre.

- les indemnités et vacations des cours et tribunaux (+ 33,3%), destinées au paiement des indemnités des membres du Tribunal Suprême et de la Cour de Révision, dont le nombre de sessions ne cesse d'augmenter.

- les missions et études du Conseil National (+ 47,1 %) correspondant à la poursuite des contrats de consultants, mais également à la possibilité de recourir, si nécessaire, à des experts pour des études juridiques.

- enfin, les indemnités et vacations de la Direction des Services Judiciaires (+ 70%). Cette majoration importante du crédit par rapport à l'inscription de l'exercice précédent répond aux besoins réels de financement du fonctionnement de la Commission de Mise à Jour des Codes, qui sera vraisemblablement appelée à se réunir de façon plus intensive en 2005, compte tenu de l'état d'avancement de ses travaux sur les projets de réforme du Code Pénal.

L'ensemble des textes proposés soumis à l'appréciation de la Commission des Codes devrait impliquer la tenue de cinq sessions annuelles au lieu des trois traditionnelles.

* les indemnités représentatives de frais qui restent globalement au même niveau qu'en 2004, après avoir connu une progression de 61,5% suite à la revalorisation des frais de représentation accordés aux élus du Conseil National.

b) Dépenses de fournitures services extérieurs et travaux

Le budget primitif 2005 affiche une hausse de 10,2% par rapport au budget primitif 2004.

Elle provient de la hausse combinée de la plupart de ses composantes, à savoir les frais de fonctionnement (+ 10,6%), le poste entretien prestations et fournitures (+ 17,1%), le mobilier et matériel (+ 9,4%), les travaux

(+ 10,4%). Seuls les frais propres à l'activité des services commerciaux et services publics concédés affichent une progression moindre, à savoir 4%.

1 - Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement progressent globalement de 10% entre le budget primitif 2004 et le budget primitif 2005.

Le détail des variations des composantes majeures de ce type de dépenses est analysé ci-après.

✧ Les frais d'administration :

La spectaculaire augmentation des frais d'administration entre 2004 et 2005 s'explique essentiellement par une inscription particulière destinée la fabrication de passeports bio-métriques (avec puce contenant la photo et la signature numérisées selon les nouvelles normes internationales).

Déduction faite de ce programme particulier, la majoration est de 8,1%. Elle est imputable essentiellement :

- à la majoration de 36,2% des crédits destinés au Conseil National qui prend en compte des crédits supplémentaires de communication et la mise en place d'un réseau informatique notamment ;

- à l'augmentation des dépenses des Postes Diplomatiques des Relations Extérieures (+ 21,4%) du fait de la création de la Représentation Permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, et de l'augmentation du personnel au sein des Ambassades.

- à l'inscription de crédits supplémentaires au Musée d'Anthropologie en vue de l'organisation d'une réunion plénière du Comité Scientifique récemment constitué ;

- à la majoration significative des frais d'administration des services judiciaires (+ 29,6%). Elle est liée au réaménagement du greffe général qui imposera l'acquisition de volumes supplémentaires des codes monégasques et français et au coût induit par l'acquisition et l'impression de divers documents à l'occasion du 75^{ème} Anniversaire de l'inauguration par S.A.S. le Prince Louis II du Palais de Justice.

- à l'inscription relative à la réédition de la plaquette de la Sûreté Publique.

A noter enfin la deuxième phase de la numérisation des archives du Service des Archives Centrales, dont le programme a été étalé sur trois ans et dont l'inscription demeure donc significative.

✧ Les frais de promotion :

Ils comprennent notamment :

* les crédits de publicité

La majoration de 16,8% provient des crédits de publicité de la Direction du Tourisme (+ 26,1%) et s'explique par la nouvelle politique de développement du tourisme d'affaires. En effet, il ne représente aujourd'hui que 30% du tourisme, et la volonté du Gouvernement est de parvenir à un taux de 50%. Pour cela, l'accent sera plus particulièrement mis sur l'accueil, la promotion de congrès « citywide ». A noter également l'organisation de nouveaux week-ends « Absolutement Monaco », devant le succès remporté en 2003 et 2004.

* les bureaux de Monaco à l'étranger :

L'augmentation affichée de 3,5% se retrouve dans plusieurs bureaux :

✓ Düsseldorf, du fait de l'engagement d'une secrétaire supplémentaire ;

✓ Paris, qui voit aussi son personnel majoré d'un agent supplémentaire ;

✓ Milan, qui a prévu des campagnes « Opérations spéciales » afin de relancer le tourisme d'affaires italien ;

✓ parallèlement, deux bureaux dont les monnaies ne sont pas l'euro (Tokyo et New-York) voient leurs crédits diminués respectivement de 12 et 8%, du fait du taux de change plus favorable.

* les expositions et foires :

Un seul article est à l'origine de cette majoration de 12,6%. Il s'agit des expositions et foires à l'étranger de la Direction du Tourisme (+ 29,6%). Afin de réaliser l'objectif mentionné au niveau de la publicité ; la promotion de la Principauté de Monaco en tant que destination de tourisme d'affaires et de promouvoir le tourisme de croisières, il est nécessaire pour la Principauté de participer à diverses foires et expositions spécialisées.

Il s'agira, notamment, du Salon International du Tourisme d'Affaires à Barcelone, du CONFEX à Londres, du Meeting Incentive Travel, de l'ILL.T.M. à Cannes, de l'IMEX à Francfort et du Seatrade Miami aux USA.

A noter la diminution du crédit destiné aux expositions et foires de l'Office des Emissions de Timbres Poste (- 51,4%) du fait de l'organisation par l'Office en 2004 à une exposition internationale très importante (les plus grandes raretés philatéliques).

✧ Les frais de réception

Ils connaissent, après avoir affiché une minoration globale significative en 2004, une augmentation importante de 14,6%.

Elle est le fait de l'inscription en hausse de 28,6% des crédits alloués aux postes diplomatiques de la Direction des Relations Extérieures. Ceci s'explique par la création d'une représentation permanente de la Principauté auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg (nouveau poste diplomatique) et par la création en 2004 d'une représentation permanente auprès de la Francophonie, de l'UNESCO et de l'Union Latine à Paris.

A noter également, sur des crédits moins importants, le quasi doublement des frais de réception des Services Judiciaires et des Cours et Tribunaux du fait de la prise en compte d'une manifestation pour la commémoration du 75^{ème} Anniversaire de la construction du Palais de Justice.

2 - Entretien, prestations et fournitures

Ces dépenses enregistrent une majoration globale de 17,1% entre les budgets 2004 et 2005.

En premier lieu, il faut relever que deux inscriptions concernent des articles nouveaux. Ils sont relatifs, d'une part à l'exploitation de la digue, qui permettra de faire fonctionner ses installations à l'occasion des escales de paquebots.

Il convient de noter, en effet, qu'à partir du 1^{er} juillet 2004, Monaco applique les prescriptions du Code de Sécurité des ports, qui a pour objectif d'assurer dans les ports un niveau de sécurité comparable à celui qui existe dans les aéroports. Il s'agit de recourir à une société de gardiennage qui gère les fluctuations d'activité journalières et saisonnières et qui peut, si nécessaire, fournir avec un faible préavis, un renfort.

D'autre part, on enregistre les frais de location du nouvel immeuble construit sur l'emplacement de RMC, afin d'y loger des monégasques.

Outre ces nouveautés, certains crédits enregistrent des majorations significatives, dont les principales concernent :

- les dépenses d'eau, gaz et électricité des bâtiments domaniaux (+ 11,2%) du fait de la combinaison de la hausse de la consommation, déjà constatée lors de la clôture de l'exercice 2003, et de la multiplication des locaux.

- les prestations de services téléphoniques (+ 7,4%) afin de prendre en compte l'augmentation des factures, qui s'explique par le coût des communications

téléphoniques et l'augmentation croissante du nombre de téléphones portables mis en service dans les services administratifs. A ce sujet, l'Administration des Domaines a entrepris un réexamen de tous les postes en fonction et adressera trimestriellement à chaque service le montant global de ses dépenses ainsi que la nature des appels (portables, étranger...);

- les prestations sur ventes de la Régie Monégasque des Tabacs qui correspondent à une remise additionnelle accordée aux débiteurs de Monaco, en raison de la baisse d'activité qu'ils subissent;

- les dépenses de logement de fonction (+ 10,8%), suite à la prise en charge de nouveaux fonctionnaires, notamment de pompiers, ainsi que des fonctionnaires dépendant des services judiciaires, des Cultes (archevêché) et de la Direction des Affaires Culturelles;

- les dépenses de fluides des bâtiments domaniaux (+ 4,1%) du fait de l'augmentation du prix du fuel, ainsi que de la mise en service de l'immeuble « C.A.R. »;

- les dépenses de fonctionnement des ambassades (+ 16,8%) qui enregistrent les créations mentionnées plus haut (représentation à Strasbourg et Délégation permanente de Monaco auprès de l'UNESCO, de la Francophonie et de l'Union Latine à Paris). Est également valorisé l'engagement de personnel de service supplémentaire au sein des Ambassades en Belgique et en Espagne;

- les crédits relatifs aux assurances des immeubles (+ 11,1%) dont la majoration reflète l'augmentation annoncée par l'assureur, incluant l'assurance relative à la nouvelle digue;

- les dépenses destinées à la location de locaux à usage administratifs (+ 5,8%) qui, outre les augmentations traditionnelles, prennent en compte sur une partie de l'exercice 2005 des superficies pour un service administratif devant être relogé, en vue de libérer des surfaces pour les prochains mouvements relatifs à la modification des Départements ministériels;

- les crédits de nettoyage des locaux administratifs (article + 4,8%) qui prennent en compte, outre des surfaces plus importantes pour certains services administratifs, une permanence supplémentaire nécessaire à l'école Saint Charles;

- les charges foncières des immeubles en copropriété (+ 13,2%) du fait du ravalement des façades de Fontvieille Village, qui ont plus de 20 ans.

3 - Mobilier et matériel

Les crédits de mobilier et matériel augmentent de 9,4% dans leur globalité et les variations les plus significatives sont ci-après détaillées :

- entretien du matériel

La légère majoration de 3% constatée entre les budgets 2004 et 2005 s'explique essentiellement par la majoration enregistrée sur les crédits d'entretien de la Sûreté Publique.

Celle-ci est la conséquence du coût plus important de la maintenance et des pièces détachées pour la télésurveillance, pour tenir compte de l'accroissement substantiel des sites télésurveillés en Principauté (nouvelle digue, 12 caméras; Saint François d'Assise et Nicolas-Barré, lacet Saint Léon, les Agaves, 6 caméras; les Carmes, 11 caméras; l'extension du tunnel T7, 10 caméras, l'extension des tunnels sous le Rocher, 22 caméras).

- achat de matériel

Les inscriptions les plus significatives concernent :

- ✓ les acquisitions destinées à la Direction de la Sûreté Publique (+ 21%) qui enregistre :

- la restructuration de son PC de télésurveillance, indispensable à tout développement futur en matière de télésurveillance,

- la première phase de remplacement des gilets pare-balles,

- le remplacement des consoles de télécommande radio, vétustes et dont les pièces détachées ne sont plus disponibles,

- la connexion informatique pour collecte des fiches d'hôtel dont l'actuelle a été mise en service en 1988.

- ✓ les acquisitions de véhicules des postes diplomatiques en raison de la nécessité de procéder au remplacement des véhicules de fonction de trois Ambassades, qui ont plus de 100.000 km : Espagne, Saint-Siège et Suisse.

- ✓ la Compagnie des Sapeurs Pompiers (+ 31,2%). Suite à la mise sur pied d'un Détachement d'Intervention Catastrophe, pour permettre une intervention rapide d'un détachement dans un pays sinistré suite à une catastrophe majeure, l'exercice 2005 verra la dernière phase du programme d'acquisition destiné à cet effet, ainsi que l'achat de deux berces pour le transport de ces matériels.

- * mobilier des services administratifs

Les crédits destinés à l'acquisition de mobilier pour les services administratifs sont en très forte progression (+ 31,3%). En effet, ils enregistrent une dotation exceptionnelle de 100.000 € destinée à doter en mobilier les fonctionnaires participant aux prochains mouvements consécutifs à la modification des Départements ministériels.

Le reste des crédits est destiné à 78% aux services administratifs, à l'Hôtel de Gouvernement et à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers pour le renouvellement de son électroménager.

* mobilier des établissements d'enseignement

L'inscription proposée correspond au crédit traditionnel, qui avait été amputé en 2004 de 10%. Outre les mobiliers classiques (tables, chaises...), cette dotation est destinée pour moitié à du matériel technique en faveur du Collège Charles III et du Lycée Technique.

* matériel informatique des services administratifs

Le crédit inscrit au titre de l'équipement en micro-ordinateurs pour les services administratifs tient compte de la location des postes informatiques et des mises à jour de logiciels. La diminution des crédits est rendue possible par la renégociation avec un nouveau fournisseur pour les remplacements de postes, moins chers et plus performants que les anciens.

* habillement

La forte majoration de 16,7% entre les budgets 2004 et 2005 s'explique par trois inscriptions significatives. Elles concernent :

✓ la Compagnie des Sapeurs Pompiers (+ 42,3%) du fait du renouvellement complet des cent trente ensembles d'intervention;

✓ la Direction de la Sûreté Publique (+ 12%);

✓ le Service des Parkings Publics (+ 27,3%) qui prévoit en 2005 le renouvellement de la tenue du personnel d'exploitation, en vue de la moderniser, comme souhaité par la clientèle des Parkings à l'occasion d'une enquête de satisfaction.

4 - Travaux

L'augmentation globale de 10,4% des travaux concerne principalement les opérations suivantes :

- les gros travaux sur passages publics du fait d'un programme significatif, relatif à la modernisation des ascenseurs duplex des Moulins. Cette opération, qui porte sur les deux appareils pour des impératifs techniques et de sécurité, est rendue nécessaire suite à plusieurs pannes importantes dues essentiellement à la vétusté des installations.

- l'entretien des ouvrages maritimes (+ 152%) qui devra prendre en compte en 2005 l'entretien du Mur Arc du complexe des Spélugues, en plus de l'entretien périodique des piles du complexe.

- les grosses réparations dans les bâtiments domaniaux (+ 2,3%) avec, outre le programme d'action traditionnel, d'importants travaux prévus au Musée National (dont le remplacement de la climatisation), des travaux de réaménagement du circuit de secours à l'îlot 1 à la Condamine, des travaux à l'Archevêché, la réfection de la toiture de la Croix-Rouge, le changement de la climatisation à la Trésorerie Générale des Finances.

- le coût des petits travaux et contrats d'entretien qui enregistre une hausse de près de 6% qui s'explique principalement par la hausse des contrats d'entretien et travaux dans les bâtiments domaniaux. Les principaux chantiers concernent la mise en sécurité du tertiaire (2^{ème} tranche des travaux), le solde des travaux d'étanchéité de la toiture terrasse du Gildo Pastor Center, ainsi que la vérification relative à l'amiante dans les appartements et parties communes.

- l'entretien de la signalisation routière (+ 30,7%). L'augmentation s'explique essentiellement par la hausse du coût d'entretien des tunnels, qui prend en compte les tunnels de la digue et Aurégia.

- l'entretien de la voirie qui enregistre une hausse de 7,6%. Outre l'entretien des chaussées et trottoirs et la reprise de dégradations sur divers points de la Principauté, il est prévu la réfection des enrobés rue de la Turbie, impasse du Castelleretto, avenue Prince Héréditaire Albert, boulevard Rainier III et avenue des Ligures.

5 - Dépenses des services commerciaux et publics concédés

L'augmentation de 4% de ces dépenses reflète en réalité deux variations en sens contraire, à savoir la baisse des dépenses relatives aux services commerciaux (- 5,2%) confrontée à la hausse significative des dépenses des services publics concédés (+ 11,2%).

- Services commerciaux

Cette minoration de 5,2% s'explique essentiellement par les crédits propres à la Régie des Tabacs qui, avec la chute de ses ventes en volume, a parallèlement diminué ses achats de marchandises de 20% par rapport à 2004 et les taxes relatives à ces achats de 17%.

Les autres dépenses propres aux services commerciaux sont en légère augmentation. Elles concernent essentiellement :

✓ les taxes du service de la marine qui affichent une progression de 71%. Ces dépenses sont la conséquence d'une très forte augmentation des recettes de ce service.

✓ un programme venant alourdir l'inscription traditionnelle relative à la publication des ouvrages juridiques de la Principauté. Celui-ci est destiné à la numérisation des codes et lois, et plus particulièrement au transfert sur CD-ROM des collections « Codes et lois de la Principauté », « Recueil des décisions du Tribunal Suprême » et « Recueil des décisions judiciaires ».

✓ les dépenses compte de partage de la Poste, dont les résultats affectent 4 articles budgétaires et qui affichent une très légère minoration, au vu des résultats de l'exercice passé.

- Services publics concédés

Le taux de croissance affiché de 11,2% s'explique par cinq majorations significatives par rapport à l'exercice 2004.

✓ Comme les exercices précédents, les crédits destinés au nettoyage de la ville affichent une augmentation significative, soit + 8,1%. Cette hausse tient compte du dernier mémoire technique et justificatif présenté par le concessionnaire, qui induit la révision indiciaire du montant de la redevance de 2,3% combinée à l'adjonction de nouveaux secteurs de nettoyage.

✓ de même, la somme inscrite au titre de la collecte et de l'incinération est en hausse de 12,8% sur celle inscrite au budget primitif de l'exercice 2004. Elle tient compte, outre l'augmentation traditionnelle, du fait que la collecte et incinération ne bénéficient plus du reversement de recettes procuré par les apports extérieurs que la SMA ne traite plus.

✓ en outre, les crédits d'entretien des installations d'électricité enregistrent une majoration de 8,2%, qui prend en compte l'évolution des prix, la modernisation et l'extension du réseau.

✓ de plus, les crédits de consommation d'électricité du Port affichent une progression de 150%. Ceci s'explique par la hausse de fréquentation prévisible du port Hercule en 2005 par des yachts de plus en plus importants et par conséquent gros consommateurs d'énergie, ce qui oblige à prévoir des crédits suffisants en matière de consommation électrique. Par ailleurs, la mise en service dès 2004 des nouvelles installations électriques de fortes puissances sur le quai des Etats-Unis (au total dix-huit prises de 90 à 400 ampères) devrait entraîner, selon les estimations de la SMEG, une consommation de 3,5 à 4 millions de Kwh par an.

A noter que ces dépenses se retrouvent en recettes puisqu'elles sont refacturées aux plaisanciers.

✓ Enfin, les crédits accordés à la Compagnie des Autobus de Monaco augmentent de 7,6%. Ce montant correspond aux sommes demandées par la CAM dans

son compte d'exploitation prévisionnel 2004 actualisé. La majeure partie du crédit est destinée au remboursement compensateur, puis, dans une moindre mesure au remboursement des cartes scolaires, des cartes demi-tarif.

- Frais financiers

L'essentiel de ces dépenses est constitué par les intérêts versés en rémunération des avances effectuées par le Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat.

Cette minoration de 10,6% se justifie uniquement par le faible niveau du taux rémunérateur, qui avait été estimé aux environs de 3% pour le budget primitif 2004.

En réalité, il devrait se fixer aux alentours de 2% en 2004, et malgré une légère orientation à la hausse, le taux de 3% ne devrait pas être atteint en 2005.

B – Dépenses d'interventions publiques

Les interventions publiques sont en hausse en 2005, six chapitres étant orientés positivement, alors que trois sont à la baisse. Ainsi, le chapitre « organisation de manifestations », prédominant en 2004 décroît de 5,6% et laisse la première place au chapitre « éducation et culture ». Toutefois, la hausse de ce chapitre est très majoritairement induite par la contribution de l'Etat à la rénovation de l'un de ses fleurons architecturaux, la Salle Garnier, ce qui constitue une opération exceptionnelle. L'ensemble du domaine social augmente de 6,6%.

a) Commune et établissements publics

1 - Budget Communal

Dans l'attente du vote de la loi sur l'organisation communale, a été calculé un montant de subvention basé sur une majoration de 4% de la subvention 2003, à laquelle s'ajoutent les nouvelles missions de gestion des crèches du Foyer Sainte Devote, confiées en 2004 : il s'agissait de la reprise des crédits de recettes comme de dépenses, relatifs à cette activité. Ce crédit a été abondé d'un montant provisionnel permettant éventuellement à la Mairie de fonctionner sous le régime de la dotation.

2 - Domaine social

Ce chapitre comporte les seules subventions versées aux deux établissements publics à vocation sanitaire et sociale, le C.H.P.G. et l'Office de Protection Sociale.

Les crédits destinés à l'établissement public sont examinés ci-après.

✧ Centre Hospitalier Princesse Grace

Le Budget Primitif du C.H.P.G. présente un montant de dépenses en augmentation de 6,7%.

Les recettes sont en augmentation de 7,8%, soit légèrement supérieure à celle des dépenses.

Ainsi, même si le déficit entame une décrue, l'évolution du taux directeur des tarifs conventionnels, estimé à + 4,5%, est intégralement absorbée par l'augmentation des dépenses.

Parmi les recettes il faut distinguer :

- des recettes propres : elles prennent en compte les tarifs mentionnés ci-dessus, une activité d'hospitalisation en hausse de 1,5% (158.260 journées) et une croissance de l'activité externe de 8,2% ;

- une intervention de l'Etat qui se compose de différentes dotations versées pour des dépenses ou des investissements particuliers : I.F.S.I., S.M.U.R., C.T.S., innovations diagnostiques et thérapeutiques coûteuses, équipements lourds liés à la restructuration immobilière.

La nette croissance des recettes propres et les dotations particulières ne permettent pas de combler les évolutions des dépenses, nécessitant une subvention d'équilibre.

Plus particulièrement on observe, en dépenses :

- les dépenses de personnel constituent un poste encore en croissance en 2005 avec l'augmentation de l'effectif médical principalement dans les domaines suivants :

- anesthésie réanimation : quatre postes de praticiens hospitaliers, en raison du développement d'activités de pointe qui requièrent des prestations d'anesthésie réanimation ;
- urgences et U.H.C.D. (service « porte » de neuf lits) : trois postes de praticiens hospitaliers ;
- diverses transformations et créations complémentaires de postes ;
- l'ouverture de quarante-sept postes d'agents hospitaliers pour suivre la croissance des activités et la réinscription des trente-deux emplois de l'U.L.M.S, qui au lieu d'être fermé est simplement transféré à la résidence du Cap Fleuri le temps de la reconstruction ;

- l'augmentation encore sensible des dépenses de fournitures médicales coûteuses ;

- un montant d'achat de matériel médical, hors achats financés en fonction des possibilités sur les dons et legs, comme l'Ablatherm en 2004 ;

- le montant de travaux d'entretien, de réparation et d'équipement est en augmentation de 66% par rapport au Budget primitif 2004. Ces crédits doublent en deux exercices ;

- le montant de l'équipement informatique croît de façon très forte aussi. On peut noter une dépense exceptionnelle qui devrait permettre, en liaison avec une société qui s'installe à Monaco, une sauvegarde externe de l'information contenue dans le système central de l'hôpital.

Enfin, le C.H.P.G. disposera de crédits pour poursuivre le projet hôtelier (personnel, équipement informatique, linge en location/entretien...) initié en 2004.

✧ Résidence du Cap Fleuri

La résidence du Cap Fleuri, bien que dépendant de l'établissement public du C.H.P.G. a un budget individualisé. Ce budget ne présente pas d'évolutions majeures, à l'exception de la disparition de lits de catégorie A (personnes valides) liée à l'implantation de l'U.L.M.S. sur son site et un maintien des tarifs à leur niveau de 2004, deux facteurs qui contribuent à l'augmentation du déficit.

* Centre Hospitalier Princesse Grace – subvention d'équipement

Il a été convenu, encore cette année, que l'Etat supporte directement certains des investissements médicaux lourds liés à la restructuration du C.H.P.G. Pour l'exercice 2005, il s'agit des suivants :

- système de communication et d'archivage des images médicales (phase 2)

- équipements lourds pour la pharmacie/cytostatiques (report 2004)

- renouvellement de la gamma caméra du service d'imagerie médicale

- renouvellement de l'échocardiographe Doppler couleur

- acquisition d'une salle de scannographie interventionnelle

* Centre Hospitalier Princesse Grace – thérapies novatrices

Cet article en forte croissance (+ 40 %) est consacré à une prise en charge des frais liés aux thérapies et protocoles de soins innovants (cancérologie notamment).

* Ecole d'infirmières

L'I.F.S.I. est désormais installé dans les locaux du site Lou Clapas et toutes les années de formation sont opérationnelles.

* Centre de Transfusion Sanguine

La subvention est celle inscrite au budget rectifié de l'exercice précédent et sera revue lors du budget rectificatif en fonction du coût réel du C.T.S. constaté sur l'exercice 2004 par la comptabilité analytique. Ce coût est à nouveau en augmentation sensible.

* S.M.U.R.

Cet article couvre les frais de personnel médical de cette unité (traitements du personnel et gardes de nuit).

* Office de Protection Sociale

Les frais de fonctionnement de l'Office sont désormais très réduits. L'Office continue néanmoins son rôle de gestion des prestations, et ses frais propres sont en augmentation de 2,3%. Ainsi, les allocations sont en hausse, de même que les prises en charge. En particulier, l'Office versera une aide aux retraités du CHPG résidant à Monaco, le montant des retraites versées par cet établissement public se trouvant en inadéquation avec le coût de la vie en Principauté.

3 - Domaine culturel

L'évolution en hausse de 5% des subventions accordées résulte des trois établissements publics alors que l'an dernier seul le Centre Scientifique avait connu une majoration.

◇ Musée National

Comme indiqué en introduction, le projet de relance du Musée National visant à lui confier le rôle de mise en valeur du patrimoine national est reporté. A mission inchangée, le déficit du Musée National connaît une majoration de 6,7% en raison d'un programme de rénovation des filtres posés sur les fenêtres de la villa Sauber, très endommagés.

◇ Centre Scientifique

Le Centre Scientifique poursuit ses missions de recherche. On peut noter un projet de collaboration avec la France sur des recherches sur la dégradation de l'écosystème lagunaire et récifal de Nouvelle-Calédonie, dans le cadre du Programme National Ecosystèmes Côtiers. La participation du centre scientifique induit un coût. Par ailleurs, le Centre Scientifique assure l'entretien des locaux qu'il occupe au Musée Océanographique, ce qui entraîne un quasi doublement des frais de nettoyage.

◇ Fondation Prince Pierre

La subvention de la Fondation, après une baisse en 2004, est à nouveau orientée à la hausse (+ 10%). Ce sont les frais de promotion et d'organisation des prix qui subissent une majoration sensible, en raison du souci de la Fondation d'obtenir une meilleure visibilité de l'attribution de ses prix en Principauté. Le coût du cycle de conférences connaît aussi une augmentation.

b) Interventions

1 - Domaine International

La distinction entre les subventions et les politiques publiques conduit à répertorier dans ces deux catégories les interventions suivantes.

◇ Subventions

Elles sont attribuées en 2005 à cinq entités internationales présentes à Monaco : le Bureau Hydrographique International, l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (A.I.E.A.), l'Institut du Droit Economique de la Mer, l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes et la section monégasque de la Ligue Européenne de Coopération Economique.

◇ Politiques publiques

Au titre des politiques publiques, les contributions obligatoires et volontaires aux actions internationales constituent à elles deux 95% du montant inscrit à cette rubrique, qui ne compte plus en 2005 que quatre lignes.

* Cotisations aux Organisations Internationales

Les cotisations à l'O.N.U. constituent toujours la dépense essentielle de cet article mais, dans la perspective de l'adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe, la cotisation de Monaco a été inscrite et explique la majoration de 9,2% du crédit global.

* Coopération internationale

Cet article peut être examiné en trois pôles :

- les actions menées sous la responsabilité directe de la Direction des Relations Extérieures. A ce titre, on relève que l'ONU fait l'objet de contributions volontaires importantes. Les actions avec la F.A.O. à Madagascar et en Mauritanie sont terminées et remplacées par une nouvelle intervention en faveur du Niger et de Madagascar, dans le cadre d'un plan triennal.

- des actions bilatérales sur la base de contrats avec les autorités du pays. Il s'agit des pays suivants : Tunisie, Maroc, Liban, Syrie, Croatie, Slovaquie, Bulgarie, Algérie, Burkina Faso (programme nouveau 2004/2008 pour la lutte contre la malnutrition des enfants), Sénégal, Niger, Syrie et Mauritanie (actions en matière de sécurité civile en liaison avec la Compagnie des Sapeurs Pompiers de Monaco). En revanche, la maintenance des structures sportives installées suite à l'organisation des Jeux d'Amérique Centrale en 2002 au Salvador ne fait plus l'objet d'une contribution monégasque.

- enfin, une intervention au plan multilatéral. Sont prévues à ce titre les contributions suivantes de la Principauté :

✓ une intensification des interventions en matière de francophonie en sus du financement du centre de lecture de Madagascar (programme 2003-2006),

✓ les contributions aux actions conduites par les parties contractantes à des conventions telles l'UNCCD (au Burkina Faso et au Niger), PNUD/ONUDI (Mali, Sénégal, Guinée, Burkina Faso) : allocations de micro-crédits et équipement de plate-formes fonctionnelles en vue de développer des activités génératrices de revenus), ACCOBAMS (protection de l'environnement Mer Noire et Méditerranée).

* Aides en cas de calamités publiques

Cet article est sollicité en cas d'urgence (tremblements de terre, inondations) et nécessite d'être pourvu de manière plus conséquente, au regard des besoins constatés les années antérieures, expliquant ainsi l'augmentation de 50% des crédits.

A l'article « Conférence sur la Sécurité et la coopération en Europe », le montant inscrit constitue la contribution de la Principauté aux missions effectuées dans les zones de l'O.S.C.E. soumises à des tensions.

Enfin l'article relatif à l'adhésion au Conseil de l'Europe n'est plus doté, les sommes nécessaires à l'ouverture d'une mission permanente figurant désormais dans les crédits des ambassades.

2 - Domaine éducatif et culturel

Ce chapitre connaît à nouveau une augmentation forte par rapport à l'exercice précédent (19,6%) liée à de multiples majorations de subventions; toutefois une seule écriture est très conséquente : il s'agit du montant destiné aux travaux de la Salle Garnier, cofinancés par l'Etat et la S.B.M.

Au titre des subventions, on peut noter cinq interventions qui, de par leur montant se détachent des autres; elles recouvrent 84% des crédits de l'espèce.

✧ Orchestre Philharmonique

La direction de l'orchestre prévoit en 2005, cinq tournées à l'étranger (Allemagne et Suisse, Autriche, Pologne et Amérique du Sud). Ces tournées sont importantes pour la politique artistique de Maître JANOWSKI et la renommée de l'orchestre; une aide pour trois tournées européennes est donc accordée, en sus du recours au mécénat. Les recettes des concerts à Monaco sont toutefois revues à la baisse compte tenu de la fréquentation enregistrée en 2003. La contribution de la S.B.M. demeure inchangée depuis 2001 et le mécénat privé attendu en 2005 est prudemment anticipé, mais devrait être majoré. On peut observer qu'en contrepartie l'orchestre se propose de réduire le budget de publicité au montant réellement dépensé en 2003.

✧ Compagnie des Ballets de Monte-Carlo

La Compagnie des Ballets voit sa subvention, destinée au fonctionnement, majorée de 4%; le programme des spectacles de 2005 comporte une quinzaine de dates à Monaco. Par ailleurs des tournées, notamment aux Etats-Unis d'Amérique et une célébration du 20^{ème} anniversaire sont prévues, dans la mesure où la compagnie pourra les autofinancer.

✧ Contribution rénovation de la Salle Garnier

La dotation est revue à la hausse compte tenu du coût des travaux. Une convention a été établie en 2004 entre l'Etat et la S.B.M. et prévoit une aide globale et forfaitaire jusqu'en 2005.

✧ Théâtre Princesse Grace

Pour la saison 2005, le théâtre prévoit douze spectacles. Ils entraîneront des frais artistiques, des frais de publicité et des droits d'auteur. Les recettes des spectacles ne couvrant pas toutes les dépenses pour le surplus, la subvention est destinée aux dépenses de personnel et de fonctionnement du bâtiment.

✧ Culture – Contributions

Les contributions versées pour l'utilisation du Grimaldi Forum par les entités culturelles sont en forte hausse, en raison d'une part, de la hausse des tarifs et, d'autre part, du nombre élevé des spectacles entrant dans la convention signée en 2001 (le plafond n'est toutefois pas dépassé par les entités). Les subventions les plus importantes vont à :

- l'Opéra de Monte-Carlo,
- les Ballets de Monte-Carlo,
- l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

Parmi les autres interventions de l'Etat, moins importantes, on observe les évolutions suivantes.

✧ Opéra - contribution exceptionnelle

Cette subvention recouvre comme les années précédentes la somme destinée à couvrir le surcoût d'une saison extra muros. Elle est destinée aussi à permettre une opération spéciale à l'occasion de la réouverture de la Salle Garnier, qui devrait coïncider avec la célébration de la Fête Nationale, le 19 novembre. Ainsi, outre les crédits prévus à l'article « Manifestations Nationales » pour la production du Voyage à Reims de Rossini, l'Opéra se voit octroyer des crédits supplémentaires.

✧ Festival International des Arts

La contribution de l'Etat au « Printemps des Arts » connaît une baisse globale de 36,3 %, normale puisque la tenue de la 4^{ème} édition du Festival International de Sculpture se fera en 2006. En revanche, la contribution au fonctionnement augmente fortement. En effet, le contrat avec le directeur artistique, Marc MONNET, dont la mission était de rénover le concept du Festival, est en définitive reconduit pour trois ans, au lieu de s'achever à la fin de l'édition 2004.

✧ Monaco Dance Forum

Cette entité se réorganise en allégeant notamment son personnel administratif (deux postes) compensé par une externalisation de certaines tâches.

✧ Subventions diverses

Parmi les subventions diverses, on distingue celles exceptionnelles, allouées à l'organisation des 3^{èmes} Rencontres Monaco et la Méditerranée, qui explique la majoration du crédit par rapport à 2004, et aux Monte-Carlo Masters. Les subventions de fonctionnement vont principalement à l'A.M.C.A., à la Compagnie Florestan, à Crescendo et au Pen Club.

Au titre des politiques publiques, seules trois inscriptions figurent dans le chapitre 5; elles concernent l'éducation : il s'agit de la contribution aux établissements d'enseignement privé sous contrat avec l'Etat (+ 4,3 %) et de deux dispositions en faveur des jeunes de la Principauté : les voyages pédagogiques d'écoliers et les programmes jeunesse : « Pass'Sport Culture », « Idées Jeunes », chèques culture, tickets d'entrées de spectacles, etc. Ces deux inscriptions sont en hausse, notamment la seconde pour deux raisons :

- le changement d'hébergement des jeunes touristes suite à la fermeture du lieu géré par le Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie. La possibilité d'orienter ces jeunes au Centre Méditerranéen devrait s'accompagner d'une offre d'une navette quotidienne Monaco - Cap d'Ail.

- une somme est destinée à promouvoir l'opération nouvelle « Concours Jeunes talents ».

3 - Domaine social et humanitaire

Ce chapitre comporte en majorité des inscriptions de politiques publiques; ce sont elles qui sont très fortement orientées à la hausse (+ 20,6 %). Contrairement à l'an dernier les subventions connaissent aussi une croissance significative (+ 14,1 %). On peut noter au titre des deux sous-chapitres :

✧ Subventions

* Croix-Rouge monégasque

Cette subvention, qui représente près de 50 % des dépenses de l'espèce, est essentiellement composée des salaires des permanents. Elle est majorée de manière modérée, sur la base d'une revalorisation des salaires de 1,6 %, à laquelle s'ajoute le glissement « vieillesse technicité ».

* AMADE

Outre la subvention habituelle qui augmente de 5,9 %, cette association bénéficie d'une dotation exceptionnelle, afin d'organiser, comme en 2004 une table ronde sur le thème « crime contre l'enfant – crime contre l'humanité ».

* Subventions diverses

L'an dernier cet article comportait un programme conséquent en vue d'accueillir à Monaco, sous l'impulsion de l'Union des Femmes monégasques, le 3^{ème} congrès de l'Association Féminine des Petits Etats.

Cette année, aucun programme particulier n'est enregistré; en revanche une nouvelle association se voit octroyer une subvention, J.A.T.A.L.V., dont l'objet est d'accompagner les personnes en fin de vie et leurs familles.

* Lutte contre le cancer

Au titre de cette subvention figurait jusqu'en 2004 la lutte contre le cancer du sein, par des actions de dépistage; une nouvelle subvention devrait contribuer à des opérations de prévention des cancers colorectaux.

* AMAPEI – CAPS

Cette association voit sa subvention évoluer très fortement (+ 47,8%) en raison de l'ouverture sur la commune de Beausoleil (Devens) du second centre d'activité dont la construction sera achevée en 2005.

Au titre des politiques publiques, la majoration de 20,6% du crédit est imputable principalement au financement du régime d'Aide Nationale au Logement, qui connaît une hausse 60%. Elle est basée sur une augmentation des bénéficiaires au rythme de vingt-quatre dossiers par trimestre. La seule autre inscription importante est celle relative aux bourses d'études, en augmentation de 6%.

Les autres variations significatives à la hausse concernent :

* Centre de prévention médico-social

* Centre médico-psychologique

Ces deux centres fonctionnent sous l'égide de la D.A.S.S. avec du personnel mis à disposition par le centre hospitalier; les besoins concernent le centre de dépistage du S.I.D.A. et le fonctionnement d'une unité mobile de psychiatrie créée en 2004.

Pour le centre médico-psychologique, la prise en compte en année pleine du recrutement d'un psychiatre et d'un psychologue à mi-temps génère une majoration des frais de personnel.

* Aides aux travailleurs

Cet article comporte des mesures d'aide au secteur privé pour l'emploi. Les mesures retenues sont les suivantes : un accroissement des incitations financières à l'embauche, actuellement en vigueur, la mise en place d'aides financières spécifiques pour les entreprises recrutant de jeunes nationaux et enfants du pays entrant

dans la catégorie n° 1 de la loi n° 1.113; le renforcement de l'attention apportée au cas des demandeurs d'emploi de nationalité monégasque dans le cadre d'une cellule d'insertion développée à partir de la cellule emploi-jeunes, qui verra son domaine de compétence élargi et son effectif renforcé à cette fin.

Il convient de préciser qu'un complément à cette mesure figure à l'article « Formation professionnelle ». En effet, il est nécessaire que cette cellule puisse se doter d'un moyen d'appréciation des capacités des demandeurs d'emploi par le biais de bilans de compétences établis par des organismes spécialisés.

A titre accessoire, cet article comporte aussi les indemnités versées aux personnels contractuels de l'administration dont le contrat n'est pas renouvelé et qui se trouvent sans emploi.

* Mesures en faveur des personnes âgées

Outre les traditionnelles prises en charge des cartes d'autobus, des cartes d'Or et des carnets spectacles, cet article comprend un programme nouveau : la création d'une cellule de coordination et d'un réseau de soins, à l'image d'un CLIC de niveau 3 français, coordonné par un Conseil d'orientation des soins aux personnes âgées. L'objectif est de créer un lieu d'accueil d'information et de coordination des actions en faveur des personnes âgées. Le personnel de cette cellule serait mis à disposition par le C.H.P.G., comme pour les deux centres visés plus haut.

Ce chapitre connaît aussi quelques inscriptions en baisse qui nécessitent les explications suivantes :

* Amélioration de l'Habitat

Cet article n'a pas été mouvementé en 2003, ni dans les sept premiers mois de 2004, et il est donc logique de prévoir sa réduction en 2005 (- 50%).

* Mesures en faveur des personnes handicapées

Cet article comporte d'une part des travaux particuliers confiés au Service des Bâtiments Domaniaux afin de faciliter l'accès aux handicapés aux écoles (Petit Cours Saint Maur et Lycée technique et Hôtelier de Monte-Carlo) et un crédit provisionnel destiné à répondre à des demandes urgentes d'aménagement de lieux publics ou privés, au profit de personnes handicapées. Il est en baisse de près de 51%, car il incluait l'an dernier une intervention exceptionnelle pour l'Institut français d'éducation motrice des pupilles de l'enseignement public.

* Allocation différentielle de loyer

Si ce crédit est en baisse de 11 % par rapport à 2004, il n'en demeure pas moins que la dépense effectivement constatée devrait continuer sa progression sur 2004 et 2005. En particulier, est prise en compte la mesure destinée à porter à 10 % des revenus maximum, la contribution locative des personnes de plus de soixante-cinq ans.

* Indemnité différentielle du corps médical

Sept ans après le passage du personnel médical du C.H.P.G. sous le nouveau statut, aucune indemnité n'est plus en cours. Seuls trois chefs de service n'ont pas intégré ce nouveau statut.

4 - Domaine sportif

Ce chapitre comprend cinq subventions, qui augmentent de manière modérée alors que les inscriptions de politique publique bondissent de 27,3 % sous l'impulsion de la dotation destinée au Comité Olympique.

* Centre de formation de l'A.S.M. FC

La subvention du centre de formation de l'ASM Football Club est reconduite à son niveau de 2004.

* Yacht Club de Monaco

Comme en 2004 il n'y a pas de programme exceptionnel pour le Yacht Club, la manifestation la plus importante sera la Primo Cup 2005.

* Subventions diverses

Par rapport à 2004, le programme d'aide à un pilote automobile monégasque n'est pas reconduit. Comme en 2004, trois subventions composent cet article :

- Charges annuelles du stand de Tir,
- Association sportive de la Sûreté Publique dont le montant inclut l'organisation de la « Cursa de Natale »,
- Groupement monégasque de recherche spéléologique.

* Fédération motonautique

Les frais de cette fédération sont essentiellement composés du salaire du permanent, responsable technique dont la rémunération est revalorisée.

Au titre des politiques publiques, on distingue l'intervention en faveur du sport scolaire (dont un soutien aux écoles de voile, de tennis et d'aviron et la prise en charge des frais des centres de sport sis sur les communes limitrophes), les bourses versées à certains sportifs de haut niveau et la subvention de plus grande ampleur en 2005, celle du Comité Olympique monégasque.

* Comité Olympique

Cette subvention se décompose en une aide aux fédérations, la plus importante, bien qu'elle soit en baisse, étant celle relative à la fédération de bobsleigh. Comme le budget de l'exercice 2003, le budget 2005 comprend un important programme de participation à des manifestations sportives internationales. Ces manifestations sont les suivantes :

- les XI^{èmes} Jeux des Petits Etats d'Europe à Andorre. Il y aura dix sports représentés, pour une délégation de cent quarante personnes.

- le VII^{ème} Festival Olympique de la Jeunesse Hiver : le sport représenté par un seul athlète sera le ski, pour une délégation de quatre personnes.

- le VIII^{ème} Festival Olympique de la Jeunesse Été : cinq sports représentés, pour une délégation de douze personnes.

- les XV^{èmes} Jeux Méditerranéens en Espagne : dix sports représentés par une délégation de vingt-huit personnes.

Par ailleurs, un montant est octroyé afin de commencer la préparation des XII^{èmes} Jeux des Petits Etats d'Europe qui se tiendront à Monaco en 2007.

* Aides aux sportifs de haut niveau

Depuis 2002, cet article comporte une inscription afin de prendre en charge les traitements de sportifs, suite aux conventions passées avec quatre athlètes dans les disciplines olympiques suivantes : tir, bobsleigh et athlétisme. Sous cette rubrique est également octroyée une subvention à un plongeur apnéiste, compte tenu du niveau de ses performances.

c) Manifestations

Les crédits de ce chapitre enregistrent une baisse de 5,6 % par rapport au budget primitif 2004. Les inscriptions sont composées dans leur grande majorité de subventions puisqu'on y trouve celles à l'Automobile Club de Monaco, à la société d'exploitation du Grimaldi Forum et à la société ASM football Club.

On peut noter au titre des subventions les inscriptions suivantes.

* Monaco Mediap

L'association a sollicité la reconduction de la subvention 2004.

* Epreuves sportives automobiles

Il convient de rappeler qu'en 2004 une aide exceptionnelle a été accordée en vue de la réalisation des nouveaux stands et des tribunes attenantes, sur l'espace modifié du Quai Albert I^{er}. Ces nouvelles installations devraient permettre d'accroître la fréquentation du Grand Prix, malgré un léger désintéressement du public pour ces épreuves.

La subvention de l'A.C.M. pour les épreuves automobiles croît de 6,1 % par rapport à 2003. L'année à venir devrait voir la tenue des épreuves suivantes :

- Rallye de Monte-Carlo,
- Rallye de Monte-Carlo historique,
- Grand Prix automobile de F1,
- Remise des Prix FIA.

* Festival Mondial du Théâtre Amateur/Mondial du Théâtre

L'exercice 2005 verra se tenir la 13^{ème} édition du Festival, présent dans la Principauté depuis 1957, ce qui explique la forte subvention octroyée à cette occasion.

* Exploitation du Grimaldi Forum

Le soutien de l'Etat aux activités propres de la S.A.M. d'exploitation du Grimaldi Forum constitue la deuxième inscription en valeur de ce chapitre. Elle est toutefois en diminution de 2,7 % par rapport à 2004.

Les anticipations de la direction de la société, sur la base d'une conjoncture géopolitique et économique favorable, amènent à prévoir :

- une augmentation du résultat de l'activité commerciale de 4,6 %, avec une anticipation du chiffre d'affaires de location des salles en augmentation de 10 % et des prestations traiteurs en hausse de 12,8 % ;
- une croissance du poste des salaires de 3 %, avec une hausse notamment du personnel affecté aux manifestations (son et lumière) ;
- une croissance des charges de fonctionnement de 3,3 %, la période de garantie de la plupart des équipements du bâtiment étant parvenue à échéance.

* Manifestations sportives

Cet article croît sous l'effet de la majoration des subventions pour les manifestations habituelles et de l'inscription de deux programmes (au lieu d'un l'an dernier), concernant une aide à la réalisation du « semi-iron man » par la fédération monégasque de triathlon et une aide à l'organisation par la Sûreté Publique des Championnats d'Europe InterPolice de volley-ball.

* Evénements Culturels du Grimaldi Forum

Cet montant est maintenu au niveau de 2003 et de 2004 et reflète le souhait de la Principauté d'offrir des productions culturelles de très haut niveau et à forte visibilité internationale, en particulier la traditionnelle exposition d'été.

Les articles de politiques publiques de ce chapitre enregistrent les variations suivantes :

* Manifestations Nationales

Les crédits de cet article dédié aux fêtes nationales sont destinés :

- aux manifestations organisées par la Mairie ;
- à une participation à la production de l'Opéra lors de la soirée de gala à la salle Garnier ;
- à une contribution à des manifestations ;
- et pour le solde à des dépenses diverses.

* Congrès – réceptions

Cet article est en forte augmentation (+ 43,7 %), car la Direction du Tourisme et des Congrès souhaite relancer le tourisme d'affaires. Or, dans les négociations avec les prospects, la proposition d'offrir une des réceptions prévues constitue un atout majeur. Elle s'applique aux congrès de plus de quatre cents personnes.

* Congrès – contributions

Cet article permet de contribuer à la prise en charge de tout ou partie des redevances d'utilisation des centres de congrès à l'occasion de certaines manifestations, notamment celles organisées par Monaco Mediap ; d'autres frais d'organisations peuvent aussi ponctuellement être pris en charge selon les manifestations.

* Manifestations culturelles

En 2005, deux expositions privées seront hébergées dans la salle du Quai Antoine 1^{er}, pour lesquelles la Direction des Affaires Culturelles apportera son

concours. La Salle du Quai Antoine 1^{er} permet aussi à la Direction des Affaires Culturelles d'organiser des expositions de préfiguration des collections nationales. Outre les crédits inscrits en 2004, la première exposition de cette nature, qui se déroule fin 2004/début 2005 nécessite un complément de financement. Les crédits inscrits à ce titre en 2005 permettront de finir de payer les dépenses de cette exposition et de prendre en charge les préparatifs d'une éventuelle seconde exposition de même nature en 2006.

Les autres manifestations culturelles sur cet article sont, comme à l'accoutumée, le cycle de concerts d'orgue, la Journée du patrimoine et les manifestations culturelles éducatives, qui sont revalorisées en raison de leur importance vis à vis du public local, et notamment les jeunes.

* Animation

Ce crédit permet de contribuer à l'organisation ou d'organiser directement par la Direction du Tourisme et des Congrès des animations de différentes natures (Jumping International, Japon à Monaco, Nuit de l'Amérique Latine, Marching Band, et ambiance lors des fêtes de fin d'année). Des réductions ont été opérées pour la deuxième année consécutive, notamment avec la suppression de l'aide aux Music et Sport Awards.

d) Aide à l'industrie, au commerce et au tourisme

Les crédits de ce chapitre sont encore en légère baisse après avoir connu une forte minoration en 2004.

Au chapitre des subventions, seules quatre inscriptions sont enregistrées; deux d'entre elles sont en baisse :

- de 25 % pour les activités audio-visuelles; ce montant résulte de l'accord d'octobre 2003 entre la Monégasque des Ondes et l'Etat.

- de 1,5 % pour la Chambre de Développement Economique.

La S.A.M. d'exploitation des ports voit sa subvention 2004 reconduite dans l'attente de la mise en oeuvre du transfert de compétence de l'Etat à cette entité ad hoc.

Enfin les efforts de coordination entre les compagnies d'autobus de Monaco et Beausoleil entraînent une contribution de l'Etat monégasque en hausse de 2,1 %.

Au titre des politiques publiques, la majoration globale est de 3,4 % avec un crédit en très forte hausse, celui de l'aide à l'achat de véhicules électriques (+ 300 %), car l'aide est étendue aux véhicules hybrides, mieux adaptés à la circulation. L'aide à l'industrie

poursuit aussi son augmentation en raison de l'indexation sur les loyers industriels (+ 9,1 %).

* Aide au commerce

Cet article est en augmentation pour s'adapter au soutien des opérations d'animation lancées à l'initiative ou avec la participation des commerçants et restaurateurs; le solde permet l'achat en quantité de brochures économiques mises à disposition des services administratifs.

* Etudes Economiques

Cet article est maintenu au niveau du montant inscrit en 2004. Des études importantes se poursuivent notamment avec un spécialiste de la fiscalité ou dans les nouvelles technologies.

* Intervention économique

Ce montant correspond aux aides aux manifestations économiques, aux aides à l'innovation et à la prospection, aux aides à la formation du secteur privé et à des aides diverses.

* Exploitation gare ferroviaire

Aux termes de la convention passée avec la S.N.C.F., la Principauté doit acquitter une contribution aux travaux d'entretien de Génie Civil de la nouvelle gare. Par ailleurs, une subvention de fonctionnement est destinée à la prise en compte du surcoût d'exploitation du bâtiment voyageur souterrain.

2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements sont en progression de 15 % par rapport au budget primitif 2004.

Elles représentent 32,4 % du budget général, soit 1,8 points de plus que l'an passé, et se décomposent comme suit :

- Acquisition d'immeubles : - 31,5 % ;
- Matériel d'équipement : - 9,6 % ;
- Travaux d'équipement : + 22,3 %.

1 - Acquisitions d'immeubles

Les crédits s'y rapportant se répartissent de la manière suivante sur deux articles budgétaires :

* **705.982** - Acquisition de terrains et immeubles :

Cette dotation correspond à un crédit provisionnel afin de financer la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat sur les appartements à la vente. Cette possibilité est régulièrement utilisée, après consultation de la Commission de Placement des Fonds.

* **709.991** - Acquisitions - Investissements

Il s'agit des crédits nécessaires au paiement du solde du coût d'acquisition de l'immeuble de la CAR, au boulevard d'Italie, ainsi que des travaux d'équipement y afférents. Cet investissement a fait l'objet d'un premier règlement en 2004.

2 - Matériel d'équipement :

Ces crédits concernent notamment :

* **702.974** - Gestion du trafic et amélioration de la circulation

Il s'agit exclusivement des deux opérations suivantes :

- l'étude du schéma directeur de jalonnement directionnel, commencée en 1982 et en particulier le schéma directeur de jalonnement dynamique des parkings publics;

- la fourniture et la mise en place de panneaux de signalisation dynamique en remplacement des caissons existants, dont la lisibilité n'est plus conforme aux normes de sécurité;

* **704.950** - Signalisation routière

Les crédits de cet article concernent la fourniture et la pose de signalisation directionnelle lumineuse, de police et de signalisation pour les piétons et les commerces.

* **706.937** - Acquisition d'œuvres d'art

Ces crédits provisionnels, dont le montant est en baisse cette année, sont destinés à faire face aux différentes propositions d'acquisition d'œuvres d'art, soumises au Gouvernement Princier tout au long de l'année, suite aux préconisations relatives à la future ouverture d'un musée des arts en Principauté.

* **706.970** - Décoration urbaine

Cet article est destiné à la mise en place définitive des œuvres exposées en ville, ainsi qu'à leur entretien, leur restauration et leur éclairage.

* **708.904** - Acquisition de matériel informatique

Cet article, en augmentation significative, retrace d'une part les coûts engendrés par la première phase des travaux de mutation du réseau Token Ring en Ethernet, en conformité avec les technologies nouvelles et, d'autre part, les habituels achats d'outils et matériel de réseau selon le détail ci-dessous :

- acquisition et extension des outils d'analyse et de programmation en liaison avec Notes, Java et Internet/Intranet;

- matériel lié à la migration Token Ring/Ethernet;

- câblages;

- développement de tests en vue de l'utilisation du réseau informatique pour le passage de la voix;

- supervision du réseau.

3 - Travaux d'équipement

Les crédits de travaux d'équipement prévus pour 2005 sont en augmentation conséquente par rapport à l'exercice précédent (+ 22,3%).

Cette évolution a pour principale origine l'intensification et l'accélération de la construction d'immeubles destinés au logement des monégasques (+ 60 M€), ainsi que dans une moindre mesure, la poursuite des grands travaux d'urbanisme et les travaux entrepris au CHPG pour l'U.M.L.S., alors que plusieurs chantiers (tunnel ouest, mini tunnel crémaillère, extension de l'héliport, opération la cachette, CHPG extension sud, la Fornia, Musée National - Villa Paloma, pôle de la mer) ont été mis en attente afin de permettre le financement des priorités définies.

Les principales dépenses afférentes à cette rubrique sont expliquées ci après.

* **701.902** - Frais d'études, urbanisme et grands travaux

Ce crédit concerne différentes opérations, et notamment :

- la poursuite des études relatives aux actions proposées par le Plan de Déplacements Urbains;

- la suite des études urbanistiques liées au schéma directeur d'aménagement du littoral;

- l'étude de programme des entités incluses dans le périmètre de l'entrée de ville du jardin exotique;

- la poursuite des études de traitement des espaces publics;

- l'étude de restructuration paysagère de l'espace public permise par la mise en souterrain du boulevard du Larvotto;

- l'étude prospective d'un transport en commun en site propre (1^{ère} phase);

- ainsi que l'établissement de maquettes, notamment en 3D.

* **701.907** - Amélioration de la sécurité des tunnels routiers

Les crédits inscrits à cet article serviront sur cet exercice aux travaux de création d'une ventilation et d'une mise à niveau des installations électriques des tunnels sous le rocher, ainsi qu'au remplacement de l'onduleur mis en service en 1987 et redimensionné suite aux observations de l'étude spécifique des dangers.

* **701.908** - Tunnel ouest

La déclaration d'utilité publique devrait être obtenue avant la fin de 2004, toutefois, la première tranche des travaux relatifs à la réalisation de ce tunnel routier a été reportée en fonction des priorités. Les crédits inscrits devraient permettre l'acquisition des tréfonds et le paiement des études de projet général et de l'établissement du dossier de consultation des entreprises.

* **701.911** - Urbanisation S.N.C.F – Voirie & Réseaux

Ce montant concerne la continuation des travaux d'infrastructures routières prévues dans le cadre de l'urbanisation des terrains S.N.C.F.; la poursuite des travaux de construction de la voie souterraine, du nouveau pont Prince Pierre, du Centre Intégré de Gestion de la Mobilité et de l'usine de ventilation, ainsi que les galeries techniques et les dévoiements de réseaux.

* **701.913/1** - Urbanisation S.N.C.F. – îlot Aurégliia/Grimaldi

L'opération concerne la construction de cent quatre-vingt-trois logements, en cinq bâtiments et avec trois cent cinq places de stationnement et 427 m² de commerces.

Ces crédits doivent financer les appels de fonds du contrat de promotion correspondant aux terrassements et soutènements, ainsi que le gros œuvre de l'infrastructure à usage de parking.

* **701.913/5** - Urbanisation SNCF – îlot Castelleretto

L'îlot Castelleretto fait l'objet d'un contrat de promotion pour la construction de quatre-vingt-sept logements et cent quatre-vingt-quinze places de parking.

Les travaux, coordonnés avec la réalisation des infrastructures routières du Pont Prince Pierre démarreront en 2005. Les crédits correspondent aux échéances dues pour le permis de construire et aux travaux de terrassement, de soutènement et de fondations de l'immeuble.

* **701.913/6** - Urbanisation SNCF – îlot Prince Pierre

L'opération concerne un établissement scolaire de six cents élèves. Le présent exercice verra le démarrage des études sur la base du programme élaboré par la Direction de la Prospective.

* **701.914** - Transport en commun en site propre

Il s'agit du lancement des études de faisabilité d'un type de transport en commun en site propre sur le territoire de la Principauté.

* **701.920** - Confortement de falaise – Tête de Chien

La Principauté participe aux travaux de confortement menés par le SIVOM de Villefranche-sur-Mer. Ces travaux sont programmés sur 2005 et, sur la base du planning prévisionnel annoncé, le solde de la participation de Monaco sera versé en 2006.

* **702.903** - Aménagement piétonnier

Ce crédit permettra l'installation définitive du contrôle d'accès à l'entrée de l'avenue des Castelans, à savoir une barrière automatique, en remplacement de la mécanique installée courant septembre 2004, qui sera équipée de vidéosurveillance et reliée au Centre de Régulation du Trafic.

* **702.914** - Parking d'Ostende

Il s'agit de la construction d'un parking de cent quatre-vingt-six places réparties sur cinq sous-sols, situé en infrastructure de la clinique du sport. La desserte du parking est assurée par un tunnel d'accès à double sens à partir de l'avenue d'Ostende. Les crédits prévus correspondent au financement du gros œuvre du parking, soit 7.000 m² de plancher, de la mise en œuvre des équipements techniques et des lots architecturaux.

* **702.921** - Amélioration parkings - Garages publics

Les aménagements concernés par ces crédits cette année sont notamment :

- l'achèvement (4^{ème} cabine) du remplacement des ascenseurs reliant le parking du chemin des Pêcheurs à la place du Musée océanographique ;

- le renouvellement du matériel de péage du parking du Chemin des Pêcheurs installé en 1994;

- le renouvellement du système de contrôle d'accès des autocars de tourisme;

- la rénovation des ascenseurs hydrauliques des parkings des Papalins et du CHPG;

- la fin des travaux de peinture du parking du Jardin Exotique.

*** 702.943** - Remise en état et surveillance des ouvrages d'art

Il s'agit des crédits d'entretien périodique des ouvrages d'art de la Principauté, dont principalement les purges et confortement du tunnel sous le rocher, le renforcement d'un mur de soutènement du collège Charles III. Le traitement décoratif des piédroits des tunnels sera validé après les essais de nettoyage prévus en 2004.

*** 702.974/1** - Réfection de trottoirs

Sont prévues notamment les réfections des trottoirs de l'avenue Princesse Grace, du Portier au Musée National, et la réfection du carrelage du trottoir amont du boulevard des Moulins.

*** 703.901** - Bassin Hercule – réparation des ouvrages existants

Un audit des ouvrages existants sur le pourtour du Bassin Hercule a permis de détecter un certain nombre de désordres auxquels il convient de remédier. Cet exercice verra le renforcement des panes de l'épi central et le renforcement de l'appontement au niveau de la chicane.

*** 703.904** - Superstructure digue flottante

Dans le cadre de l'extension du port de la Condamine, il a été prévu :

- une grande gare maritime sur trois niveaux d'une superficie de 2.500 m²;

- une petite gare maritime sur un niveau;

- des locaux à usage de bureaux et des locaux techniques;

- un bâtiment d'extrémité sur trois niveaux comprenant un restaurant et le phare.

Cet article comprend aussi divers aménagements de surface; trottoirs, revêtements durs, passerelles....

La dotation de cet exercice permettra la réalisation d'études pour l'aménagement définitif de la grande gare maritime ainsi que le démarrage des travaux.

*** 703.940/5** - Urbanisation en mer – Etudes

Ces sommes sont destinées à une mission d'études confiée, dès 2004, à la société Doris. Cette étude a pour objet les études préliminaires, d'une part, des ouvrages permettant la création d'un lagon artificiel au large de la Principauté jusqu'à des profondeurs d'eau de 100 mètres et, d'autre part, des plates-formes permettant de recevoir une urbanisation en mer à l'intérieur d'un plan d'eau tranquillisé.

*** 704.919** - Eclairage public : extension - modification

Outre les dotations pour réfections courantes et travaux urgents, ces crédits concernent notamment la pose de fourreaux pour la rénovation des réseaux d'éclairage public dans le cadre des ouvertures de tranchées programmées en commission de coordination, ainsi que la réalisation de l'éclairage du tunnel de l'avenue de la Quarantaine, la mise en place sur une zone de test d'un système de télégestion qui permettra d'économiser 20 % à 40 % des consommations en éclairage public et le remplacement des candélabres routiers corrodés du quartier de Fontvieille.

*** 704.920** - Egouts

Il s'agit principalement de la réhabilitation des conduits de refoulement UPTER-UTER : en effet, ils sont corrodés et doivent être consolidés rapidement car ils conditionnent le bon fonctionnement de la station et du rejet des effluents traités.

D'autre part, cet article concerne aussi la réfection par l'intérieur de l'égout du boulevard d'Italie, ainsi que la poursuite de la mise en place de la cartographie du réseau et les suites de la mise en place du schéma directeur d'assainissement (contrat d'assistance, mise à jour des logiciels, formation du personnel).

*** 704.993** - U.I.R.U.I. – épuration des fumées

Ce crédit comprend des sommes permettant la rénovation de l'usine d'épuration, notamment la mise à niveau de l'épurateur, la mise à niveau de la combustion ainsi que les travaux induits dans le bâtiment, conformément aux dispositions de la directive européenne qui entrera en vigueur en décembre 2005.

*** 705.901** - Immeuble Hector Otto

Ce crédit concerne essentiellement des études en vue, dans le cadre de la redéfinition de l'entrée de ville au jardin exotique, de la construction d'un ensemble immobilier de 200 logements environ sur les terrains arborés du parcours Vita.

*** 705.920 - Opération du Devens**

Le programme de cette opération prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier sur les terrains du Devens Supérieur. Il comporte un foyer d'activités pour adultes handicapés de 990 m², un centre d'hébergement pour élèves étrangers de 390 m², et un centre de loisirs sans hébergement de 1.600 m². Les travaux de gros œuvre devraient être achevés fin 2004. Les crédits inscrits serviront à financer l'achèvement des travaux, notamment les lots techniques et architecturaux, ainsi que l'équipement nécessaire.

*** 705.930 - C.H.P.G. (mise à niveau)**

Les travaux se déroulent en fonction des libérations des locaux et de façon à générer le moins de gêne possible pour le fonctionnement de l'établissement et le bien-être des patients. Les crédits de cet exercice concernent :

- la poursuite des études et le lancement des travaux relatifs au service de stérilisation, au centre de transfusion sanguine, au service de néonatalogie et à la pharmacie centrale ;

- la poursuite des travaux des services de cardiologie et de l'unité d'hospitalisation de courte durée.

*** 705.930/1 - C.H.P.G. ULMS et centrale d'énergie**

Il s'agit de la réalisation de deux cent dix lits de long et moyen séjours à l'emplacement de l'ancienne école d'infirmières, d'une centrale d'énergie le long de la route de l'hôpital et de la restructuration des services techniques et informatiques.

La dotation demandée concerne la poursuite des études et des dossiers de consultation des entreprises, ainsi que les travaux (12 M€) des lots terrassement – soutènement et traitement des sols, et la déviation des réseaux.

*** 705.930/4 - C.H.P.G. solution 5**

L'opération concerne la restructuration de l'ensemble du Centre Hospitalier suivant la version 5 de l'étude programme réalisée par Hospi Conseil. Les crédits permettront l'achèvement des études de programmes.

*** 705.932 - Réhabilitation du Cap Fleuri**

Il s'agit des honoraires de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la résidence, ainsi que la première phase des travaux relatifs à la restructuration du rond point.

*** 705.933/6 - Zone A**

L'opération comprend la construction sur la dalle jardin de Fontvieille de cent quatre-vingt-dix-neuf logements domaniaux, d'une crèche pour quarante-cinq enfants et d'une garderie pour quarante-cinq enfants, affectées à la Croix Rouge monégasque.

Les crédits inscrits doivent permettre le règlement des deuxième et troisième phases de travaux, conformément au contrat de conception/construction confié à la SAMEGI.

*** 705.936 - Opération Industria/Minerve**

Cette opération concerne la construction de cent trente logements, et d'un parking de trois cents places.

Le commencement des travaux aura lieu après le relogement du Tennis Club prévu fin 2004. Le projet a été confié à un concepteur/constructeur. Les crédits 2005 doivent financer les deuxième et troisième phases de travaux.

*** 705.946 - Opération Testimonio**

Il s'agit de retracer une opération d'échange avec soulte portant sur les droits à construire de « Teotista » (avenue Hector Otto) et « Testimonio B2 - B3 ». Dans ce cadre, serait prévue sur les terrains Testimonio la construction de quatre-vingt-treize logements et d'une crèche auxquels serait adjoints deux cents places de stationnement correspondant aux besoins réglementaires, ainsi qu'un parking de dissuasion d'environ cinq cent quatre-vingt-cinq places. Les crédits inscrits sur cet exercice devraient permettre le règlement de la première échéance du contrat.

*** 705.954 - Opération 21-25 rue de la Turbie**

Le contrat de promotion prévoit la construction de vingt logements et 252 m² de commerces.

Les crédits doivent financer les appels de fonds correspondant au gros œuvre et aux travaux préparatoires de dévoiement des réseaux et des voiries.

*** 705.965 - Opération boulevard Rainier III**

Une convention de promotion immobilière a été signée pour la réalisation de trente-trois logements, soixante-douze places de parking et 1.100 m² de surfaces commerciales.

Le permis de construire est déposé. Ces crédits permettront de financer les appels de fonds relatifs aux échéances de fin de fondations et de fin de gros œuvre.

* **705.987** - Opération des Carmes

L'opération étant terminée, ces crédits doivent financer la démolition de l'école provisoire des Carmes sur les terrains Testimonio.

* **705.996** - Opération Les Agaves

Ces crédits concernent les derniers paiements pour les travaux de l'opération immobilière comprenant quatre-vingt-huit logements sociaux, deux cent cinquante-sept places de parking et un ascenseur public.

* **706.901** - Unité de loisirs pour les jeunes

Il est prévu la construction d'un complexe de loisirs dont le programme comprend :

- un bowling, une patinoire, un bar restaurant;
- une salle polyvalente, un night club et un espace de spectacle en plein air.

Ces crédits correspondent à la poursuite des études de conception, ainsi qu'aux travaux préalables de dévoiement du déversoir d'orages du Portier et des ouvrages hydrauliques annexes.

* **706.918** - Cité universitaire de Paris

Ces crédits sont destinés au ravalement de façades de la Maison de Monaco à Paris.

* **706.919** - Yacht Club et musée de la Marine

Création du nouveau Yacht Club, de son parking, de l'école de voile et de locaux à usage de la société nautique, ainsi que du Musée de la Marine, sur le Quai Louis II prolongé. Ces crédits concernent la deuxième partie des honoraires d'architecte.

* **706.945** - Bâtiments domaniaux améliorations

Les travaux retenus pour l'exercice 2005 comprennent notamment :

- la ventilation et le système d'extraction d'air du Pensionnat Saint Maur;
- la transformation de la cantine du primaire en self service à l'école de Fontvieille;
- la suppression des escalators et la création de locaux de stockage au collège Charles III.

* **706.947** - Etablissements scolaires – Gros travaux

Il s'agit des crédits permettant le règlement définitif des opérations de travaux du lycée Albert 1^{er} et du collège Charles III.

* **706.960** - Grimaldi Forum

Ce crédit doit permettre le paiement des sommes faisant l'objet d'un contentieux avec le prestataire et le règlement définitif de ce litige.

* **706.975** - Reboisement

Montant correspondant aux versements des contributions annuelles des différentes conventions (pour le Parc de la Grande Corniche, pour la forêt communale de Roquebrune Cap Martin, pour les espaces naturels de la Tête de Chien, pour l'arboretum de Roure).

* **707.924/2** - Aménagements des terrains de sport

Ce crédit est dédié pour la majeure partie à la construction du complexe sportif d'entraînement de l'ASM. Cet ensemble comprend des bâtiments à usage de vestiaires, salle de repos et salle de presse destinés à l'équipe professionnelle de Football dans l'enceinte du camp d'entraînement existant sur la commune de la Turbie, ainsi que la construction d'un bassin de remise en condition physique.

Il s'agit du paiement de la deuxième phase du programme.

Par ailleurs, des crédits sont prévus pour la mise en place d'une pelouse synthétique au Stade des Moneghetti et pour des aménagements divers.

* **707.970** - Stade Nautique Rainier III

Ce montant correspond à la fin des travaux de remise aux normes des plongeurs du stade nautique Rainier III.

* **707.994** - Extension quai Albert 1^{er}

Ces crédits concernent la démolition et reconstruction de l'esplanade sud du boulevard Albert 1^{er} et des locaux commerciaux attenants entre le grand prix 2004 et le grand prix 2005.

* **708.979** - Amélioration et extension des bâtiments publics

Cet article prévoit des crédits pour l'amélioration de l'ensemble des bâtiments publics, et notamment :

- le remplacement de l'autocommutateur téléphonique du Ministère d'Etat;
- l'extension des bureaux de la Direction du Travail et des Affaires Sociales;
- le réaménagement des bureaux de l'Administration des Domaines;

- le remplacement de la résine des sols du stand de tir ;
- le réaménagement des locaux du local radio situé au Musée Océanographique ;
- le réaménagement de l'accueil et des bureaux du service des titres de circulation ;
- l'amélioration du système de climatisation du bureau de poste principal de Monte Carlo ;
- la réfection d'un appartement dépendant de l'archevêché (personne de service) ;
- l'aménagement d'un local dépôt à la caserne des pompiers de Fontvieille ;
- des travaux d'aménagement suite à la préparation des prochains mouvements ministériels.

*** 708.992 - Transfert du Conseil National**

Cette dotation doit permettre de lancer au plus tôt les travaux de construction de l'immeuble devant abriter le nouveau siège du Conseil National. Au cours du premier semestre 2005 devraient être réalisés, sur la base des résultats du concours d'architectes lancé en juillet dernier, les études du programme de cette opération, de même que les sondages et le relogement des derniers occupants du site. Le second semestre 2005 devrait voir la démolition du bâtiment existant ainsi que le dévoiement des réseaux et de la chaussée et la réalisation des travaux préparatoires (travaux de pré-terrassement et rétablissement des réseaux et de la chaussée).

*** 709.995 - Digue du large**

L'exercice 2003 a vu la livraison définitive de la contre-jetée et de la digue.

Compte tenu des disponibilités du compte de dépôt ouvert à la Trésorerie Générale des Finances et des possibilités offertes par la ligne de crédit consentie par le pool bancaire dès l'origine de l'opération, une dotation doit permettre le règlement des travaux.

Il convient de relever que le compte de dépôt doit être clôturé en mars 2006 et que les opérations ultérieures à cette date feront l'objet d'une inscription budgétaire sur des lignes appropriées.

II – 3. Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les comptes spéciaux du Trésor font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 7.162.260 €, soit 12.130.740 € de recettes et 19.293.000 € de dépenses.

Ce solde est en augmentation sensible par rapport au budget primitif 2004 (3.036.900 €), du fait notamment d'une écriture de régularisation relative à la démonétisation des pièces en francs et de la création d'un nouveau compte pour le financement des congrès.

a) Comptes d'opérations monétaires

- ✧ Emission de pièces de monnaie (compte 8000)

Cet article enregistre en 2005 :

En dépenses, une écriture de régularisation constatant définitivement au Budget de l'Etat la recette de démonétisation des pièces monégasques en francs et le droit de seigneurage restant acquis à Monaco après le retrait des pièces.

Ce compte enregistre aussi, en dépenses, le coût de fabrication et de transport des pièces frappées en 2005 selon le quota attribué à Monaco en fonction de la frappe française et, en recettes, la valeur faciale enregistrée lors de l'émission des pièces frappées.

b) Comptes de commerce

On note dans cette rubrique la création d'un nouveau compte destiné au préfinancement des congrès.

En effet, les réservations de congrès se font un ou deux ans à l'avance et supposent de la part des organisateurs le versement d'arrhes. Afin de répondre aux problèmes de trésorerie des organisateurs, sans pénaliser les établissements hôteliers et les diverses entités concernées, il a été jugé opportun de prévoir un financement de 60 % des versements demandés, les 40 % restants étant assumés par les hôteliers. Cette mesure devrait rendre la destination « Monaco » plus concurrentielle.

- ✧ Développement des approvisionnements en eau (compte 8125)

Les recettes sont composées d'une part, de la ristourne, calculée sur le volume d'eau vendu aux usagers, que le concessionnaire est tenu de verser à l'Etat, conformément aux dispositions du traité de concession. D'autre part, le SIECL devrait procéder en 2005 au versement du deuxième tiers de la redevance due à la Principauté au titre de l'accord franco-monégasque relatif au renouvellement du feeder d'eau traversant Monaco.

Les dépenses comprennent :

- l'estimation de la participation contractuelle de Monaco aux travaux d'entretien, de renouvellement et de création de canalisations effectués par la Compagnie Générale des Eaux sur les infrastructures permettant l'alimentation en eau de la ville ;

- le reversement en recettes du budget général d'une partie du solde créditeur du C.S.T.

c) Comptes de prêts et d'avances

Ces comptes enregistrent les crédits nécessaires aux octrois de prêts et avances habituellement accordés et à l'enregistrement des recettes provenant de leur remboursement.

- ✧ Assurance prospection et foires
(compte 8370)

La somme globale de dépenses et de recettes varie peu, le système ayant atteint un certain équilibre. Les recettes sont inférieures aux dépenses du fait d'une part de l'étalement des remboursements et, d'autre part, de la possibilité pour les entreprises n'ayant pas atteint un certain courant d'affaires de conserver une partie de l'avance.

- ✧ Avances dommages
(compte 8410)

Il s'agit de sommes provisionnelles destinées au règlement des travaux relevant de sinistres déclarés aux assurances.

- ✧ Travaux Grimaldi Forum
(compte 8431)

La non conformité du système de Sécurité incendie avec les spécifications du fournisseur de matériel, qui entre par ailleurs dans le cadre d'un contentieux, nécessitera des travaux importants à réaliser aux frais avancés de l'Etat.

- ✧ Prêts à l'habitation
(compte 8500)

Les règles d'octroi de ces prêts ont été modifiées début 2003 en vue de les adapter aux besoins.

Les recettes tiennent compte des remboursements encore en cours et de ceux induits par l'octroi des prêts selon la nouvelle formule.

* * * *

M. le Président.- Je vous remercie.

Je vais à présent passer la parole à M. Jean-Michel CUCCHI, pour la lecture du rapport sur le Budget Primitif 2005, qu'il a établi au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, puis à M. Vincent PALMARO, Président de la Commission des Finances, pour une intervention complémentaire sur un sujet prospectif, essentiel pour développer les recettes budgétaires et donc pour l'avenir de Monaco.

Je passe tout d'abord la parole à Monsieur Jean-Michel CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les membres du Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, voici le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2005.

La Commission des Finances s'attache à obtenir la mise en œuvre du programme pour lequel le Conseil National a été élu. L'étude que nous avons effectuée du projet de Budget primitif 2005 s'inscrit pleinement dans cette démarche. Il s'agit notamment d'aller vers plus de transparence, aussi bien en termes de présentation que de réalisation des opérations, et d'éviter certaines dérives. La Commission a donc examiné successivement les questions concernant le Budget proprement dit – et ce faisant, elle s'est notamment intéressée aux moyens d'améliorer les recettes – puis à la mise en œuvre de la priorité majeure du programme que constitue le logement.

Elle a souligné la subjectivité dont le Gouvernement fait preuve dans certaines décisions de dépenses, parfois sur des sujets prioritaires. Elle a ensuite évoqué un certain nombre de points fondamentaux pour la bonne administration du Pays; parmi ces points, elle a relevé :

- la nécessité de revoir la communication institutionnelle assurée aujourd'hui par le Centre de Presse ;
- la politique sociale de la Société des Bains de Mer.

Nous insisterons enfin sur la nécessité d'une meilleure concertation Gouvernement-Conseil National sur les préoccupations et souhaits des Monégasques dont le Conseil National est le relais naturel.

Premier point, le Budget proprement dit.

Une nouvelle fois, la Commission des Finances n'a pas manqué de relever l'importance du déficit annoncé, à savoir 117 M€, soit 18,7% des recettes. Le Gouvernement explique ce déficit en particulier par l'augmentation de

15% des dépenses d'équipement. Mais la Commission tient cependant à noter que ce déficit est largement couvert par les produits des placements en valeurs mobilières (OPCVM) du Fonds de Réserve Constitutionnel. Il n'y a donc pas d'appauvrissement.

Ainsi, à l'encontre des Cassandre qui proclament ici ou là que notre situation est mauvaise, la Commission des Finances considère que le mot d'ordre en matière de finances publiques doit être la vigilance, mais non pas l'inquiétude.

Rien, donc, ne saurait justifier des suppressions éventuelles de dépenses sans concertation préalable avec le Conseil National.

Pas une fois, les déficits annoncés par le Gouvernement ne se sont réalisés. Les prévisions, à cet égard, apparaissent systématiquement pessimistes. Le Gouvernement surestime les dépenses en prenant des marges de sécurité excessives, de peur de ne pouvoir continuer certaines opérations. Or, il est possible d'avoir un budget plus proche de la réalité. Comment y parvenir ? En envisageant que le crédit de paiement soit automatiquement transféré d'une année sur l'autre. C'est ce que l'on appelle le report de crédits. Sans précautions, ce report de crédits pourrait faire perdre au Conseil National certaines prérogatives en matière budgétaire. Aussi, la Commission des Finances, après analyse approfondie, déposera une proposition de loi modifiant la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 et incluant toutes les garanties nécessaires, à savoir :

- Le report de crédits ne doit concerner que les dépenses d'équipement et d'investissement (dépenses de la Section VII du document budgétaire).
- Il ne sera possible qu'à l'intérieur d'une même opération.
- Un tableau des évaluations successives des différentes opérations concernées sera inséré dans les documents budgétaires : ainsi, la « dérive des coûts » de certaines opérations sera immédiatement apparente et pourra donner lieu à des explications.
- Pour les dépenses d'équipement qui visent la rentabilité, les éléments budgétaires devront s'accompagner d'un compte d'exploitation prévisionnel réactualisé aussi souvent que possible et en tout cas chaque année.
- Les dépenses prévisionnelles et réelles afférentes à l'opération de la Digue du large devront faire l'objet d'une récapitulation.
- Au bout de trois ans un bilan d'application sera établi.

Dans ces conditions, et seulement dans ces conditions, le report de crédits n'aura que des avantages et évitera ce

que nous constatons aujourd'hui : un déficit surestimé, susceptible de décourager certains investisseurs ou d'aboutir à la remise en question de projets dont le caractère d'intérêt général est pourtant avéré. Le Budget reflétera mieux la situation réelle des finances publiques.

Dans ce contexte budgétaire, la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel revêt, plus que jamais, un caractère essentiel. Notre Assemblée entend prendre toutes ses responsabilités au sein de la Commission de Placement des Fonds, où elle est représentée par son Président, son Vice-Président et le Président de la Commission des Finances. Cette Commission constitue le lieu de concertation sur les choix d'investissement des disponibilités du Fonds de Réserve. Notre Assemblée appelle le Gouvernement à la consulter plus souvent.

En ce qui concerne les recettes sans lesquelles rien n'est possible, une évidence tout d'abord : nos recettes de TVA sont déterminantes pour les finances publiques ; elles représentent plus de la moitié du total des recettes de l'Etat. En ce sens, la Commission des Finances estime que l'Etat a un double rôle :

- D'une part, moderniser son cadre juridique et administratif afin de simplifier la mise en place d'activités commerciales ;
- D'autre part, favoriser l'installation des entreprises les plus génératrices de TVA.

Sur le premier point, la Commission des Finances pense qu'il serait opportun de réduire, en les encadrant strictement, les délais d'instruction d'autorisations préalables à la création d'activités commerciales ou de sociétés, qui apparaissent actuellement beaucoup trop importants, voire dissuasifs, pour certains investisseurs et entrepreneurs. A l'issue de ce délai raisonnable d'instruction d'une demande et faute de réponse de l'Administration, l'autorisation serait considérée comme accordée.

Dans le même esprit, la Commission des Finances estime qu'une réforme en profondeur du droit des sociétés doit constituer une priorité. A ce jour, le projet sur la SARL attendu depuis plusieurs années n'est toujours pas déposé au Conseil National. Le texte de base sur la société anonyme date de 1895. Une législation sur les baux professionnels est également attendue, sous forme d'un projet de loi que le Gouvernement devrait déposer dans les meilleurs délais, comme l'a demandé le Conseil National. La Principauté se doit d'offrir les outils juridiques adaptés au monde de l'entreprise d'aujourd'hui, conciliant rapidité, facilité, souplesse et sécurité. Elle devrait même revendiquer une position d'avant-garde dans ce domaine.

Quant au choix des entreprises, il faut tenir compte des types d'activités. Ce n'est pas parce qu'un secteur

d'activité emploie beaucoup de personnel salarié qu'il est générateur d'importantes rentrées de TVA. Une politique volontariste d'implantation d'entreprises devrait être axée sur le critère de « rentabilité en termes de TVA » des activités à promouvoir. Et il va sans dire que la possibilité de proposer des locaux domaniaux, à loyers modérés, pour un usage industriel ou commercial sera au cœur d'une telle politique. La Commission des Finances appelle donc le Gouvernement à faire des choix concertés sur ce point, en particulier dans la perspective de l'urbanisation des délaissés SNCF, qui sont notre seule chance avant longtemps d'ouvrir de nouvelles possibilités d'accueil aux entreprises.

Compte tenu de l'importance du secteur bancaire à Monaco, pourtant peu générateur de TVA (à peine plus de 6% du total des recettes de TVA), ce secteur doit avoir un rôle important dans le soutien à l'économie monégasque et l'appui aux activités économiques qui se créent ou se développent en Principauté. Certaines banques l'ont compris, d'autres doivent être encouragées en ce sens. C'est pour moi, en tant que rapporteur de la Commission des Finances, l'occasion de le faire.

Le logement reste la première priorité nationale et le restera jusqu'à ce qu'il soit mis fin à la situation actuelle de pénurie.

Le premier volet de la politique du logement est, bien sûr, celui du programme de construction de logements domaniaux. Le rapport que j'avais présenté au nom de la Commission des Finances sur le projet de Budget Rectificatif 2004 mentionnait les engagements du Gouvernement, présentés sous forme de tableau daté du 23 juillet 2004, et portant sur la construction et la livraison de 836 logements fin 2007 et plus d'un millier fin 2009. Le Conseil National avait estimé, je le rappelle, que ces chiffres étaient de nature à apporter une réponse appropriée aux besoins de logement des Nationaux. Résultat d'un effort soutenu, il devrait permettre en effet de réduire le nombre important de demandeurs faisant valoir des besoins légitimes.

Mais, depuis lors, un élément nouveau suscite l'inquiétude : le Gouvernement a fourni non pas un mais deux tableaux de construction de logements domaniaux, selon que la loi de déclassement de l'opération « Testimonio » est ou non votée. La Commission des Finances rappelle que le Conseil National ne peut être mis « au pied du mur » et contraint d'accepter tout projet de désaffectation à n'importe quel prix, comme d'ailleurs de nombreux élus l'avaient relevé l'an dernier en séance publique, et notamment le Président VALERI. Le Conseil National n'est pas opposé par principe ou par idéologie à la désaffectation d'un terrain au bénéfice d'un promoteur privé, pour autant que celle-ci comporte un échange équitable.

A ce sujet, il lui est apparu que l'échange « Poterie » est tout à fait acceptable, car il entraîne la réalisation d'un immeuble domanial sur les terrains « Malbousquet », il permet une opération de restructuration du quartier de la rue de la Turbie, il autorise le transfert provisoire du Cap Fleuri II en vue de sa rénovation complète ainsi que la construction d'un Club des Jeunes à l'Anse du Portier.

Mais aucun accord global ou par anticipation, aucun blanc-seing ne peut être donné par le Conseil National sur des désaffectations de terrains publics, contrairement à ce que semble vouloir le Gouvernement et qui reviendrait à priver le Conseil National de toute marge d'appréciation dans ce domaine. Tel est le cas de l'opération « Testimonio », où, après une analyse approfondie de la Commission des Finances, notre Assemblée a constaté qu'il existait des possibilités d'échange différentes de celles proposées initialement par le Gouvernement. Nous avons plus particulièrement relevé que cette opération gagnerait peut-être à être conduite sur d'autres bases urbanistiques, permettant une utilisation optimisée du terrain après révision du plan d'urbanisme de cette zone. C'est pourquoi le Conseil National souhaite qu'une réunion soit organisée à ce sujet avec le Gouvernement dès le mois de janvier prochain. Nous observons qu'en l'espèce, ce léger délai supplémentaire ne serait pas pénalisant pour le nombre de logements à réaliser durant la législature, puisque l'opération « Testimonio » serait de toute manière livrée après la fin 2007, et que les autres programmes immobiliers qui lui sont liés suivent leur propre rythme d'évolution. En outre, en l'absence de réalisation de l'opération « Testimonio » telle qu'envisagée par le Gouvernement, d'autres moyens d'offrir des logements pour les Monégasques pourraient être recherchés, par exemple par des acquisitions directes par l'Etat sur le marché immobilier.

D'une manière générale, la Commission des Finances n'est nullement hostile au principe des désaffectations de terrains publics pour la réalisation d'opérations de promotion immobilière privée, à la condition toutefois que l'intérêt public ne soit pas pénalisé, mais au contraire valorisé.

Pour ce faire, et à l'avenir, il est essentiel de procéder à une consultation entre plusieurs opérateurs lorsqu'une désaffectation de terrain public est envisagée. La transparence est la meilleure garantie de sauvegarde des deniers et du patrimoine de l'Etat. Si l'on peut admettre qu'il n'en ait pas été ainsi en l'espèce, du fait de la nécessité de revoir d'urgence à la hausse le programme de logements domaniaux, le Conseil National n'acceptera pas que la même procédure d'entente directe avec un opérateur soit utilisée dans le futur.

La Commission des Finances considère en tout cas la confirmation du chiffre de 836 logements – garanti par le Gouvernement l’an dernier et à de multiples reprises depuis lors – comme une condition nécessaire à son approbation du projet de Budget. Le Conseil National ne peut accepter de se voir imposer le vote d’un texte sous peine de porter la responsabilité de la non-réalisation d’un programme sur lequel le Gouvernement s’est fermement engagé.

Je tiens à rappeler que les logements domaniaux ne sont pas seulement un facteur de dépenses pour leur construction, mais constituent également un excellent investissement pour l’avenir et qu’ils débouchent aussi sur des recettes grâce aux loyers perçus et diminueront enfin la charge budgétaire nécessaire mais sans cesse croissante que constitue l’Aide Nationale au Logement.

L’accession à la propriété dans les immeubles domaniaux, autre priorité de notre programme, est également un facteur de recettes. C’est surtout la réponse attendue par un grand nombre de Nationaux qui souhaiteraient pouvoir devenir propriétaires dans leur Pays, ambition on ne peut plus légitime. Je tiens à rappeler que seulement 4% des Monégasques sont propriétaires à Monaco. Une première réunion avec le Gouvernement doit avoir lieu prochainement pour évoquer ce sujet. C’est, en soi, une bonne chose, mais je ne puis m’empêcher de relever qu’il aura fallu près de deux ans pour en arriver là, alors que nous avons trouvé dans les archives du Conseil National, en arrivant, un dossier juridique assez fourni qui aurait pu fonder nos premiers échanges de vues!

La réforme de la législation sur le secteur ancien d’habitation (révision de la loi n° 1.235) s’inscrit tout naturellement en complément de la politique du logement domanial. Elle aussi était au cœur de la campagne électorale de 2002 qui a porté au Conseil National la majorité qui est la nôtre. En réclamant une modification de cette loi dans un sens plus social, qui permette de sauvegarder le secteur protégé, le Conseil National a donc tout à fait conscience d’avoir les Monégasques derrière lui. Je ne rappellerai pas l’historique de ce dossier. Je relèverai seulement que le Conseil National, en amendant substantiellement le projet de loi gouvernemental, n’a fait que traduire en termes juridiques l’engagement pris devant les électeurs. Il a en outre, et comme il le fait toujours, écouté les différentes catégories de population concernées. Il considère que la priorité de location à accorder aux Nationaux, le renouvellement automatique des baux, la limitation des hausses de loyer en cas de renouvellement ou de nouveau bail et l’impossibilité de laisser un local vide de tout occupant constituent autant de mesures indispensables pour sécuriser les locataires et éviter

l’exode des enfants du Pays, situation hautement regrettable, car c’est un peu de l’esprit et de l’âme de Monaco qui s’en va. Nous y perdons en outre des forces vives, des personnes qui vivent et consomment sur place et qui ont contribué et contribuent à faire de Monaco ce qu’il est aujourd’hui. Cette « spirale » doit être interrompue. Tant que des solutions ne seront pas trouvées pour loger les personnes ayant des liens forts avec Monaco à des conditions préférentielles, c’est-à-dire proches des loyers de la région voisine, une législation protectrice des locataires doit être maintenue. Par la suite, il sera possible et bien entendu éminemment souhaitable de rendre aux propriétaires le plein exercice de leur droit de propriété. A cet égard, je tiens à rappeler que le Conseil National, consulté par le Gouvernement sur ce point, lui a adressé en réponse un premier schéma de ce que pourrait être le « secteur intermédiaire (ou « secteur mixte ») d’habitation » destiné au logement des enfants du Pays à des conditions financièrement compatibles avec leur situation. Il reste que le Conseil National, consulté, doit maintenant être entendu. Nous attendons impatiemment les décisions du Gouvernement sur ce point.

Nous en arrivons maintenant à nos appréciations sur la rigueur à géométrie variable du Gouvernement et sur la subjectivité de certaines dépenses. Nous l’avons déjà relevé pour le Budget Primitif 2004; cette affirmation vaut également pour le Primitif 2005. Je mentionnerai en tout cas quelques exemples dignes de retenir l’attention.

Le Conseil National est persuadé, il l’a déjà dit et répété l’an dernier, que des économies peuvent être effectuées par l’Automobile Club de Monaco, réduisant ainsi d’autant les subventions publiques que cette Association reçoit, tout en maintenant strictement la même qualité d’organisation des épreuves automobiles. Car les fonds de l’Automobile Club de Monaco sont dépensés sans transparence et les méthodes de gestion mises en œuvre sans clarté. Comment peut-on imposer aux associations, même petites, de respecter certaines règles dans les achats qu’elles font, et ne pas exiger au moins autant de rigueur pour une entité dont les marchés se montent parfois à des millions d’euros? Le Conseil National est très attaché aux épreuves automobiles, notamment le Grand Prix, qui ont lieu en Principauté, attirent des milliers de visiteurs – même s’il faut déplorer une baisse de fréquentation du Grand Prix Automobile de 22% sur quatre ans – et font rayonner partout le nom de Monaco. Au demeurant, il tient à rendre un hommage particulier aux nombreux bénévoles qui donnent de leur temps et de leur expérience pour permettre le bon déroulement de ces épreuves qui, sans eux, ne pourraient avoir lieu.

Que l'on ne se trompe donc pas de débat : il ne s'agit pas, contrairement à l'idée qu'accréditent complaisamment certains, d'une querelle de personnes. Il s'agit d'appliquer aux fonds publics des méthodes de gestion saines et transparentes. L'an dernier, le Conseil National avait insisté auprès du Gouvernement pour que la lumière soit faite sur les méthodes de gestion de l'Automobile Club et, le cas échéant, que celles-ci soient modifiées dans un souci de ce que l'on peut appeler la « bonne gouvernance d'entreprise ». Le Gouvernement avait répondu au Conseil National qu'un audit serait demandé à la Commission Supérieure des Comptes. Cet audit fait donc suite aux préoccupations exprimées par le Conseil National; quelle n'a pas été notre surprise, dès lors, de constater que le Gouvernement a refusé de le remettre à notre Assemblée, se contentant de nous adresser quelques commentaires, forcément peu déterminants dans la mesure où le document qui leur sert de base ne nous est pas connu! Répétons-le donc aujourd'hui : il n'est pas acceptable que l'Automobile Club, compte tenu de son Budget et des fonds publics qui lui sont alloués (6,5 M€ en 2002, 7,8 M€ en 2003, 11,3 M€ pour 2004 et 8,6 M€ prévus en 2005) puisse continuer à choisir ses fournisseurs en toute opacité. Cette situation de « l'avenir, nous apporter la confirmation formelle de la mise en place d'un dispositif garantissant la transparence de l'octroi des marchés de l'ACM. Quoi qu'il en soit, le Conseil National doit absolument être rendu destinataire dans son intégralité du rapport de la Commission Supérieure des Comptes qui est le résultat de l'action que notre Assemblée avait conduite l'an dernier sur ce dossier.

Sauf à ce que le Gouvernement apporte des garanties que l'ACM appliquera des règles claires de mise en concurrence de ses fournisseurs et de rigueur dans l'utilisation des crédits publics alloués, j'invite le Conseil National à rejeter l'inscription contenant la subvention de l'Automobile Club.

D'autres dépenses publiques ou subventions ont attiré l'attention de la Commission des Finances. C'est ainsi que le « Monaco Dance Forum » reçoit, en 2004, une subvention de 2,3 M€ de ; cette manifestation est biennale et reçoit, les années où elle n'a pas lieu, 400.000 €. A titre d'exemple, 2,3 M€, c'est une somme supérieure au Budget de fonctionnement de notre Parlement, frais de personnel compris! Autant les « Ballets de Monte-Carlo », grâce en particulier au dynamisme et au talent de leur Directeur Jean-Christophe MAILLOT, sont aujourd'hui une institution culturelle prestigieuse, largement connue et reconnue à l'étranger et qui engendre des recettes de billetterie importantes sans compter les retombées indirectes en termes de prestige et de notoriété, autant le « Monaco Dance Forum » apparaît aujourd'hui comme

un événement assurément de très grande qualité, très innovant, mais tourné vers un public spécialisé et restreint. La Commission des Finances n'est pas opposée à la poursuite de cette manifestation que l'on ne peut toutefois pas classer dans les investissements rentables, mais s'il fallait obstinément rechercher des économies budgétaires, l'organisation du « Monaco Dance Forum » tel qu'il est aujourd'hui et avec le coût qui en résulte, peut-il demeurer au rang des priorités? Pour le prix de la subvention au « Monaco Dance Forum », on peut servir l'aide sollicitée pour les retraités monégasques de la CAMTI/CARTI, compenser l'inéquité de la retraite des anciens agents du CHPG monégasques ou résidents en Principauté, renforcer le personnel soignant du Cap Fleuri, accorder à certaines associations telles que l'AMAPEI le supplément de subvention – 100.000 € – qu'elles se sont vu refuser, organiser le concert des jeunes, assurer une meilleure information du public notamment par la retransmission des séances du Conseil National sur le canal local de télévision, et bien d'autres choses encore. J'arrête là ma liste.

La même question se pose à propos du Laboratoire de l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique. Des locaux sont mis à la disposition de cette Institution, Quai Antoine 1^{er} et une subvention supérieure à 1 million d'euros lui est octroyée. C'est un luxe budgétaire que l'on peut comprendre que le Gouvernement veuille s'offrir, mais certainement pas au détriment d'actions essentielles sur lesquelles nous regrettons de constater que le Gouvernement traîne les pieds.

C'est la même impression de « largesse dans la dépense » que la Commission des Finances a éprouvée en considérant le financement par l'Etat de la rénovation de la Salle Garnier, à hauteur de près de 20 M€ hors taxes. Ce qui est certain, c'est que la SBM, propriétaire du bâtiment, n'aura assumé que bien moins de la moitié du coût de sa remise en état. Le Conseil National aimerait que le Gouvernement mette autant de volonté à éviter certaines dérives de la SBM en matière de politique sociale qu'à subventionner cette société pour des travaux qu'elle réalise sur son domaine.

C'est précisément dans le domaine de la politique sociale qu'il semble à la Commission des Finances que certaines décisions sont attendues.

L'an dernier, le Conseil National avait beaucoup insisté sur un ensemble de mesures ayant trait au respect de la priorité nationale. En réponse, le Gouvernement avait donné un certain nombre d'assurances, notamment celle de rappeler aux sociétés dans lesquelles l'Etat est actionnaire la nécessité de veiller au bon respect de la loi. Malheureusement, il est apparu, au travers de cas concrets, que le problème était loin d'être réglé. C'est

également un domaine où la transparence est indispensable et où il est essentiel de permettre aux personnes qui se sentiraient lésées de faire valoir leur point de vue. C'est pourquoi le Conseil National avait proposé la création d'une Commission de la priorité nationale. Cette idée demeure plus que jamais d'actualité et les raisons exprimées par le Gouvernement pour en refuser la création ne nous ont toujours pas convaincus. Il n'y a que des avantages à donner la possibilité de régler à l'amiable entre responsables concernés les cas qui se présentent. On éviterait ainsi de laisser s'installer chez certains Nationaux un sentiment de frustration, voire d'injustice, bien souvent lié à l'impression de n'avoir pas été écoutés par ceux qui sont pourtant responsables de l'application de la loi.

A la demande pressante du Conseil National, le Gouvernement avait accepté d'étudier des mesures en faveur du premier emploi des Monégasques. Or, nous avons été surpris d'apprendre qu'un poste de la Cellule « emploi-jeunes », pourtant budgétisé, n'était pas encore pourvu. En outre, les mesures d'exonération prévues se traduisent par une inscription budgétaire de 67.000 € par an, ce qui correspond à quelques emplois aidés durant une période limitée à trois mois. Le Conseil National ne croit pas à l'efficacité de ces « mesurette » et demande au Gouvernement de revoir sa copie s'il veut sincèrement aider nos compatriotes à trouver du travail dans le secteur privé. Pourquoi un tel manque d'ambition pour les Monégasques? Apparemment, il a été plus facile de convaincre l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe de reconnaître la légitimité des mesures en faveur des Nationaux que le Gouvernement de la Principauté lui-même! Le Conseil National demande des mesures fortes et une communication forte. Les employeurs devraient être aidés pendant au moins deux ans par l'exonération des charges sociales. Seules de véritables mesures incitatives peuvent avoir un caractère déterminant.

Deux autres mesures à caractère social tournées vers les Nationaux sont attendues dans les meilleurs délais :

- Tout d'abord, la création d'une aide spécifique destinée à compenser la cotisation pour l'assurance maladie (CAMTI) due par les retraités monégasques de la CARTI (Caisse des travailleurs indépendants), cotisation qui absorbe parfois la totalité de la pension de retraite servie.
- Ensuite, l'instauration d'une « allocation de résidence » versée aux retraités du Centre Hospitalier Princesse Grace résidant à Monaco et destinée à compenser la différence entre le montant de leur retraite et celle qu'ils auraient touchée, à traitement d'activité comparable, s'ils avaient été fonctionnaires.

Rappelons que cette seconde mesure fait partie des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de l'étude et du vote de la loi de désaffectation destinée à permettre la réalisation du projet de clinique privée dénommée « Institut Monégasque de Médecine du Sport » (IM2S).

D'autres engagements concernant la politique de santé avaient été pris par le Gouvernement à cette occasion. Ils concernent essentiellement le Centre Hospitalier Princesse Grace et la Résidence du Cap Fleuri. Qu'il me soit permis d'y revenir brièvement.

Tout d'abord, la création d'un « service porte » destiné à désengorger les urgences avait été décidée. Les travaux devaient être entamés en octobre et achevés en juin 2005. Le Conseil National demeurera très vigilant sur le respect de ce calendrier.

Le Gouvernement s'était engagé également à restructurer l'Hôpital sur la base du « scénario 5 ». La question de la réalisation ou non de « l'extension sud » devrait se poser à cette occasion. Globalement, le Conseil National attend du Gouvernement avant la fin du 1^{er} trimestre 2005 un projet d'ensemble définissant, à partir des besoins de la population monégasque et environnante, le programme des travaux de restructuration et leur planning de réalisation et de financement. L'excellence dans l'indispensable et non pas l'abondance dans le superflu : tel est le principe qui devrait présider à la programmation du nouvel hôpital. Tout ce qui va au-delà de ce concept d'ensemble doit être bien pesé, et sans doute examiné comme un « second volet optionnel » compte tenu des coûts de construction et d'entretien.

L'organisation d'une concertation portant sur la mise en œuvre du nouveau système de tarification médicalisée avait également fait l'objet d'un engagement du Gouvernement. Cette concertation est plus que jamais nécessaire; il devrait en être de même, auprès des professionnels du secteur libéral, pour ce qui concerne la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) si elle était appelée également à s'appliquer à Monaco.

S'agissant du Cap Fleuri II, il est attendu que la restructuration débute dès le 1^{er} trimestre de l'année prochaine, grâce au transfert des personnes âgées dans les locaux provisoires de l'avenue du Port. Afin d'éviter les pertes de temps, la Commission des Finances a expressément demandé au Gouvernement que les études de reconstruction du bâtiment du Cap Fleuri actuel soient conduites en même temps que l'édification du bâtiment temporaire de l'avenue du Port. Ainsi, les travaux pourront débiter sitôt le relogement provisoire effectué. La Commission des Finances a également émis le souhait pressant – comme elle l'a fait par ailleurs, dans

le cadre de l'examen du projet de désaffectation dit « de la Poterie » – que le Gouvernement puisse procéder à l'achat, plutôt qu'à la location, des terrains du 5-7, avenue du Port. Il serait en effet intéressant de pouvoir procéder, une fois terminé le relogement du Cap Fleuri, à une opération immobilière domaniale comportant, par exemple, l'édification de bureaux, de surfaces commerciales, industrielles ou associatives, ou encore, éventuellement, de logements. En attendant, un renforcement du personnel soignant et de « nursing » affecté aux personnes âgées paraît être une priorité sur laquelle nous attendons des décisions positives du Gouvernement.

Outre la politique sociale, la sécurité des biens et des personnes a toujours été au cœur des préoccupations du Conseil National. Le dispositif de surveillance vidéo de la voie publique, qui était déjà reconnu à juste titre comme particulièrement efficace, doit devenir encore plus performant grâce à la technologie numérique. Nous attendons du Gouvernement qu'il confirme son accord pour que ce changement soit réalisé dans les délais les plus brefs, et si possible n'excédant pas un an. L'une des premières libertés est de vivre en sécurité, c'est l'un des atouts majeurs de notre Pays et le Conseil National appuiera tous les projets d'équipement ayant cet objectif, dans le respect, bien sûr, des libertés publiques auxquelles nous sommes fortement attachés.

L'examen de ce projet de Budget 2005 a également conduit la Commission des Finances à formuler un certain nombre de souhaits portant sur ce que j'appellerai des mesures de bonne administration publique.

Je ne vous surprendrai sans doute pas en vous indiquant que nous avons tout d'abord porté notre attention sur la manière dont le Centre de Presse exerce ses activités. Certes, depuis le vote, en juin 2003, d'une résolution demandant la retransmission intégrale sur le canal local des séances publiques de notre Assemblée, quelques avancées ont été obtenues, mais le problème de fond reste entier. Si les activités gouvernementales font l'objet d'amples comptes rendus télévisuels, celles du Conseil National sont, en revanche, réduites à leur plus simple – et plus brève – expression, alors que, bien souvent, des événements à caractère récréatif ou ludique bénéficient de temps d'antenne substantiels, excellente chose en soi. Je voudrais citer deux exemples : le Centre de Presse rend compte d'une conférence de presse du Gouvernement en 22 minutes, et d'une Conférence du Conseil National en moins de deux minutes. Et lorsque le Conseil National organise un « point presse » pour faire suite à la visite en Principauté des parlementaires français du Groupe d'amitié France-Monaco, le Centre de Presse est le seul média local à ne pas être présent. Il

y a là une forme de censure à l'égard du Parlement élu par les Monégasques, indigne d'un pays moderne comme la Principauté.

Le Centre de Presse est celui de l'Etat et il a donc vocation à couvrir les activités du Gouvernement comme celles du Conseil National.

Pour sortir de cette situation consternante, l'une des pistes possibles serait de conférer au Canal local une autonomie éditoriale et de gestion qui tendrait à en faire une véritable chaîne d'information locale susceptible de diversifier ses programmes et de rechercher des partenariats. Un cahier des charges définissant une déontologie visant une information impartiale devrait être établi. Dans quel autre Pays, en effet, voit-on une chaîne audiovisuelle gérée par des fonctionnaires d'Etat? Le Conseil National attend du Gouvernement qu'il fasse connaître ses options sur ce point.

A titre d'exemple, au moment où ce rapport est rédigé, nous ne savons pas si le Gouvernement a décidé de diffuser sur le canal local l'ensemble du débat public concernant la réforme de la loi n° 1.235 sur le secteur protégé, c'est pourtant un sujet majeur.

En l'état des considérations que je viens d'exposer, et faute d'engagements déterminants du Gouvernement sur le fonctionnement du Centre de Presse et le Canal local, je recommande au Conseil National de rejeter le chapitre budgétaire consacré au Centre de presse.

Elargissant ce propos, le Conseil National appelle le Gouvernement à définir une véritable politique de l'audiovisuel qui permette de mettre en valeur sur les ondes l'image et les activités de la Principauté, à destination tant des personnes de passage que des Monégasques ou Résidents. Rendons-nous à l'évidence : aujourd'hui, la plupart des villes moyennes disposent de leur radio d'information locale. Et nous, qui sommes une ville mais également un Etat avec tous ses attributs internationaux, nous n'avons rien! Cette situation de carence est d'autant plus inacceptable et ne peut que desservir la Principauté.

En ce qui concerne la Fonction Publique, le groupe de travail mixte Gouvernement / Conseil National, conduit, du côté de notre Assemblée, par mon Collègue Alexandre BORDERO, s'est réuni à deux reprises cette année. En 2004, deux revalorisations de la valeur du point d'indice ont été établies, afin de prendre en compte l'inflation comme le souhaitait le Conseil National. Le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires ne doit pas être lié à leurs avancements. N'oublions pas les retraités. Des mesures concrètes restent, à l'heure actuelle, attendues sur les déroulements de carrière et la mise au point de critères de recrutement à la fois efficaces et impartiaux.

Le groupe de travail devrait aussi se réunir en début d'année prochaine pour évoquer la question des personnels non titulaires de l'Administration. Une attention particulière devra, à cette occasion, être apportée à la situation des personnels administratifs de la Sûreté Publique. En effet, ceux-ci ne bénéficient pas de perspectives de carrière satisfaisantes et se voient appliquer des règles différentes de celles des personnels chargés d'activités policières proprement dites. Le Conseil National réitère sa demande pour que de nouveaux organigrammes favorisant le recrutement à un niveau adéquat et le déroulement de carrière des personnels administratifs de la fonction publique policière soient établis et appliqués.

Au sujet de l'Education, je voudrais tout d'abord souligner un point positif : suite aux très fermes protestations du Conseil National, le Gouvernement a finalement accepté de ne plus retarder la mise en route de l'opération « La Cachette », indispensable au relogement de l'Ecole Plati. Les parents des jeunes élèves et la remarquable équipe pédagogique de cet établissement peuvent être soulagés.

Par ailleurs, le Conseil National attend toujours du Gouvernement de recevoir sous forme de projet de loi le texte tendant à modifier la loi actuelle sur l'éducation. Il rappelle le travail considérable effectué par la Commission de l'Education et de la Jeunesse sur le texte du projet gouvernemental, avant que celui-ci ne soit retiré. Les mois qui se sont écoulés démontrent bien que l'affirmation du Gouvernement selon laquelle le Conseil National n'aurait fait dans sa proposition que singer le texte gouvernemental n'est pas exacte.

Un point plus spécifique a été évoqué lors des séances de travail avec le Gouvernement : celui des dérogations scolaires. Actuellement, aucune grille de critères connue des demandeurs ne préside à l'examen de ces dérogations. Le Conseil National estime indispensable d'appliquer aux dérogations scolaires les principes de transparence et d'objectivité nécessaires au fonctionnement des services publics. En ce sens, le Gouvernement nous a communiqué en séance privée quelques éléments de procédure, que je me permets de citer brièvement :

1. Les demandes sont reçues à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports jusqu'au 15 juin.
2. Un accusé de réception est donné avec une demande de documents à remplir.
3. Au 15 juin : connaissance des places disponibles par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, quelques places conservées pour d'éventuels prioritaires arrivant durant l'été.
4. Les dérogations de secteurs sont traitées en priorité.

5. Des dérogations sont accordées aux locataires des logements domaniaux de Cap d'Ail.
6. Une régularisation des élèves précédemment logés à Monaco et venant de déménager (droit au maintien) est opérée.
7. Les demandes de quelques institutions : Académie de Musique, sportifs, Petits chanteurs sont prises en considération.
8. Il est tenu compte de la 1^{ère} date d'embauche des parents en Principauté.
9. Le regroupement des fratries est privilégié.
10. Il est tenu compte du nombre de demandes déjà formulées précédemment.
11. Enfin, le Gouvernement applique l'engagement qu'il a pris l'an passé de mieux maîtriser les effectifs.

La Commission des Finances attend du Gouvernement qu'il confirme publiquement les critères que je viens de citer et, si possible qu'il les affine encore. Toujours dans un souci de clarté à l'égard des parents d'élèves et des élèves, la décision d'octroi des dérogations devrait désormais relever d'un organisme collégial tel que le Comité de l'Education Nationale ou une délégation de celui-ci.

Au titre des mesures de bonne gestion, le Conseil National appelle le Gouvernement à s'interroger sur la pertinence de certaines orientations du Grimaldi Forum. Il apparaît en effet que le chiffre d'affaires de cette société est en baisse du fait du ralentissement d'activité des congrès. Mais les tarifs, eux, poursuivent leur hausse. Compte tenu du contexte économique, de l'importance du secteur des congrès et des salons pour la Principauté, du montant très important des subventions octroyées par l'Etat et de la concurrence accrue dans ce secteur, ne serait-il pas judicieux de revoir les tarifs de manière à les rendre plus attractifs ?

A plusieurs reprises déjà, ici même, nous avons traité de la question de l'épuration des fumées de l'usine d'incinération de la SMA. Sur un sujet qui touche d'aussi près la qualité de vie, mais aussi sans doute la santé, de tous ceux qui fréquentent Monaco à quelque titre que ce soit, la négligence et l'attentisme seraient très malvenus. Le Conseil National a marqué sa satisfaction que le Gouvernement inscrive l'an prochain les crédits nécessaires à la mise en conformité de l'usine aux normes européennes, comme il le demandait depuis le début de cette législature. Il demande toutefois la communication du détail précis des travaux envisagés et de la justification des choix techniques retenus. Afin qu'il soit pleinement rassuré dans le futur, le Gouvernement devrait s'engager également – ainsi que le Conseil National l'a déjà demandé – à mettre en place une

surveillance constante des rejets de gaz dans l'atmosphère par un organisme techniquement compétent et indépendant. Bien entendu, les résultats devraient faire l'objet d'une diffusion, dans le souci de vérité et de transparence qui doit désormais sous-tendre l'ensemble des politiques publiques. Il en va, en l'occurrence, de la santé de tous, et c'est important !

Au cours des derniers mois, le Conseil National a eu l'occasion de marquer à plusieurs reprises sa préoccupation quant au maintien de la paix sociale à la SBM. Celle-ci est un des éléments-clés du succès de cette société, comme, du reste, de la Principauté en général.

La paix sociale est donc un bien précieux qu'il convient de ne pas gâcher.

Or, depuis son élection, le Conseil National a mis en garde le Gouvernement à plusieurs reprises contre les risques de dégradation sérieuse des relations de travail au sein de la SBM. Certains clignotants se sont mis au rouge. Des salariés avaient menacé de se mettre en grève le jour du Gala de la Croix Rouge. Le Président du Conseil National avait appelé les salariés à renoncer à cette grève, ce qui avait été fait, et la Direction de la SBM à entamer des négociations avec la volonté d'aboutir à un consensus. Néanmoins, aujourd'hui, le climat demeure tendu. La SBM est une société prospère, qui investit beaucoup : si l'on additionne les investissements dans la construction de l'Hôtel du Larvotto, l'achat des parts de la Société américaine « Wynn » et celui de l'Hôtel Balmoral, on aboutit à un chiffre de 270 M€ environ. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Et nous comprenons d'autant moins que la société ne fasse pas davantage d'efforts en faveur de ses salariés les moins favorisés, auxquels elle chicane les effets de l'augmentation du SMIC intervenue au 1^{er} juillet 2004.

Je m'adresse au Gouvernement, en répétant ce que tout le monde sait : l'Etat est majoritaire au sein de la SBM. Cette situation ne donne pas au Gouvernement vocation à gérer directement cette société; en revanche, l'Etat étant garant de l'intérêt général, le Gouvernement doit éviter certaines dérives de la politique de la SBM dans le domaine du personnel qui seraient préjudiciables à tous, à l'intérieur comme à l'extérieur de cette prestigieuse société.

Lors de la dernière réunion de la Commission Mixte de coopération avec la SBM, le 12 novembre dernier, les représentants du Conseil National, n'ont pas manqué de rappeler aux dirigeants de cette société comme au Gouvernement la nécessité d'aboutir à un accord qui laisse augurer d'une paix sociale durable.

Sur ce sujet essentiel, le Conseil National attend du Gouvernement qu'il s'engage à jouer pleinement son rôle qui est de définir des orientations et de fixer des limites.

En l'état de ces constats, et faute d'une déclaration du Gouvernement qui nous donnerait tout apaisement sur ce point, j'invite le Conseil National à rejeter symboliquement le crédit de 150.000 € concernant la manifestation de réouverture de la Salle Garnier. C'est en effet le seul crédit de dépenses qui ait un rapport direct avec le fonctionnement de la SBM.

Finalement, beaucoup de problèmes évoqués dans mon rapport auraient pu être évités ou résolus si le Gouvernement se montrait davantage « à l'écoute » des besoins exprimés par la population, et que nous, élus, avons la charge et le devoir de relayer.

Le Gouvernement doit changer de méthode et donner plus de place au dialogue et à la concertation, mais à une concertation qui précède les décisions, faute de quoi elle n'aurait plus aucun sens. L'absence de réunion d'un certain nombre de Commissions mixtes montre que nous ne sommes pas encore sur la bonne voie.

A ce sujet, le Conseil National a eu l'occasion, en réunion privée, de manifester sa vive réprobation d'avoir appris fortuitement la prorogation du contrat de concession de la SMEG, sans consultation de la Commission mixte des concessions de services publics, qui doit pourtant être saisie de tout projet de modification d'une concession. C'est inadmissible et nous attendons du Gouvernement des engagements publics que ceci ne se reproduira plus. Les concessions de service public, c'est important pour la vie des Nationaux et des résidents... cela fait partie de leur vie quotidienne. Et c'est aussi une source importante de revenus pour le Budget de l'Etat. Le Conseil National doit donc, grâce notamment à sa participation à cette Commission, recevoir toutes les informations voulues et les éléments d'appréciation grâce auxquels il pourra exercer pleinement ses compétences budgétaires.

Un autre exemple significatif montre la nécessité de cette concertation : celui des délaissés SNCF. Le Gouvernement a indiqué au Conseil National que l'établissement scolaire à construire sur les délaissés serait un Lycée Technique. De son côté, la réflexion de la majorité des élus s'orientait plutôt vers l'édification d'un collège, car cela permettrait de faire bénéficier des enfants plus jeunes d'un établissement plus moderne, plus fonctionnel et mieux intégré dans le tissu urbain.

Les échanges de vues avec le Gouvernement ont montré qu'en fait, la surface réservée au sein des délaissés n'autorisait la réalisation que d'un établissement scolaire d'environ 500 élèves et rendait donc impossible l'édification d'un Collège devant accueillir 1.200 élèves.

S'il n'y a plus de choix possible, pourquoi le Gouvernement vient-il nous demander notre avis?

A l'évidence, il y a erreur sur la méthode : la concertation aurait dû débiter au moment des grands choix d'implantation sur les délaissés. Il n'est pas certain, en effet, que les priorités prises en compte pour ce futur aménagement, et qui se sont traduites par des « réservations » de surfaces, justifiaient que l'on limite la superficie de terrain dévolue au futur établissement d'enseignement au point de ne plus avoir de choix réel quant au type d'établissement d'enseignement qui pourrait y être édifié.

Si l'on veut qu'elle ait un sens et une efficacité, la concertation Gouvernement - Conseil National doit avoir lieu le plus en amont possible sur les grands sujets qui intéressent la vie du Pays et la situation des Nationaux. Comme je l'ai dit lors du Budget Rectificatif 2004, nous devons former une équipe pour faire gagner Monaco !

En conclusion, je voudrais, en tant que Rapporteur de la Commission des Finances, recommander à chaque Conseiller National de déterminer l'orientation de son vote sur ce projet de Budget Primitif 2005 en fonction de la nature et de la qualité des réponses que le Gouvernement aura apportées sur les sujets politiques essentiels, à savoir notamment :

- Le respect de l'engagement du Gouvernement sur la livraison de 836 logements domaniaux avant la fin 2007.
- Le respect de la priorité nationale et les mesures qui s'imposent pour y parvenir.
- L'application effective début 2005 des mesures compensatoires pour les retraités monégasques de la CARTI et ceux du Centre Hospitalier Princesse Grace.
- La transparence et le contrôle de l'emploi des subventions publiques.
- L'engagement du Gouvernement de garantir le respect de l'intérêt général au sein de la SBM.
- Les mesures tendant à améliorer les recettes de l'Etat par la dynamisation de l'économie.

La défense de l'intérêt général, c'est l'objectif commun qui passe par une concertation sincère et respectueuse des équilibres institutionnels. C'est le devoir du Gouvernement et c'est le mandat reçu par le Conseil National du fait du vote des Monégasques et des priorités que ce vote a exprimées.

Le Conseil National est favorable à la concertation, nous l'avons prouvé. Le contrat de confiance qu'implique un vote positif nécessite cependant plus que jamais des engagements déterminants du Gouvernement. Consensus sur les objectifs prioritaires et garanties sur les méthodes sont indispensables.

Notre position sur ce budget doit être porteuse d'un message simple et clair pour les Monégasques. Approuver ce budget signifierait : le Gouvernement a pris en compte votre vote et adapte sa politique aux priorités qui sont les vôtres. Comme nos électeurs nous font confiance – et ce contrat-là est au cœur de notre mission d'élus – nous ne prendrons pas le risque de les décevoir ou de les induire en erreur par manque de vigilance ou par naïveté.

La recherche du consensus par la concertation en est à son heure de vérité.

Vous avez entendu les demandes légitimes du Conseil National, mais aussi ses craintes.

Nous attendons du Gouvernement des assurances et des engagements.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CUCCHI pour votre excellent rapport qui a parfaitement synthétisé les grandes questions que nous entendons voir aborder dans le cadre de ces débats budgétaires et pour lesquelles nous attendons des avancées, qui a parfaitement rappelé aussi, les principales priorités pour notre Assemblée.

Je passe à présent la parole à Monsieur Vincent PALMARO, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers du Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je partage les analyses et conclusions du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui vient de vous être présenté.

Je n'y reviendrai pas sinon pour souligner que j'estime fondamentales les solutions apportées aux différents aspects des problèmes de logement, de la priorité nationale mais aussi de la protection de la santé, de l'accueil réservé à nos aînés ainsi qu'à nos jeunes.

Je n'oublierai pas non plus la recherche de transparence budgétaire et bien sûr le maintien réel des grands équilibres financiers de notre pays.

Mais le Président VALERI m'a incité à mener une réflexion à caractère prospectif sur Monaco et son économie. Je vous livre aujourd'hui l'état actuel de ma réflexion. Evidemment, nous allons être en décalage avec le rapport que l'on vient d'écouter. Le rapport que l'on vient d'écouter – oh combien important! – traite des problèmes d'une tranche de vie de douze mois et dans

une approche prospective, on a bien sûr un horizon beaucoup plus éloigné. Vous voilà prévenus.

Je vous livre donc aujourd'hui l'actuelle réflexion que j'ai pu mener.

En examinant la situation actuelle et à venir de la Principauté, je constate que Monaco connaît la fin d'une période faste qui l'avait mis plus longtemps que d'autres pays à l'abri des grands remous de l'économie mondiale. D'une manière symbolique, le 11 septembre 2001 a marqué le début d'une ère nouvelle. Désormais la Principauté doit faire face au mouvement de redistribution des richesses et des pouvoirs économiques entre les Etats-Unis du Nord, l'Europe et l'Asie.

Pour maintenir et développer sa prospérité, la Principauté doit donc se doter de moyens nouveaux.

Ces dernières décennies, notre économie a prospéré pour l'essentiel grâce à l'activité immobilière, au tourisme et à l'accueil de résidents fortunés.

Ces moteurs économiques paraissent aujourd'hui proches de certaines limites. Monaco doit donc à la fois reculer ces limites et se créer des opportunités nouvelles.

Ces opportunités sont probablement à rechercher, comme le propose le Gouvernement, dans la promotion des entreprises à haute valeur ajoutée. Mais pour développer le tissu des entreprises dans les secteurs de pointe, il faut d'abord, comme l'a rappelé le Rapporteur à l'instant, moderniser notre droit des sociétés.

Il faut aussi préserver à ces entreprises un système fiscal qui ne tonde pas le mouton avant que n'ait poussé la laine. Pourtant ces efforts seraient stériles si au préalable nous n'avions pas garanti à ces activités un espace qui puisse les accueillir dans des conditions économiques normales. Car c'est là, pour Monaco, le défi du XXI^{ème} siècle. Le défi qui conditionne notre développement, notre prospérité, notre bien-être pour les décennies à venir, c'est celui de l'espace.

Avec ses 2 km², le territoire de la Principauté est presque saturé. Cette saturation serait d'ailleurs totale depuis longtemps si la sagesse et la vision du Prince Souverain n'avait permis, il y a une quarantaine d'années, la réalisation du secteur de Fontvieille, ces quelques 22 hectares gagnés sur la mer.

Demandons-nous un instant ce que serait aujourd'hui Monaco, si Fontvieille n'existait pas. Où se logeraient les nationaux et les enfants du Pays? Où les entreprises trouveraient un ballon d'oxygène? Où se situeraient certaines Directions et Services de l'Etat? Où serait implanté l'héliport? Où le football monégasque pourrait-il se produire? La liste est encore très longue parce qu'il est vrai que tous les problèmes soulevés par les discussions budgétaires et d'autres, tous ces

problèmes relèvent des solutions que nous pourrions apporter à la saturation du territoire. Qu'il s'agisse d'accueillir la croissance normale de la population, d'assurer à des conditions acceptables nos nationaux et les enfants du Pays de développer la promotion privée, support incontestable de notre prospérité économique. Qu'il s'agisse encore d'implanter des entreprises à haute valeur ajoutée, de développer le tissu commercial mais aussi qu'il s'agisse de moderniser et d'adapter aux besoins de la Principauté nos équipements de santé, d'accueil de nos aînés et d'éducation de nos jeunes, qu'il s'agisse enfin de maintenir ou de créer des poumons d'espaces verts au cœur de la cité tout en évitant la congestion due à la circulation automobile.

Oui, tout cela et j'en passe, nous renvoie à la nécessité impérieuse et urgente de dégager des espaces nouveaux. Comment dégager des espaces? Pour certains, on l'a vu ces dernières années récemment encore, la solution passe par un urbanisme vertical. A terme, le paysage urbain de Monaco cousinerait avec les gratte-ciel de Hong-Kong et de Manhattan. Pour beaucoup, ce n'est pas la bonne solution car cela aboutirait à l'altération définitive de notre paysage, mais aussi à la dégradation d'un mode de vie fait de mixité sociale dans une cité qui a su conserver taille humaine, cette cité à laquelle, autour de leur Prince, les Monégasques, mais aussi j'en suis sûr les résidents, sont tous profondément attachés. Je crois au contraire qu'il faut rechercher les solutions d'avenir dans la création d'un vaste territoire nouveau et cela grâce à la prévoyance du Prince qui a permis à Monaco d'assurer dans le cadre des conventions maritimes internationales sa souveraineté sur nos eaux territoriales.

Désormais, celles-ci couvrent près de 45 km², dont 15 environ de territoire maritime juridiquement constructible. C'est là que se trouve le futur de Monaco. Chacun sait que de nombreux projets existent. Au présent budget lui-même, est lancé le financement de l'étude du projet « Lagon », complexe résidentiel réalisé sur la mer jusqu'à 100 mètres de profondeur; mais les projets semblent se multiplier sans passage à l'acte et le temps presse.

Alors, avec le concours de spécialistes de ce type de réalisation, et en m'appuyant sur ma propre expérience professionnelle de l'ingénierie financière, je me suis livré à une première évaluation de ce qui serait souhaitable, en même temps que techniquement possible et financièrement supportable. Ce qui est souhaitable, c'est de lancer la réalisation, sur les 20 ou 30 prochaines années, mais très vite, suivant le rythme de nos besoins et en contrôlant notre taux de croissance bien sûr, la réalisation d'un nouveau territoire gagné sur la mer, dont la superficie pourrait, à terme, doubler, ou presque, l'actuelle superficie de la Principauté. Ce qui est

souhaitable, c'est que ce projet soit couvert par un plan d'urbanisme approprié, qui permette à la fois de maintenir la mixité sociale ainsi que l'interpénétration entre les lieux de résidence, de loisirs, de commerce et d'affaires.

Ce projet devrait ouvrir un champ d'action considérable à la promotion privée tout en conservant à l'Etat, à des conditions économiques avantageuses, la possibilité de construire des logements accessibles à des revenus modestes, mais aussi de réaliser les équipements publics indispensables dans tous les domaines de la vie pour assurer les besoins de l'ensemble de la population ainsi que le rayonnement de la Principauté. Et tout cela en améliorant l'équilibre et la santé de nos finances publiques grâce aux recettes directes et indirectes générées pas ces réalisations. Comme chacun sait, quand le bâtiment va, tout va !

Ce qui est dès aujourd'hui techniquement possible en faisant appel à des solutions connues dont les coûts sont significatifs, c'est de construire en deux ou trois modules successifs un ensemble d'une surface de l'ordre de 160 hectares, appuyé sur des piliers. Cet ensemble serait conçu pour ouvrir un vaste lagon avec une large place pour permettre aux gros paquebots l'accès au port actuel et en maintenant la qualité, la proximité de la mer pour l'urbanisation existante. Dans l'épaisseur de cette plateforme, soit environ une vingtaine de mètres au 2/3 immergés, seraient aménagés des espaces de parking, le passage des réseaux, voire les espaces de circulation, notamment pour les transports collectifs. Ce dispositif faciliterait les aménagements de surface et limiterait au maximum les pollutions extérieures, exigence de plus en plus impérieuse. Or, ce nouveau territoire peut être réalisé sans mettre en difficulté les finances de l'Etat, c'est d'ailleurs la condition-même de réalisation de ce projet, car la dépense nécessaire pour le réaliser est considérable et se chiffre en milliards d'euros et, même en étalant le processus dans le temps par une certaine modularité, ce coût reste hors de portée des budgets. C'est là, Mesdames et Messieurs, qu'en me fondant sur l'avis de spécialistes de ce type de projet, je propose de recourir au financement de cet ensemble par les capitaux de la promotion privée. Et cela est possible car il existe actuellement dans le monde une masse énorme de capitaux disponibles en recherche d'investissements. Ces investisseurs obtiendraient, certes, en contrepartie, la propriété de la moitié de la surface foncière déjà viabilisée avec les espaces de parkings souterrains, mais la Principauté disposerait alors en pleine propriété, pratiquement sans bourse déliée et bien sûr sans toucher au Fonds de Réserve, d'un foncier total de 80 hectares, près de 4 fois Fontvieille avec parkings et sous-sols équipés. A partir de cette base foncière et en investissant sur son budget au rythme actuel, l'Etat pourrait faire face

au besoin progressif en logement domanial, à la réalisation des équipements publics, à la mise en place de structures d'accueil pour les entreprises porteuses de recettes publiques ainsi qu'au développement des espaces verts, des espaces de sport et de loisirs, notamment pour les activités balnéaires, de plaisance et de croisière.

Il ne s'agit pas comme certains pourraient le penser d'une vision utopique. Vous commencez à me connaître suffisamment pour savoir que je suis tout sauf un rêveur. Ce qu'après mûres réflexions et de nombreux contacts, je propose aujourd'hui à la réflexion du Gouvernement, c'est au contraire un projet réaliste. Sa mise en œuvre seulement suppose que se dégage la volonté politique qui n'a pas manqué, par le passé, que ce soit pour Fontvieille, pour la Digue, pour le Port Hercule et d'autres réalisations. Pour initialiser ce processus, il faudra probablement confier à un organisme contrôlé par l'Etat la réalisation d'un cahier des charges avec étude de faisabilité, le lancement d'un concours international d'architectes et l'organisation du montage financier; ensuite, la construction et l'aménagement du premier des modules pourrait être entrepris vers 2010. D'ici là, il importera que des remboursements fonciers permettent de faire face aux besoins les plus criants. L'enjeu est considérable et le défi exceptionnel, mais ce défi doit impérativement être relevé d'une manière ou d'une autre. Soyons réalistes, Monaco est le dos au mur, le dos à son Rocher, autour duquel en sept siècles s'est établie et maintenue, sous l'autorité de ses Princes, une communauté humaine aux valeurs originales, dont le Conseil de l'Europe, après l'ONU, a reconnu qu'elle apportait une contribution significative, et non seulement significative, mais essentielle à l'édification de notre monde.

Monaco est physiquement le dos au mur mais elle fait face à la mer, cette mer dont le Prince Albert, il y a un siècle, a fait surgir le rayonnement scientifique et culturel de la Principauté. De cette mer ainsi maîtrisée et protégée, Monaco peut demain se constituer un atout maître de sa prospérité à venir.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, je ne me trompe pas de sujet et je sais que nous sommes à l'orée du débat du primitif 2005. Mais si, comme mes collègues, j'attends pour fixer mon vote sur ce projet de budget, les réponses que le Gouvernement va apporter à nos interrogations d'aujourd'hui – et j'insiste sur leur importance – je souhaite également que soit dès maintenant pris en compte le défi auquel demain la Principauté doit apporter l'indispensable réponse pour son entrée par la grande porte dans le XXI^{ème} siècle. Cela est déjà notre ardente obligation.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je remercie Monsieur le Président PALMARO pour cette intéressante intervention prospective qui a tenté de tracer les contours de ce que pourront être les nouvelles recettes budgétaires de demain.

Je me tourne à présent vers Monsieur le Ministre d'Etat pour qu'il nous fasse connaître la réaction et les commentaires du Gouvernement Princier, suite à la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Nous vous écoutons, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, Monsieur le Président, comme vous l'avez dit et comme je l'avais fait pour le Budget Rectificatif, je répondrai au rapport de M. Jean-Michel CUCCHI et je laisserai au Conseiller de Gouvernement pour l'Economie et les Finances le soin de répondre à l'exposé que vient de faire le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, M. PALMARO.

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, le Gouvernement a porté, comme il se doit et ainsi qu'il le fait chaque année, la plus grande attention au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de Budget Primitif de l'Etat, présenté cette fois par M. Jean-Michel CUCCHI.

Portant sur un document dont l'article 38 de la Constitution énonce qu'il exprime la politique économique et financière de la Principauté, il est tout à fait naturel que ce rapport tende à l'exhaustivité; mais celui dont nous venons d'entendre la lecture a le mérite spécifique de bien faire ressortir les points auxquels votre Haute Assemblée attache une importance particulière, ce qui doit guider aussi ma réponse.

Le vote du budget est assurément un acte politique essentiel puisqu'il permet de traduire en actions cette politique présentée par le Gouvernement en lui assurant les moyens financiers nécessaires. Il est légitime que le Conseil National, investi de cette responsabilité, entende l'exercer aux termes d'échanges de vues approfondis qui appellent à une coopération étroite avec le Gouvernement.

Aussi, convaincu moi-même de cette nécessité et traduisant, me semble-t-il, cette conviction dans l'attitude générale du Gouvernement, ne vous surprendrai-je pas en disant que je suis plus difficilement votre Rapporteur lorsqu'il croit relever, même sur certains sujets majeurs, une absence de concertation avec vous ouvrant la voie, notamment, à diverses dérives ou à des choix marqués par la subjectivité.

Peut-on dénoncer, par ailleurs, une inclination du Gouvernement à jouer les Cassandre en dramatisant en quelque sorte la situation des finances publiques alors qu'on noircit soi-même le tableau par la description d'une action gouvernementale prétendument marquée par l'opacité, l'absence de maîtrise et l'unilatéralisme? Sur ces sujets importants et sensibles dans l'opinion, essayons au moins, les uns comme les autres, de ne pas contribuer au désenchantement qui entoure trop souvent, dans nos sociétés modernes, l'action publique.

A cet égard, je voudrais corriger le sentiment que le Gouvernement brandirait la menace d'une quelconque perspective d'appauvrissement. Tout ce que nous disons avec constance et, me semble-t-il, bon sens, est que le déficit, avec le recours qui s'ensuit au produit des placements en valeurs mobilières du Fonds de Réserve Constitutionnel, ne saurait devenir la règle. Il s'agit d'une pratique temporaire trouvant sa seule justification dans le fait qu'elle permet un effort d'équipement exceptionnel dans plusieurs domaines à la fois dont nous percevons à terme les bénéfices.

Le rapport stigmatise à nouveau ce qui lui apparaît comme un pessimisme systématique dans les prévisions budgétaires, le calcul du Gouvernement étant de s'assurer, et je cite : « des marges de sécurité excessives de peur de ne pouvoir continuer certaines opérations ».

Je ne chercherai pas, bien entendu, à nier la constatation habituelle de résultats budgétaires plus favorables que les prévisions; félicitons-nous d'ailleurs que les choses fonctionnent dans ce sens. Mais je crois utile de revenir – au moins pour tous ceux qui nous voient ou nous entendent car cela vous est familier – sur les explications déjà fournies à cette situation au risque de paraître quelque peu pédagogique.

Le budget général, chacun le sait, prévoit et autorise, pour l'année à venir, l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat. De cette définition découle, en droit et dans les faits, des conséquences différentes selon qu'il s'agit des unes ou des autres.

Les prévisions de recettes constituent, par définition, une évaluation sans doute fondée sur l'expérience et visant à approcher au plus près des résultats attendus, mais marquée par une raisonnable volonté de prudence pour s'épargner de mauvaises surprises qui ne manqueraient pas d'être dénoncées comme de déplorables erreurs d'appréciation.

Les dépenses, pour leur part, n'ont pas, au premier chef, ce caractère d'estimations prévisionnelles; ce sont avant tout des autorisations limitatives. Les crédits votés constituent en quelque sorte des plafonds qui ne pourront être dépassés. Il est donc nécessaire que les dépenses exécutées se situent sous ce plafond.

S'agissant des dépenses ordinaires, c'est-à-dire celles touchant au fonctionnement ou à l'intervention publique, rares et limités, comme vous le savez, sont les écarts entre crédits votés et dépenses effectives; les cas exceptionnels de dépassement de crédits sont d'ailleurs relevés comme autant d'anomalies. La pratique pour la quasi-totalité des articles est la consommation des dotations votées.

Ce sont les chapitres d'opérations en capital – investissements et équipements – qui font apparaître fréquemment une sous-consommation des crédits qui peut être importante et dont résultent, pour l'ensemble du budget, des résultats d'exécution sensiblement plus favorables que la prévision initiale.

Cette situation tient à la règle de l'annualité budgétaire dont l'application s'avère malaisée pour des opérations qui, le plus souvent, s'exécutent sur plusieurs années. Aussi la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget a-t-elle prévu pour les opérations de cette nature des règles particulières organisées autour du programme triennal d'équipement public. Ces règles comportent, en particulier, la distinction entre crédits d'engagement et crédits de paiement, ces derniers étant seuls inscrits comme dépenses au budget de l'exercice puisqu'ils sont les seuls à devoir précisément faire l'objet d'un paiement au cours de l'exercice considéré, c'est-à-dire de l'année à laquelle s'applique le budget.

Or, cette inscription est liée au calendrier prévisionnel qui, pour sa part, figure au programme triennal d'équipement en s'accompagnant de l'évaluation de crédits d'engagement, c'est-à-dire à une sorte de plan s'étalant sur 3 ans alors que la période du budget, quant à elle, est d'un an. On découpe donc mais sans pouvoir se mettre à l'abri d'aléas qui peuvent retarder les engagements d'une des années et réduire d'autant les paiements auxquels ils donneront lieu; d'où une sous-utilisation des crédits figurant au budget de l'année considérée.

Les difficultés rencontrées pour la fixation et l'emploi, dans le cadre du budget annuel, des crédits de paiement sont aggravées par l'impossibilité, dans la pratique actuelle, de reporter à l'exercice suivant les crédits inutilisés en fin d'année. Aussi, comme l'a suggéré depuis des années la Commission Supérieure des Comptes, avons-nous entrepris d'étudier la possibilité de procéder à de tels reports, objectif partagé par le Gouvernement et la Haute Assemblée.

C'est à mettre au point un système à cet effet qui suppose et le Rapporteur l'a souligné et nous l'approuvons parfaitement, des règles et des procédures rigoureuses pour suivre en toute clarté l'utilisation des crédits de paiement ouverts au cours d'exercices

successifs que nous nous employons actuellement ensemble. J'ai le sentiment, au vu des propositions que vous nous avez communiquées en réponse à celles dont nous vous avons saisis, que nous devrions rapidement parvenir à un résultat sur lequel nous aurons d'ailleurs à recueillir l'avis de la Commission Supérieure des Comptes.

S'agissant, par ailleurs, de la Commission de Placement des Fonds qu'évoque votre rapport, je tiens à vous assurer que le Gouvernement est disposé à la réunir aussi fréquemment qu'il est nécessaire.

Je reviens maintenant à la substance de ce rapport pour m'attacher d'abord aux recettes comme y invite la préoccupation manifestée par votre Commission des Finances à leur sujet.

Les recettes de TVA, c'est l'évidence, présentent une importance particulière pour les finances publiques encore qu'une distinction mérite d'être faite entre celles de TVA brute qui peuvent être substantielles tandis que celles de TVA nette s'avèreraient sensiblement inférieures. Mais je ne veux pas entrer dans ces considérations trop techniques.

Je vous dirai seulement que le Gouvernement s'est attaché à déterminer les activités susceptibles de générer une forte valeur ajoutée, c'est-à-dire celle dont il conviendrait de favoriser l'installation en Principauté, notamment à l'occasion de l'aménagement des délaissés de la SNCF. Avec l'aide d'un cabinet spécialisé, un logiciel original a été mis au point pour aider à la décision en prenant en compte toutes les données pertinentes. Ce dispositif est aujourd'hui prêt à être mis en œuvre.

De leur côté, les établissements hôteliers, importants pourvoyeurs de TVA, ont en quelque sorte tiré profit de la conjoncture peu favorable au cours de la période récente pour procéder à des travaux qui devraient les mettre en mesure de recueillir les fruits de la reprise engagée.

Le lancement des opérations immobilières envisagées est aussi de nature à favoriser la croissance des recettes. C'est ainsi, à titre d'exemple, que la seule vente de l'opération B3 de Testimonio pourrait se traduire par la perception de recettes de TVA globales de l'ordre de 25 M€.

Votre rapport s'attache aussi à souligner la nécessité de moderniser le cadre juridique existant. S'agissant des nouvelles technologies et de l'économie numérique, c'est précisément dans cet esprit qu'un triptyque de projets de loi a été déposé par le Gouvernement pour favoriser l'essor du commerce électronique, lutter contre la fraude informatique et se préparer à l'ouverture de casinos virtuels par la SBM, le juridique dictant, dans ce secteur, l'économique. La Commission de Législation aura pu, je

pense, apprécier les intentions du Gouvernement et mesurer le travail accompli. Nul doute qu'un vote dans le courant de l'année prochaine ne constituerait un signe fort confirmant notre volonté commune de développer ce secteur riche en potentialité pour la Principauté.

Vous avez formulé, par ailleurs, le souhait que les délais d'instruction de demandes de création d'activités commerciales ou de sociétés soient les plus brefs possibles. C'est aussi le souci du Gouvernement auquel il revient, toutefois, de prendre en compte, dans son instruction des dossiers, les spécificités qui peuvent être liées à tel ou tel secteur d'activité considéré, les garanties particulières dont il convient de s'assurer auprès du requérant, bref tout ce qui fait le sérieux et la rigueur devant caractériser la démarche d'installation dans notre Pays et servir, sur ce plan, son image.

Il n'en demeure pas moins, que nous nous attachons à tout ce qui peut contribuer à raccourcir les délais comme le montre la mise en ligne récente sur Internet des formulaires de création d'entreprises dans une volonté à la fois de rapidité et de modernisation.

Votre rapport rappelle aussi le caractère prioritaire qui doit être donné à une réforme en profondeur du droit des sociétés.

S'agissant de la Société à Responsabilité Limitée, l'intention du Gouvernement était de déposer un projet de loi avant la fin de cette année. Mais le groupe de travail chargé de sa rédaction, anticipant des remarques qui, à ses yeux, n'auraient pas manqué d'être formulées par certains intéressés à l'encontre du texte déjà établi, avec la perte de temps qui en serait résultée, a estimé nécessaire de procéder à des consultations additionnelles. Le dépôt du projet de loi est désormais envisagé pour la fin du premier semestre 2005, un délai plus court n'étant d'ailleurs pas exclu.

Quant à la modernisation de la législation de 1895 sur le Société Anonyme, une étape préalable sera engagée dès le début de l'année prochaine avec le concours d'un cabinet spécialisé pour déterminer, notamment, le champ de la réforme, c'est-à-dire apprécier s'il y a lieu de procéder, outre à l'action portant sur ce texte lui-même, à l'élaboration ou à la modification d'autres textes. Cette étape pourrait durer environ 18 mois. Mais, aussi nécessaire que soit cette étude, il n'apparaît pas que l'état présent de nos textes en la matière soit à ce point dissuasif qu'il affecte l'attractivité de la Principauté. Ce sont d'autres menaces, comme vous le savez, qui pourraient y contribuer et qui justifient la vigilance dont témoigne le Gouvernement; mais il s'agit là d'un autre sujet pour un autre débat déjà ouvert entre nous.

Enfin, en ce qui concerne une législation sur les baux professionnels, le Conseil Economique et Social a

effectivement souligné auprès du Gouvernement l'opportunité de la création d'un type de bail particulier, le bail à usage de bureaux. Une réflexion à ce sujet va être entreprise, étant entendu qu'à ce stade, le Gouvernement n'est pas en mesure d'apprécier l'opportunité de cette réforme puisque les avantages et les inconvénients n'ont pu encore être mesurés, ni de fixer les délais dans lesquels vous pourriez éventuellement être saisis d'un texte.

J'en viens maintenant à la priorité nationale que constitue le logement sur laquelle il existe un réel consensus puisque nous nous sommes engagés ensemble à réaliser un plan ambitieux au cours des prochaines années et, en particulier, jusqu'à la fin 2007, échéance à laquelle nous nous sommes fixés comme objectif la livraison de 836 logements nouveaux.

Le Gouvernement, fortement mobilisé pour atteindre cet objectif, s'est donné les moyens pour y parvenir en recourant, au besoin, à des procédures exceptionnelles.

Il s'est agi, tout d'abord, de mettre en œuvre dans un délai particulièrement court des contrats avec différents opérateurs agissant au titre de maître d'ouvrage délégués.

A ce titre, l'opération dite de l'îlot Aurégia-Grimaldi est aujourd'hui signée après que soit intervenu un utile mécanisme d'expertise, l'opérateur ENGECO s'y étant, de son côté, prêté de manière raisonnable.

Quant à l'opération de la zone A de Fontvieille et celle dite Industria-Minerve du quartier Plati, elle fait l'objet de discussions en voie pratiquement de conclusion avec la mise au point des modalités financières ceci est donc pratiquement à son terme, et les délais de livraison seront donc respectés.

Ce sont ainsi plusieurs centaines d'appartements qui pourront être réalisés dans le cadre de ces contrats bien spécifiques.

Notre dispositif repose ensuite, ainsi que nous l'avons clairement annoncé, sur la réalisation d'échanges de biens ou de parcelles permettant à l'Etat d'accélérer certaines livraisons au prix d'une certaine recomposition de son patrimoine foncier.

Il s'agit donc de mettre en œuvre des solutions concrètes et pragmatiques, dans des conditions financières raisonnables, en recourant naturellement à des lois de déclassement qui permettent à votre Haute Assemblée, dans le cadre de ses responsabilités, d'apprécier si les conditions sont équilibrées. Votre rapport fait apparaître que vous souscrivez au principe de telles désaffectations effectuées sur les bases que je viens de dire.

J'ai noté, à cet égard, l'appréciation que vous portez sur l'échange de la Poterie qui vous paraît tout à fait acceptable et à nous également.

S'agissant de l'opération Testimonio, vous estimez souhaitable de mener plus avant la réflexion en examinant d'éventuelles bases urbanistiques différentes et en soulignant qu'en tout état de cause et selon le calendrier fixé, cette procédure n'entraînerait pas de retard puisque la livraison ne pourrait intervenir qu'après 2007.

Le Gouvernement, comme il vous l'a déjà fait savoir, est tout à fait disposé à s'orienter dans cette voie et à tenir donc une réunion à ce sujet dans le courant du mois de janvier; à cette occasion, il espère être en mesure de présenter des propositions complémentaires émanant de l'opérateur avec lequel il était en discussion dès l'origine. Ces propositions, fondées sur un accroissement des possibilités d'acquisition dans l'immeuble Teotista, devraient être de nature, nous semble-t-il, à établir le caractère raisonnable de cet échange.

A ce stade, le Gouvernement confirme donc son entière détermination à respecter l'engagement pris pour le secteur domanial. Les avancées que je viens de décrire sont de nature à conforter le réalisme de cette position, étant entendu que les discussions du mois de janvier prochain devraient faire également progresser l'échange prévu dans le quartier du Testimonio sur les bases équilibrées que vous recherchez.

Pour ce qui concerne l'avenir et les procédures à adopter lorsqu'il s'agira de procéder à de nouveaux échanges, le Gouvernement est prêt à en débattre avec vous, la priorité nationale donnée au dossier du logement nous permettant, aux uns comme aux autres, d'être confiants dans notre capacité de définir une approche commune.

Vous avez évoqué, ensuite, Monsieur le Rapporteur, la question de l'accession à la propriété. Sur des bases éclairées par les travaux du Comité Supérieur d'Etudes Juridiques, je vous confirme que nous sommes en mesure dès le début du mois prochain, d'engager des discussions dont je ne doute pas qu'elles se révéleront constructives. C'est avec un esprit d'ouverture mais aussi avec la volonté de maintenir le patrimoine de logements domaniaux au sein de la communauté nationale, volonté dont je suis convaincu qu'elle est partagée par votre Assemblée, que le Gouvernement abordera ces discussions.

Au titre de ce même dossier du logement, vous avez enfin évoqué la réforme de la législation sur le secteur ancien d'habitation. Nous y avons consacré le débat de vendredi dernier dont la conclusion est de nature bien entendu à répondre à votre attente. Je n'y reviendrai

donc pas si ce n'est pour confirmer notre disposition à engager avec vous la réflexion sur votre proposition de constitution d'un secteur mixte d'habitation.

Dans son rapport, votre Commission des Finances estime que la rigueur dont se réclame le Gouvernement est, je le cite « à géométrie variable » et elle applique cette observation en particulier à la situation de l'Automobile Club en laissant entendre que celui-ci bénéficierait de je ne sais quelle complaisance. Ces commentaires appellent, à l'évidence, une mise au point.

Dans l'octroi des subventions aux épreuves sportives automobiles organisées par l'Automobile Club de Monaco, le Gouvernement a toujours manifesté la double préoccupation qu'exprime le Conseil National, à savoir : d'une part, contribuer au succès et favoriser le développement de manifestations dont le prestige et l'économie de la Principauté tirent un grand profit, d'autre part, veiller à la correcte allocation et au bon emploi des subventions affectées aux différentes épreuves dans l'esprit de rigueur imposé aux dépenses publiques.

Sur ce point particulier de l'appel à la concurrence pour les contrats et marchés conclus par l'Automobile Club, je précise que le Gouvernement travaille en ce moment même à l'élaboration d'une convention à conclure entre l'Etat et cette association qui visera notamment ce point en prévoyant que la Commission Supérieure des Comptes vérifie les conditions et modalités dans lesquelles ces contrats et marchés sont passés, le concours d'un comité d'experts très spécialisés pouvant être requis en raison de leur nature spécifique. Le souci du Gouvernement est aussi de veiller à ce que la responsabilité des pouvoirs publics ne soit pas engagée pour des risques que l'Automobile Club, seul détenteur en Principauté du droit d'organiser des épreuves sportives automobiles, pourrait être appelé à assumer à l'occasion des manifestations qu'il organise.

Je rappelle, par ailleurs, qu'en vertu d'une Ordonnance Souveraine du 12 décembre 2002, la Commission Supérieure des Comptes peut exercer, à la demande du Prince et à son intention, le contrôle de la subvention versée par l'Etat aux organismes qui en bénéficient. C'est ainsi qu'a été établi pour l'ACM, le rapport dont les conclusions ont été portées à votre connaissance. Il en ressort que, si des améliorations peuvent être apportées, et elles le seront au travers de la convention en cours de préparation, cette association ne jouit en rien d'une situation de, je vous cite encore : « circuit hors circuit ».

L'ACM, au même titre que les associations bénéficiant d'une subvention excédant 150.000 € pour l'année 2004, a été, en outre, rendu destinataire, dès le

mois de mars 2004, d'un courrier lui demandant de veiller au respect des dispositions légales ou réglementaires en matière de priorité d'emploi et d'attribution des marchés au nationaux. Compte tenu des dates auxquelles se déroulent les épreuves sportives et des délais de préparation dont elles s'assortissent, c'est donc en 2005 que ce respect se vérifiera.

Pour ce qui concerne la transparence des comptes, ceux-ci ont toujours été communiqués au Contrôleur Général des Dépenses qui, en vertu de la loi n° 885 sur le contrôle financier des organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention de l'Etat, donne son avis sur les comptes présentés. Vous en êtes saisis. S'il était nécessaire de le souligner, un contrôle est donc bien effectué.

En outre, le choix des fournisseurs de cette association ne s'effectue pas, nouvelle citation « en tout opacité ». Ce choix est dicté avant tout par la sécurité des personnes, les entreprises retenues devant à la fois être certifiées par les organismes agréés, c'est-à-dire respecter les normes de sécurité, et également fournir un travail de qualité en un temps record. Le non respect d'un calendrier particulièrement serré serait non seulement source de dépenses supplémentaires pour pallier les inconvénients les plus criants au moment où intervient la manifestation mais aussi désastreux pour son image et, hélas, celle de notre Principauté.

S'agissant maintenant du « Monaco Dance Forum » qui présente sa 3^{ème} édition cette semaine même, il répond assurément à l'attente de son public, sans doute spécialisé, comme le corroborent tous les témoignages. Son succès médiatique est incontestable et il est devenu une référence mondiale dans le milieu de la danse. A ce titre, le Gouvernement avait décidé, dès la création de cette manifestation en 2000, de faire le point à l'issue précisément de sa 3^{ème} édition, les retombées ne pouvant être valablement escomptées, pour une manifestation nouvellement créée, qu'à l'issue de trois éditions. Un examen de la situation sera donc effectué une fois connus les résultats de l'édition qui s'engage.

Dans le domaine social, vous avez rappelé, comme c'est légitime, l'intérêt que vous portez à ce que des mesures interviennent afin d'assurer le respect de la priorité nationale, en particulier pour ce qui concerne l'emploi des Monégasques dans le secteur privé. Sur ce point, ainsi que l'a relevé votre Rapporteur, le Gouvernement a d'ores et déjà pris des mesures pour faciliter le premier emploi des Monégasques et une inscription budgétaire a été prévue à cet effet.

Votre Assemblée souhaite, au delà, que toute entreprise du secteur privé engageant un Monégasque,

quel que soit son âge, soit exonérée pendant deux ans du paiement des charges sociales. Il s'agit donc d'élargir substantiellement le champ d'application de la mesure arrêtée par le Gouvernement qui est au profit des seuls premiers emplois. Faut-il que les Monégasques dans leur ensemble soient ainsi considérés comme une catégorie spécifique au sein de la population active? Cette orientation sert-elle vraiment leurs intérêts au regard de l'emploi, c'est-à-dire de leur vie professionnelle? Ces questions et d'autres sans doute méritent d'être posées et examinées. Aussi le Gouvernement, s'il accueille votre demande, estime qu'elle doit faire l'objet d'un complément d'étude pour en définir tant les modalités techniques que l'impact financier pour le budget de l'Etat et je suis convaincu que vous en conviendrez vous-même.

S'agissant de la création d'une aide spécifique destinée à compenser la cotisation CAMTI pour les retraités monégasques de la CARTI, le Gouvernement confirme au Conseil National son accord pour que cette mise en place intervienne dès le 1^{er} janvier 2005. Les modalités d'application de cette mesure ont d'ores et déjà été arrêtées avec la Direction des Caisses Sociales Monégasques qui assurera l'avance des sommes correspondant au montant des cotisations. Une inscription au Budget Rectificatif de l'exercice 2005 sera donc nécessaire pour rembourser les Caisses.

Par ailleurs, l'indemnité de résidence qui sera dans un premier temps versée aux seuls retraités monégasques de l'hôpital permettra, ainsi que son intitulé le précise, à ses bénéficiaires de vivre plus confortablement en Principauté où nous savons bien que le coût de la vie est plus élevé que dans la région voisine. Elle correspond en ce sens aux demandes exprimées par le personnel de l'établissement. Le Conseil de Gouvernement examinera très prochainement ces modalités qui seront définies sur une assiette distincte du mode de calcul de retraites servies par la Fonction Publique.

Le statut du personnel du CHPG revêt, en effet, un caractère propre, avec ses particularismes liés principalement au mode de fonctionnement de l'Hôpital. Il ne convient donc pas de le mettre en corrélation avec celui des fonctionnaires et agents de l'Etat, un parallélisme systématique devant nécessairement être source de confusion et sans doute aussi de frustration.

S'agissant ensuite plus généralement de la politique de la santé, la restructuration du CHPG interviendra sur la base du scénario 5, les études techniques ayant démontré l'absence de nécessité de l'extension sud avec ce scénario dont les avantages sont plus marqués en terme de qualité comme de service proposé, et au demeurant, son incompatibilité.

Un dossier technique complémentaire attestant de la possibilité de fonctionnement de l'Unité de Long et Moyen Séjour sans l'extension sud est en cours d'établissement; il sera exposé à la Haute Assemblée à l'occasion d'une réunion de la Commission des Grands Travaux qui permettra également conformément à votre souhait de compléter la présentation du scénario 5 pour lequel le lancement du concours d'architectes aura lieu au cours de l'année 2005. La Haute Assemblée y sera naturellement associée.

Je complète ce panorama rapide de l'évolution des structures du CHPG en confirmant que le « Service porte » dont la réalisation vient d'être engagée sera achevé au cours de la prochaine année.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau système de tarification médicalisé, une réunion d'information a été organisée jeudi dernier entre les membres de votre Assemblée et les représentants du Gouvernement concernés. Au delà des réunions régulières que les Caisses Sociales Monégasques auront sur ce dossier avec l'Ordre des Médecins, le Gouvernement, de son côté, ne manquera pas de vous tenir informés de son développement.

Pour ce qui est du Cap Fleuri II, un bâtiment provisoire sera réalisé sur les terrains du 5-7, de l'avenue du Port afin d'y transférer les pensionnaires durant la restructuration in situ de cet établissement. Compte tenu d'un délai de 6 mois pour la mise à disposition des terrains correspondants, est envisagé le planning suivant dont il ressort qu'il n'est malheureusement pas envisageable, sur le plan technique, d'achever ces travaux pour la fin de l'année 2005. Ce planning est donc celui qui suit :

- dépôt du permis de construire en avril 2005,
- mise à disposition du terrain nivelé en juin 2005,
- début des travaux en juillet 2005,
- fin de travaux en mai 2006.

Quant à la formule d'une acquisition du 5-7, avenue du Port en faveur de laquelle vous vous êtes prononcés plutôt que d'une location, c'est aussi celle que privilégie le Gouvernement à condition naturellement que le prix de vente soit raisonnable. Les propriétaires n'excluent plus cette formule; mais la discussion à ce sujet n'est pas encore achevée.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de l'Hôpital est compétent pour connaître de l'effectif du personnel soignant au sein de la Résidence du Cap Fleuri. Conscient de l'accroissement constant du niveau de dépendance des pensionnaires, il a toujours renforcé cet effectif dès lors que des besoins s'exprimaient. Il a, de surcroît, créé de nouveaux postes non initialement

prévus tels ceux d'animateurs afin de développer, au bénéfice des personnes âgées, une vie sociale plus agréable. Demeurant à l'écoute tant de la position du Chef de Service responsable que de toute nécessité dont il aurait connaissance, le Gouvernement ne manquera pas de faire part au Conseil d'Administration des souhaits qui s'exprimeraient quant à un renforcement de l'effectif des équipes médicales ou non médicales.

J'en viens maintenant à la sécurité dont la Haute Assemblée a souligné à très juste titre qu'elle constituait un atout majeur de la Principauté qu'il convenait d'entretenir en conférant une priorité au renouvellement ou à l'amélioration des équipements.

Au titre du budget 2005, les dépenses liées à l'amélioration de la télésurveillance urbaine devaient fait l'objet de deux programmes distincts sur les bases suivantes : le premier concernant la numérisation des images vidéo, d'un coût total de 251.000 €, devait se répartir sur les exercices 2005 à 2007; le second visant l'installation de nouvelles caméras, d'un montant de 412.000 €, et entrepris d'ailleurs dès 2004 devait se terminer en 2007. A votre demande, l'ensemble de ces opérations s'effectuera dès 2005, ce qui comportera, notamment, l'implantation de 8 nouvelles caméras.

Votre rapport a consacré un développement substantiel au Centre Presse en regrettant, notamment, que l'information émise par le canal local dont il assure la gestion traite essentiellement de l'activité gouvernementale.

Sur ce point, le Gouvernement est disposé à engager une réflexion à laquelle le Conseil National serait associé afin que la chaîne locale procède à une couverture plus large de l'actualité politique monégasque qui inclurait, notamment, celle intéressant la vie parlementaire. Cette réflexion pourrait également porter sur le statut même du canal local de manière à ce que soit éventuellement établie une distinction entre son activité et celle du Centre de Presse *stricto sensu* en tant qu'organe de communication du Gouvernement, fonction dont la nécessité n'est pas contestée.

La Commission des Finances est revenue sur la question de la création d'une radio d'information locale, déjà abordée l'année dernière, les « décrochages » pratiqués par RMC ou les émissions bien équilibrées mais ponctuelles de TMC relatives aux manifestations se déroulant en Principauté ne lui paraissant pas de nature à répondre suffisamment à l'objectif.

J'avais explicité la position du Gouvernement à ce sujet dans ma déclaration répondant à votre rapport sur le projet du Budget Primitif 2004. Elle demeure valable dans l'attente d'une appréciation plus longue de l'action et de l'impact de Radio MC One nouvellement créée

dont la ligne éditoriale apparaît encore restreinte même si des informations locales quotidiennes y sont diffusées. Dans les circonstances présentes, le Gouvernement reconnaît que le problème est posé comme il doit l'être, mais il constate qu'une évaluation de la situation demeure encore tributaire des enseignements pouvant être tirés de l'expérience encore trop limitée de MC One. Rien n'interdit, au demeurant, de développer une réflexion à ce sujet à l'occasion de celle qui aura lieu au sujet de la chaîne câblée.

Au chapitre de la Fonction Publique et s'agissant des personnels de la Sûreté Publique, ceux-ci s'élèvent, à la suite de la mise en œuvre de l'organigramme 2001-2005, à un effectif de 516 fonctionnaires dont 48 agents administratifs. Le déroulement de carrière de ces derniers s'effectue conformément aux règles en vigueur dans la Fonction Publique pour des emplois de nature similaire. Outre les choix et grand choix dont ces agents peuvent bénéficier, le déroulement peut être assuré soit par l'accession à des échelles de principalat, soit par l'accession à un grade supérieur.

Des formations complémentaires peuvent, par ailleurs, être proposées afin de permettre à ces agents d'accéder à un niveau de responsabilité conforme à leurs aspirations et à leurs compétences.

Lors de l'élaboration du prochain organigramme, un repyramidage pourra néanmoins être proposé pour ce personnel administratif afin de mieux tenir compte du niveau de responsabilité et de faciliter, par là même, le passage à un grade supérieur.

Dans le domaine de l'éducation, le Gouvernement confirme, s'agissant des dérogations scolaires, l'ensemble des critères cités par votre Rapporteur. Une commission administrative réunissant les chefs d'établissement concernés et le secrétariat du Département de l'Intérieur sera instituée afin d'examiner de façon collégiale comme vous le souhaitez les demandes de dérogation.

Evoquant la situation du Grimaldi Forum, le rapport suggère, au vu de la baisse du chiffre d'affaires, de rendre ses tarifs plus attractifs, cette baisse étant principalement due à la réduction du volume des manifestations, à celle de leur durée et à celle des budgets de prestations, toutes conséquences directes de la conjoncture économique internationale. En fait, les tarifs de location de salles et d'espaces se sont maintenus au niveau de 2003 en 2004 et ne subiront qu'une augmentation de 2% en 2005; au surplus, ils sont ajustables en fonction de la situation particulière de chaque manifestation. On ne saurait donc leur attribuer la responsabilité de la baisse du chiffre d'affaires d'autant que les comparaisons font apparaître qu'ils ont très compétitifs à niveau de prestations égales, s'agissant bien entendu d'un complexe de grande qualité.

Il convient aussi d'avoir à l'esprit que le coût global d'un congrès n'est pas tributaire du seul centre de réunion mais aussi d'autres prestations telle que l'hébergement, la restauration, les transports, etc. les études de prix réalisées régulièrement par le Grimaldi Forum pour la partie locative confirment en fait sa position compétitive.

Votre Rapporteur a une nouvelle fois exprimé les préoccupations qu'inspire à la Haute Assemblée l'épuration des fumées de l'usine d'incinération. Les crédits nécessaires à la mise en conformité de leur traitement aux normes européennes à l'échéance fixée par Bruxelles figurent au projet de budget. S'agissant des rejets de gaz, les mesures en continu des principaux polluants sont effectuées de façon automatique. Dans le cadre des travaux à réaliser, d'autres mesures seront mises en place en particulier pour les oxydes d'azote. Le cas de dioxines et des furanes sera traité de manière distincte à l'occasion de plusieurs campagnes annuelles d'évaluation qui seront effectuées par un organisme indépendant.

La situation sociale au sein de la S.B.M. a également retenu l'attention de la Commission des Finances qui a incité le Gouvernement à rappeler aux dirigeants la nécessité de rétablir la paix sociale en concluant positivement les négociations engagées depuis l'été dernier.

J'ai déjà eu l'occasion, lors du vote récent du Budget Rectificatif, de souligner que c'est une préoccupation semblable qui anime le Gouvernement, préoccupation dont il a fait part tant à la direction de la société qu'à ses propres représentants au sein du Conseil d'Administration.

J'observe que les discussions qui devaient s'achever à la fin du mois dernier se poursuivent, l'échéance ayant été reportée au 31 mars 2005. Je veux y voir le témoignage du sérieux avec lequel elles sont menées sur des questions dont chacun peut mesurer la sensibilité. Les informations communiquées par les hauts dirigeants de la SBM lors de la dernière réunion de la Commission mixte éclairent utilement l'impact qu'auraient pour la Société les augmentations de salaire en discussion. Le dialogue poursuivi doit donc permettre de définir précisément les catégories de salariés qui seraient concernées par celles-ci et les conditions d'intervention de ces majorations, l'attention devant se porter tout spécialement sur les moins favorisés. C'est dans ce sens que le Gouvernement entend continuer ses incitations à tirer tout le profit du nouveau délai donné aux parties en présence.

S'agissant de la réouverture de la Salle Garnier, le crédit de 150.000 € mentionné est effectivement dédié à la manifestation de réouverture qui aura lieu à l'occasion

de la prochaine Fête Nationale. Je n'ai donc pas besoin d'insister sur les effets doubles qu'aurait son rejet; ce sont l'illustration de notre Fête Nationale comme la notoriété de notre Opéra qui sont en cause.

La Commission ayant évoqué la situation de la concession de la SMEG, je tiens à confirmer qu'il s'est agi d'une simple prorogation sans aucune modification pour une durée de trois ans afin de permettre au Gouvernement d'étudier l'incidence que pourrait avoir dans divers domaines d'activités en Principauté, l'ouverture du marché de l'électricité sur les plans français et européen. Aucune disposition contractuelle de substance n'ayant subi de changement, le Gouvernement n'avait pas estimé devoir saisir la Commission de Concession dont il reconnaît, bien entendu, que l'intervention constitue une procédure agréée. Il ne s'est donc pas agi pour lui de remettre en cause cette procédure, qu'il entend respecter et la Haute Assemblée pourra d'ailleurs le vérifier lorsqu'il s'agira prochainement d'examiner le renouvellement d'une autre concession de service public, celle du nettoyage, la concession de la Société Monégasque d'Assainissement.

En ce qui concerne le choix entre un collège et un lycée technique sur les délaissés SNCF, je rappellerai simplement que plusieurs présentations avaient été faites préalablement au Conseil National dans le cadre de la Commission des Grands Travaux et qu'elles avaient été, notamment, l'occasion d'examiner les superficies nécessaires pour chacune de ces destinations, examen dont devait tout logiquement résulter le choix effectué.

Au terme de cet exposé dont j'espère qu'il aura répondu aux interrogations formulées dans votre rapport, je veux revenir sur les sujets dont, dans la conclusion de celui-ci, vous avez souligné le caractère essentiel.

Je vous confirme, d'abord, que la livraison de 836 logements domaniaux avant la fin 2007 demeure l'objectif que s'assigne le Gouvernement. Il est donc clair que la politique du logement figure, pour celui-ci comme pour vous, au premier rang des priorités.

Le respect de la priorité nationale par ailleurs constitue assurément une autre priorité commune. Je n'ai pas à ce sujet – et c'est fort heureux – le sentiment que les Monégasques demandeurs d'emplois soient en grand nombre. Mais qu'il faille une vigilance constante pour garantir cette priorité, qui le contesterait, certainement pas le Gouvernement? Qu'il soit souhaitable d'être encore plus incitatif, j'en conviens aussi volontiers. La disposition du Gouvernement à examiner avec vous les moyens de l'être le plus utilement en témoigne.

J'espère avoir, par ailleurs, répondu à votre attente en vous confirmant l'application effective, dès le début de l'an prochain des mesures compensatoires tant pour les retraités monégasques de la CARTI que pour ceux du Centre Hospitalier Princesse Grace.

La transparence et le contrôle de l'emploi des subventions publiques constituent une nécessité pour le Gouvernement tout autant que pour votre Assemblée. Nous vous en apporterons le témoignage dans les mois à venir en améliorant encore, à cet égard, les procédures mises en place par l'aménagement de nouveaux contrôles à l'occasion de conventions passées entre l'Etat et les associations le justifiant.

Comment, d'autre part, le Gouvernement pourrait-il ne pas partager votre souci d'assurer par la paix sociale le respect de l'intérêt général au sein de la Société des Bains de Mer? Il y va de l'avenir de cette société qui a toujours assumé un rôle central et exemplaire au sein de la Principauté mais qui inscrit de plus en plus son activité dans un environnement concurrentiel aux dimensions de la planète.

Enfin, l'amélioration des recettes de l'Etat par la diversification et la dynamisation de l'économie représente, depuis plusieurs années, une priorité constante pour le Gouvernement et, notamment, son Département des Finances et de l'Economie qui y investit son énergie tant par la mise au point de nouveaux textes que par l'engagement d'initiatives visant à encourager l'innovation.

C'est dans cette conjoncture incertaine aux évolutions marquées par une évidente volatilité que le Gouvernement développe son action. Oserais-je donc formuler en conclusion le vœu que vous en preniez acte en le créditant de ses efforts pour maintenir le cap tel que l'a fixé de longue date le Prince Souverain.

Quel est ce cap?

Il s'agit de soutenir l'effort d'équipement, témoignage de confiance dans l'avenir, sans se départir des principes de rigueur qui garantissent précisément le futur. Il s'agit aussi, sur le plan le plus général, d'entretenir la qualité de vie offerte aux Monégasques, aux résidents et aux personnes qui ont choisi de venir travailler dans la Principauté, une qualité de vie objet d'envie pour certains, d'admiration pour beaucoup et facteur d'attrait pour tous.

Puissent le Gouvernement et le Conseil National, par la concertation que vous invoquez, une concertation sincère et respectueuse des équilibres institutionnels, coopérer toujours plus et plus utilement à la pérennisation et au développement de ces acquis.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat pour cette importante déclaration qui a répondu de manière détaillée et précise au rapport de la Commission des Finances.

Comme vous l'avez souhaité, nous allons à présent écouter Monsieur Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux.

L'urbanisation en mer a été, est et sera la clé de voûte du développement économique de la Principauté. Dès le début des années 70, cette affirmation a été vérifiée dans le cadre de la réalisation du terre-plein de Fontvieille, opération d'envergure menée sous l'impulsion déterminante de S.A.S. le Prince Souverain. Plus récemment les travaux de restructuration du Port, avec la digue semi-flottante, sont à l'origine, d'un développement significatif des croisières et de retombées économiques substantielles, phénomène qui va s'amplifier dans les prochains mois avec l'essor de la grande plaisance et l'évolution tant attendue du quartier de la Condamine.

Enfin, alors que les programmes sur les terrains libérés par la SNCF ne sont pas encore définitivement arrêtés, des projets d'urbanisation en mer très valorisants sur le plan économique, générateurs de recettes budgétaires substantielles sont régulièrement présentés au Gouvernement Princier.

Ceux-ci sont rendus possibles du fait de techniques innovantes dans le domaine de l'offshore et grâce à l'imagination d'architectes toujours plus créatifs.

Ces projets sont régulièrement portés à la connaissance de LL.AA.SS. le Prince Souverain et le Prince Héritaire Albert qui leur attachent, vous l'avez rappelé dans votre intervention Monsieur le Président, une importance toute particulière.

D'ailleurs une réunion d'étape sur ce thème s'est tenue il y a deux semaines, au Palais Princier.

A ce jour, aucune décision n'a été arrêtée, même si les réflexions et orientations se dessinent. En effet, sous l'égide de mon collègue en charge des travaux publics, un schéma directeur d'aménagement du littoral, en quelque sorte un plan d'occupation de la mer, est en phase d'achèvement et pourra naturellement vous être présenté dans le courant de l'année 2005.

Il apportera, notamment, une réponse précise et raisonnable aux problèmes d'environnement, de sécurité, afin de ne pas mettre à mal une qualité de vie recherchée par tous.

Sur le plan du financement d'un tel développement, nous avons évoqué, en séance privée, certaines pistes comme le recours à des institutions financières et des investisseurs privés, qui seraient liés à l'Etat par un bail emphytéotique afin qu'à terme, l'intégralité de ces actifs fasse partie de notre patrimoine.

Sur ce sujet important de l'urbanisation en mer, l'horizon reste dégagé. Sous la Haute Autorité du Prince Souverain, le Gouvernement Princier saura avoir la hauteur de vue nécessaire pour mener à bien sa réalisation dans l'intérêt de Monaco et des générations futures.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur BIANCHERI.

Suite à votre déclaration, Monsieur le Ministre, et à celle de M. BIANCHERI, je tiens tout d'abord à vous redire la grande satisfaction du Conseil National après le vote vendredi soir de la loi assurant le maintien d'un secteur protégé du logement, largement amendé dans un sens social par notre Assemblée et assurant à Monaco, le maintien de sa population stable. Ce vote réalisé dans le consensus entre le Gouvernement Princier et le Conseil National, dans l'intérêt à long terme de la Principauté et conformément aux aspirations des Monégasques et des enfants du Pays, a démontré que la concertation fonctionne bien entre nos deux institutions.

Cette avancée capitale nous permet d'aborder dans un esprit positif l'examen de cette loi de budget 2005, au cours duquel nous attendons, bien sûr, d'autres avancées communes pour Monaco et pour les Monégasques.

En ayant écouté attentivement votre déclaration, je constate de nombreux accords entre nous, qui aboutissent parfois à des réalisations concrètes et immédiates, et souvent à des engagements à prendre prochainement des mesures qui vont dans le sens des attentes du Conseil National, certes pas toujours aussi rapidement que nous le souhaiterions.

Mais, il n'y a pas ou très peu, pour vous avoir écouté attentivement, de désaccord ou de divergence fondamentale entre le Gouvernement Princier et le Conseil National.

Je constate donc avec satisfaction qu'après 22 mois dans cette législature, la concertation et le dialogue continuent entre nous, aboutissant au consensus sur les sujets les plus importants.

Oui, la concertation avance, aboutit à des résultats et l'évolution de la Principauté se poursuit sereinement dans le consensus.

Pour ne retenir que quelques points très importants, dans votre exposé, je constate tout d'abord des accords qui conduisent à des résultats immédiats sur un certain nombre de sujets. Vous nous avez confirmé, c'était essentiel pour le Conseil National, l'engagement à livrer 836 logements domaniaux avant la fin de l'année 2007. Le Conseil National garde sa totale liberté de vote en ce qui concerne les projets de désaffectation de terrains publics au profit de promoteurs privés. Rendez-vous est pris, avez-vous dit, en janvier pour améliorer encore certains échanges et, notamment, celui du Testimonio, le souci du Conseil National étant de défendre l'intérêt financier de l'Etat, de n'accepter les accords que lorsqu'il estime qu'ils sont équilibrés pour les intérêts de l'Etat, soucieux que nous sommes de la rigueur budgétaire et de l'argent public. Notre conviction est que nous pouvons effectivement encore améliorer certains échanges et nous allons le faire ensemble.

Vous nous annoncez aussi, suite à une demande insistante, déterminée du Conseil National, constante depuis l'an passé, les premières mesures concrètes pour l'aide à l'embauche des monégasques dans le secteur privé, pour que soit enfin respecté ce principe constitutionnel et législatif qui confère la priorité d'emploi, à compétences égales, aux nationaux.

Bien sûr le problème n'est pas le chômage des monégasques, Dieu merci la Fonction Publique et la SBM, notamment, offrent de nombreux débouchés à nos compatriotes; le problème est de leur permettre d'accéder aussi, au secteur privé s'ils le souhaitent, tout en demeurant nombreux bien évidemment dans l'Administration et la SBM. Or, c'est une évidence pour nous, il y a un ostracisme dont sont victimes les Monégasques qui recherchent un emploi, dans ce pays, dans le secteur privé. Les premières mesures que vous nous annoncez d'exonération pour 2 ans des charges sociales, pour les entreprises qui engageront des Monégasques mais uniquement pour un premier emploi, constitue un premier pas, certes pour nous insuffisant; mais j'ai noté que la discussion allait s'engager et se poursuivre pour que nous puissions passer à cette mesure ambitieuse que nous voulons, qui seule permettra que des dizaines et des dizaines de compatriotes supplémentaires soient engagés dans le secteur privé. Nous demandons que pour tous les Monégasques trouvant un emploi, quel que soit leur âge, dans le privé, l'exonération des charges sociales pour 2 années soient appliquée aux entreprises.

Vous nous annoncez une avancée très importante sur le plan du progrès social, attendue depuis au moins

1991, date à laquelle le Maire de Monaco de l'époque en avait parlé pour la première fois, je pense à Mme Anne-Marie CAMPORA; vous nous avez annoncé votre accord définitif pour la suppression des cotisations sociales payées par les travailleurs indépendants lorsqu'ils sont à la retraite. C'est un point important, c'est la première fois que vous l'acceptez ce soir, c'est un grand progrès, tout comme la confirmation, qui elle était attendue, pour les retraités monégasques du CHPG, d'une allocation de résidence qui leur permettra de compenser une partie de leur perte de pouvoir d'achat à la retraite. Ce sont, dans ces deux secteurs, des compatriotes qui subissent des systèmes de retraite très défavorables et nous nous réjouissons de ces deux avancées, dès le 1^{er} janvier 2005 si j'ai bien entendu le Ministre d'Etat.

Vous nous confirmez la livraison du service-porte pour améliorer les urgences à l'hôpital dans le courant de l'année 2005.

Vous nous annoncez votre accord pour que la numérisation des images vidéo et l'installation de nouvelles caméras, en matière de sécurité, que nous voulons maintenir excellente à Monaco, se fassent dès l'année 2005; cela est capital pour le Conseil National.

Vous nous confirmez la mise en conformité aux normes européennes de l'usine d'incinération : inutile de rappeler combien ici, l'année dernière, le Conseil National a été très déterminé pour l'obtenir.

Vous nous dites aussi votre accord pour étudier l'accueil sur les délaissés SNCF de sociétés d'activités à haute valeur ajoutée, notamment pour permettre justement à ces activités de bénéficier de locaux domaniaux à prix abordables; c'est aussi un point que nous appelions de nos vœux.

Il y a aussi de nombreux autres sujets, Monsieur le Ministre, où le Gouvernement prend des engagements pour le futur; on ne voit pas encore les résultats immédiats, mais je veux croire que ces engagements aboutiront, plus tard, à des mesures concrètes, grâce à la poursuite d'un dialogue constant entre nous.

J'en ai relevé quelques-uns essentiels :

- Il y a l'amélioration des prévisions budgétaires : nous sommes d'accord pour dire aujourd'hui, qu'il n'est pas sain de laisser penser que le déficit du budget monégasque est énorme, alors qu'en réalité, à la clôture, il est beaucoup plus modeste que ce qui est annoncé au départ. Nous sommes donc d'accord pour les reports de crédit d'équipement et vous acceptez notre demande d'un contrôle suivi et accru des chantiers publics et de leur évolution et nous demandons, vous le savez, vous l'avez a priori accepté, c'est ce que j'ai compris, la garantie par une loi du

- contrôle maintenu et accru du Conseil National sur la politique d'équipements publics.
- Vous nous annoncez votre accord pour la modernisation du droit des sociétés, notamment, par le dépôt d'un projet de loi concernant la création de la SARL, qui va profiter notamment aux petites et aux moyennes entreprises, avant la fin dites-vous du premier semestre 2005 et pour accélérer les procédures d'installation des entreprises, je relève quand même une nuance entre nous; le Conseil National, pour être certain que cette mesure d'accélération des délais sera véritablement efficace, propose que nous définissions ensemble un délai raisonnable au-delà duquel, si la réponse n'est pas parvenue au créateur d'entreprise, on considérera qu'il a l'autorisation de s'installer à Monaco. Je pense que cette avancée-là est indispensable si on veut s'assurer effectivement d'une véritable accélération des délais.
 - Vous nous confirmez une réunion majeure pour nous, parce que ce sera pour le Conseil National un grand chantier, si ce n'est le grand chantier de l'année 2005 : l'ouverture de discussions pour permettre, enfin, aux Monégasques de devenir en nombre important, propriétaires dans leur pays. C'est vous le savez une priorité essentielle pour le Conseil National; vous avez enfin obtenu les études juridiques que vous attendiez, nous sommes disposés à avancer ensemble pour qu'un nombre important, dans le secteur domanial, de Monégasques puissent accéder à la propriété. C'est le seul secteur où nous pouvons décider d'accorder des tarifs abordables pour les Monégasques, sans doute proches du coût de la construction. Rendez-vous est donc pris dès les premières semaines de l'année prochaine et nous partageons, comme vous l'avez écrit, Monsieur le Ministre, le souci du Gouvernement de veiller à ce que ce patrimoine national soit préservé pour la communauté nationale et qu'il ne puisse pas, bien sûr, être vendu par la suite à des étrangers.
 - Vous nous annoncez, c'est aussi un point capital pour nous, votre accord pour que la discussion se poursuive afin de mettre en place un secteur intermédiaire du logement, par une société d'économie mixte, seule solution pour nous faire enfin sortir par une troisième voie, de ce dilemme auquel Monaco est confronté depuis 1947, soit porter atteinte aux intérêts des propriétaires de ce secteur, soit porter atteinte aux intérêts des locataires. Nous savons que la seule solution, c'est la constitution de ce secteur intermédiaire, qui redonnera le plein exercice du droit de propriété aux propriétaires du secteur ancien lorsqu'il sera réalisé, tout en assurant le logement à des prix abordables, et dans des logements de qualité, de la population stable de Monaco.
 - Sur l'Automobile Club, vous nous annoncez la préparation d'une convention entre l'Etat et l'Automobile Club, garantissant, notamment, un appel à la concurrence pour les marchés passés par l'Automobile Club, dans le but de garantir un meilleur rapport qualité/prix des fournisseurs retenus et donc plus de rigueur dans l'utilisation des fonds publics : c'est pour nous une avancée très importante, que nous attendons, il faut le dire, depuis maintenant 18 mois.
 - Vous nous annoncez également la réalisation d'un concours d'architectes pour 2005, concernant la restructuration du CHPG : nous vous demandons, je vous le rappelle, la communication d'un planning précis de la restructuration de l'hôpital, dès les premiers mois de l'année prochaine. Je veux penser que le concours d'architectes est un élément de ces garanties que nous vous demandons, pour que la restructuration ne soit pas davantage délaissée.
 - Sur le Cap Fleuri, vous nous parlez d'un dépôt de permis de construire en avril 2005 et de la fin des travaux en mai 2006, concernant le transfert du Cap II pour démarrer enfin la rénovation du Cap Fleuri, que nous appelons de nos vœux, qui aurait déjà dû se mettre en place depuis de très nombreuses années, 10 ou 20 ans diront certains. C'est une décision concrète qui permettra effectivement, enfin, de donner à nos aînés, dans les prochaines années, l'excellence à laquelle ils ont droit dans leur maison de retraite.
 - Vous nous dites aussi que vous êtes d'accord pour les augmentations éventuelles d'effectifs à venir : on a déjà passé une étape importante l'année dernière pour cela, c'est très positif.
- Je terminerai en disant deux mots sur trois points très importants, pour la Fonction Publique : vous nous donnez votre accord pour une amélioration à venir de l'organigramme des personnels administratifs de la Sûreté Publique : c'est un point que nous avons soulevé à plusieurs reprises, qui concerne plusieurs dizaines de compatriotes, qui ont envie de demeurer à la Sûreté et d'y faire leur carrière et qui aujourd'hui plafonnent depuis de nombreuses années, parce que ces organigrammes ne sont pas suffisamment évolutifs. Dont acte pour vérifier tout cela dans les prochains mois.
- Et ensuite deux sujets très importants aux yeux du Conseil National pour terminer : vous nous annoncez en ce qui concerne le Centre de Presse, une réflexion commune que vous allez lancer avec notre Assemblée, pour mieux couvrir les travaux parlementaires sur le canal local et comme nous le souhaitons, pour distinguer le canal local de la télévision du Centre de Presse, qui par définition est un service administratif du Gouvernement, au service de la communication du Gouvernement. Sur le

principe, c'est une avancée considérable qu'il faudra, bien évidemment, vous l'avez dit vous-même, que nous puissions ensemble examiner pour la mettre en pratique et la réaliser. Enfin, vous affirmez très clairement, comme le Conseil National l'a demandé, votre volonté auprès des dirigeants de la SBM, de voir maintenue la paix sociale, et je vous cite, en demandant en particulier un effort pour les salariés les plus modestes. Tout ceci est évidemment très important pour nous.

Comme on peut donc le constater à l'énoncé rapide, loin d'être exhaustif, des principaux dossiers évoqués et prioritaires pour le Conseil National, nous sommes bien sûr soucieux des questions sociales qui répondent à l'heure actuelle aux préoccupations de la population.

Ainsi, tout le monde reconnaît aujourd'hui, par exemple, le logement comme une priorité nationale absolue, il est bon de rappeler qu'il ne représente qu'environ 7% des dépenses totales dans ce budget quand les grands travaux mobilisent plus d'un tiers des dépenses. Par ailleurs, il existe un retour certain sur investissement du logement ne serait-ce qu'avec les dix millions d'euro annuels encaissés par les loyers du secteur domanial et avec la diminution attendue de cinq millions d'euro, dépensés actuellement en pure perte, de l'aide au logement pour les Monégasques, notamment, logés dans le secteur libre. Le logement dans de bonnes conditions de nos compatriotes, qui renforce la cohésion nationale, constitue donc également un investissement au moins aussi rentable que de nombreux équipements.

Mais comme on a pu également le vérifier à l'écoute de ces différents points, le Conseil National est aussi soucieux d'apporter sa contribution au développement des recettes de l'Etat.

Et nous proposons nombre de mesures d'inspiration libérale, susceptibles de développer ces recettes budgétaires, comme celles tendant à accélérer les démarches de création d'entreprises, à créer la SARL pour favoriser les PME, à fournir des locaux domaniaux

– aujourd'hui il faut bien le dire très insuffisants – pour soutenir l'installation et le développement des entreprises.

Nous voulons enfin, défendre une vision globale à moyen et long terme pour la Principauté, comme l'a prouvé, tout à l'heure, l'intervention du Président Vincent PALMARO concernant l'extension du territoire sur la mer. Comme le démontre aussi, notre volonté de maintenir des atouts essentiels de la Principauté pour le futur : un niveau exemplaire de sécurité, avec notamment, cette modernisation permanente du matériel de la Sûreté Publique; la paix sociale avec, notamment, nos interventions répétées pour faire aboutir le consensus social au sein de la SBM.

Notre volonté de maintenir à Monaco une population stable, comme on a pu le voir vendredi avec le vote de la loi sur le secteur protégé, tout comme notre soutien à l'adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe, en défendant à la fois notre identité mais également une ouverture sur le monde, relèvent aussi d'une vision à long terme.

En conclusion, j'appelle de mes vœux la poursuite de ce dialogue fructueux entre le Gouvernement Princier et le Conseil National, tout au long de nos débats budgétaires jusqu'à lundi prochain, convaincu qu'ensemble, nous pouvons encore aboutir à de nombreuses avancées communes, dans l'esprit de nos Institutions, pour le bien de la Principauté, des Monégasques et de tout les Résidents.

La séance est à présent levée; nous reprendrons nos débats avec la discussion générale, demain à 17 heures, jusqu'à 20 heures, durant laquelle tous les Conseillers Nationaux qui le souhaitent pourront s'exprimer.

—
(La séance est levée à 19 heures 30)
—

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO
